

Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E)





ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (EIES) APPROFONDIE DU SOUS-PROJET DE CONSTRUCTION DU LYCÉE TECHNIQUE AGRICOLE (LTA) DE OUESSE

RAPPORT FINAL

Source de financement : Banque mondiale

		TABLE DES MATIERES	
TAB	LE DE	TABLE DES MATIERES S MATIERES	2
LIST	E DES	S SIGLES ET ACRONYMES	7
		S PLANCHES	
		S PHOTOS	
		S TABLEAUX	
		S FIGURES NON TECHNIQUE	
		TRODUCTION	
	1.	CONTEXTE DU PROJET	
	2.	CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION	
	1.2.1.	Justification du type d'EIES	55
	1.2.2.		
1.	3.	PRESENTATION DU PROMOTEUR	
1.	4.	PRESENTATION DU CONSULTANT MANDATE PAR LE PROMOTEUR	57
2.	Al	PPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	59
2.	1.	CADRAGE DE LA MISSION	59
2.	2.	SEANCE DE RESTITUTION DES INFORMATIONS DE LA SEANCE DE CADRAGE	
2.	3.	VISITE DU SITE D'ACCUEIL DU SOUS-PROJET	60
2.	4.	REVUE DOCUMENTAIRE	
2.	5.	COLLECTE DES DONNEES ET INFORMATIONS	61
	2.5.1.	Formation des agents de collecte des données	61
	2.5.2.		
	2.5.3.	Organisation de la consultation du public	63
	2.5.4.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		1. Outils et matériels de collecte des données	
		2. Approche d'inventaire floristique	
2		.3. Méthodes de traitement des données floristiques	
2.	7.	ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS	65
	2.7.1.	Identification et évaluation des impacts potentiels	65
	2.7.2.		
	2.7.3.		•
•		onnementale et sociale	
2.		PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	
3. 3.		RESENTATION DU SOUS-PROJET ET DESCRIPTION DES ACTIVITES	
	3.1.1.		
	3.1.1.		
3.	-	SYSTEMES A INSTALLER	
	3.2.1.		
	3.2.1. 3.2.2.		14 7 <i>1</i>
	3.2.3.		83
	3.2.4.		
	3	2 4 1 Traitements navsagers	92

3.3.	DOMAINES D'INTERVENTION AU NIVEAU DU LTA DE OUESSE	99
3.4.	CONCEPTION PAR LOT	99
3.5.	PRINCIPALES ACTIVITES PAR PHASE DU SOUS-PROJET	115
	NALYSE DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'EVALUNEMENTALE ET SOCIALE SUR LE SOUS-PROJET	116
4.2.	CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET	119
4.2.1	Cadre juridique de mise en œuvre du projet	120
4.2.2. 4.3.	Cadre règlementaire de mise en œuvre du projet	
4.4. AU SOUS	DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES DE LA BANQUE MONDIALE APPL	
4.5.	PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET	135
4.6.	CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET	143
4.6.1	January 1971	143
4.6.2. 4.6.3.	3	
	TFP)	
4.6.4	,	
4.6.5	Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education	145
4.6.6		
4.6.7	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable 145	(MCVT)
*	· · · ·	146
4.6.8	·	
4.6.9	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	147
4.6.1	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
4.6.1	, I	
4.6.1	l I	
4.6.1		
4.6.1		148
4.6.1		
4.6.1		
4.6.1		
4.6.18 5. D	8. Mission de contrôle	
5.1.	DELIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SOUS-PROJET	
J. I.		
5.1.1.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
5.1.2		-
5.2.	DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE OU DIFFUSE	151
5.2.1.	Situations géographique et administrative de la Commune de Ouessè	151
5.2.2		153
-	2.2.1. Climat	
5.	2.2.2. Caractéristiques du relief et du réseau hydrographique	153
5.	2.2.3. Composantes pédologiques	
	2.2.4. Formations végétales et autres unités d'occupation du sol	
	2.2.5. Caractéristiques de la faune dans la Commune de Ouessè	
5.3.	CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE OUESSE	160

5.3	3.1.	Croissance démographique de la population	160
5.3	3.2.	Principaux indicateurs socio-démographiques de la Commune de Ouessè	
5.3	3.3.	Groupes socio-culturels et confessions religieuses dans la Commune de Ouessè	161
5.3	3.4.	Principales activités économiques de la population	
5.3	3.4.1.	Agriculture	
5.3		Elevage et pêche	
		ctivités de cueillette des produits forestiers	
	5.3.4.	·	
5.3	3.4.4.	Tourisme, la restauration et l'hébergement	
	3.5.	Physionomie du système d'éducation/formation dans la Commune de Ouessè	
-	5.3.5.	1. Indicateurs d'alphabétisation et d'instruction des populations dans la Commune	. 163
	5.3.5.		
	5.3.5.	, , ,	
		projet 165	
5.3	3.6.	Mode d'éclairage	166
	3.7.	Eau, hygiène et assainissement	
	3.8.	Mode d'aisance et système d'assainissement dans la Commune de Ouessè	
	3.9.	Accès aux soins de santé	
_	3.10.	Principales affections sanitaires	
5.4.		TUATION SECURITAIRE DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET	
5.5.	DE	SCRIPTION SPECIFIQUE DU SITE D'ACCUEIL OU LA ZONE D'INFLUENCE DIRECTE DU SOUS-PROJET	170
5.5	5.1.	Caractéristiques biophysiques du site	. 170
	5.5.1.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	5.5.1.		
	5.5.1.	• • •	
	5.5.1.		
5.5	5.2.		
	5.5.2.	1. Statut foncier du site sous-projet	. 176
	5.5.2.	2. Valorisation agricole du site	. 176
	5.5.2.	3. Profil socio-économique des occupants du site de 50 hectares	. 178
	5.5.2.	4. Caractéristiques socio-démographiques du village concerné par le sous-projet	. 179
	5.5.2.		
	5.5.2.	6. Etat d'urbanisation dans l'environnement immédiat du site du sous-projet (rayon de 0 à 2	km)
		180	
	5.5.2.		
6.	PRIN	CIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU SOUS-PROJET	. 181
6.1.	EN	IJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SOUS-PROJET	. 181
6.2.	FN	IJEUX SOCIAUX DU SOUS-PROJET	182
-			_
7.		LYSE DES VARIANTES DU SOUS-PROJET	
7.1.	PR	RINCIPAL MODE D'ALIMENTATION EN ELECTRICITE	185
7.2.	AP	PROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE	. 188
7.3.	GE	ESTION DES DECHETS SOLIDES ORGANIQUES/BIODEGRADABLES ET NON ORGANIQUES	. 189
7.4.	GE	ESTION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES	. 191
7.5.	GE	ESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX	. 193
7.5	5.1.	Evacuation des Déchets Biomédicaux (DBM) vers des structures sanitaires existantes	194
7.5	5.2.	Gestion interne des DBM au niveau du LTA	194
7.6.	Ju	STIFICATION DES VARIANTES RETENUES	. 195
8.	ANAI	LYSE DES IMPACTS POSITIFS ET NEGATIFS POTENTIELS ET LEURS MESU	JRES
D'ATTÉ	NUAT	ION/MAXIMISATION	. 197
8.1.	Ac	CTIVITES ET SOURCES D'IMPACTS	. 197

	8.2.	IDENTIFICATION DES RECEPTEURS D'IMPACT	198
	8.3. PROJET	DESCRIPTION ET ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS DU 201	sous-
	8.3.1.	Impacts positifs pendant de la phase de préparation	201
	8.3	3.1.1. Impacts positifs sur le milieu biophysique	
	8.3	3.1.2. Impacts positifs sur le milieu humain	
	8.3.2.	Proceedings of the control of the co	
		3.2.1. Impacts positifs sur le milieu socio-économique	
	8.3.3.		
	8.4.	DESCRIPTION ET ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS DU OJET	
	8.4.1.	Proceedings of the Process of the Pr	
		4.1.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique	
	_	4.1.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain	
	8.4.2.	1 0 1 1 1 1	
	_	1.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique	
	_	process of the control of the contro	
	8.4.3.	Impacts négatifs potentiels du sous-projet en phase de d'exploitation	229
		4.3.2. Impacts negatifs potentiels sur le milieu humain	
	8.4.4.		
	8.5.	SYNTHESE DES IMPACTS PAR PHASE DU SOUS-PROJET	
n			
9.	9.1.	ESTION DES RISQUES ET ACCIDENTS	
	9.1.	ANALYSE GLOBALE DES RISQUES SPECIFIQUES AUX TRAVAUX	
	9.1.1.	- 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	268
	9.1.2.	1	
	9.1.3.	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	9.1.4.	- 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	9.1.5.	- 1 · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
	9.1.6.		
	9.1.7.		
	9.1.8.	,	
	9.1.9.		
). Risque de chute et d'effondrement	
	9.1.11	.	
	9.2.	SYNTHESE ET ANALYSE DES RISQUES PAR PHASE DU SOUS-PROJET	
	9.3.	PLAN D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT EN PHASE DE CHANTIER	283
	9.4.	MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SECURITE	285
1(). C(ONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU SOUS-PROJET	
	10.1.	CONTEXTE DE L'ORGANISATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES	287
	10.2.	SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS SOULEVEES PAR LES PARTIES CONSULTEES	287
1	1. PI	AN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE	291
	11.1.	OBJECTIFS DU PGES	
	11.2.	MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	291
	11.2.1	1. Communication avec les parties prenantes du sous-projet	291
	11.2.	2. Choix des sites d'accueil des bases-vies de chantier	292
	11.2.		
	11.2.4	•	
		5. Protection de l'air	

11.2.6. Mesures de protection des ressources en eau	
11.2.7. Mesures d'atténuation des restrictions d'accès	
11.2.8. Mesures d'atténuation de la perturbation de la circulation et des risques d'accident	
11.2.9. Mesures de protection du personnel de chantier	
11.2.10. Mesures de gestion des risques d'accident et des urgences	
11.2.11. Mesures concernant la délimitation des fouilles et zones dangereuse	
11.2.12. Gestion de la relation entre les employés et les communautés de la zone du sous-promettant l'accent sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables	
11.2.13. Dispositif de prévention pour éviter l'emploi des enfants sur les chantiers	
11.3. CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES D'ORDRE GENERAL APPLICABLES SUR LES CHANTIER	
COMPRIS LES QUESTIONS D'HYGIENE, DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL	
,	
11.4. PLAN SPECIFIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES DE EAS/HS ET DE LA VBG	
11.5. MESURES DE COMPENSATION DE LA BIODIVERSITE ET DE RESTAURATION DES ECOSYSTEMES	295
11.6. MECANISME DE GESTION DES DECOUVERTES FORTUITES DES VESTIGES DE PATRIMOINE ARCHEOLOGI	
ET CULTUREL, LE CAS ECHEANT	296
11.7. MESURES DE PREVENTION ET GESTION DES RISQUES	297
11.7.1. Mesures de prévention et gestion des risques d'accident	297
11.7.2. Mesures de réduction des risques professionnels	
11.8. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL	298
11.8.1. Cadre organisationnel et arrangement institutionnel de mise en œuvre du PGES	298
11.8.1.1. Rôle du Maître d'Ouvrage	
11.8.1.2. Rôle de l'Entreprise en charge des travaux de construction	
11.8.1.3. Mission de contrôle	
11.8.1.4. Suivis effectués par l'ABE	300
11.8.1.5. Rôles et responsabilités de la Commune de Ouessè	
11.8.1.6. Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PGES	
11.8.2. Programme de suivi environnemental	
11.8.3. Programme de surveillance environnementale et sociale	
11.9. COUT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU LTA DE OUES	
12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DE REGLEMENT DES GRIEFS	
12.1. INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE SOUS-PROJET	322
12.2. DIMENSION GENRE ET INCLUSION SOCIALE SUR LE LIEU DU TRAVAIL	322
12.3. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU SOUS-PROJET	323
12.4. QUESTION DU GENRE ET LE VIH/SIDA, COVID-19	324
12.5. GENRE DANS LE CONTEXTE DU SUIVI-EVALUATION	324
12.6. PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VULNERABLES	324
13. SYNTHESE DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU LTA	
CONCLUSION	
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXE 1 : PROCES-VERBAL DE CONSULTATIONS DU PUBLIC ET LISTE DE PRESENCE	
Annexe 2 : Termes de reference de la mission	360
ANNEXE 3 : DOCUMENTS DE SECURISATION FONCIERE	374

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ABE	:	Agence béninoise pour l'Environnement
ACISE	:	Agence de Construction des Infrastructures du Secteur de l'Éducation
ADET : Agence de Développement de l'Enseignement Technique		Agence de Développement de l'Enseignement Technique
ADSC	ADSC Agence de Développement de Sèmè City	
AEV	:	Adduction d'Eau Villageoise
AFD	:	Agence Française de Développement
AGR	:	Activité Génératrice de Revenus
ANDF	:	Agence Nationale des Domaines et du Foncier
ВТР	:	Bâtiments et Travaux Publics
CAGP	:	Comité d'Arrondissement de Gestion des Plaintes
CCGP	:	Comité Communal de Gestion des Plaintes
CDPH	:	Convention Relative aux Droits des Personnes Handicapées
CDN	DN : Contribution Déterminée au Niveau National	
CEG	EG : Collège d'Enseignement Général	
CES : Cadre Environnemental et Social		Cadre Environnemental et Social
CGES : Cadre de Gestion Environnementale et Sociale		Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CNE Caisse Nationale d'Etat		Caisse Nationale d'Etat
CNGP : Comité National de Gestion des Plaintes		Comité National de Gestion des Plaintes
CNSR : Centre National de Sécurité Routière		Centre National de Sécurité Routière
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CO ₂	:	Dioxyde de Carbone
CoForMO	:	Communauté Forestière du Moyen Ouémé
CoGeF	:	Commission de Gestion Foncière
CPRP	:	Cadre de Politique de Réinstallation des Populations
CPS : Centres de Promotion Sociale		Centres de Promotion Sociale
CSA : Centre de Santé d'Arrondissement		Centre de Santé d'Arrondissement
CSC : Centre de Santé Communal		Centre de Santé Communal
DAO	DAO : Dossier d'Appel d'Offres	
DBM	DBM : Déchets Biomédicaux	
DBO : Demande Bio-chimique en Oxygène		Demande Bio-chimique en Oxygène

DDASM	:	Direction Départementale des Affaires Sociales et de Microfinance	
DDCVT	:	Direction Départementale du Cadre de Vie et du Transport en charge du Développement Durable	
DDESTFP	:	Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	
DDTCA	:	Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts	
DDTFP	:	Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique	
DDS	:	Direction Départementale de la Santé	
DGEFC	:	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse	
DQE	:	Devis Quantitatif Estimatif	
EAS	:	Exploitation et Abus Sexuels	
EE	:	Energie Electrique	
EFTP	:	Enseignement et Formation Technique et Professionnelle	
EIE	:	Etude d'Impact Environnemental	
EIES	:	Etudes d'Impact Environnemental et Social	
EM	:	Ecole des Métiers	
EPC	:	Equipement de Protection Collective	
EPI	:	Equipement de Protection Individuelle	
EUE	:	Eaux Usées Epurées	
FDF	:	Fonds de Dédommagement Foncier	
FP2E	:	Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin	
FPI	:	Financement des Projets d'Investissement	
FPMH	FPMH : Forage Equipé de Pompe à Motricité Humaine		
GES	:	Gaz à Effet de Serre	
GNSP	:	Groupement National des Sapeurs-Pompiers	
GPS	:	Global Positionning System	
HIEQ	:	Haute Intensité de l'Equipement	
НІМО	:	Haute Intensité de Main d'œuvre	
HS	:	Harcèlement Sexuel	
IACM	:	Interrupteurs Aériens à Commande Manuelle	
IF	:	Inspection Forestière	
IGN	:	Institut Géographique National	
INF	:	Institut National de la Femme	

INSAE	INSAE : Institut National de la Statistique et de l'analyse Economique		
INStaD	:	nstitut National de la Statistique et de la Démographie	
IST	:	infections Sexuellement Transmises	
LTA	:	Lycée Technique Agricole	
MASM	:	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance	
MCVT	:	Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	
MDGL	:	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale	
MESTFP	:	Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle	
MGP	:	Mécanisme de Gestion des Plaintes	
MS	:	Ministère de la Santé	
NES	:	Normes Environnementales et Sociales	
OBRGM	:	Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières	
ODD	:	Objectifs de Développement Durable	
OEV	:	Orphelins et Enfants Vulnérables	
ONG	: Organisation Non Gouvernementale		
PAE : Plan d'Action Environnementale			
PAGeFCom : Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales		Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales	
PAP : Personnes Affectées par le Projet			
PAR : Plans d'Action de Réinstallation		Plans d'Action de Réinstallation	
PDC : Plan de Développement Communal		Plan de Développement Communal	
PDU	:	Plan de Déplacement Urbain	
PEES	:	Plan d'Engagement Environnemental et Social	
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale	
PGES-C	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier	
PGMO	MO : Plan de Gestion de la Main d'Œuvre		
PHSSE	:	: Plan Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement	
PHPS	: Politique Holistique de Protection Sociale		
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise	
PMPP	P : Plan de Mobilisation des Parties Prenantes		
PNE	PNE : Politique Nationale de l'Education		
PNIASAN	PNIASAN : Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle		
PNPG	:	Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin	

POI	:	Plan d'Opération Interne	
ProFAR	:	Projet d'appui à la Formation Agricole Rurale	
PRSA	:	an Stratégique de Relance du Secteur Agricole	
PSDSA	:	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole	
PSES	:	Poussière dite Sans Effets Spécifiques	
PSSE	:	Plan Santé, Sécurité et Environnement	
PV	:	Procès-Verbal	
PVVIH	:	Personne Vivante avec le Virus de l'Immunodéficience Humaine	
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitation	
SBEE	:	Société Béninoise d'Energie Electrique	
SIDA	:	Syndrome de l'Immunodéficience Acquise	
SIG	:	Système d'Information Géographique	
SNDD	:	Stratégie Nationale de Développement Durable	
SNEFTP	: Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle		
SONEB	:	Société Nationale des Eaux du Bénin	
STEP	:	Station de Traitement et d'Epuration des eaux usées	
SVGF	:	Section Villageoise de Gestion Foncière	
VBG	:	Violence Basée sur le Genre	
VCE	:	Violence Contre les Enfants	
VRD	:	Voiries et Réseaux Divers	
ZID	:	Zone d'Influence Directe	
ZII	:	one d'Influence Indirecte	

LISTE DES PLANCHES	
Planche 1 : Séance de cadrage de la mission au siège de l'ADET	50
Planche 2 : Séance de cadrage interne	
Planche 3 : Séance de formation des agents pour la collecte des données	
Planche 4 : Vue partielle de quelques éléments à installer sur le LTA	
Planche 5 : Mise en place d'une STEP	
Planche 6 : Panneau de 1 m² permet de fournir une puissance crête de l'ordre de 535-560 WC	
Planche 7 : Vue partielle de quelques éléments à installer sur le LTA	
Planche 8 : Type de plantations sur le site de 50 ha de Ouessè	
Planche 9 : Faune non aviaire sur le site de 50 ha de Ouessè	
Planche 10 : Vues partielles de la formation végétale du site	
Planche 11 : Etat de la voie d'accès au site	
Planche 12 : Aperçue des troupeaux de bœufs transhumants et de petits ruminants sur le site du L'I	
LISTE DES PHOTOS	
Photo 1 : Plan type du LTA de Ouessè	
Photo 2 : Vue d'ensemble en 3 D des infrastructures projetées	98
LISTE DES TABLEAUX	
Tableau 1 : Cadre de référence adapté de l'ABE pour l'évaluation des impacts	67
Tableau 2 : Grille d'évaluation des risques professionnels	
Tableau 3 : Matrice de criticité du risque	
Tableau 4 : Composante de chaque zone du LTA	
Tableau 5 : Bilan des locaux du Lycée technique agricole de Ouessè	
Tableau 6 : Activités de construction du LTA par phase du sous-projet	
Tableau 7 : Exigences des Normes environnementales et sociales applicables au sou-projets et les disposi	
nationales pertinentes	
Tableau 8 : Conventions et traités Internationaux signés et ratifiés par le Bénin en lien avec le sous-projet	136
Tableau 9 : Répartition des infrastructures d'alphabétisation suivant les arrondissements	164
Tableau 10 : Mode d'aisance et système d'assainissement dans la Commune de Ouessè	168
Tableau 11 : Coordonnées géographiques du site du LTA (50 hectares)	170
Tableau 12 : Liste des espèces inventoriées sur le site du LTA de Ouessè	172
Tableau 13 : Liste des espèces les plus fréquentes dans la zone du projet	173
Tableau 14 : Répartition des occupants selon le sexe et la profession	178
Tableau 15 : Catégories de biens sur le site du sous-projet	178
Tableau 16 : Données démographiques du village Adouga Aga	
Tableau 17 : Enjeux environnementaux du sous-projet	
Tableau 18 : Enjeux sociaux, économiques et sécuritaires des activités du sous-projet	
Tableau 19 : Comparaison des options des modes d'alimentation en électricité	
Tableau 20 : Avantages et inconvénients des variantes liées à l'eau potable	
Tableau 21 : Comparaison des variantes	
Tableau 22 : Comparaison des variantes proposées pour la gestion des eaux usées	
Tableau 23 : Avantages et inconvénients des différents scénarios	
Tableau 24 : Synthèse des variantes retenues pour le sous-projet	
Tableau 25 : Activités de construction du LTA par phase du sous-projet	197

Tableau 26 : Matrice des interactions des sources potentielles d'impacts et des récepteurs d'impacts	s du
site du LTA	199
Tableau 27 : Nombre et statut des arbres à valeur économique dénombrés	210
Tableau 28 : Potentiel d'émission de gaz à effet de serre sur le site 1 de Ouessè	211
Tableau 29 : Synthèse des impacts positifs et négatifs potentiels identifiés	240
Tableau 30 : Synthèse de l'analyse des risques liés aux activités du sous-projet	272
Tableau 31 : Statistique des participants différentes séances de consultation publique	287
Tableau 32 : Synthèse des préoccupations et mesures prises à la consultation publique organisée au Burea	au de
l'Arrondissement de Ouessè et du CEG₂ de Ouessè	289
Tableau 33 : Synthèse des préoccupations et mesures prises à la consultation publique tenue au domicile a	ì U
Bureau de l'Arrondissement de Ouessè-Centre	290
Tableau 34 : Coût du programme de reboisement	
Tableau 35 : Programme de suivi environnemental et social des travaux de construction et d'exploitation du	303
Tableau 36 : Programme de surveillance environnementale et sociale	305
Tableau 37 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des travaux de construction LTA de Ouessè	on du
Tableau 38 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales spécifiques à la construct la STEP	
Tableau 39 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales spécifiques à l'installation	ı de la
station photovoltaïque	
Tableau 40 : Synthèse des coûts de mise en œuvre des PGES du LTA	325
LISTE DES FIGURES	
Figure 1 : Schéma montrant le sens de circulation de l'information au sein du personnel de la mission	
Figure 2 : Processus d'évaluation des impacts environnementaux du projet	
Figure 3 : Situations géographique et administrative de la Commune de Ouessè	
Figure 4 : Courbe ombrothermique de la Commune de Ouessè	
Figure 5 : Carte du relief et du réseau hydrographique de la commune de Ouessè	
Figure 6 : Carte pédologique de la commune de Ouessè	
Figure 7 : Statut d'occupation du sol dans la commune de Ouessè	
Figure 8 : Nombre d'établissements secondaires à Ouessè de 2015 à 2022	
Figure 9 : Effectif des élèves dans les établissements secondaires de 2016 à 2022	
Figure 10 : Modes d'éclairage dans la Commune de Ouessè	
Figure 11 : Répartition de la population selon les modes d'approvisionnement en eau potable	
Figure 12 : Localisation du site de 50 hectares du LTA de Ouessè	
Figure 13 : Répartition par classe de circonférence des arbres	
Figure 14 : Caractéristiques hydrographiques du site du LTA de Ouessè	
Figure 15 : Pédologie du site de 50 hectares	
Figure 16 : Plan d'urgence	284

RESUME NON TECHNIQUE

1- CONTEXTE ET JUSTIFICATION DU SOUS-PROJET

Le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption en décembre 2019 de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SNEFTP). La SNEFTP devrait à terme permettre de développer et de protéger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de formation caractérisée par : l'inadaptation des profils d'entrée aux compétences techniques et professionnelles à acquérir, la baisse des effectifs d'apprenants à l'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP) ; l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché du travail et la faible participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation technique et professionnelle.

Les partenaires techniques et financiers se sont engagés à accompagner le Bénin dans la mise en œuvre de la stratégie à la suite de la table ronde de février 2020. Ainsi, le Gouvernement du Bénin, à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), a initié avec le soutien de la Banque mondiale le projet de formation professionnelle et d'entrepreneuriat pour l'emploi au Bénin (FP2E) qui vise entre autres, la construction/réhabilitation de dix (10) Lycées Techniques Agricoles (LTA), dont le Lycée Technique Agricoles (LTA) de la Commune de Ouessè et de sept (07) Écoles des Métiers (EM) dont le Lycée Technique Agricoles (LTA) de la Commune de Ouessè.

Contexte et justification de la mission

La prise en compte de l'environnement et des populations dans le cadre des programmes / projets de développement qu'elle finance, constitue pour la Banque mondiale l'un des principes cardinaux.

La classification environnementale et sociale du projet FP2E indique que, le présent sous-projet est à risque environnemental et social « Modéré » suivant le Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Pour le cas d'espèce, neuf (09) normes sur les dix (10) normes environnementales et sociales de la Banque mondiale sont déclenchées à savoir NES1; NES2; NES3; NES4; NES5; NES6; NES7; NES8 et NES10.

Dans le cadre du respect des différentes dispositions contenues dans le CGES et le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) et conformément aux résultats du screening environnemental et social, le sous-projet de construction du LTA de Ouessè est soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie assortie d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

2- APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Les principales étapes de la méthodologie sont présentées dans le tableau i.

Catégories	Principales étapes
Approche globale	 Cadrage de la mission ou briefing avec des acteurs institutionnels du projet le vendredi 24 février 2023 au siège de l'ADET Recherche et analyse documentaires Visite et investigations de site d'accueil du sous-projet du 06 au 12 mars 2023 Travaux de terrain et inventaire des données floristique Informations et consultations des parties prenantes les mardi 7 et mercredi 8 mars 2023
	 Traitement des données et rédaction du rapport

Catégories	Principales étapes	
Approche spécifique	 Analyse environnementale (identification des sources d'impacts, identification des impacts, évaluation des impacts, identification des risques, etc.) 	
	Méthode d'identification et d'analyse des risquesElaboration du PGES et PSSE	

Source: Travaux de terrain, mars 2023

3- PRESENTATION DU SOUS-PROJET ET DESCRIPTION DES ACTIVITES

Le sous-projet se compose principalement :

- → d'un parvis extérieur : constitue l'accès principal du LTA et participe directement à l'image identitaire de l'établissement. C'est un espace tampon entre le domaine public et l'enceinte du lycée;
- → d'une zone générale : composée du bloc entrée, de l'administration, des salles de classe, de la bibliothèque et de l'espace multimédia. L'axe central jouera le rôle de colonne vertébrale à partir de laquelle s'articuleront les principaux blocs. A l'étage, un système de passerelles sera mis en œuvre afin d'offrir une dynamique de circulation ;
- → d'une zone agricole : constituée des différents blocs de production et de transformation animale et végétale et du polygone pédagogique. Cette zone est propice à l'apprentissage pratique;
- → d'une zone hébergement : destinée aux élèves internes intégrant les blocs des chambres ainsi qu'un réfectoire ;
- → d'une zone d'hébergement administratif/professeur : composée de maisons en bandes pour le corps administratif et de studios pour le reposoir du corps enseignant ;
- → d'une zone sportive : comporte une multitude de terrains sportifs offrant ainsi la possibilité aux différentes classes de pratiquer simultanément les activités sportives ;
- → d'une station d'épuration : comporte des lignes de traitement physique, secondaire et tertiaire
- → d'une station photovoltaïque.

3.1 Infrastructures à construire au niveau du LTA

Le LTA moderne de Ouessè comportera quatre (4) blocs de six (06) salles de classe ; un (1) bloc NTA (atelier de transformation des produits végétaux, produits carnés) ; 1 bloc de salles spécialisées (salles informatiques, 1 bibliothèque, 2 salles multimédia, 1 salle technique pour les serveurs, 2 bureaux, 2 salles de dessin et 1 salle CAO-DAO, 3 blocs de toilettes) ; 1 bloc de maintenance des machines agricoles ; un (1) bloc production végétale ; un (1) bloc production animale; une (1) zone de production animale ; un (1) bloc administratif moderne ; un (1) dortoir filles de 100 places ; un (1) dortoir garçons de 100 places ; un (1) réfectoire. / cuisine ; une (1) infirmerie ; cinq (5) logements pour les membres de l'administration ; forage + château d'eau à gros débit ; ateliers ; un (1) incubateur NTA, PV, PA ; autres (galerie, VRD).

3.2 Principales activités par phases du sous-projet

Les activités du sous-projet, constituant les sources d'impact, sont regroupées par phase de réalisation tel que présenté dans le tableau ii.

Tableau ii : Activités de construction du LTA par phase du sous-projet

Phases du sous-projet	Activités sources d'impact	Equipements à utiliser
Phase de préparation	 Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs,) Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés (bulldozer, niveleuse, tractopelle (chargeuse-pelleteuse) chargeuse, etc.)
Phase de construction	 Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.) Construction de la STEP Construction de la station photovoltaïque (piquetages pour la matérialisation des emplacements des panneaux solaires, montage armements du système solaire photovoltaïque Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des travaux, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur Entretien des véhicules, engins et groupes électrogènes Equipement des infrastructures (salles de classe, administration, dortoirs, ateliers, cuisine, laboratoires, etc.) Repli de chantier (démantèlement des installations et fermeture du chantier, nettoyage de la base des travaux) 	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, niveleuse, tractopelle, nacelle chargeuse, rouleau compresseur, dumper, etc. Camion benne
Phase d'exploitation	Mise en service du LTA Entretien et maintenance du LTA	 Equipement de laboratoire et atelier de travail Connexes à la Station d'Epuration (STEP): Aérateurs de surface / Aérateurs centrifuges, mélangeur, aérateur à éjecteur, etc.

Phases du sous-projet	Activités sources d'impact	Equipements à utiliser
Démantèlement	Démantèlement des infrastructures	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, niveleuse, tractopelle, nacelle chargeuse, dumper, etc. Camion benne

4- ANALYSE DES VARIANTES DU SOUS-PROJET

Les variantes analysées prennent en compte : i) le mode d'alimentation en électricité ; ii) l'approvisionnement en eau ; iii) la gestion des déchets solides ménagers et déchets organiques et iv) la gestion et le traitement des eaux usées (tableau iii).

Tableau iii : Variantes du sous-projet

Aspects du sous-projet	Variantes analysées	Variante optimale
	- Variante 1 : Alimentation en énergie électrique par la ligne de la SBEE	
	- Variante 2 : Alimentation en énergie électrique par l'installation d'une Centrale Solaire (CS)	
Alimentation en électricité	 Variante 3 : Alimentation en énergie électrique par la ligne de la SBEE plus groupe électrogène 	Variante 4
	- Variante 4 : Alimentation en énergie électrique par l'installation d'une centrale solaire plus Groupe Electrogène (GE)	
Approvisionnement en eau	 Variante 1 : Alimentation du LTA en eau à partir d'un forage + château d'eau à gros débit et réseau de distribution 	Variante 1
77	- Variante 2 : Approvisionnement à partir du réseau de distribution de la SONEB	
	- Variante 1 : Installation du système de biodigesteur	
	- Variante 2 : Installation d'une incinération moderne destinée à l'élimination des produits et/ou sous-produits	
Gestion des déchets solides organiques / et non organiques	- Variante 3 : Installation d'une compostière pour la production du compost et sa valorisation agricole	Variante 3 et 4
	 Variante 4 : Collecte et évacuation des déchets non organiques par des structures agréés vers des sites autorisés 	

Aspects du sous-projet	Variantes analysées	Variante optimale
	- Variante 1 : Traitement biologique (système à boues activées)	
Gestion et le traitement des eaux usées	- Variante 2: Construction de puisards et fosses septiques	Variante 3
	- Variante 3 : Installation de la Station d'Epuration (ST EP) pour toutes les eaux usées	
Gestion des déchets biomédicaux de l'infirmerie	 Variante 1 : Evacuation des DBM vers des structures sanitaires disposant d'équipements de traitement /élimination appropriés Variante 2 : Gestion interne des DBM au niveau du LTA 	Variante 1

Source: Résultat d'analyse, mars 2023

5- Analyse du cadre politique, juridique et institutionnel de l'évaluation environnementale du sousprojet

Dans le cadre de la présente étude, une analyse synthétique du dispositif réglementaire, législatif et institutionnel qui encadre la mise en œuvre du sous-projet de construction du LTA de Ouessè a été effectuée.

Cadre politique applicable au sous-projet

Les documents de politique liés au sous-projet sont : l'Agenda 21 national ; la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), la Politique Nationale de l'Environnement (PNE) ; le Plan d'Action Environnementale (PAE) ; la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) ; la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin (PNPG), le Plan Sectoriel de l'Education post 2015 (PNE) ; la Stratégie Nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) ; le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PRSA) ; la Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS), Contribution Déterminée au Niveau National (CDN) actualisée 2021¹, etc.

Service de la company de la co

Les principaux textes nationaux applicables au sous-projet sont :

- la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 ;
- la loi n°98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin;
- la loi n°98-004 du 27 Janvier 1998 portant code du travail en République du Bénin ;
- la Loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin ;
- la loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes;
- la loi n° 98-019 du 21 mars 2003 portant code de sécurité sociale en République du Bénin ;

¹ https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_ACTUALISEE_BENIN2021.pdf

- la loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code foncier et domanial;
- la loi n° 2002-16 du 28 octobre 2004 portant régime de la Faune en République du Bénin ;
- la loi N°2022 04 du 16 février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin ;
- la loi N° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant Gestion de l'Eau en République du Bénin ;
- la loi n° 2015-08 du 23 Janvier 2015 portant code de l'enfant République du Bénin ;
- la loi N°2017-06 du 29/09/2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées au Bénin.

Ces lois ainsi que leurs décrets d'application sont nécessaires pour la mise en œuvre des activités du sous-projet.

Service de la Cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet est composé de l'Agence pour le Développement de l'Enseignement Technique (ADET) ; de l'Agence de Développement de Sèmè-City (ADSC) ; la Mairie de Ouessè ; l'Entreprise adjudicataire des travaux (exécution des travaux et mise en œuvre du PGES) ; la mission de contrôle ; l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) ; la Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable (DDCVT) des Collines ; la Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) des Collines ; l'Agence Béninoise pour l'Environnement ; la Direction Départementale de la Santé (DDS – Collines) ; la Direction Départementale des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) des Collines ; la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) ; l'Inspection Forestière (IF) des Collines ; les Centres de Promotion Sociale (CPS) et les ONG spécialisées dans la mise en œuvre du PGES.

Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale applicables au sousprojet

Au-delà de la réglementation nationale, le sous-projet de construction du LTA de Ouessè est mis en œuvre sous le régime du CES de la Banque mondiale.

Bien que la NES n°7 « Peuples autochtones, communautés locales traditionnelles Afrique subsaharienne historiquement défavorisés » soit déclenchée dans le cadre du projet FP2E, elle ne s'applique pas au présent sous-projet. Les huit (08) NES applicables au sous-projet sont : NES n°01 « Evaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES n°02 « Emploi et conditions de travail » ; NES n°03 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES n°04 « Santé et Sécurité des populations » ; NES n°05 « Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire» ; NES n°06 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES n°08 « Patrimoine culturel » et NES n°10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

6- DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU RECEPTEUR

Deux (02) zones d'influence notamment la : i) **Zone d'Influence Directe (ZID) et ii) Zone d'Influence Indirecte ou diffuse (ZII)** du sous-projet de construction du LTA de Ouessè sont déterminées de manière à faciliter la prise en compte de tous les éléments du milieu pouvant être touchés de près ou de loin par la réalisation des travaux.

6-1.Zone d'Influence Directe (ZID)

La ZID correspond à la zone qui recevra les effets directs des travaux de construction du LTA. En effet, il s'agit du site de 50 hectares associé à l'ensemble des unités fonctionnelles autour de ce dernier et d'un rayon de 2 km autour du site.

6-2. Zone d'Influence Indirecte ou diffuse (ZII)

La ZII s'étend à l'ensemble de la Commune de Ouessè qui va ressentir directement les impacts socioéconomiques et environnementaux du sous-projet.

6-3. Description spécifique du site d'accueil ou la zone d'influence directe du sous-projet

6-3.1. Caractéristiques biophysiques du site

Localisation et accessibilité du site du sous-projet

Le site de 50 hectares devant accueillir le Bloc Pédagogique et l'Hébergement (BPH) du Lycée Technique Agricole (LTA) à Ouessè est situé au centre de l'arrondissement de Ouessè, précisément dans le village "**Adougou Aga**".

Le site est situé sur la rive droite de la piste Ouessè-Ikêmon à environ 1,5 km du village Ouessè Centre. Il est limité au Nord par le domaine de BOKO Célestin, au Sud par la piste qui mène à Kpakitidji, à l'Est par la rivière *Hohovi-Wénon* et à l'Ouest par le domaine de DEDOGNI Emile.

Formations végétales et faune du site d'accueil du BPH

Les 50 hectares qui vont accueillir les travaux de constructions du BPH du LTA de Ouessè constituent un domaine qui est actuellement occupé par des plantations fruitières qui occupent environ 31 ha soit 60 % de l'ensemble du site, des savanes arborées et arbustives, des cultures et jachères (19 %). Les plantations sont constituées de *Anacardium occidentale* sur 22 ha, *de Tectona grandis* et de *Mangifera indica* sur 9 ha.

Dans les plantations, se retrouvent par endroit des pieds d'arbres ayant une valeur sociale ou économique pour les populations. Il s'agit de *Termilia maroptera*, *Azadirachta indica*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana*, *Parkia biglobosa*, *vitellaria paradoxa*, *etc*. Par contre, les zones de cultures sont principalement constituées de *Zea mays* (maïs), *Glycine max* (soja), *Vigna subterranea* (voandzou) et *Vigna unguiculata* (niébé) appartenant à des particuliers. Les fonctions écosystémiques associées à ces espèces sont essentiellement la régulation, l'approvisionnement et socioculturels.

Le site est accessible par la route communale Ouessè – Ikêmon – Kilibo qui bénéficie d'entretien périodique de la part de la Mairie de Ouessè. Cette route est praticable en toutes saisons de l'année avec des dégradations par endroit à la suite de l'érosion hydrique en saison de pluie.

Diversité floristique

La diversité floristique évaluée au niveau des 50 ha ressort que la richesse spécifique est de 21 ± 11 espèces pour neuf (09) familles et dix-huit (18) genres avec une composition floristique de 126 individus.

Les familles les plus rencontrées sont les *Leguminosae*, alors que *Isoberlinia* est le genre le plus dominant. Les espèces les plus rencontrées sont : *Acacia amythethophylla ; Anacardium occidentale ; Azadirachta indica ; Ficus thonningii ; Isoberlinia doka ; Isoberlinia tomentosa ; Piliostigma thonningii ; Sarcocephalus latifolius.*

Par ailleurs, les valeurs de l'indice de diversité de Shannon indiquent une faible diversité du site avec $2,03 \pm 0,63$ bits ; ce qui montre que les conditions environnementales du site ne sont pas favorables à l'installation des espèces. L'indice d'équitabilité de Pielou $(0,89 \pm 0,09)$ indique une répartition inéquitable des espèces dans cet écosystème. La faible diversité observée sur le site indique le degré d'anthropisation du milieu récepteur du sous-projet.

Structure dendrométrique

La caractérisation structurale de la végétation du site montre que la densité des arbres en moyenne de 393 ± 102 tige/ha avec une surface terrière moyenne de 19,74 m²/ha.

La distribution des arbres suit une allure en « J renversé » caractéristiques des peuplements multi spécifiques avec prépondérance des individus jeunes et de petites et moyennes circonférences.

Globalement les arbres de petites et moyennes (30 à 90 cm) circonférences sont les plus abondants au niveau du site 1. Cette abondance est plus marquée au niveau des individus de circonférences comprises entre 30 cm et 50 cm. Les arbres de circonférences supérieures à 170 cm sont faiblement représentés. En conclusion, la végétation du site est en reconstitution.

Le site de 50 ha de la Commune de Ouessè abrite pour la plupart des espèces répertoriées comme préoccupation mineure sur la liste rouge de l'UICN. Des espèces quasi menacées (Chrysophyllum albidum), en danger (Pterocarpus erinaceus) et vulnérables (Vitellaria paradoxa) y sont également observées.

Caractérisation de la faune du site de 50 hectares de la Commune de Ouessè

Le site du LTA abrite certaines espèces fauniques très particulières. Ces espèces fauniques sont composées d'espèces aviaires et non aviaires. Concernant les espèces aviaires observées sur le site, il faut noter la présence d'hirondelle (*Hirundo rustica*), d'épervier (*Accipiter nisus*), de tisserin (*Ploceus cucullatus*), de corbeau (*Corvus corax*), de pigeon (*Spilopelia senegalensis*), etc.

La forte pression sur les ressources forestières a des effets sur la faune. Le déficit en produit animal est quelque peu compensé par l'élevage domestique de lapins et de volailles. Toutefois, il est noté la présente de quelques petits rongeurs.

Relief et réseau hydrographique sur le site du sous-projet

Le relief est moins accidenté avec des altitudes qui varient entre 209 et 257 mètres et ne constitue pas un obstacle à la construction du LTA de Ouessè. Le site n'est pas traversé par un cours d'eau. La rivière « *Hohovi-wénon* » longe le site à 400 m environ.

Caractéristiques géologiques et pédologiques du site

Le site des 50 hectares du LTA de Ouessè repose essentiellement sur des sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion.

Caractéristiques du milieu humain

Statut foncier du site sous-projet

Ce site a été mis à la disposition du sous-projet par un arrêté communal n°5i/074/CO/SG-SAG/SADE de la Mairie de Ouessè en date du 20 décembre 2017. Le site ne fait donc objet d'aucun litige selon les documents officiels et les investigations de terrains effectués auprès de la Commission de Gestion Foncière (CoGeF) de la Commune de Ouessè et de la Section Villageoise de Gestion Foncière (SVGF) au niveau du village Adougou Aga (voir en annexe 5 les actes fonciers).

Caractéristiques socio-démographiques du village concerné par le sous-projet

Les habitants du village de Adougou Aga sont majoritairement des Mahi venus de Savalou et du Plateau d'Agonli. Viennent ensuite les Shabè venus de llé lfè au Nigéria. A ces deux (02) groupes socioculturels (75,8 % de la population de Ouessè) s'ajoutent d'autres groupes minoritaires à savoir : Adja, Bariaba, Dendi, Otamari, Yom, Lokpa (soit 15,1 %, d'une part, issus d'un mouvement migratoire, venus s'installer à la quête de terres agricoles et 7,7 %, d'autre part les éleveurs Peuhl communément appelé « Boussou »). La population totale du village Adougou Aga est estimée à 3666 personnes dont 1899 hommes (58,80 %) et 1767 femmes (42, 20 %).

Profil socio-économique des occupants du site de 50 hectares

Au terme de la collecte des données socioéconomiques entrant dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation (PAR) des personnes affectées par le sous-projet, vingt-neuf (29) personnes affectées par le sous-projet ont été identifiées.

Cinq (05) types de profession sont exercées par les PAP. On y retrouve des artisans (02 dont aucune femme); des cultivateurs (22 dont 7 de sexe féminin); un (01) étudiant de sexe masculin; trois (03) fonctionnaires de sexe masculin et un (01) maintenancier de sexe masculin.

Type de personnes/biens recensés dans la ZID

N°	Désignation	Données du PAR
1	Personne Affectée par le Projet	Effectif
1.1	Nombre de Personnes Affectées par le sous-projet (PAP)	29
1.2	Nombre de personnes à charge	285
1.3	Nombre de femmes affectées	7
1.4	Nombre de PAP vulnérables	12
1.5	Nombre de PAP majeures	29
1.6	Nombre total des ayants-droits	314
2	Catégories de PAP	Effectif
2.1	Propriétaires Foncier/Exploitant	29
2.2	Locataire	00
3	Type de biens affectés	Effectif
3.1	Bâtiments privés à usage d'habitation	0
3.2	Infrastructures connexe affectées	0
3.3	Infrastructure à usage commerciale	0
	Patrimoine culturel et divinités affectés	0

Arbres et plantes à valeur économiques affectés	8 149
Cultures et périmètres maraîchers affectés (Kg)	35496,4
PAP Économique (ayant perdu de revenus commerciaux)	0
Superficie totale de terre perdue (ha)	50 ha 41a 15 ca

Source : Travaux de terrains et résultats d'analyse, mars 2023

De l'analyse du tableau, huit mille cent quarante-neuf (8149) pieds d'arbres sont présents sur le site de construction du LTA dans la Commune de Ouessè. Il s'agit, entre autres, des pieds d'*Anacardium occidentale*, de *Tectona grandis*, de *Pterocarpus erinaceus*, de *Mangifera indica*, de *Azadirachta indica*, de *Vitellaria paradoxa*, de *Khaya senegalensis*, etc. A ces différents biens, s'ajoutent 183 425 m² de cultures affectées.

7- PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU SOUS-PROJET

Le tableau iv récapitule les différents enjeux environnementaux et sociaux identifiés.

Tableau iv : Principaux enjeux du sous-projet

Catégories des enjeux	Type d'enjeu
	 Préservation de l'état acoustique de la zone des travaux, de la qualité de l'air, des cours d'eau contre les polluants
Enjeux	Préservation du sol et de la nappe phréatique contre des polluants
environnementaux	Protection des ressources végétales et fauniques
	Mise en œuvre des politiques nationales et internationales de protection de l'environnement
	Préservation de la cohésion sociale dans la zone d'intervention
	Promotion d'emplois temporaires
Enjeux sociaux,	Lutte contre le travail des enfants
économiques	Développement de foyer de propagation de la COVID-19/IST
	 Problématique de la disparité entre les sexes et à la pertinence de la Violence Basée sur le Genre (VBG) dans la zone du sous-projet
Enjeux sécuritaires	Préservation de la sécurité du personnel du chantier et des usagers en phase d'exploitation contre la menace terroriste au Nord du Bénin

Source: Résultat d'analyse, mars 2023

8- ANALYSE DES IMPACTS POSITIFS ET NEGATIFS POTENTIELS ET LEURS MESURES DE MAXIMISATION/ATTÉNUATION

Les impacts positifs et négatifs potentiels du sous-projet sont présentés dans les tableaux v et vi.

Tableau v : Impacts positifs du sous-projet

Composantes	Impacts positifs	Phases du sous-projet		
Milieu biophysique	Milieu biophysique			
Ressources en eau	Ressources en eau Protection des ressources en eau contre le risque de contamination par les eaux usées			
Milieu humain				
Emploi	 Création d'emplois temporaires (± 150 et 250 travailleurs respectivement en phases de préparation et de construction) Disponibilité des produits ligneux pour divers usages 	- Préparation - Construction		

Composantes	Impacts positifs	Phases du sous-projet
	 Recrutement des entreprises locales agréées de sous- traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier Contribution au développement et à l'attractivité de la Commune 	- Exploitation
Economie	 Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) Accroissement de revenus des Activités Génératrices de Revenus (AGR) des femmes Amélioration des revenus des entrepreneurs locaux Recrutement des entreprises agréées de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier Développement des AGR (services de restauration, d'immobilier, tailleur, etc.) Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires 	PréparationConstructionExploitation
Education et insertion professionnelle	 Recrutement de nouveaux enseignants pour l'encadrement des apprenants Réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques par le développement des initiatives privées Augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique 	Exploitation

Tableau vi : Impacts négatifs potentiels du sous-projet

Composantes	Impacts négatifs	Importance	Phases du sous- projet		
Milieu biophysi	Milieu biophysique				
Sol	 Pollution du sol par des déversements accidentels d'hydrocarbures Pollution du sol par des déchets solides Dégradation du sol par le mouvement des engins et véhicules de chantier Pollution du sol par les déchets issus du montage chute de câble, emballage, sachets plastiques, etc.) 	Moyenne	Toutes les phases		
Air	Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement	Moyenne	Toutes les phases		
Eau	Pollution des eaux de surface et souterrainesEpuisement de la nappe phréatique	Moyenne	Toutes les phases		
Végétation	Perte du couvert végétal (8149 plantes inventoriées): Anacardium occidental (4181), Tectona grandis (2 403), Ossa (247), Pterocarpus erinaceus (407), Mangifera indica (446), Azadirachta indica (306), Vitellaria paradoxa (127), Parkia biglobosa (100), Gmelina arborea (72), Khaya senegalensis (50), Citrus sinensis (20) et Carica papaya (05) - Perte du potentiel du stock de carbone ligneux (10,59 t.éqCO ₂)	Moyenne	Préparation		
Faune	Perturbation de la faune	Faible	- Préparation - Construction		
Milieu humain					
Hygiène	Pollution du sol par des déchets solides de chantier Pollution de l'eau de consommation	Moyenne	PréparationConstruction		
Foncier	Perte de plantations fruitières (31 ha soit de <i>Tectona grandis</i> (9 ha), <i>Anacardium occidentale</i> (22 ha),	Moyenne	Préparation		

Composantes	Impacts négatifs	Importance	Phases du sous- projet
	Savanes arborées et arbustives et de cultures (19 ha)		
Santé /sécurité	 Prévalence de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et d'autres affections Accidents du travail et de la circulation Pollution sonore autour du chantier Perturbation et accidents de la circulation routière Transmission des maladies contagieuses et manifestation des cas de VBG/EAS/HS dans la zone du LTA 	Moyenne	PréparationConstructionExploitation
	 Accidents du travail Incendie au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés Accidents liés aux activités sportives 	Moyenne	Exploitation
Elevage	Restriction des espaces de pâturage	Faible	- Préparation - Construction
Patrimoine	Destruction du patrimoine culturel	Moyenne	PréparationConstruction
Economie, pharmacopée traditionnelle	Perte des avantages liés aux fonctions écosystémiques des arbres affectés	Moyenne	Préparation
Emploi/Social	 Conflits avec la population locale du fait du non-respect des us et coutumes locales Conflits liés au non-recrutement de la main d'œuvre locale Perte d'emploi 	Moyenne	- Préparation - Construction

9- GESTION DES RISQUES ET ACCIDENTS

L'analyse des situations dangereuses montre que des risques sont liés aux activités du sous-projet. Il s'agit des risques de : pollution des ressources naturelles ; émission de bruit et de vibration ; transmission des IST, VIH et de la COVID-19 ; accident (collision, renversement) ; survenue des Violences Basées sur le Genre (VBG), de l'Exploitation, Abus Sexuels (EAS) ; du Harcèlement Sexuel (HS) et Violence Contre les Enfants (VCE) ; risque du travail des enfants ; infections respiratoires ; inhalation de produits chimiques ; électrocution ; pollution des sols par les déchets solides et les effluents liquides ; renversement, basculement, heurt d'un ouvrier pouvant occasionner de perte en vie humaine ; déversement accidentel de matériaux de construction sur les ouvriers ; heurt de piéton par engin ; exposition à la chaleur ou au soleil et fatigue excessive ; chute du conducteur et renversement d'engin ; effondrement de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage ; risque d'accident résultant du contact brutal d'une personne avec le sol ou avec une autre surface suffisamment large et solide, inhalation de fumées ou de gaz de combustion, etc.

10- CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU SOUS-PROJET

Une séance de prise de contact et d'information a été organisée au siège du Bureau de l'arrondissement de Ouessè, le mardi 07 mars 2023. Elle a réuni les représentants du Bureau d'études de SILICON SARL et les personnes ressources accompagnées du Chef Village de Adougou-Aga pour les informer sur les travaux de construction du LTA, la portée de l'EIES et la préparation de la séance de consultation du public. Ces séances d'information et de consultation du public ont rassemblé

plusieurs parties prenantes dont des autorités locales, les PAP, des héritiers, des élèves, des enseignants, des sages, des hommes, des jeunes et des femmes.

Au regard des données statistiques du tableau vii, il ressort qu'un total de vingt-sept (27) personnes dont sept (07) femmes et vingt (20) hommes ont participé activement à la Consultation du public au Bureau de l'arrondissement de Ouessè. De plus, vingt-cinq (25) personnes constituées de six (06) femmes et dix-neuf (19) hommes ont participé à la consultation du public organisée au CEG₂ de Ouessè.

Tableau vii : Synthèse des recommandations issues des séances d'information et de consultation du public sur la base des préoccupations soulevées

Parties prenantes		Décisions prises			
		 Recruter effectivement la main d'œuvre locale (hommes, jeunes et femmes) à compétence égale 			
		Faire de la sous-traitance au besoin avec les entreprises locales			
Populations Adougou-Aga	de a	 Recenser et dédommager effectivement les PAP tout au moins à la hauteur des pertes subies 			
		 Impliquer les élus locaux dans la sensibilisation et le recrutement de la main- d'œuvre locale 			
Personnel		 Informer et communiquer avec les apprenants sur les avantages des LTA et des Ecoles de Métiers 			
enseignant Apprenants		 Informer, Communiquer et Eduquer les parents et les apprenants sur les conditions d'accès aux LTA et les filières disponibles 			

11- PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le PGES présente, de façon détaillée, les différentes mesures (de bonification, d'optimisation, de compensation, d'atténuation, etc.) et également, les dispositions (institutionnelles, de suivi et de surveillance environnementale, etc.) à prendre en compte durant la mise en œuvre du PGES du sous-projet.

11-1. Mesures d'atténuation et de bonification des impacts

Mesures d'atténuation des impacts sur les composantes du milieu physique

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts	Phases
Flore	 Indemniser les Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour les pertes d'arbre à valeurs économique et médicinale suivant les principes et procédures édités dans le PAR Informer les propriétaires et les occupants du site du démarrage des travaux Procéder en concertation avec l'inspection forestière et la Mairie de Ouessè à un reboisement compensatoire de 24 447 pieds d'arbres (à raison d'un pied abattu pour trois plantés) sur une superficie de 20 ha (à raison d'une moyenne de 1666 plants autochtone et étrangère à l'ha) Faire un suivi régulier du périmètre reboisé 	Préparation
Faune	 Sensibiliser les travailleurs sur la chasse dans la zone des travaux Informer et sensibiliser les éleveurs avant le démarrage effectif des travaux Identifier des zones de pâturage et orienter les bouviers vers ces zones 	

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts	Phases
Sol et eaux de surface et souterraine	 Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la pré-collecte des déchets solides Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée Signer un contrat d'enlèvement de déchets avec une structure agréée Doter le chantier des fûts de rétention adaptés et compatibles aux produits chimiques à manipuler à poser sur des dalles imperméables et veiller à leur élimination réglementaire Réaliser les ravitaillements des engins en dehors de zones exposées à des écoulements superficiels Disposer d'une plateforme étanche pour la manipulation des hydrocarbures Prévoir des kits absorbants adéquats dans la zone de manipulation des hydrocarbures Doter les camions de kits absorbants adéquats pour hydrocarbures Installer la base de travaux à un endroit situé à plus de 200 m d'un cours d'eau et des habitations permanentes Aménager une aire étanche pour l'entretien des véhicules et la manipulation des huiles usagées Signer un contrat d'enlèvement des huiles usagées avec une structure agréée Sensibiliser les élèves et le personnel enseignant sur la gestion rationnelle de l'eau Inspecter périodiquement les conduits d'eau pour la réparation d'éventuels cas de fuites d'eau 	PréparationConstruction
	 Veiller à avoir une bonne qualité d'EUE arrivant à la station de pompage Entretien régulièrement la STEP son bon fonctionnement Installer deux stations de prélèvement automatique des échantillons réfrigérés dont une pour les eaux usées brutes à l'entrée de la STEP et une pour les eaux usées traitées Assurer un bon fonctionnement de la STEP par un suivi régulier Engager une ONG agréée pour l'évacuation des derniers déchets solides et liquides issus de la STEP 	- Exploitation
Sol	 Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets solides Limiter le dessouchage mécanique aux cas exceptionnels Réaliser les travaux de libération suivant les prescriptions techniques 	- Préparation - Construction
Sol et air	 Disposer des engins en bon état de fonctionnement Arroser les aires potentiellement poussiéreuses Bâcher les camions transportant des matériaux 	PréparationConstruction

🦫 Mesures d'atténuation des impacts négatifs sur les composantes du milieu humain

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts négatifs	Phases
Activités économiques	 Indemniser les Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour les pertes d'arbre à valeurs économique et médicinale suivant les principes et procédures édités dans le PAR Accompagner les PAP à faire un reboisement compensatoire sur leur 	- Préparation

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts négatifs	Phases
	 espace privé Informer les propriétaires et les occupants du site du démarrage des travaux Permettre aux populations de récolter les cultures en cours avant la libération du site ou indemniser pour une récolte si les travaux ont empêché de cultiver 	
Emploi	 Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un plan de recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions du Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) du Projet Mettre en œuvre le Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) du Projet Intégrer l'approche genre dans la stratégie de recrutement des ouvriers Elaborer, coacher/former, insérer et faire signer un code de bonne conduite annexé au contrat de tous les travailleurs y compris les ouvriers, des fournisseurs et des prestataires de service Interdire le recrutement et le travail de mineurs (ouvriers âgés de moins de 14 ans en raison de la nature dangereuse des travaux) Elaborer et mettre en œuvre un MGP spécifique aux travaux en s'alignant sur le MGP du projet Doter le comité local de gestion des plaintes des moyens et compétences nécessaires pour son opérationnalisation et son efficacité Sensibiliser les populations et surtout la jeunesse et les femmes sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès Mettre en place et opérationnaliser un dispositif transparent et équitable pour le recrutement de la main d'œuvre Payer les rémunérations et arriérées éventuelles aux ouvriers/ouvrières et autres prestataires dans le strict respect des prescriptions du code du travail au Bénin Signer un contrat de travail avec tous les employés du chantier et respecter les engagements contractuels 	PréparationConstruction
Sécurité	 Elaborer, mettre en œuvre, suivre et évaluer un Plan Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE) Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du Code de la route Equiper les engins de chantier de bip de recul Disposer des signaleurs aux points stratégique Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de 	PréparationConstruction

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts négatifs	Phases
	 fonctionnement Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement Sensibiliser les conducteurs de camion sur le respect du code de la route Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB) Réguler des flux de personnes au niveau du chantier par des signaleurs Installer des extincteurs au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour Former les lycéens et les responsables du LTA à la manipulation des extincteurs Doter le LTA d'un Plan d'Opération Interne (POI) Organiser chaque année une séance de formation sur les gestes de premiers secours Etc. 	
	 Doter les aires de bureaux et de logement des installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre d'employés Règlementer la circulation d'engin motorisé autour et au sein du lycée Afficher des consignes relatives à la limitation de vitesse afin de réduire le soulèvement de la poussière Entretenir régulièrement les couloirs de passage à l'intérieur du LTA 	Exploitation et
Hygiène et Santé	 Sensibiliser le personnel, les usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives et de lutte contre les IST/VIH/SIDA Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier Mettre en place un dispositif de distribution de préservatifs Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée Signer des contrats pour l'enlèvement de déchets et la vidange régulière des fosses septiques avec une structure agréée Disposer des poubelles et des bacs à ordures pour la collecte des déchets 	- Préparation - Construction
	 Sensibiliser/former les élèves et personnel enseignant sur l'hygiène et gestion des déchets au sein de l'établissement Signer des contrats pour l'enlèvement de déchets et la vidange régulière des fosses septiques avec une structure agréée Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 	Exploitation et entretien
VBG	 Elaborer et mettre en œuvre un plan de d'intégration social et genre Elaborer et vulgariser un code de bonne conduite Organiser des activités de sensibilisation sur le genre (quarts d'heure genre) de manière régulière (une fois par mois au moins) avec des thématiques en lien avec les VBG/EAS-HS et VCE, au profit des travailleurs du sous-projet Prévoir un mécanisme de gestion des plaintes qui prenne en charge les questions de VBG/ EAS-HS et VCE puis informer les travailleurs et les riverains sur l'existence de ce mécanisme de gestion des plaintes Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes et griefs 	PréparationConstruction

Composantes	Mesures d'atténuation des impacts négatifs	Phases
	 Organiser les sensibilisations du fait du non-respect des us et coutumes locaux 	
	 Sensibiliser le personnel enseignant administratif et les élèves filles et garçons et les parents sur les risques de transmission des IST/VIH et la survenue des VBG, EAS/HS et VCE Faire comprendre et signer un code de bonne conduite pour la prévention des VBG/EAS/HS à l'ensemble du personnel (enseignant et administratif) chargé du fonctionnement du LTA Etc. 	Exploitation et entretien
Patrimoine	 Sensibiliser les travailleurs (conducteurs d'engins) sur la conduite à tenir par rapport aux découvertes fortuites Signaler toute découvertes fortuites au chef de chantier qui informera les autorités coutumières et administratives Etc. 	PréparationConstruction

♦ Mesures de bonification des impacts positifs

Composantes	Mesures de bonification des impacts positifs	Phases
Emploi	 Privilégier la main-d'œuvre locale à compétences égales Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions prévues dans le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) du Projet Recruter des ouvriers conformément à la règlementation en matière d'embauche Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement Informer les communautés riveraines du LTA du calendrier de démarrage des grands travaux Sensibiliser les populations et surtout les jeunes sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès Signer un contrat avec tous les employés du chantier 	- Préparation - Construction
Activités économiques	 Construire une aire de restauration à la base des travaux pour l'installation des vendeuses de nourritures et divers Procéder à une visite médicale avant la sélection des vendeuses Organiser les séances de renforcement de capacités aux vendeuses sur la gestion financière Prioriser les entreprises locales/nationales lors du recrutement des sous-traitants Engager les entreprises locales pour la fourniture et la livraison des matériaux de construction des infrastructures Mettre en place un système de subvention des projets 	PréparationConstruction

Composantes	Mesures de bonification des impacts positifs	Phases
Infrastructures scolaires	 Recruter un personnel permanent pour l'entretien et l'arrosage régulier des espaces verts du LTA 	Exploitation
Formation	 Rendre accessible le coût d'accès à l'enseignement technique Développer un programme de bourse d'entré au lycée en priorisant l'approche genre Organiser des séances d'orientation des apprenants et des parents d'élèves sur les spécialités disponibles au sein du LTA Organiser la formation continue de renforcement de capacité au profit des enseignants du LTA Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants Assurer une formation technique et professionnelle de qualité aux apprenants 	
Sécurité	 Sensibiliser les conducteurs de taxis motos et les lycéens sur le code de la route 	Exploitation
Extension urbaine	 Accompagner la viabilisation de la zone du LTA par la mise en place des infrastructures nécessaires 	Exploitation

11-2. Clauses environnementales et sociales d'ordre général applicables sur les chantiers, y compris les questions d'hygiène, de santé et de sécurité au travail

Les clauses sont destinées à aider le sous-projet de construction du Lycée Technique Agricole (LTA) afin qu'elles puissent être intégrées dans les documents de prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales.

11-3. Programme de surveillance et de suivi environnemental et social

La mise en œuvre des mesures du PGES sera assurée par l'entreprise en charge des travaux qui devra recruter dans son équipe au moins un spécialiste en Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement et un spécialiste en charge des questions d'inclusion sociale, genre et VBG.

Avant le démarrage, l'entreprise en charge des travaux produira son PGES Chantier qui sera validé par la mission de contrôle. L'expert en sauvegarde environnementale et sociale de l'entreprise élabora un rapport mensuel de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales qu'il soumettra à l'Ingénieur Conseil pour revue et approbation. Il élabora également les rapports spécifiques exigés par le PGES Chantier, notamment les rapports d'audits internes, les rapports d'incidents environnementaux, les rapports d'accident, etc.

Le suivi « interne » de la mise en œuvre des PGES relèvera de l'ADET. Les spécialistes en sauvegardes de l'ADET et de l'ADSC contrôlent l'effectivité et l'efficacité des mesures du PGES en s'assurant de l'intégration des mesures environnementales et sociales dans la conception du sous-projet, de la prise en compte des clauses environnementales et sociales dans le DAO, de la validation du PGES Chantier par la mission de contrôle et de son application. Ils veillent au

rapportage périodique de la gestion environnementale et à la mise en œuvre des mesures correctives retenues à l'issue des différentes missions de suivi interne/externe et de supervision environnementale et sociale de la Banque mondiale.

- Le suivi « externe » de la mise en œuvre des PGES (ou inspection environnementale et sociale) relèvera de l'ABE qui va s'assurer de la conformité réglementaire de la mise en œuvre des mesures par rapport aux normes en vigueur. Elle s'appuiera sur la DDCVT Zou/Collines pour le suivi externe;
- La mise en œuvre du PAR est de la responsabilité de l'ADET, appuyée par une ONG locale qui sera recrutée à cet effet. Cette ONG assurera entre autres l'intermédiation sociale entre l'ADET, les personnes affectées et les autorités locales, la préparation des activités de paiements des indemnisations aux PAP, la formation des PAP, la gestion des plaintes, etc.;
- La Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) Zou/Collines : elle interviendra dans le suivi des conditions de travail et les activités relatives à la sécurité au travail lors des travaux ;
- L'Inspection Forestière (IF) Collines : Elle va accompagner le sous-projet dans da mise en œuvre de toutes les activités de reboisement et de protection des écosystèmes telles qu'inscrites dans le plan de gestion environnementale du sous-projet ;
- Direction Générale des Mines (DG-Mines) et l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM): Elles interviendront dans les processus d'obtention des autorisations d'ouverture des carrières à exploiter pour les travaux de rechargement et des voies à réaliser lors des travaux.
- Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) à travers son bras technique précisément les Centres de Promotion Sociale (CPS) et les Centres Intégrés de Prise en Charge des Violence Basées sur le Genre (CIPEC/VBG) pour la gestion des cas de VBG/EAS/HS et VCE :
- Le Ministère de la Santé (MS) à travers les centres de santé pour la prise en charge des survivant.e.s de VBG/EAS/HS et VCE;
- L'Institut National de la Femme (INF) pour la prise en charge juridique des survivant.e.s des VBG;
- les ONG: En plus de la mobilisation sociale, elles participeront à la prévention des VBG/EAS/HS et VCE.

Les principaux indicateurs de suivi sont : dégradation du couvert végétal, du sol et de la flore ; qualité des eaux souterraines et de surface ; santé et sécurité des travailleurs sur le chantier ; santé et sécurité des populations riveraines, emploi et conditions de travail, nombre de personnes désagrégées employées ; nombre de plaintes gérées ; etc.

Le suivi et la surveillance environnemental et social doivent être réalisés suivant les périodicités définies pour plus d'efficacité et d'efficiente dans la mise en œuvre du PGES.

12- Mécanisme de gestion des plaintes et de règlement des griefs et coût de mise en œuvre

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FP2E, l'ADET a élaboré un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dont le manuel est publié et accessible via le lien https://adet.bj/documents/documents-fp2e/. Les organes de ce MGP sont déjà installés et rendus fonctionnels. Ce MGP servira également de référence au sous-projet.

13- Plan D'ACTION DU GENRE/VBG ET COUT DE MISE EN ŒUVRE

L'intégration des questions d'égalité des sexes consiste à s'assurer que les besoins et les priorités spécifiques des femmes et des hommes sont identifiés et pleinement pris en considération dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du sous-projet. Les projets d'investissement comportant des travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, en particulier d'Exploitation et d'Abus Sexuels (EAS) ainsi que de Harcèlement Sexuel (HS) et de Violence Contre les Enfants (VCE) de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publique et privée.

Pour gérer correctement les risques de violence sexiste, il est nécessaire de disposer d'un véritable plan d'action qui explique : la manière dont le sous-projet mettra en place les protocoles et mécanismes de prévention et de lutte contre les risques de violence sexiste et le mode de résolution des cas de violences sexistes éventuels.

14- SYNTHESE DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU LTA

Le tableau viii présente le récapitulatif du coût des mesures environnementales et sociales.

Tableau viii : Synthèse des coûts de mise en œuvre des PGES du LTA

Mesures environnementales et sociales	Echéance	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)	
1. Mise en œuvre des mesures envi	1. Mise en œuvre des mesures environnementales et sociales					
1.1 Recrutement d'un Spécialiste en Environnement avec des expériences approuvées en QHSE ou HSE et d'un sociologue de chantier au sein de l'Entreprise Adjudicataire des travaux	Démarrage des travaux	Mois	18	-	Intégré dans le coût des travaux	
1.2 Elaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C)	Phase préparatoire	U	01		Intégré dans le DQE	
1.3 Gestion des découvertes fortuites	Travaux	Provision	-	-	Coût intégré dans le DQE	
1.4 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des travaux de construction du LTA	-	-	-	-	242 917 735	
1.5 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des travaux de construction de la STEP	-	-	-	-	100 000	
1.6 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des	-	-	-	-	12 750 000	

Mesures environnementales et sociales	Echéance	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)
travaux d'installation de la station photovoltaïque					
Sous-total 1					255 767 735
2. Surveillance et suivi environneme	ental et social				
2.1. Surveillance environnementale et sociale	Travaux et exploitation	Provision (analyses laboratoires qualité eau, air, sol, missions spécifiques)	FF	00	00
2.2. Suivi environnemental et social			FF	7 500 000	7 500 000
Sous-total 2			7 500 000		
3. Renforcement des capacités					
3.1 Séances de formation (secourisme, équipier de première intervention santé sécurité au travail, suivi et surveillance environnemental)	Démarrage des travaux	Provision (Atelier)	-	·	9 000 000
Sous-total 3					9 000 000
4. Autres coûts relatifs aux mesures	s d'atténuation		T		
4.1 Mise en œuvre du plan d'action EAS/HS	Phases de préparation et d'exécution des travaux	Provision	01		Intégré au coût du Plan d'Action VBG/EAS/HS du Projet FP2E
4.2 Appui institutionnel	Phase de préparation	Provision	01		15 000 000
Sous-total 4					15 000 000
Total				287 267 735	
Coût indirect (5 %)					14 363 386
Total provisoire des PGES (F CFA)					301 631 121

Le coût total de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales est estimé à **trois cent un** millions six cent trente-et-un mille cent vingt-et-un (301 631 121) francs CFA.

EXECUTIVE SUMMARY

15- CONTEXT AND JUSTIFICATION OF THE SUB-PROJECT

Benin is engaged in a process of reforming its education system with the adoption in December 2019 of the National Strategy for Technical and Vocational Education and Training (SNEFTP). The SNEFTP should ultimately make it possible to develop and protect the country's human capital, inhibited by the environment of the training offer characterized by: the unsuitability of entry profiles to the technical and professional skills to be acquired, the decline in number of learners in Technical and Vocational Education and Training (TVET); the mismatch between exit profiles and the needs of the labor market and the weak participation of the private sector in the governance of the technical and professional training offer.

The technical and financial partners are committed to supporting Benin in the implementation of the strategy following the round table in February 2020. Thus, the Government of Benin, through the Technical Education Development Agency (ADET), initiated with the support of the World Bank the professional training and entrepreneurship for employment project in Benin (FP2E) which aims, among other things, the construction/rehabilitation of ten (10) Agricultural Technical High Schools (LTA), including the Lycée Technique Agricoles (LTA) of the Commune of Ouessè and seven (07) Trade Schools (EM) including the Lycée Technique Agricoles (LTA) of the Commune of Ouessè.

Context and justification of the mission

Taking into account the environment and populations within the framework of the development programs/projects that it finances constitutes one of the cardinal principles for the World Bank.

The environmental and social classification of the FP2E project indicates that this sub-project is at "Moderate" environmental and social risk according to the Environmental and Social Framework (CES) of the World Bank. For the present case, nine (09) standards out of the ten (10) environmental and social standards of the World Bank are triggered, namely NES1; NES2; NES3; NES4; NES5; NES6; NES7; NES8 and NES10.

As part of compliance with the various provisions contained in the CGES and the Population Resettlement Policy Framework (CPRP) and in accordance with the results of the environmental and social screening, the Ouessè LTA construction sub-project is subject to a study. In-depth Environmental and Social Impact (ESIA) accompanied by an Environmental and Social Management Plan (ESMP) and a Resettlement Action Plan (PAR).

16- METHODOLOGICAL APPROACH TO THE STUDY

The main steps of the methodology are presented in Table i.

Categories	Main steps
Global approach	 Framing of the mission or briefing with institutional stakeholders of the project on Friday February 24, 2023 at ADET headquarters Documentary research and analysis Visit and investigations of the sub-project host site from March 6 to 12, 2023 Field work and inventory of floristic data Information and stakeholder consultations on Tuesday March 7 and Wednesday
	March 8, 2023 Data processing and report writing

Categories	Main steps	
Specific approach	 Environmental analysis (lidentification of sources of impacts, identification of impacts, assessment of impacts, identification of risks, etc.) Risk identification and analysis method Development of the ESMP and PSSE 	

Source: Field work, March 2023

17- Presentation of the sub-project and description of activities

The sub-project mainly consists of:

- → of an exterior square: constitutes the main access to the LTA and directly contributes to the identity image of the establishment. It is a buffer space between the public domain and the high school grounds;
- → of a general area: composed of the entrance block, administration, classrooms, library and multimedia space. The central axis will play the role of spine from which the main blocks will be articulated. Upstairs, a system of walkways will be implemented to provide dynamic circulation;
- → of an agricultural area: made up of the different animal and plant production and processing blocks and the educational polygon. This area is conducive to hands-on learning;
- → of an accommodation area: intended for boarding students integrating the bedroom blocks as well as a refectory;
- → an administrative/teacher accommodation area: composed of row houses for the administrative body and studios for the rest of the teaching staff;
- → of a sports area: includes a multitude of sports fields thus offering the possibility for different classes to practice sports activities simultaneously;
- → of a wastewater treatment plant: includes physical, secondary and tertiary treatment lines
- \rightarrow of a photovoltaic station.

3.3 Infrastructure to be built at the LTA level

The modern Ouessè LTA will includefour (4) blocks of six (06) classrooms; one (1) NTA block (plant products processing workshop, meat products); 1 block of specialized rooms (computer rooms, 1 library, 2 multimedia rooms, 1 technical room for servers, 2 offices, 2 drawing rooms and 1 CAD-CAD room, 3 toilet blocks); 1 agricultural machinery maintenance block; one (1) crop production block; one (1) animal production area; one (1) modern administrative block; A(1) girls' dormitory with 100 places; A (1) boys' dormitory with 100 places; one (1) refectory. / kitchen; one (1) infirmary; five (5) accommodations for members of administration; drilling + high flow water tower; workshops; one (1) NTA, PV, PA incubator; others (Gallery, VRD).

3.4 Main activities by sub-project phases

The activities of the sub-project, constituting the sources of impact, are grouped by phase of realization as presented in table ii.

Table ii : Activities of construction of the LTA per phase of the sub-project

Sub-project phases	Impact-producing activities	Equipment to use
Preparation phase	Liberation of the sub-project area (deforestation, brush clearing, relocation of PAPs, etc.) Installation of the site (layout and transport of equipment, technical base, company premises and housing, construction of various storage areas, etc.)	Manual tools (hoes, axes, picks, etc.) Motorized equipment (bulldozer, grader, backhoe loader, loader, etc.)
Construction phase	 Structural works (civil engineering works: installation of buildings, clean concrete; construction of drilling plus high-flow water tower and its distribution network; carpentry work; foundation work; assembly of agglomerations; Development of roads and Miscellaneous Networks (VRD); concrete pouring work for posts and chains, floor covering work, whitewashing and painting of buildings, etc.) Construction of the STEP Construction of the photovoltaic station (stakes for materializing the locations of the solar panels, installation of armaments for the photovoltaic solar system Control and verification of the work carried out, operational tests, any alteration work which should be carried out even after the completion of the work, so that the installation meets all the requirements and regulations in force Maintenance of vehicles, machines and generators Infrastructure equipment (classrooms, administration, dormitories, workshops, kitchen, laboratories, etc.) Site withdrawal (dismantling of installations and closure of the site, cleaning of the work base) 	 Manual tools (hoes, axes, picks, etc.) Motorized equipment Construction site machinery: scraper, bulldozer, grader, backhoe loader, loader platform, road roller, dumper, etc. Dump truck
Operation phase	 Commissioning of the LTA LTA care and maintenance 	 Laboratory equipment and workshop Related to the Wastewater Treatment Plant (STEP): Surface aerators / Centrifugal aerators, mixer, ejector aerator, etc.
Dismantling	Dismantling of infrastructure	 Manual tools (hoes, axes, picks, etc.) Motorized equipment Construction site machinery: scraper, bulldozer, grader, backhoe loader, loader platform, dumper, etc. Dump truck

18- ANALYSIS OF SUB-PROJECT VARIANTS

The variants analyzed take into account: i) the electricity supply method; ii) water supply; iii) management of household solid waste and organic waste and iv) management and treatment of wastewater (table iii).

Table iii: Subproject variants

Aspects of the sub-project	Variants analyzed	Optimal variant
	 Variant 1: Electric energy supply via the SBEE line Variant 2: Supply of electrical energy by the installation of a Solar Power Plant (CS) 	
Electricity supply	- Variant 3 : Electric power supply via the SBEE line plus generator	Variant 4
	 Variant 4: Electric energy supply through the installation of a solar power plant plus Generator Group (GE) 	
	 Variant 1 : Water supply to the LTA from a borehole + high flow water tower and distribution network 	
Water supply	- Variant 2 : Supply from the SONEB distribution network	Variant 1
	- Variant 1 : Installation of the biodigester system	
Management of organic / and	 Variant 2: Installation of a modern incineration intended for the elimination of products and/or by- products 	Variant 3 and 4
non-organic solid waste	- Variant 3: Installation of a compost bin for the production of compost and its agricultural valorization	variant 5 and 4
	- Variant 4 : Collection and disposal of non-organic waste by approved structures to authorized sites	
	 Variant 1 : Biological treatment (activated sludge system) 	
Wastewater management and treatment	- Variant 2 : Construction of cesspools and septic tanks	Variant 3
	- Variant 3:Installation of the Wastewater Treatment Plant (ST EP) for all wastewater	
Management of biomedical	- Variant 1: Evacuation of DBM to health structures with appropriate treatment/elimination equipment	
waste from the infirmary	- Variant 2: Internal management of DBMs at LTA level	Variant 1

Source: Analysis result, March 2023

19- Analysis of the political, legal and institutional framework for the environmental assessment of the sub-project

As part of this study, a synthetic analysis of the regulatory, legislative and institutional system which governs the implementation of the Ouessè LTA construction sub-project was carried out.

Policy framework applicable to the sub-project

The policy documents related to the sub-project are: the national Agenda 21; the National Sustainable Development Strategy (SNDD), the National Environmental Policy (PNE); the Environmental Action

Plan (PAE); the National Climate Change Management Policy (PNGCC); the National Gender Promotion Policy in Benin (PNPG), the post-2015 Education Sector Plan (PNE); the National Strategy for Technical and Vocational Education and Training (TVET); the Strategic Recovery Plan for the Agricultural Sector (PRSA); the Holistic Social Protection Policy (PHPS), Nationally Determined Contribution (NDC) updated 2021², etc.

Legal framework for implementing the sub-project

The main national texts applicable to the sub-project are:

- Law No. 90-32 of December 11, 1990 establishing the Constitution of the Republic of Benin as amended and supplemented by Law No. 2019 - 40 of November 7, 2019;
- Law No. 98-030 of February 12, 1999 relating to the framework law on the environment in the Republic of Benin;
- Law No. 98-004 of January 27, 1998 establishing the labor code in the Republic of Benin;
- Law No. 2017-05 of August 29, 2017 establishing the conditions and procedure for hiring, placement of labor and termination of the employment contract in the Republic of Benin;
- Law No. 2011-26 of January 9, 2012 on the prevention and repression of violence against women;
- Law No. 98-019 of March 21, 2003 establishing the social security code in the Republic of Benin;
- Law No. 2017-15 amending and supplementing Law 2013-01 of August 14, 2013 on the Land and State Code;
- Law No. 2002-16 of October 28, 2004 on the wildlife regime in the Republic of Benin;
- therelaw N°2022 04 of February 16, 2022 on public hygiene in the Republic of Benin;
- Law No. 2010-44 of November 24, 2010 relating to Water Management in the Republic of Benin:
- Law No. 2015-08 of January 23, 2015 relating to the child code Republic of Benin;
- Law No. 2017-06 of 09/29/2017 on the protection and promotion of the rights of disabled people in Benin.

These laws as well as their implementing decrees are necessary for the implementation of sub-project activities.

Institutional framework for implementing the sub-project

The institutional framework for implementing the sub-project is composed of the Agency for the Development of Technical Education (ADET); from the Sèmè-City Development Agency (ADSC); Ouessè Town Hall; the contractor awarded the works (execution of the works and implementation of the ESMP); the control mission; the Beninese Environment Agency (ABE); the Departmental Directorate for Living Environment and Transport responsible for Sustainable Development (DDCVT) of Collines; the Departmental Directorate of Labor and Public Service (DDTFP) of Collines; the Beninese Environment Agency; the Departmental Directorate of Health (DDS – Collines); the Departmental Directorate of Secondary, Technical and Vocational Training (DDESTFP) of Collines; the National Social Security Fund (CNSS); the Forest Inspection (IF) of Collines; the Social Promotion Centers (CPS) and NGOs specializing in the implementation of the ESMP.

-

²https://unfccc.int/sites/default/files/NDC/2022-06/CDN_ACTUALISEE_BENIN2021.pdf

World Bank Environmental and Social Standards applicable to the sub-project

Beyond national regulations, the Ouessè LTA construction sub-project is being implemented under the World Bank CES regime.

Although the NESNo. 7 "Historically disadvantaged indigenous peoples, traditional local communities in Sub-Saharan Africa" is triggered within the framework of the FP2E project, it does not apply to this sub-project. The eight (08) ESS applicable to the sub-project are: ESS No. 01 "Assessment and management of environmental and social risks and impacts"; NES n°02 "Employment and working conditions"; NES No. 03 "Rational use of resources and prevention and management of pollution"; NES No. 04 "Health and Safety of the Population"; NES No. 05 "Land acquisition, land use restrictions and involuntary resettlement"; NES n°06 "Preservation of biodiversity and sustainable management of natural biological resources"; NES n°08 "Cultural heritage" and NES n°10 "Stakeholder mobilization and information".

20- DESCRIPTION AND ANALYSIS OF THE INITIAL STATE OF THE RECEIVING ENVIRONMENT

Two (02) zones of influence in particular: i) Zone of Direct Influence (ZID) and ii) Zone of Indirect or Diffuse Influence (ZII) of the Ouessè LTA construction sub-project are determined in such a way as to facilitate taking into account all elements of the environment that may be affected directly or indirectly by the completion of the work.

6-4.Zone of Direct Influence (ZID)

The ZID corresponds to the area which will receive the direct effects of the LTA construction work. Indeed, it is the 50 hectare site associated with all the functional units around it and a radius of 2 km around the site.

6-5. Zone of Indirect or Diffuse Influence (ZII)

The ZII extends to the entire Municipality of Ouessè which will directly feel the socio-economic and environmental impacts of the sub-project.

6-6. Specific description of the host site or the area of direct influence of the sub-project

6-6.1. Biophysical characteristics of the site

Location and accessibility of the sub-project site

The 50 hectare site to accommodate the Educational Block and Accommodation (BPH) of the Lycée Technique Agricole (LTA) in Ouessè is located in the center of the district of Ouessè, precisely in the village "Adougou Aga".

The site is located on the right bank of the Ouessè-Ikêmon track, approximately 1.5 km from Ouessè Centre village. It is limited to the north by the BOKO Célestin estate, to the south by the track which leads to Kpakitidji, to the east by the river*Hohovi-Wénon*and to the West by the DEDOGNI Emile estate.

Plant formations and fauna of the BPH reception site

The 50 hectares which will accommodate the construction work of the BPH of the LTA of Ouessè constitute an area which is currently occupied by fruit plantations which occupy approximately 31 ha or 60% of the entire site, tree and shrub savannahs, crops and fallow (19%). The plantations consist of Anacardiumouest on 22 ha, Tectona grandis and Mangifera indica on 9 ha.

In the plantations, there are tree stands with social or economic value for the populations. These are Termilia maroptera, Azadirachta indica, Khaya senegalensis, Prosopis africana, Parkia biglobosa, vitellaria paradoxa, etc. On the other hand, the cultivation areas are mainly made up of Zea mays (corn), Glycine max (soybean), Vigna subterranea (voandzou) and Vigna unguiculata (cowpea) belonging to individuals. The ecosystem functions associated with these species are essentially regulation, provisioning and sociocultural.

The site is accessible by the Ouessè – Ikêmon – Kilibo municipal road which benefits from periodic maintenance by the Ouessè Town Hall. This road is passable in all seasons of the year with damage in places following water erosion in the rainy season.

Floristic diversity

The floristic diversity evaluated at the 50 ha level shows that the specific richness is 21 ± 11 species for nine (09) families and eighteen (18) genera with a floristic composition of 126 individuals.

The most common families are Leguminosae, while Isoberlinia is the most dominant genus. The most encountered species are: Acacia amythethophylla; Anacardiumouest; Azadirachta indica; Ficus thonningii; Isoberlinia doka; Isoberlinia tomentosa; Piliostigma thonningii; Sarcocephalus latifolius.

Furthermore, the values of the Shannon diversity index indicate a low diversity of the site with 2.03 ± 0.63 bits; which shows that the environmental conditions of the site are not favorable for the establishment of the species. The Pielou equitability index (0.89 ± 0.09) indicates an inequitable distribution of species in this ecosystem. The low diversity observed on the site indicates the degree of anthropization of the receiving environment of the sub-project.

Dendrometric structure

The structural characterization of the vegetation of the site shows that the density of trees averages 393 \pm 102 stems/ha with an average basal area of 19.74 m²/ha.

The distribution of trees follows an "inverted J" shape characteristic of multi-specific stands with a preponderance of young individuals and small and medium girths.

Overall, trees with small and medium circumferences (30 to 90 cm) are the most abundant at site 1. This abundance is more marked at the level of individuals with circumferences between 30 cm and 50 cm. Trees with circumferences greater than 170 cm are poorly represented. In conclusion, the vegetation of the site is being restored.

The 50 ha site in the Municipality of Ouessè is home to most of the species listed as least concern on the IUCN red list. Near-threatened (Chrysophyllum albidum), endangered (Pterocarpus erinaceus) and vulnerable (Vitellaria paradoxa) species are also observed there.

Characterization of the fauna of the 50 hectare site of the Municipality of Ouessè

The LTA site is home to some very specific wildlife species. These wildlife species are made up of avian and non-avian species. Concerning the avian species observed on the site, it should be noted the presence of swallow (Hirundo rustica), hawk (Accipiter nisus), weaver (*Ploceus cucullatus*), raven (*Corvuscorax*), pigeon (*Spilopelia senegalensis*), etc.

The strong pressure on forest resources has effects on wildlife. The deficit in animal products is somewhat compensated by the domestic breeding of rabbits and poultry. However, the presence of a few small rodents is noted.

Relief and hydrographic network on the sub-project site

The relief is less rugged with altitudes varying between 209 and 257 meters and does not constitute an obstacle to the construction of the Ouessè LTA. The site is not crossed by a watercourse. The "Hohovi-wénon" river runs along the site at approximately 400 m.

Geological and pedological characteristics of the site

The 50-hectare Ouessè LTA site is essentially based on tropical ferruginous soils leached to concretion.

Characteristics of the human environment

Land status of the sub-project site

This site was made available to the sub-project by a municipal decree n°5i/074/CO/SG-SAG/SADE of the Ouessè Town Hall dated December 20, 2017. The site is therefore not subject to any dispute according to official documents and land investigations carried out with the Land Management Commission (CoGeF) of the Municipality of Ouessè and the Village Land Management Section (SVGF) at the level of the Adougou Aga village (see appendix 5 for the acts land).

Socio-demographic characteristics of the village concerned by the sub-project

The inhabitants of the village of Adougou Aga are mainly Mahi from Savalou and the Agonli Plateau. Then come the Shabè from Ilé Ifè in Nigeria. To these two (02) socio-cultural groups (75.8% of the population of Ouessè) are added other minority groups namely: Adja, Bariaba, Dendi, Otamari, Yom, Lokpa (i.e. 15.1%, on the one hand, from a migratory movement, who came to settle in search of agricultural land and 7.7%, on the other hand the Peuhl breeders commonly called "Boussou"). The total population of the Adougou Aga village is estimated at 3666 people including 1899 men (58.80%) and 1767 women (42.20%).

Socio-economic profile of the occupants of the 50 hectare site

At the end of the collection of socio-economic data as part of the development of the Resettlement Action Plan for people affected by the sub-project, twenty-nine (29) people affected by the sub-project were identified.

Five (05) types of profession are exercised by PAPs. There are artisans there (02, none of whom are women); farmers (22 including 7 women); one (01) male student; three (03) male civil servants and one (01) male maintainer.

♦ Type of people/goods in the ZID

N°	Designation	RAP data
1	Person Affected by the Project	Workforce
1.1	Number of people affected by the sub-project (PAP)	29
1.2	Number of dependents	285
1.3	Number of women affected	7
1.4	Number of vulnerable PAPs	12
1.5	Number of major PAPs	29

1.6	Total number of beneficiaries	314
2	PAP categories	Workforce
2.1	Landowner/Farmer	29
2.2	Tenant	00
3	Type of goods affected	Workforce
3.1	Private residential buildings	0
3.2	Related infrastructure affected	0
3.3	Infrastructure for commercial use	0
	Cultural heritage and affected deities	0
	Trees and plants of economic value affected	8 149
	Crops and market gardens affected (Kg)	35496,4
	Economic PAP (having lost commercial income)	0
	Total area of land lost (ha)	50 ha 41a 15 ca

Source: Field work and analysis results, March 2023

From the analysis of the table, eight thousand one hundred and forty-nine (8149) trees are present on the LTA construction site in the Municipality of Ouessè. These include, among other things, the feet of *Anacardium nord*, of *Tectona grandis*, of *Pterocarpus erinaceus*, of *Mangifera indica*, of *Azadirachta indica*, of *Vitellaria paradoxa*, of *Khaya senegalensis*, etc. In addition to these various assets, there are 183,425 m2 of affected crops.

21- MAIN ENVIRONMENTAL AND SOCIAL ISSUES OF THE SUB-PROJECT

Table IV summarizes the various environmental and social issues identified.

Table iv : Main issues of the sub-project

Issue Categories	Type of issue
	 Preservation of the acoustic state of the work area, air quality, waterways against pollutants
Environmental issues	Preservation of soil and water table against pollutants
	Protection of plant and wildlife resources
	Implementation of national and international environmental protection policies
	Preservation of social cohesion in the intervention area
	Promotion of temporary jobs
Social and economic	Fight against child labor
issues	Development of outbreaks of spread of COVID-19/STI
	 Issue of gender disparity and the relevance of Gender-Based Violence (GBV) in the sub-project area
Security issues	Preserving the safety of site personnel and users during the operation phase against the terrorist threat in Northern Benin

Source: Analysis result, March 2023

22- ANALYSIS OF POTENTIAL POSITIVE AND NEGATIVE IMPACTS AND THEIR MAXIMIZATION/MITIGATION MEASURES

The potential positive and negative impacts of the sub-project are presented in Tables v and vi.

Table v : Positive impacts of the sub-project

Components	Positive impacts	Sub-project phases
Biophysical enviro	nment	
Water resources	Protection of water resources against the risk of contamination by wastewater	Operation
Human environment	THE CONTROL OF THE CO	
Job	 Creation of temporary jobs (± 150 and 250 workers in the preparation and construction phases respectively) Availability of wood products for various uses Recruitment of approved local subcontracting companies to carry out certain site works Contribution to the development and attractiveness of the Municipality 	PreparationConstructionOperation
Economy	 Development of Income Generating Activities (AGR) Increase in income from income-generating activities (IGA) for women Improved income of local entrepreneurs Recruitment of approved subcontracting companies to carry out certain site works Development of AGR (catering services, real estate, tailor, etc.) Development of public lighting and improvement of security conditions 	PreparationConstructionOperation
Education and professional integration	 Recruitment of new teachers to supervise learners Reduction in the rate of unemployed graduates from technical high schools through the development of private initiatives Increase in the rate of access to technical education 	Operation

Table vi : Potential negative impacts of the sub-project

Components	Negative impacts	Importance	Sub-project phases
Biophysical environi	ment		
Ground	 Soil pollution from accidental oil spills Soil pollution by solid waste Degradation of the soil by the movement of construction machinery and vehicles Pollution of the ground by waste from the assembly of cable scraps, packaging, plastic bags, etc.) 	Average	All phases
Air	Air pollution by dust and exhaust gases	Average	All phases
Water	Surface and groundwater pollutionDepletion of the water table	Average	All phases
Vegetation	Lossplant cover (8149 plants inventoried): Anacardium occidental (4181), Tectona grandis (2,403), Ossa (247), Pterocarpus erinaceus (407), Mangifera indica (446), Azadirachta indica (306), Vitellaria paradoxa (127), Parkia biglobosa (100), Gmelina arborea (72), Khaya senegalensis (50), Citrus sinensis (20) and Carica papaya (05) - Loss of woody carbon stock potential (10.59t.CO2eq)	Average	Preparation
Wildlife	Disturbance of wildlife	Weak	- Preparation - Construction

Components	Negative impacts	Importance	Sub-project phases
Human environment			
Hygiene	Soil pollution by solid construction site waste Pollution of drinking water	Average	PreparationConstruction
Land	Loss of fruit plantations (31 ha or Tectona grandis (9 ha), <i>Anacardium nord</i> (22 ha), Tree and shrub savannahs and crops (19 ha)	Average	Preparation
Health security	 Prevalence of new cases of STIs, HIV/AIDS, COVID-19 and other conditions Work and traffic accidents Noise pollution around the construction site Road traffic disruption and accidents Transmission of contagious diseases and manifestation of cases of GBV/EAS/HS in the LTA zone 	Average	PreparationConstructionOperation
	Work accidentFire in dormitories and specialized workshopsAccidents linked to sports activities	Average	Operation
Breeding	Restriction of grazing spaces	Weak	- Preparation - Construction
Heritage	Destruction of cultural heritage	Average	- Preparation - Construction
Economy, traditional pharmacopoeia	Loss of benefits related to ecosystem functions of affected trees	Average	Preparation
Employment/Social	 Conflicts with the local population due to non-respect of local habits and customs Conflicts linked to non-recruitment of local labor Job Loss 	Average	- Preparation - Construction

23- RISK AND ACCIDENT MANAGEMENT

The analysis of dangerous situations shows that risks are linked to the sub-project activities. These are the risks of: pollution of natural resources; emission of noise and vibration; transmission of STIs, HIV and COVID-19; accident (collision, rollover); occurrence of Gender-Based Violence (GBV), Exploitation, Sexual Abuse (EAS); Sexual Harassment (SH) and Violence Against Children (VCE); risk of child labor; respiratory infections; inhalation of chemicals; electrocution; soil pollution by solid waste and liquid effluents; overturning, tipping, collision of a worker which could cause loss of human life; accidental spillage of construction materials on workers; collision of pedestrian by machine; exposure to heat or sun and excessive fatigue; fall of the driver and overturning of the machine; collapse of all or part of the structure; risk of accident resulting from sudden contact of a person with the ground or with another sufficiently large and solid surface, inhalation of smoke or combustion gases, etc.

24- CONSULTATION OF SUB-PROJECT STAKEHOLDERS

A contact and information session was organized at the headquarters of the Ouessè district office, on Tuesday March 7, 2023. It brought together representatives of the SILICON SARL Design Office and resource people accompanied by the Village Manager of Adougou-Agato inform them about the

construction works of the LTA, the scope of the ESIA and the preparation of the public consultation session. These public information and consultation sessions brought together several stakeholders including local authorities, PAPs, heirs, students, teachers, elders, men, young people and women.

Looking at the statistical data in table vii, it appears that a total of twenty-seven (27) people including seven (07) women and twenty (20) men actively participated in the Public Consultation at the District Office of Ouessè. In addition, twenty-five (25) people made up of six (06) women and nineteen (19) men participated in the public consultation organized at CEG2 of Ouessè Center.

Table vi i: Summary of recommendations from public information and consultation sessions based on concerns raised

Stakeholders		Decisions taken
		Effectively recruit local labor (men, young people and women) with equal skills
	_	Subcontract if necessary with local companies
Populations Adougou-Aga	of	 Identify and effectively compensate the PAPs at least up to the losses suffered
		 Involve local elected officials in raising awareness and recruiting the local workforce
Teaching staff		 Inform and communicate with learners on the advantages of LTAs and Trade Schools
Learners		 Inform, Communicate and Educate parents and learners on the conditions of access to LTA and the courses available

25- ENVIRONMENTAL AND SOCIAL MANAGEMENT PLAN

The ESMP presents,in detail,the different measures (enhancement, optimization, compensation, mitigation, etc.) and also the provisions (institutional, environmental monitoring and surveillance, etc.) to be taken into account during the implementation of the ESMP of the subproject.

11-4. Impact mitigation and enhancement measures

Measures to mitigate impacts on components of the physical environment

Components	Impact mitigation measures	Phases
Flora	 Compensate Project Affected Persons (PAP) for losses of trees with economic and medicinal values following the principles and procedures published in the PAR Inform the owners and occupants of the site of the start of the work Carry out, in consultation with the forestry inspectorate and the Ouessè Town Hall, a compensatory reforestation of 24,447 trees (at the rate of one tree felled for every three planted) over an area of 20 ha (at an average of 1666 native and foreign plants per ha) Regularly monitor the reforested area 	Preparation
Wildlife	 Educate workers about hunting in the work zone Inform and raise awareness among breeders before the actual start of work Identify grazing areas and direct the herdsmen towards these areas 	

Components	Impact mitigation measures	Phases
Soil and surface and groundwater	 Provide the vehicle fleet with vehicles and machines in good working order Provide the site with specific bins for the pre-collection of solid waste Sign a waste removal contract (common and hazardous) with an approved structure Sign a waste removal contract with an approved structure Provide the site with retention drums suitable and compatible with the chemicals to be handled to be placed on impermeable slabs and ensure their regulatory disposal Carry out refueling more than 30 m from any sensitive environment and outside areas exposed to surface flows Have a waterproof platform for handling hydrocarbons Provide adequate absorbent kits in the oil handling area Equip trucks with adequate absorbent kits for hydrocarbons Install the work base in a location more than 200 m from a watercourse and permanent homes Create a sealed area for vehicle maintenance and handling of used oils Sign a used oil collection contract with an approved structure Raise awareness among students and teaching staff about rational water management Periodically inspect water pipes for repair of possible water leaks 	- Preparation - Construction
	 Ensure that you have good quality EUE arriving at the pumping station Regular maintenance of the STEP to ensure its proper functioning Install two automatic collection stations for refrigerated samples, one for raw wastewater at the entrance to the WWTP and one for treated wastewater Ensure proper functioning of the WWTP through regular monitoring Hire an approved NGO for the disposal of the last solid and liquid waste from the WWTP 	- Operation
Ground	 Provide the site with specific bins for the pre-collection of solid waste Limit mechanical stump removal to exceptional cases Carry out the release work following the technical specifications 	PreparationConstruction
Ground and air	 Have equipment in good working order Water potentially dusty areas Cover trucks carrying materials 	PreparationConstruction

♦ Measures to mitigate negative impacts on components of the human environment

Components	Negative impact mitigation measures	Phases
Economical activities	 Compensate Project Affected Persons (PAP) for losses of trees with economic and medicinal values following the principles and procedures published in the PAR Support PAPs in carrying out compensatory reforestation in their private space 	- Preparation
	 Inform the owners and occupants of the site of the start of the work Allow populations to harvest current crops before liberating the site or compensate for a harvest if the work prevented cultivation 	
Job	 Develop, implement, monitor and evaluate a workforce recruitment plan based on the provisions of the Project's Workforce Management Plan (PGMO). 	PreparationConstruction

 Implement the Project Workforce Management Plan (PGMO) Integrate the gender approach into the worker recruitment strategy Develop, coach/train, insert and sign a code of good conduct annexed to the contract of all workers including workers, suppliers and service providers Prohibit the recruitment and work of minors (workers under the age of 14 due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Develop, coach/train, insert and sign a code of good conduct annexed to the contract of all workers including workers, suppliers and service providers Prohibit the recruitment and work of minors (workers under the age of 14 due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
the contract of all workers including workers, suppliers and service providers Prohibit the recruitment and work of minors (workers under the age of 14 due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
providers Prohibit the recruitment and work of minors (workers under the age of 14 due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Prohibit the recruitment and work of minors (workers under the age of 14 due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
due to the dangerous nature of the work) Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Develop and implement a work-specific MGP by aligning with the project MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 MGP Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Provide the local complaints management committee with the necessary means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
means and skills for its operationalization and effectiveness Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Raise awareness among populations and especially young people and women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
women about the start of work and the job opportunities available and the conditions of access - Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor - Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin - Sign an employment contract with all site employees and respect
conditions of access - Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor - Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin - Sign an employment contract with all site employees and respect
 Establish and operationalize a transparent and fair system for recruiting labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
labor Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
 Pay remuneration and possible arrears to workers and other service providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
providers in strict compliance with the requirements of the labor code in Benin — Sign an employment contract with all site employees and respect
Benin Sign an employment contract with all site employees and respect
Sign an employment contract with all site employees and respect
, ,
contractual commitments
Develop, implement, monitor and evaluate a hygiene, safety, health and
environment plan (PHSSE)
 Provide workers with appropriate Personal Protective Equipment (PPE)
(mask, helmet, glasses, earmuffs, boots, gloves, etc.) and ensure that they
are worn effectively.
 Organize awareness raising on health and safety during quarter-hour
shifts for site personnel
Provide the site with medicine boxes equipped for preliminary care in the
event of injury or accident
Sign a contract with the Ouessè Communal health center for emergency
care
Have signage to guide users Pairs awareness among vehicle/truels drivers about respecting the
 Raise awareness among vehicle/truck drivers about respecting the Highway Code
Highway Code Equip construction machinery with a reversing beep - Construction
Have signalmen at strategic points
Display safety pictograms on the construction site
Provide the vehicle fleet with vehicles and machines in good working order
Provide the vehicle fleet with vehicles and machines in good working order
Raise awareness among truck drivers about respecting the highway code
Comply with noise standards (working hours) in force in Benin for
construction work (70 dB)
Regulate the flow of people at the site level by signallers
 Install fire extinguishers in dormitories and specialized workshops and
periodically update them
Train high school students and LTA officials in handling fire extinguishers
Provide the LTA with an Internal Operation Plan (POI)

Components	Negative impact mitigation measures	Phases
	Organize a training session each year on first aid proceduresEtc.	
	 Provide office and housing areas with sanitary facilities (latrines, septic tanks, soakaways, sinks and showers) depending on the number of employees Regulate the circulation of motorized vehicles around and within the high school Post speed limit instructions to reduce dust raising Regularly maintain the passage corridors inside the LTA 	Operation and maintenance
Hygiene and Health	 Raise awareness among staff, users and local residents (young people, women and others) of the site on good practices and on preventive methods and the fight against STIs/HIV/AIDS Organize awareness raising on health and safety during quarter-hour shifts for site personnel Set up a condom distribution system Sign a waste removal contract (common and hazardous) with an approved structure Sign contracts for waste removal and regular emptying of septic tanks with an approved structure Provide trash cans and garbage bins for waste collection 	PreparationConstruction
	 Raise awareness/train students and teaching staff on hygiene and waste management within the establishment Sign contracts for waste removal and regular emptying of septic tanks with an approved structure Ensure the continued operation of the LTA infirmary for the administration of preliminary care in the event of injury or accident 	Operation and maintenance
GBV	 Develop and implement a social and gender integration plan Develop and popularize a code of good conduct Organize gender awareness activities (gender quarters) on a regular basis (at least once a month) with themes related to GBV/EAS-HS and VCE, for the benefit of sub-project workers Provide a complaints management mechanism that addresses GBV/EAS-HS and VCE issues and then inform workers and residents of the existence of this complaints management mechanism Implement the complaints and grievance management mechanism Organize awareness raising due to non-respect of local habits and customs 	PreparationConstruction
	 Raise awareness among administrative teaching staff and female and male students and parents about the risks of transmission of STIs/HIV and the occurrence of GBV, EAS/SH and VCE Make all staff (teaching and administrative) responsible for the operation of the LTA understand and sign a code of good conduct for the prevention of GBV/EAS/SH. Etc. 	Operation and maintenance
Heritage	 Raise awareness among workers (machine drivers) on what to do in relation to accidental discoveries Report any accidental discoveries to the site manager who will inform the 	PreparationConstruction

Components	Negative impact mitigation measures	Phases
	customary and administrative authorities	
	Etc.	

₲ Measures to improve positive impacts

Components	Measures to improve positive impacts	Phases
Job		Preparation Construction
Economical activities	management	Preparation Construction
School infrastructure	 Recruit permanent staff for the maintenance and regular watering of LTA green spaces 	eration
Training	 Make the cost of access to technical education accessible Develop a high school entrance scholarship program by prioritizing the gender approach Organize orientation sessions for learners and parents on the specialties available within the LTA Organize continuing capacity building training for the benefit of LTA teachers Develop and implement a refresher training grant program for LTA teachers and by specialty for better supervision of learners Ensure quality technical and professional training for learners 	eration
Security	 Raise awareness among motorcycle taxi drivers and high school Open 	eration

Components	Measures to improve positive impacts	Phases
	students about the highway code	
Urban extension	 Support the development of the LTA area by establishing the necessary infrastructure 	Operation

11-5. General environmental and social clauses applicable on construction sites, including occupational hygiene, health and safety issues

The clauses are intended to help the sub-projectconstruction of the Agricultural Technical High School (LTA)so that they can be integrated into the prescription documents to optimize the protection of the environment and the socio-economic environment. The clauses are specific to all construction site activities that may be sources of environmental and social nuisance.

11-6. Environmental and social surveillance and monitoring program

The implementation of the ESMP measures will be ensured by the company in charge of the work which must recruit into its team at least one specialist in Hygiene, Health, Safety and Environmentand a specialist in charge of social inclusion, gender and GBV issues.

Before starting, the company in charge of the work will produce its Site ESMP which will be validated by the control mission. The company's environmental and social safeguard expert will prepare a monthly report on the implementation of environmental and social measures which he will submit to the Consulting Engineer for review and approval. He also prepared the specific reports required by the Site ESMP, in particular internal audit reports, environmental incident reports, accident reports, etc.

- "Internal" monitoring of the implementation of the ESMPs will be the responsibility of ADET. The safeguards specialists of ADET and ADSCcontrolLent l'effectiveness and'effectiveness of ESMP measures in s'ensuring the'integration of environmental and social measures in the design of the sub-project, consideration of environmental and social clauses in the DAO, validation of the Site ESMP by the control mission and its application. They ensure periodic reporting of environmental management and the implementation of corrective measures adopted at the end of the various internal/external monitoring and environmental and social supervision missions of the World Bank..
- "External" monitoring of the implementation of the ESMPs (or environmental and social inspection) will be the responsibility of the ABE which will ensure regulatory compliance of the implementation of the measures in relation to the standards in force. It will rely on the DDCVT Zou/Collines for external monitoring;
- The implementation of the PAR is the responsibility of ADET, supported by a local NGO which will be recruited for this purpose. This NGOwill ensure, among other things, social intermediation between ADET, affected people and local authorities, preparation of compensation payment activities to PAPs, training of PAPs, management of complaints, etc.;
- ThereDepartmental Directorate of Labor and Public Service (DDTFP) Zou/Hills: it will be involved in monitoring working conditions and activities relating to safety at work during the work;

- Forest Inspection (IF)Hills: It will support the sub-project in the implementation of all reforestation and ecosystem protection activities as included in the environmental management plan of the sub-project;
- Directorate General of Mines (DG-Mines) and the Beninese Office of Geological and Mining Research (OBRGM): They will intervenein the processes of obtaining authorizations to open quarries to be exploited for resurfacing work and roads to be created during the work.
- The Ministry of Social Affairs and Microfinance (MASM) through its technical arm precisely
 the Social Promotion Centers (CPS) and the Integrated Centers for the Management of GenderBased Violence (CIPEC/GBV) for the management of cases of GBV/EAS/HS and VCE;
- The Ministry of Health (MS)through health centers for the care of survivors of GBV/EAS/SH and VCE;
- The National Institute for Women (INF) for legal support for survivors of GBV;
- NGOs: In addition to social mobilization, they will participate in the prevention of GBV/EAS/SH and VCE.

The main monitoring indicators are: degradation of plant cover, soil and flora; quality of ground and surface water; health and safety of workers on site; health and safety of local populations, employment and working conditions, number of disaggregated people employed; number of complaints managed; etc.

Environmental and social monitoring and surveillance must be carried out at defined intervals for greater effectiveness and efficiency in the implementation of the ESMP.

26- Complaint management and grievance mechanism and cost of implementation

As part of the implementation of the FP2E project, ADET has developed a Complaints Management Mechanism (MGP) whose manual is published and accessible via the linkhttps://adet.bj/documents/documents-fp2e/. The organs of this MGP are already installed and made functional. This MGP will also serve as a reference for the sub-project.

27- Gender/GBV action plan and implementation cost

Gender mainstreaming involves ensuring that the specific needs and priorities of women and men are identified and fully considered in the design, implementation, monitoring and evaluation of all sub-project activities. Investment projects involving civil works can increase the risk of GBV, in particular Sexual Exploitation and Abuse (SEA) as well as Sexual Harassment (SH) and Violence Against Children (VCV) of different levels. manners by a range of authors in the public and private spheres.

To properly manage the risks of gender-based violence, it is necessary to have a real action plan that explains: how the sub-project will put in place protocols and mechanisms to prevent and combat the risks of gender-based violence and the method of resolving possible cases of gender-based violence.

28- SUMMARY OF IMPLEMENTATION COSTS OF THE LTA ESMP

Table viii presents the summary of the cost of environmental and social measures.

Table viii: Summary of implementation costs of LTA ESMPs

Environmental and social measures	Due date	Unit	Quantity	Unit Cost (F CFA)	Total amount (F CFA)
1. Implementation of environmental and social measures					
1.1 Recruitment of an Environmental Specialist with approved experience in QHSE or HSE and a site sociologist within the Contracting Company for the works	Start of work	Month	18	-	Included in the cost of the work
1.2 Development of a Site Environmental and Social Management Plan (PGES-C)	Preparatory phase	U	01		Integrated into the DQE
1.3 Management of incidental discoveries	Works	Provision	-	-	Cost integrated into the DQE
1.4 Implementation of mitigation and improvement measures for LTA construction works		-	-	-	242,917,735
1.5 Implementation of mitigation and improvement measures for STEP construction works	-	-	-	-	100,000
1.6 Implementation of mitigation and improvement measures for voltaique installation	-	-	-	-	12,750,000
Subtotal 1					255,767,735
2. Environmental and social surveil	lance and mon	itoring			
2.1. Environmental and social monitoring	Works and operation	Provision (water, air, soil quality laboratory analyses, specific missions)	FF	15,900,000	15,900,000
2.2. Environmental and social					PM
monitoring					
Subtotal 2					15,900,000
3. Capacity building	1	T	T	1	1
3.1 Training sessions (first aid, first response team health and safety at work, environmental monitoring and surveillance)	Start of work	Provision (Workshop)	-	-	9,000,000
Subtotal 3					
4. Other costs relating to mitigation measures					
4.1 Implementation of the EAS/HS action plan	Work preparation and execution phases	Provision	01		Integrated into the cost of the GBV/EAS/HS Action Plan of the FP2E Project
4.2 Institutional support	Preparation phase	Provision	01		15,000,000

Environmental and social	Due date	Unit	Quantity	Unit Cost	Total amount
measures				(F CFA)	(F CFA)
Subtotal 4				15,000,000	
Total		287,267,735			
Indirect cost (5%)			14,363,386		
Provisional total of ESMPs (F CFA)			301,631,121		

The total cost of implementing the environmental and social measures is estimated at three hundred and one million six hundred and thirty-one thousand one hundred and twenty-one (301,631,121) CFA francs.

1. INTRODUCTION

1.1.CONTEXTE DU PROJET

Le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption en décembre 2019 de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SNEFTP). La SNEFTP devrait à terme permettre de développer et de protéger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de formation caractérisée par : l'inadaptation des profils d'entrée aux compétences techniques et professionnelles à acquérir, la baisse des effectifs d'apprenants à l'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP) ; l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché du travail et la faible participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation technique et professionnelle.

Les partenaires techniques et financiers se sont engagés à accompagner le Bénin dans la mise en œuvre de la stratégie à la suite de la table ronde de février 2020. Ainsi, le Gouvernement du Bénin, à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET), a initié avec le soutien de la Banque mondiale le projet de formation professionnelle et d'entrepreneuriat pour l'emploi au Bénin (FP2E) qui vise entre autres, la construction/réhabilitation de dix (10) Lycées Techniques Agricoles (LTA), dont le Lycée Technique Agricoles (LTA) de la Commune de Ouessè, et de sept (07) Écoles des Métiers (EM).

Une table ronde de mobilisation des partenaires autour de la mise en œuvre de la stratégie s'est déroulée à Cotonou, en février 2020 et les partenaires se sont engagés à accompagner le Bénin pour l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Dans le cadre de la concrétisation de ces engagements, le Gouvernement du Bénin à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a initié un programme de construction / réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de construction de sept (07) Écoles de Métiers (EM). Pour cela, il a reçu le soutien financier de la Banque mondiale et de plusieurs autres partenaires techniques et financiers tels que l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KFW, en français Établissement de crédit pour la reconstruction).

Les réalisations de cette nature exigent le suivi d'une procédure d'évaluation environnementale et sociale, conformément à la législation béninoise (notamment les dispositions de la Loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et son Décret d'application n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'évaluation environnementale au Bénin) et aux respects des exigences du cadre environnemental et social de la Banque mondiale.

Ainsi, à la suite des résultats du screening environnemental et social des trente (30) sites devant accueillir les infrastructures des LTA dans les trente communes bénéficiaires, il est recommandé la réalisation des d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies uniquement sur trois (03) sites et assorti d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sur vingt-sept (27).

La réalisation de l'EIES dans la Commune de Ouessè, permettra de prendre des mesures pour que ce sous-projet de construction du Lycée Technique Agricole (LTA) soit des facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations en garantissant la protection de l'environnement physique et social et ceci dans le respect des différentes dispositions du Cadre de Gestion

Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du Projet FP2E.

1.2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La prise en compte de l'environnement et des populations dans le cadre des projets de développement qu'elle finance, constitue pour la Banque mondiale l'un des principes cardinaux. À cet effet, des règles spécifiques ont été élaborées, définissant les dispositions et pratiques à respecter pour la conduite des projets afin qu'ils soient véritablement des facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Selon les instruments de sauvegarde élaborés en phase de préparation notamment le CGES, le présent sous-projet est classé à risque environnemental et Social « Modéré suivant le cadre environnemental et social de la Banque mondiale. Pour le cas d'espèce, huit (08) normes sur les dix (10) normes environnementales et sociales de la Banque mondiale sont déclenchées à savoir NES 1; NES2; NES3; NES4; NES5; NES6; NES8 et NES 10.

Conformément aux dispositions du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale et aux dispositions nationales en matière de gestion environnementale et sociale, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO) ont été élaborés à la phase de préparation du projet FP2E. Ces documents cadre, notamment le CGES et le CPRP, constituent les documents de base référentielle de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets.

Dans le cadre du respect des différentes dispositions contenues dans le CGES et le CPRP et conformément aux résultats du screening environnemental et social, le sous-projet des travaux de construction du Lycée Technique Agricole (LTA) de Ouessè est soumis à une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie assorties d'une Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) et d'un Plan d'Action de Réinstallation (PAR).

1.2.1. Justification du type d'EIES

A la suite du screening environnemental et social réalisé conformément à la procédure de gestion environnementale et sociale des sous-projets de l'ADET, telle que décrite dans le CGES, et selon le guide général de réalisation d'une Etude d'Impact sur l'Environnement publié par l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) en février 2001, le présent sous-projet s'inscrit dans la catégorie XIII. Projet d'infrastructures. Etant donné que le sous-projet présente d'importants enjeux environnementaux et sociaux, une Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie est réalisée à cet effet, conformément au guide de l'ABE (voir annexe I, page 71 dudit guide) et aux dispositions du décret n°2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation Environnementale et Sociale en République du Bénin.

1.2.2. Objectifs de la mission

L'objectif de la mission est de réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social approfondie pour le sous-projet de construction du Lycée Technique Agricole (LTA) de Ouessè.

De façon spécifique, il s'agira pour la mission EIES de :

- présenter le sous-projet à travers ses activités de façon à permettre l'identification exhaustive des principaux impacts potentiels et par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser;
- analyser le cadre politique, juridique et institutionnel national et international de mise en œuvre du sous-projet et plus particulièrement le CES de la Banque mondiale;
- présenter l'état initial des sites d'accueil des infrastructures et en ressortir les contraintes environnementales et sociales potentielles en présence;
- Identifier et décrire les écosystèmes en présence et décrire les différents usages en fonction des dispositions de la NES 6;
- déterminer les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques potentiels liés aux travaux d'aménagement projetés avec un accent particulier sur les zones d'accueil ciblées;
- faire l'analyse des variantes de conception du sous projet et préciser les raisons du choix de la variante retenue par une analyse croisée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques;
- identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels relatifs aux opérations de construction et d'exploitation des infrastructures y compris l'analyse des services écosystémiques affectés et les impacts cumulatifs;
- évaluer l'importance des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés ;
- étudier les dangers et analyser les risques associés ;
- édicter les mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels, de maximisation des impacts positifs potentiels, de prévention et de gestion des risques potentiels y afférents;
- élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assorti des coûts et de responsabilité de mise en œuvre des différentes mesures stipulées
- élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en œuvre du PGES.

1.3. Presentation du promoteur

Nom du promoteur	:	Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET)
Nom du représentant du promoteur		Sylvain Fructueux AHO
Adresse du promoteur	:	4e étage de l'Immeuble COOP, Ganhi - Cotonou Tél : +229 53 22 22 Email : adet.contact@oresidence.bj

L'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a pour missions, la coordination, la mise en œuvre, la supervision et le suivi de l'ensemble des projets et programmes relatifs à la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP).

L'ADET collabore avec les Structures publiques et privées, nationales ou internationales dont les activités concourent à l'accomplissement de sa mission. Elle est dotée d'une Direction générale chargée de la mise en œuvre des projets et programmes concourant à la Stratégie nationale de l'EFTP.

L'Agence a un champ d'action couvrant l'ensemble des Ministères bénéficiaires des programmes et projets de la Stratégie Nationale de l'EFTP. Elle est donc désormais le maître d'ouvrages responsable

de la mise en œuvre de tous les projets de la stratégie de l'EFTP dans les trois ordres d'enseignement et autres ministères concernés.

- conformément à sa mission (Article 5 du Décret N° 2021 325 du 30 juin 2021), l'ADET est chargée de : planifier, programmer, réaliser des études, assurer la maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels:
- gérer ou superviser tous les travaux, opérations ou projets rattachant directement ou indirectement à la mission définie ci-avant :
- veiller à la mise en œuvre des réformes dans le secteur de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels;
- assurer la coordination de toutes opérations ou activités pouvant se rattacher directement ou indirectement au renforcement et à la promotion de l'Enseignement et la Formation techniques et professionnels.

1.4. Presentation du consultant mandate par le promoteur

1. Nom du Consultant : SILICON SARL				
2.a. Pays où le Consultant est légalement	2.b. Numéro d'Identification nationale des Entreprises			
enregistré : BENIN	pour les candidats : 3201400448313			
3. Année d'enregistrement du Consultant : 2014				
4. Adresse officielle du Consultant dans le pays d'	enregistrement :			
Tél. (229) 66 52 75 33				
Email : siliconsarl@gmail.com				
5. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Consultant :				
Nom : HOUNNON TOFFA L. Narcisse				
Tél. (229) 95 73 39 72				
Téléphone/Fac-similé : (229) 95 50 69 03				
Adresse électronique : siliconsarl@gmail.com				
6. Experts SILICON:				

- YABI Ibouraïma, Expert Environnementaliste
- KAKPOVI Edouard, Expert junior en Evaluation environnementale et sociale
- BAMAHOSSOVI Christian, Expert junior en Evaluation environnementale et sociale
- TAKPE Auguste K., Expert Sociologue, spécialiste en réinstallation
- IDJI Adéwolé Marc, Expert Sociologue, spécialiste en réinstallation
- DOSSOU YOVO Clément Déo Gratias, Juriste, spécialiste des questions foncières

➤ Domaine de compétence du Bureau d'Etudes SILICON SARL

Pour mener à bien ses activités le bureau d'étude SILICON SARL utilise une approche transdisciplinaire qui fait appelle à plusieurs compétences dans de nombreuses disciplines comme la géographie, la sociologie, la santé publique, l'agronomie, l'économie, etc.

Les domaines concernés sont :

- Etude d'Impact Environnemental (EIE) ;
- Evaluation Environnementale Stratégique (EES);
- Audits environnementaux ;
- Elaboration de Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP);

- Elaboration de Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES);
- Elaboration de Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- Elaboration de Plan de Réinstallation des Populations (PAR) ;
- Environnement;
- Urbanisme;
- Analyse et communication institutionnelle ;
- Décentralisation et Développement local ;
- Aménagement du territoire ;
- Gestion de patrimoines culturels et historiques ;
- Organisation de séminaires, ateliers de validation et de formation.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

La démarche méthodologique globale suivie pour la conduite de cette mission est basée sur l'approche participative et inclusive suivante :

- le cadrage de la mission ou briefing avec des acteurs institutionnels du projet ;
- la recherche et l'analyse documentaires ;
- la visite du site d'accueil du sous-projet ;
- l'élaboration et validation des outils de collecte des données ;
- la formation des agents de collecte des données;
- la réalisation des travaux de terrain
- le traitement et l'analyse des données ;
- l'élaboration des rapports provisoires ;
- la restitution et validation des rapports provisoires.

La démarche d'ordre spécifique concerne l'ensemble des méthodes et outils utilisés pour l'identification et l'évaluation des impacts du sous-projet y compris l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale :

- la méthode d'analyse environnementale ;
- la méthode d'élaboration du plan de gestion environnementale et sociale ;
- la méthode d'élaboration des programmes de surveillance et de suivi ;
- la méthode d'identification et d'analyse des risques.

2.1. CADRAGE DE LA MISSION

La séance de cadrage s'est tenue le vendredi 24 février 2023 au siège de ADET. Ainsi, au cours de ladite séance, la méthodologie proposée pour la conduite de l'étude a été soumise à l'appréciation du commanditaire et de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) pour recueillir les observations, les commentaires, les suggestions et les recommandations (planche 1).





Planche 1 : Séance de cadrage de la mission au siège de l'ADET

Prise de vue : SILICON SARL, février 2023

Les échanges et débats menés au cours de cette séance ont permis aux Consultants d'avoir des informations complémentaires qui contribueront à l'amélioration de la démarche proposée dans le cadre de la présente mission. Il a été question non seulement d'harmoniser la compréhension de la démarche méthodologique d'intervention, mais aussi de solliciter l'accompagnement de l'autorité contractante

dans l'identification et la mobilisation des acteurs à la base et la mobilisation de la documentation de référence. Par ailleurs, il a été procédé à l'harmonisation, la validation du calendrier de travail de l'équipe d'experts et des d'outils de collecte.

2.2. SEANCE DE RESTITUTION DES INFORMATIONS DE LA SEANCE DE CADRAGE

En prélude au lancement de la mission, le Bureau d'Etudes SILICON SARL a mobilisé tous les experts pour une séance de cadrage interne (planche 2).





Planche 2 : Séance de cadrage interne

Prise de vues : SILICON SARL, mars 2023

L'objectif a été d'une part de procéder à la restitution des informations issues de la séance de cadrage avec le commandiatire puis d'autre part d'harmoniser la compréhension de la mission et de la démarche de conduite de la mission. Cette séance a eu lieu le jeudi 02 mars 2023 dans la Salle de Conférence dudit bureau dans la Commune d'Abomey-Calavi.

2.3. VISITE DU SITE D'ACCUEIL DU SOUS-PROJET

En prélude à la réalisation des activités de collecte des données sur le terrain, une visite conjointe des sites retenus par l'ADET et la Mairie de Ouessè a été organisée, le jeudi 08 mars 2023. À l'issue de cette visite, la zone d'emprise a été délimitée ; ce qui a permis au Consultant d'appréhender de façon synoptique les enjeux environnementaux et sociaux en présence et d'affiner les outils de collecte,

En définitive, la visite a permis de :

- s'approprier les caractéristiques des sites à aménager ;
- ajuster ou affiner les outils de collecte des données et informations de terrain en vue d'un meilleur recensement des enjeux environnementaux et sociaux du sous-projet;
- repérer sommairement les éléments valorisés de l'environnement ;
- planifier les travaux de terrain ;
- prendre contact avec les personnes potentiellement affectées par le sous-projet.

2.4. REVUE DOCUMENTAIRE

La recherche documentaire a débuté par la consultation des rapports d'études déjà réalisés par le Bureau d'Etudes. Plusieurs centres de documentation et des structures ont été visités tels que :

- le Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable (MCVT);
- le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) ;
- l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE) ;

- l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) ;
- le Département de Géographie et Aménagement du Territoire (DGAT) de l'Université d'Abomey-Calavi;
- l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD);
- la Mairie de Ouessè.

Cette recherche documentaire a permis de disposer des données et informations sur le cadre réglementaire et institutionnel qui régit l'environnement et les évaluations environnementales et sociales en République du Bénin. Aussi, elle a permis de recenser les différents textes internationaux ainsi que les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale applicables au sous-projet. Par ailleurs, la documentation existante sur le web relatif aux exigences des travaux de génie civil a été également consultée.

2.5. COLLECTE DES DONNEES ET INFORMATIONS

2.5.1. Formation des agents de collecte des données

La formation des agents de collecte a permis de renforcer les capacités des enquêteur.trice.s, de présenter les objectifs de la mission à réaliser y compris le contenu du projet, ainsi que les outils de collecte des données, les dispositions pratiques et les conduites spécifiques à tenir en milieu réel au regard de la tâche à accomplir. Cette formation s'est déroulée le samedi 04 mars 2023 (planche 3).







Planche 3 : Séance de formation des agents pour la collecte des données

Prise de vues : SILICON SARL, mars 2023

Au terme de cette séance de formation, dix (10) agents de collecte de données avec des profils différents (Environnementalistes, Sociologue, Biogéographes, Cartographes) ont été déployés sur le terrain sous la coordination de deux (02) superviseurs.

Il convient de signaler qu'en vue de collecter les données, un questionnaire digitalisé sur Kobo collect prenant en compte des différents aspects de l'environnement et les procès-verbaux (PV) de consultation du public ont été utilisé en vue de faire la synthèse des préoccupations soulevées par les populations.

2.5.2. Organisation des enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrain ont été menées du 06 au 15 mars 2023 auprès des collectivités locales concernées par le sous-projet et auprès des groupes de personnes habitants ou ayant des activités dans les zones d'influence du sous-projet. Les techniques de collecte et d'investigation en milieu réel et l'approche sociogéographique ont été développées au cours de cette phase. En effet, dans le souci de

recueillir le maximum d'informations tout en s'adaptant au contexte et aux réalités des différentes populations, plusieurs techniques ont été utilisées. Il s'agit des entretiens semi-directifs et des visites systématiques des localités cibles. Ces techniques ont permis, entre autres, d'avoir des informations sur les différentes activités des populations, la perception des populations sur le sous-projet, leurs attentes, et appréhensions éventuelles, etc.

Les travaux réalisés lors des enquêtes socio-économiques sont :

- ✓ rencontre avec les autorités administratives, techniques et locales ainsi que les personnes ressources de la Commune d'accueil du sous-projet ;;
- ✓ rencontre avec les Associations de Développement, Association des parents d'élèves ;
- ✓ parcours des sites pour décrire les infrastructures voisines s'il en existe afin de mieux apprécier l'impact cumulatifs;
- ✓ description de la flore des zones cibles du sous-projet susceptibles d'être dégradées ;
- ✓ description de la faune (les différents habitats de la faune et la présence ou non des espèces rares ou menacées de disparition) susceptible d'être affectée ;
- ✓ réunions de concertation ou focus groups représentatifs des populations suivant la méthode participative ;
- ✓ proposition des mesures d'évitement ou de minimisation des impacts du projet dans les Communes concernées ;
- ✓ etc.

Les travaux des agents de collecte ont été expertisés dans un premier temps par des superviseurs et dans un second temps par les experts qui feront chaque jour des contrôles et rappels à l'ordre. L'organisation pratique des activités de terrain et la circulation de l'information ont été fait suivant les étapes ci-dessous (figure 1).



Figure 1 : Schéma montrant le sens de circulation de l'information au sein du personnel de la mission

Source: SILICON SARL, 2021

2.5.3. Organisation de la consultation du public

La démarche adoptée pour l'organisation des séances de consultations du public a été participative et inclusive de toutes les parties prenantes au sous-projet. Elle a consisté à établir et partager un programme de déroulement des consultations avec les autorités locales et les cadres techniques de la mairie de Ouessè. Ce programme a précisé les horaires et les lieux de tenue des consultations du public en insistant sur l'importance de leur présence. Quatre consultations ont été organisées les mardi 7 et mercredi 8 mars 2023 avec différents parties prenantes (Enseignants, élèves du CEG₂-Ouessè, PAP et populations de Adougou-Agah (voir les Procès-Verbaux en annexe 2). Ces séances ont été tenues en application des directives de l'ABE en matière de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES). L'objectif global de ces séances est d'associer l'ensemble des acteurs y compris les populations riveraines (hommes, femmes, sages et jeunes) à la prise de décision participative concernant le sous-projet. Quant aux objectifs spécifiques, il s'agit de :

- présenter le contenu du sous-projet et ses enjeux environnementaux et socioéconomiques ainsi que les risques et impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs des travaux envisagés;
- informer davantage les élus locaux, les personnes ressources et les populations des villages concernés sur les activités du sous-projet ainsi que les impacts négatifs et positifs potentiels y afférents;
- recueillir les doléances des populations ;
- répondre aux préoccupations des communautés ;
- faire la synthèse des consultations et formuler des mesures.

Après les séances, quatre Procès-Verbaux (PV) distincts de consultation du public en fonction des cibles (élèves, professeurs, PAP et population) ont été élaborés en vue de faire la synthèse des préoccupations soulevées.

2.5.4. Inventaire et traitement des données floristiques

2.5.4.1. Outils et matériels de collecte des données

La collecte des données a nécessité :

- un GPS pour rallier le site à partir de leurs coordonnées géographiques ;
- un décamètre pour la mesure de la circonférence des arbres ;
- un clisimètre pour les mesures de la hauteur des arbres ;
- un appareil photo-numérique pour la prise de vue des différentes espèces ;
- une liste de présence ;
- une fiche de relevés pour noter les données in situ.

2.5.4.2. Approche d'inventaire floristique

L'inventaire floristique est axé sur des relevés exhaustifs de toutes les espèces végétales présentes sur les 50 ha du site le LTA. Le diamètre à hauteur de poitrine de toutes les espèces ligneuses a été mesuré à 1,30 m. Les noms scientifiques, la hauteur totale et la circonférence (dbh ≥ 10 cm) sont les principales données collectées. L'identification de certaines espèces est faite directement sur le terrain. Pour d'autres, des spécimens ont été récoltés et comparés à ceux de l'Herbier National du Bénin et à partir de la flore du Bénin de Souza (1998) ; l'Arbonnier, 2002 ; la flore du Bénin de (Akoegninou et al.,

2006).

2.5.4.3. Méthodes de traitement des données floristiques

Les données floristiques collectées sur les 50 ha devant accueillir le LTA de Ouessè ont été traitées à l'aide du tableur Excel qui a permis de déterminer le diamètre à hauteur de poitrine des différents individus ligneux et de calculer le recouvrement moyen des espèces de la strate herbacée. Par ailleurs, le modèle générique pantropical de Chave et *al.* (2014) a été utilisé pour l'estimation de la biomasse aérienne, qui à son tour a servi à estimer le potentiel d'émission de CO₂ qui découlera de la perte du couvert végétal inhérente au sous-projet.

Le modèle a pour formule :

```
B_a = 0.0673*(\rho D^2 H)^{0.976}
```

Avec B_a : Biomasse aérienne en kg, D: Diamètre mesuré à hauteur de poitrine (cm), H: Hauteur totale (m) et ρ : Densité spécifique (g/cm³).

L'estimation du potentiel d'émission de CO₂ a été faite en estimant les pertes de biomasse aérienne qu'engendrera l'installation du sous-projet en équivalent CO₂ à partir de l'équation suivante :

 $FE = Ba \times FCFC (Ba) \times FCC (éqCO_2)$

- FE : facteurs d'émission t.éq CO₂/ha ; Ba : Biomasse aérienne en t.MS ; FCFC(Ba): Facteur de conversion de la fraction carbonée de la biomasse égal à 0,487 proposé par Gendehou *et al.* (2012)
- FCC (ég CO₂): Facteur de conversion de Carbone en équivalent CO₂ égal à 44/12.

L'estimation des émissions potentielles couvrent également les émissions des véhicules en phase d'exploitation du sous-projet.

2.6. Méthode d'estimation des coûts de reboisement

L'estimation des coûts de mise en œuvre du reboisement compensatoire concerne les éléments suivants : matérialisation et défrichement d'un site au choix en collaboration avec les autorités communales ; achat de plants (essence à croissance rapide) ; transport, distribution des plants ; confection, distribution des piquets et piquetage ; trouaison et mise en terre des plants ; entretien ; surveillance et protection de la plantation contre les feux et la divagation du bétail. Les prix de référence de la Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse (DGEFC, 2017) ont été utilisés pour déterminer les prix des travaux de reboisement :

- achat de plants : 300 FCFA/Plant ;
- transport, distribution des plants : 100 FCFA/plant ;
- trouaison: 100 FCFA/plant;
- mise en terre des plants : 100 FCFA/plant ;
- opération de piquetage pour le respect de l'inter-plant et l'interpellant à l'hectare, 100 F CFA/Plant.

Le nombre total d'arbres qui serait abattu est multiplié par trois (03) pour obtenir la quantité de plants à mettre en terre et entretenue en termes de mesures compensatoires. Les plants seront reboisés en 4x4,

soit 1666 plants autochtones et allochtones à l'hectare.

2.7. ANALYSE DES IMPACTS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS

A ce niveau, les composantes et éléments du milieu les plus sensibles, susceptibles d'être affectés par le sous-projet ont été identifiés, puis les impacts négatifs potentiels des activités en phases de réalisation et d'exploitation du sous-projet ont été recherchés. Les trois (03) étapes d'analyse environnementale et sociale observées ont été :

- l'analyse de la compatibilité ou non des activités du sous-projet avec les fonctions des écosystèmes du milieu;
- l'analyse et l'évaluation de l'importance des impacts et édiction de mesures d'atténuation ;
- l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

2.7.1. Identification et évaluation des impacts potentiels

L'identification des impacts potentiels tant positifs que négatifs lors de la mise en œuvre du sous-projet a été fondée sur l'analyse des effets résultant des interactions entre le milieu touché et l'infrastructure à réaliser à travers les différentes activités à mener. Cette analyse a permis de mettre en relation les sources d'impacts associées au sous-projet et les composantes environnementales et sociales des différents milieux susceptibles d'être affectés. Les sources d'impacts liées au sous-projet constituent l'ensemble des activités prévues lors des différentes phases de son exécution à savoir :

- Phase préparatoire : qui correspond à la période des études et des travaux préparatoires ;
- Phase de construction : qui est la phase proprement dite des différents aménagements à réaliser ;
- Phase d'exploitation: correspond à la période de mise en service du LTA et des infrastructures connexes.

L'identification des impacts du sous-projet découlant de ces différentes phases a reposé sur une approche méthodologique graduelle comprenant :

- l'identification des composantes environnementales et sociales affectées ;
- l'identification des impacts potentiels tant positifs que négatifs (à l'aide de matrice de type Léopold et al. (1971).

Pour l'évaluation des impacts, l'approche méthodologique utilisée a reposé sur l'appréciation de la durée, l'étendue et le degré de perturbation de l'impact surtout négatif. Ces trois (03) paramètres qualificatifs sont agrégés en un indicateur synthèse : l'importance de l'impact. L'importance d'un impact représente un indicateur de synthèse, de jugement global et non spécifique de l'effet que subit un élément de l'environnement donné par suite d'une activité dans un milieu d'accueil donné. Cette analyse doit prendre en compte le niveau d'incertitude qui affecte l'évaluation et la probabilité que l'impact se produise. La durée de l'impact précise sa dimension temporaire, soit la période pendant laquelle seront ressenties les modifications subies par les composantes. Ce facteur de durée est regroupé en trois (03) classes :

- Momentanée, quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période inférieure à une saison;
- Temporaire, lorsque l'effet de l'impact est ressenti de façon continue, mais pour une période inférieure à la durée du sous-projet;

 Permanente quand l'effet de l'impact est ressenti à un moment donné et pour une période donnée de temps supérieur ou égal à la durée du sous-projet.

L'étendue de l'impact exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets générés par une intervention sur le milieu. Cette notion se réfère soit à une distance ou à une superficie sur lesquelles seront ressenties les modifications subies par une composante ou encore à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications. Elle est régionale, locale ou ponctuelle selon que l'impact est ressenti respectivement en dehors des limites de la zone du sous-projet ; en dehors du village, mais à l'intérieur des frontières de la zone et lorsqu'elle se situe dans les limites du village.

Le degré de perturbation engendrée correspond à l'ampleur des modifications qui affectent la dynamique interne et la fonction de l'élément environnemental touché. Il veut définir l'ampleur des modifications qui affecteront la composante étudiée compte tenu de sa sensibilité par rapport à l'aménagement proposé. On distingue quatre degrés : très fort, fort, moyen et faible. La perturbation est :

- très forte lorsque l'impact compromet profondément l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité et annule toute possibilité de son utilisation;
- forte quand l'impact compromet l'intégrité de l'élément touché, altère très fortement sa qualité et restreint son utilisation de façon importante;
- moyenne quand l'impact compromet quelque peu l'utilisation, la qualité ou l'intégrité de l'élément touché;
- faible lorsque l'impact ne modifie pas de manière perceptible l'intégrité, la qualité ou l'utilisation de l'élément touché.

En conséquence, l'importance de l'impact peut être classée en quatre (04) catégories :

- très forte, lorsque les composantes environnementales qui seront touchées sont fortement affectées :
- forte, lorsque les composantes environnementales qui seront touchées risquent d'être détruites;
- moyenne, quand elles seront modifiées sans toutefois que l'intégrité ni leur existence ne soient menacées :
- faible, lorsqu'elles ne seront que légèrement affectées.

Les critères supra mentionnés ont été déterminés sur la base de la littérature spécialisée en matière d'analyse environnementale et aussi de la discussion entre les experts. L'importance des impacts a été qualifiée de forte, moyenne ou faible selon une combinaison des critères ci-dessus retenus. La figure 2 présente l'essentiel du processus menant à l'évaluation des impacts ainsi que les intrants et les extrants de chacune des étapes.

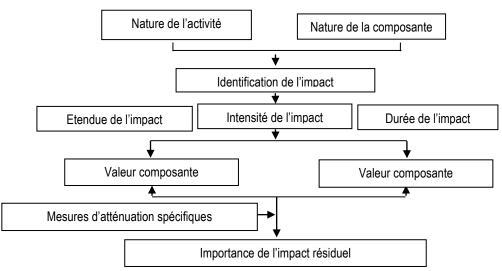


Figure 2 : Processus d'évaluation des impacts environnementaux du projet

Source : ABE, 1998

Le cadre de référence adapté de l'ABE est utilisé pour évaluer l'importance des impacts. La grille du tableau 1 est inspirée de la Grille de Fectau. Conçue par l'ABE en 1998, elle constitue le cadre national de référence pour l'évaluation de l'importance des impacts négatifs de tout projet de développement.

Tableau 1 : Cadre de référence adapté de l'ABE pour l'évaluation des impacts

		Degré de perturbation				
Durée	Etendue	Faible	Moyen	Fort	Très fort	
			Importanc	e de l'impact		
Momentanée	Ponctuelle	Faible	Faible	Faible	Moyenne	
Momentanée	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Moyenne	
Temporaire	Ponctuelle	Faible	Faible	Moyenne	Forte	
Temporaire	Locale	Faible	Faible	Moyenne	Forte	
Momentanée	Régionale	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte	
Permanente	Ponctuelle	Faible	Moyenne	Moyenne	Forte	
Temporaire	Régionale	Faible	Moyenne	Forte	Forte	
Permanente	Locale	Faible	Moyenne	Forte	Forte	
Permanente	Régionale	Moyenne	Forte	Forte	Forte	

Source: ABE, 2001

L'utilisation de cette matrice qui est un cadre de référence de l'ABE a permis de dresser le tableau dans lequel sont présentées les phases/activités. Le principe d'application de cette grille sera basé sur une approche qui intègre trois paramètres à savoir *la durée* (momentanée, temporaire, permanente), *l'étendue* (ponctuelle, locale, régionale), et *le degré de perturbation* (Faible, Moyen, Fort, Très fort) de l'impact négatif. La combinaison de ces trois paramètres aura permis de déduire si l'importance de l'impact est forte, moyenne ou faible.

2.7.2. Démarche d'analyse des risques et accidents

La démarche adoptée pour la gestion des risques et accidents s'est basée sur les évènements potentiellement dangereux aux différents intervenants. Ces derniers et l'évaluation de leurs conséquences sont les aspects sur lesquels se base l'analyse des risques et accidents à identifier. Il

s'agit de décrire les mesures visant à réduire l'occurrence du risque, et d'en limiter au mieux ses impacts potentiels.

L'analyse s'effectue pour chaque type d'activité significative selon la méthode suivante :

- inventaire des situations de danger pouvant générer des évènements non souhaitables (ENS)
 en phase de travaux et d'exploitation. Les situations de danger en phase préparatoire sont liées
 à celles des travaux (principalement des déplacements);
- évaluation du risque qui résulte de la mise en danger pour les personnes, les biens et le milieu naturel, en termes de probabilité d'occurrence et de gravité potentielle. Les niveaux de probabilité peuvent aller de « très improbable » à très probable » et les niveaux de gravité de « faible à très grave », en fonction d'une grille d'évaluation des risques ;
- croisement de la probabilité et de la gravité, qui donne le niveau de risque et par conséquent le niveau de priorité pour la mise en place de mesures de sécurité;
- proposition de mesures générales de prévention et de minimisation des risques et de mesures spécifiques à chaque type d'activités en phase de travaux et d'exploitation.

La méthodologie utilisée comporte principalement deux étapes à savoir :

- l'identification des dangers et situations dangereuses liées au travail sur un chantier de bâtiments;
- l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition.

Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave comme l'indique le tableau 2. Les scores des niveaux de probabilité et de la gravité de l'impact varient de 1 à 4.

Tableau 2 : Grille d'évaluation des risques professionnels

Probabilité du risque		Gravité de l'impact		
Scores	Signification	Scores	Signification	
1	Très improbable	Faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail	
2	Improbable	Moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail	
3	Probable	Grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle	
4	Très probable	Très grave	Accident ou maladie mortel	

Source: Recherche documentaire, mars 2023

Le croisement de la fréquence et de la gravité de l'impact donne le niveau de criticité du risque. Au total, trois niveaux de criticité du risque sont retenus (tableau 3).

Tableau 3 : Matrice de criticité du risque

Gravité de l'impact		Niveaux du risque					
		Faible	Modéré	Substantiel	Elevé		
Très probable							
Probable							
Improbable							
Très improbable							
Légende							
Faible		Moyen		Elevé			

Source: Recherche documentaire, mars 2023

La criticité des dangers potentiels nécessite l'élaboration d'un Plan de Gestion des Risques. Ce plan est défini pour limiter les risques liés à la mise en œuvre des activités du projet dans leur zone d'intervention. Ce plan préliminaire présente les lignes directrices et procédures à prévoir en cas d'urgence sur le chantier. Le but du plan est de limiter les effets d'une urgence réelle ou potentielle survenant notamment pendant les travaux et l'exploitation des infrastructures.

Sur la base de l'analyse environnementale et sociale dont la méthodologie est décrite supra, il est procédé à l'édiction de mesures spécifiques à la prise en compte des risques sociaux tels que l'exploitation et abus/harcèlement sexuels et de violences contre les enfants. Ces mesures sont intégrées au PGES assorti de coûts de mise en œuvre.

2.7.3. Identification des mesures d'atténuation et élaboration du plan de gestion environnementale et sociale

Des mesures d'atténuation des différents impacts identifiés ont été établies après analyse des projets similaires et discussions entre au moins trois différents experts (méthode de triangulation de Flick, 1992) sur leurs pertinences. Elles ont été ensuite formulées en fonction des phases de mise en œuvre du sous-projet. L'ensemble des mesures d'atténuation formulées a été traduit sous la forme d'un plan de gestion qui prend en compte les aspects significatifs analysés, accompagné d'un cadre logique de mise en œuvre.

Le plan de gestion environnementale et sociale est présenté sous forme d'une matrice conformément aux directives de l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Il faut signaler que l'estimation des coûts de mise en œuvre du PGES s'appuie non seulement sur la triangulation adoptée précédemment, mais aussi sur la démarche consistant à se renseigner sur les coûts auprès des entreprises ayant d'expériences dans l'exécution des activités similaires.

C'est en se fondant sur les coûts pratiqués par expérience que les coûts retenus ont été arrêtés et intégrés au présent PGES.

Le PGES précise les rôles et responsabilités des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du plan ainsi qu'une estimation de son coût de mise en œuvre.

2.8. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en œuvre du PGES propose des mesures permettant de vérifier l'exactitude de l'évaluation et l'efficacité des mesures d'atténuation proposées au regard des principaux effets environnementaux du sous-projet. Il contient l'ensemble des activités que le promoteur prend l'engagement de mener pour veiller à la protection de l'environnement. Mieux, il assure le contrôle de conformité du système d'urgence et de la qualité des ressources humaines et matérielles affectées à sa mise en œuvre. Ce suivi comprend d'une part le suivi physique et le suivi financier de la mise en œuvre des diverses actions d'autre part.

3. PRESENTATION DU SOUS-PROJET ET DESCRIPTION DES ACTIVITES

3.1. AMENAGEMENTS PROJETES ET CONSISTANCE DES TRAVAUX DU SOUS-PROJET

3.1.1. Organisation spatiale du LTA de Ouessè

Le sous-projet se compose principalement :

- → d'un parvis extérieur : constitue l'accès principal du LTA et qui participe directement à l'image identitaire de l'établissement. C'est un espace tampon entre le domaine public et l'enceinte du lycée ;
- → d'une zone générale : composée du bloc entrée, de l'administration, des salles de classe, de la bibliothèque et de l'espace multimédia. L'axe central jouera le rôle de colonne vertébrale à partir de laquelle s'articuleront les principaux blocs. A l'étage, un système de passerelles sera mis en œuvre afin d'offrir une dynamique de circulation ;
- → d'une zone agricole : constituée des différents blocs de production et de transformation animale et végétale et du polygone pédagogique, cette zone est propice à l'apprentissage pratique;
- → d'une zone hébergement : Elle est destinée aux élèves internes intégrant les blocs des chambres ainsi qu'un réfectoire ;
- → d'une zone d'hébergement administratif/professeur : composée de maisons en bandes pour le corps administratif et de studios pour le reposoir du corps enseignant ;
- → d'une zone sportive : comporte une multitude de terrains sportifs offrant ainsi la possibilité aux différentes classes de pratiquer simultanément les activités sportives ;
- → d'une Station de Traitement et d'Epuration des eaux usées (STEP): constituée de plusieurs blocs, cette STEP est installée pour gérer les eaux usées contribuant et à améliorer le cadre de vie du LTA. Le système de traitement est composé essentiellement : station de relevage, dégrillage, épuration à boues activées, javellisation, stockage de boues ;
- → d'une station photovoltaïque : les installations solaires photovoltaïques ont pour rôle d'alimenter des récepteurs électriques de façon fiable, équipées d'une batterie devant assurer la continuité par le stockage en vue de la disponibilité à tout moment de l'énergie solaire pouvant servir à divers usages.

Le tableau 4 donne plus de détails sur les différentes parties ou unités d'occupation du LTA à construire.

Tableau 4 : Composante de chaque zone du LTA

Composantes	Bref descriptif
Parvis extérieur	Il constitue un espace tampon entre le domaine public et le lycée et permet aux lycéens d'attendre en toute sécurité. Il intégrera le parking des visiteurs (véhicule léger et deux-roues).
Bloc entrée	C'est un bâtiment servant de transition entre l'espace public et le lycée. On y retrouve la guérite du gardien, la boutique et l'incubateur, ouvert aux lycéens de fin d'étude et qui leur permet d'avoir un lien avec l'extérieur tout en étant encore dans l'enceinte du lycée.
Parvis intérieur	Dans le prolongement du parvis extérieur, le parvis intérieur dans l'enceinte permet une première orientation vers les différents espaces du lycée. Il est accessible après un premier contrôle d'accès situé dans le bloc entrée. C'est aussi un espace d'attente sécurisé.
Colonne vertébrale	Zone paysagère permettant l'expérimentation et la présentation des activités du lycée ainsi que la desserte directe des différents blocs attenants.
Bloc administration	Ce bloc est composé des locaux de direction et d'intendance, de la vie scolaire, des locaux des professeurs ainsi que de l'infirmerie. Les fonctions de direction et d'intendance sont regroupées afin de favoriser les échanges de manière efficace. L'administration est tournée à la fois sur la vie interne de l'établissement mais aussi sur l'extérieur (parents d'élèves, partenaires, fournisseurs,). La vie scolaire est un lieu d'accueil et de rencontre des élèves, des professeurs et des parents. Les locaux des professeurs sont mis à disposition de l'ensemble du personnel enseignant de l'établissement et sont destinés non seulement au travail individuel et collectif mais aussi à favoriser la détente, la communication et la convivialité. L'infirmerie est facilement accessible aux élèves tout en préservant la confidentialité et l'écoute
Bloc salles spécialisées	Ce bloc intègre la bibliothèque ainsi que les salles spécialisées (informatique, multimédia, CAO-DAO – (dessin assisté par ordinateur). La bibliothèque constitue un élément important au sein du lycée. Il a une vocation pédagogique importante. Il est géré par un documentaliste. Aussi pour des raisons de sécurité, la salle est conçue sur un seul niveau. Afin de répondre facilement à l'évolution des usages aucun cloisonnement n'est prévu. Son aménagement sera souple et évolutif (pas de mobilier fixe).
Bloc salles de Cours	Les salles de cours sont au nombre de trois (03) sur deux (02) niveaux (R+1). Ils sont implantés de manière à garantir une orientation adéquate à l'ensoleillement et une protection des bruits du lycée.
Bloc NTA/PV/PA	Ce bloc est implanté dans la continuité des salles de cours. Il est composé de deux (02) corps de bâtiment réunis par une circulation centrale couverte. Dans le premier corps de bâtiment, il est retrouvé les accès principaux ainsi que les locaux liés à la production végétale et animale. Dans le second corps de bâtiment, sont intégrés les locaux pour la transformation des produits végétaux et carnés.
Polygone pédagogique, étables et enclos	Cet espace permet d'assurer les formations pratiques des élèves. On y retrouve les serres, les abris et enclos pour les petits ruminant/ovins, le poulailler, les étangs piscicoles.
Bloc aquaculture	Situé à proximité du bloc NTA/PV/PA, celui-ci pourra être remplacé ou supprimé du master plan pour les autres types de LTA sans impacter l'organisation générale du projet. Il intègre un ensemble de locaux nécessaires pour les cours, des vestiaires ainsi que des bacs piscicoles.
Bloc réfectoire	Destiné aux internes, il a été prévu à l'intersection entre la zone d'enseignement général et la zone d'hébergement. Une production directe y est prévue avec une zone de réception et de stockage des produits alimentaires (pouvant provenir des productions du lycée) transformés et servis sur place. La conception tient compte du principe de « marche en avant », évitant ainsi tout croisement entre circuit propre et circuit sale.

Composantes	Bref descriptif
Bloc internat	Il est implanté à l'écart des flux principaux et est constitué de deux (02) bâtiments en R+2 avec chacun un maître d'internat.
Bloc logements administratifs	Il est composé de cinq (05) villas en bande de type villa en R+1 avec chacun une emprise privée, destinés au personnel administratif.
Bloc logements enseignants	Ce bloc est destiné aux Enseignants et est constitué de plusieurs studios regroupés autour d'un patio ouvert.
Terrains de sport	Installations sportives variées (terrains de foot, handball, basketball, volley-ball,) nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique dans le lycée qui permettent une pratique simultanée.
Station de Traitement et d'Epuration (STEP)	Constituée de plusieurs blocs, cette STEP est installée pour gérer les eaux usées contribuant et à améliorer le cadre de vie du LTA. Le système de traitement est composé essentiellement : station de relevage, dégrillage, épuration à boues activées, javellisation, stockage de boues ;
Station photovoltaïque	Les installations solaires photovoltaïques ont pour rôle d'alimenter des récepteurs électriques de façon fiable, équipées d'une batterie devant assurer la continuité par le stockage en vue de la disponibilité à tout moment de l'énergie solaire pouvant servir à divers usages

Source: APS du sous-projet,

3.1.2. Infrastructures à construire au niveau du LTA

Le Lycée Technique Agricole moderne comportera de Blocs production végétale & Production animale + un Bloc maintenance des Matériels et Machines agricoles, suivant ce détail :

- quatre (4) blocs de six (06) salles de classe ;
- un (1) bloc NTA (atelier de transformation des produits végétaux, produits carnés);
- 1 bloc de Salles spécialisées (salles informatiques, 1 bibliothèque, 2 salles multimédia, 1 salle technique pour les serveurs, 2 bureaux, 2 salles de dessin et 1 salle CAO-DAO, 3 blocs de de toilette);
- 1 bloc de maintenance des machines agricoles ;
- un (1) bloc production végétale ;
- un (1) bloc pêche et aquaculture ;
- un (1) bloc production animale;
- une (1) zone de production animale ;
- un (1) bloc administratif moderne ;
- un (1) dortoir filles de 100 places ;
- un (1) dortoir garçons de 100 places ;
- un (1) réfectoire. / cuisine ;
- une (1) infirmerie ;
- cinq (5) logements pour les membres de l'administration x (2) ;
- forage + château d'eau à gros débit ;
- ateliers ;
- un (1) incubateur NTA, PV, PA;
- autres : galerie, VRD.

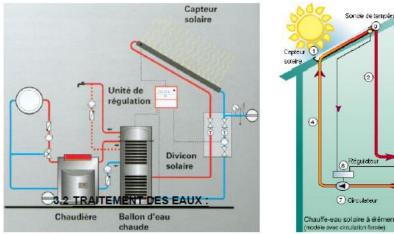
3.2. SYSTEMES A INSTALLER

Le projet de construction des LTA s'intègre d'une manière harmonieuse et cohérente à l'environnement. Pour cela, plusieurs conceptions et systèmes seront adoptés pour pouvoir atteindre des objectifs prioritaires du respect de l'environnement et la réduction des consommations énergétiques tout en conservant les paramètres d'efficacité énergétique.

3.2.1. Production d'eau chaude sanitaire solaire

Ce type de chauffage permet habituellement de compléter les types de chauffage de l'eau exploitant d'autres sources énergétiques (électricité, gaz, ...). Dans certaines conditions (un bon ensoleillement), il permet de les remplacer totalement. L'énergie solaire étant parfaitement renouvelable, ce remplacement permet de limiter efficacement les émissions de gaz à effet de serre et les consommations excessives d'énergie. La production d'eau chaude sanitaire solaire sera prévue essentiellement pour les douches et sanitaires des hébergements.

Des panneaux solaires orientés sud et incliné de 30°, seront placé en concertation avec le maître d'œuvre et seront connectés à des ballons de stockage, de capacités calculées, placés dans les locaux techniques et commandés par des organes de régulation nécessaire pour gérer l'interface panneaux ballons-température d'eau (planche 4).



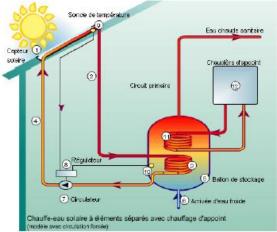


Planche 4 : Vue partielle de quelques éléments à installer sur le LTA Source : ACISE. octobre 2022

Les déchets et rejets liquides contribuent à la pollution des eaux et milieux naturels. Afin de prévenir ces dommages environnementaux et leurs graves préjudices écologiques, sanitaires et économiques, il devient impératif de récolter et traiter les eaux usées.

Pour cela, des récipients étanches, destinés à la réception et au traitement avancé des eaux résiduelles, à travers de la combinaison des processus de décantation, digestion anaérobie et filtration biologique aérobie seront installés. Il s'agit de la Station de Traitement et d'Epuration des eaux usées (STEP).

3.2.2. Mise en place d'une Station de Traitement et d'Epuration des eaux usées (STEP)

La station d'épuration sera dimensionnée pour 500 eq soit pour une capacité (volume journalier) de 75 m³/j ce qui est inférieur au minimum requis (100 m³/jr). Les charges polluantes entrantes retenues pour le projet sont donc les suivantes :

DBO5 kg/j		39.2 kg/j
DCO kg/j		78.4 kg/j
MES kg/j		47.04 kg/j
	•	
Paramètre Exigenc		s minimales
DBO ₅ ≤		20mg/L
DCO ≤		0mg/L
		20mg/L
NTK ≤		25 mg/L
Pt ≤		.0 mg/L
Coliformes totaux a		sence
		sence

Source: APS du sous-projet

Le procédé d'épuration est de type lit bactérien ou biofiltre et comprend les ouvrages suivants :

Dégrilleur

Il s'agit l'exécution d'un dégrilleur suivant les plans d'exécution et les fiches techniques du concepteur validé par la maîtrise œuvre, comprenant tous les essais selon les règles de l'art.

> Caractéristiques techniques

- Type T : rotatif
- Maille 800 µm
- Alimentation Pression DN 65
- Evacuation Gravitaire DN 150
- Longueur grille : 1 400 mm
- Hauteur totale: 1,286 m
- Dispositif de nettoyage T Gicleurs pression : le tamis rotatif est équipé d'un moteur réducteur à vitesse variable, en fonction du débit et de la nature de l'effluent.
 - ➤ **Génie civil** : support en inox 316 ou matériaux similaires avec passerelle et escalier d'accès

Equipements électromécaniques

- 1 tamis rotatif (0,37 kW) de maille 800 microns avec tambour, barillet et trop plein (de retour des effluents vers le poste de relevage) en inox 316
- 1 système de nettoyage avec temporisation à l'intérieur du boîtier électrique. Ce système muni de 6 gicleurs est actionné par un moteur à vitesse variable.
- 1 goulotte en inox de collecte des refus de tamisage et descente vers la trémie du compacteur).
- 1 ensemble de tuyauteries de liaison y compris fouilles dans tous terrains et à toutes profondeurs, Travaux de génie civil et toutes sujétions de pose et essais de conformité

Poste de relevage

Il s'agit de l'exécution d'une fosse de relevage en béton armé hydrofuge dimensions suivant plan et détail fourni, parois et radier de 15 cm d'épaisseur minimum. Le radier formera cunette d'écoulement. Les parois et fonds intérieurs seront enduits au mortier gras lissé avec les angles arrondis.

Les tampons seront exécutés en dallettes de béton armé de 7 cm d'épaisseur, les trappes de visite seront exécutées suivant plans et directives de la Maîtrise d'œuvre et seront munis d'un double cadre cornière galvanisé et d'un système de levage escamotable.

Les ouvrages en B.A. B25 y compris aciers les parois, radiers et gorges seront enduits au mortier gras dosé à 500 kg de ciment par mètre cube avec angles arrondis.

> Equipements

- Deux pompes de relevages submersibles en parallèle de marque WILO ou équivalents, reliés par un collecteur de jumelage avec pied d'assise de fixation.
- Système de relevage complet comprenant : La tuyauterie d'évacuation depuis les pompes de relevages jusqu'au regard avec collecteur de jumelage.
- Deux (02) clapets anti-retour pour les pompes de relevages.
- Des vannes d'isolements pour les deux pompes de relevages.
- Des consoles supérieures des barres de guidage.
- Des chaînes de relevages des pompes.
- Des pieds d'assise de fixation.
- Des plaques de fond.
- La régulation de niveaux avec contrepoids et câbles (marche, arrêt, niveau bas, trop plein, alarme sonore trop plein, console murale de passage des câbles régulateurs, chemin et contre chemin de câble).

Le coffret de commande complet type 4200 t comprenant :

- carte d'automatisme débrochage ;
- voyant lumineux et boutons poussoir lumineux (niveaux d'arrêt, niveau mise en route pompe 1, niveau trop plein, défaut pompes, marche pompe 1, marche pompe 2, niveau marche pompe 1 et 2, sous tension du coffret ;
- relais de la carte d'automatisme ;
- carte de commande à circuits imprimés ;
- cartouches porte fusible ;
- sectionneur avec borniez de raccordement du réseau ;
- poignée du sectionneur avec dispositif de verrouillage intégré ;
- transformateur 24 V avec carte d'alimentation des organes de commande, sondes PTO pour les moteurs qui en sont équipés ;
- cavalier de section de la tension d'utilisation 230 V ou 400 V;
- fusible de protection :
- borniez de raccordement ;
- contacteurs:
- bouton de réarmement du relais thermique ;
- relais thermique de protection moteur ;
- borniez pour report d'alarme à distance (marche, arrêt pompes, défauts pompes, trop plein y compris câbles et carte d'automatisme de rechange.

Chacune des deux (02) pompes ont les caractéristiques suivantes : débit unitaire de 50 m³/h, une hauteur manométrique totale de l'ordre de 8 MCE.

L'entreprise devra présenter un plan béton armé coffrage et ferraillage à valider par la maîtrise d'œuvre y compris fouilles dans tous terrains et à toutes profondeurs, Travaux de génie civil et toutes sujétions de pose et essais de conformité.

> Fosse IMHOFF

Après le prétraitement, les eaux usées sont dirigées dans un ouvrage combiné de décantation primaire et stabilisation des boues (décanteurs / digesteurs = fosses Imhoff), dont les caractéristiques sont les suivantes :

Caractéristiques du décanteur		
Nombre	1	
Longueur	6,2	m
largeur	2,1	m
Surface au miroir	12,92	m2
Volume du décanteur	29	m3
Longueur du déversoir	8,3	m
Caractéristiques du digesteur		
Nombre	1	
Longueur	8,2	m
largeur	3,29	m
Profondeur	2,5	m
Volume du digesteur	68	m3
Caractéristiques du décanteur		
Nombre	1	
Longueur	8,9	m
largeur	3,0	m
Surface au miroir	26,36	m2
Volume du décanteur	59	m3
Longueur du déversoir	11,9	m
Caractéristiques du digesteur		
Nombre	1	
Longueur	12,5	m
largeur	5,02	m
Profondeur	2,5	m
. Toronaca.	158	

Source: APS du sous-projet

L'ouvrage sera réalisé en préfabriqué (PRFV), acier vitrifié ou tout autre matériau convenant à cet usage, à condition de fournir les attestations de garantie du fabriquant et les avis techniques d'un organisme officiel.

> Poste d'alimentation et de recirculation du lit bactérien

- Rémunère la fourniture et la pose des ouvrages et équipements suivants :
- Ouvrage génie civil
- Section Carrée de 3 m x 3 m
- Hauteur d'eau 1,30 m

- Hauteur totale approximative 2,00 m
- Construction béton armé coulé sur place

L'ouvrage recevra une cloison siphoïde en béton armé pour le retour gravitaire des effluents ayant passé à travers le lit bactérien. Cet ensemble sera réalisé en béton armé comprend deux (02) cellules principales et une cellule de débordement sur le clarificateur.

> Equipements

- Pompes:

Nombre	2
Marque / Modèle	FLYGT, KSB ou similaire
Туре	Submersible
Montage	Sur pied d'assise et barres de guidage
Débit	50 m3/h
Puissance unitaire	2.6 kW
Equipement de levage	Potence amovible avec treuil

Source: APS du sous-projet

> Régulateurs de niveau :

- 1 régulateur bas de sécurité par cellule arrêtant la pompe en service.
- Barres de guidage des pompes.
- Chaînes de manutention.
- 1 vannes et 1 clapets DN150.
- 1 lame déversant.

L'ouvrage sera réalisé en béton armé hydrofuge dosé à 400 kg y compris aciers les parois, radiers et gorges seront enduits au mortier gras dosé à 500 kg de ciment par mètre cube avec angles arrondis.

Un cuvelage intérieur étanche devra être réalisé. L'ensemble y compris les fouilles dans tous terrains et à toutes profondeurs, travaux de génie civil et toute sujétion de pose et essais de conformité.

Lit bactérien

Les spécifications techniques du lit bactérien sont les suivantes :

	¬
Débit journalier	Nombre d'unités
Charge DBO5 à traiter	Diamètre
Débit pointe	Hauteur
Concentration de l'affluent	Superficie totale
Critères de dimensionnement	Volume total
Charge hydraulique	Vérification des paramètres
Charge volumique	Charge hydraulique
Concentration dans le lit	Charge volumique
Caractéristiques du lit bactérien	Performances
Taux de recirculation	Abattement DBO5
Débit total (y/c recirculation)	Concentration en DBO5 de l'effluent
Nombre d'unités	- - -
L	」

Source: APS du sous-projet

L'utilisation d'un sprinkler rotatif en acier inox et des bandes en plastique en tant que matériau de garnissage est obligatoire.

Distributeur rotatif :

- Diamètre du lit bactérien d1
- Diamètre intérieur ouvrage central d3
- Diamètre conduite d'alimentation d2
- Diamètre du troncon vertical d4
- Nombre des bras de distribution DN 400
- Marge optimale de l'exploitation
- Débit minimal
- Pression manométrique minimale f(Qmin) hmin
- Pression manométrique maximale f(Qmax) hmax
- Vitesse de rotation f(Qmax)
- Vitesse de rotation f(Qmin)
- Matériau : Acier inox A4 selon DIN 267.

Les distributeurs comprennent :

Elément de distribution, soudé: La partie inférieure est fixée avec un bourrelet de raccordement. Couronne pivotante à billes et la partie supérieure rotative avec bourrelets de raccordement pour les bras de distribution. Couvercle avec colonne d'haubanage ou colliers de fixation pour les barres d'haubanage. Toutes les pièces sont conçues pour qu'il y ait peu de pertes de pression.

Châssis en supports profilés, pour l'emplacement du distributeur rotatif sur le noyau central

Bras de distribution en tube d'aciers raccordés au corps de distribution avec des orifices nécessaires pour la répartition uniforme des eaux usées sur la surface totale du lit bactérien

Capsules de fermeture avec joints en caoutchouc pour les ouvertures de nettoyage au bout des bras de distribution

Bouchons de fermeture en acier inoxydable, pour le réglage de la vitesse de rotation
Haubanage avec barres de traction et manchons de serrage
Pompe à graisse pour le graissage de la couronne pivotante à billes
Brosse pour le nettoyage des bras de distribution, avec poils en plastique et une tige détachable
Tôles de déflection dans les bras de distribution pour la distribution uniforme de l'eau

Matériau de garnissage

Matériau de garnissage en plastique pour lit bactérien composé de rubans ondulés en polyéthylène résistant aux rayons UV munis de tirants spéciaux pour recevoir les charges ; conforme à la norme DIN 19557

Les pièces doivent être découpées de blocs entiers. Le bois d'aubier n'est pas admissible ; le bois ne doit ni comprendre des fissures (fissures au cœur, ruptures dus à l'abattage), ni des trous de nœud ; les lattes tordues et gauchies sont également inadmissibles. Dans la mesure où cela est techniquement faisable, le nombre de lattes comprenant du bois de la zone transitoire doit être limité à un minimum.

- b) Le bois de sciage doit être rectangulaire, déligné parallèlement et dimensionné correctement : découper les deux (02) extrémités pour obtenir la longueur nécessaire.
- c) Les lattes ont trois faces brutes de sciage et une face meulée et arrondie. Le rayon doit être d'environ 10 mm.

L'ouvrage sera dimensionné en Béton armé hydrofuge dosé à 400 kg, sur béton de propreté et hérissonnage de moellons ; un cuvelage intérieur étanche devra être réalisé ; La couverture sera en béton armé et recevra une étanchéité. Les parois, radiers et gorges seront enduits au mortier gras dosé à 500 kg de ciment par mètre cube avec angles arrondis.

> Traitement secondaire

A la sortie des lits bactériens, la liqueur biologique sera soumise à une clarification, de façon à séparer les boues de l'eau épurée.

La décantation secondaire se fera dans un bassin circulaire. Conçu avec un raclage mécanique des boues. La liqueur est transportée par une conduite d'amenée qui déverse au milieu du bassin. L'écoulement est ralenti dans le regard central et traverse radialement le décanteur. Ainsi, les flocons de boues peuvent se déposer au fond du bassin.

La sortie des eaux épurées à partir du décanteur secondaire se fait à travers des seuils dentés de déversement.

Les boues déposées au fond du bassin de décantation secondaire sont raclées par un pont, qui sera muni de racleurs de fond et d'un racleur de surface, vers un ouvrage central de fond ayant la forme d'un entonnoir. Les boues raclées sont renvoyées à travers une conduite vers la bâche d'une station de pompage de boues (boues secondaires).

Les boues flottantes seront retenues par une cloison plongeante. Ces boues sont raclées en surface vers une trémie, à partir de laquelle elles sont déversées dans un regard à côté du décanteur avant d'être évacuées en gravitaire vers un regard de collecte de boues flottantes des décanteurs secondaires. Pour nettoyer le fond et les murs de la goulotte d'écoulement des eaux décantées, une brosse rotative montée sur le pont racleur sera prévue.

L'équipement électrique complet et de commande devra être installé dans une armoire électrique sur le pont racleur qui pourra être utilisé en mode manuel ou automatique. Ci-après Les critères de dimensionnement du décanteur secondaire

Caractéristiques du décanteur		
Nombre	1	
Diamètre	4,1	m
Profondeur	3,75	m
Surface au miroir totale	12,9	m2
Volume du décanteur	48,4	m3
Longueur du déversoir	12,7	m

Source: APS du sous-projet

> Traitement tertiaire

En fin de traitement, l'effluent sera utilisé pour permettre l'arrosage des espaces vert. L'ensemble des équipements de filtration, de désinfection par traitement Ozone et UV, ainsi que la bâche d'alimentation du filtre seront rassemblés dans local technique en BA. Ce traitement tertiaire est dimensionné sur un débit de 15 m³/h

Le traitement tertiaire est constitué des étapes de traitement suivantes :

- une filtration sur sable, qui permettra d'éliminer les matières en suspension encore présente dans l'eau clarifiée ;
- une oxydation à l'ozone des organismes pathogènes présents dans l'eau ;
- une désinfection par lampe UV, qui permettra de détruire les germes pathogènes encore présente en fin de traitement.

> Caractéristiques des équipements

Pompe d'alimentation du filtre :	1
Nombre	
Туре	Auto-amorçant
Débit nominal	15 m3/h
Puissance installée	1 kW
Filtre à sable :	
Nombre	1
Туре	A haut rendement
Diamètre	1200 mm
Média filtrant	Sable
Générateur d'ozone UV-C :	
Nombre	1
Puissance	640 W
Injection ozone	Venturi

Source: APS du sous-projet

> Equipements annexes

- Régulateurs de niveau dans la bâche d'alimentation
- Vanne multivoies
- Clapet et crépine y compris fouilles dans tous terrains et à toutes profondeurs, Travaux de génie civil et toutes sujétions de pose et essais de conformité

Divers équipements

- Une armoire électrique de commande (tension d'alimentation : tri 380 Volts 50 Hz + N + T)
- Un ensemble de câbles électriques avec gainages, à partir de l'armoire électrique dont l'implantation est prévue sur le site de la station.
- Un ensemble de canalisation de liaison entre ouvrages, en PVC, hors canalisation en amont et aval de la station
- Les accessoires et produits de montage, de soudage et de scellement
- Les câbles électriques et gainages
- Les canalisations de liaison entre ouvrages
- Les consommables nécessaires à l'installation
- Le déchargement du matériel sur le site.
- La mise en eau claire pour les essais
- Les contrôles techniques avant exportation.
- Les tests dynamiques en usine (cuves, pompes, motoréducteurs, armoire électrique, etc.)
- Le tracé d'implantation des ouvrages sur site conformément aux plans approuvés
- L'amenée de l'énergie électrique au coffret
- L'amenée de l'eau claire pour les essais
- Tous frais d'études.
- Toutes les pièces de rechange pour le maintien courant de l'installation (L'Entreprise doit préciser dans son offre technique la liste des pièces de rechange fournies dans le cadre du présent prix et celles optionnelles qu'elle recommande au MO en précisant leurs prix).
- Toutes prestations, toutes sujétions et tous frais et faux frais liés à la fourniture et à la mise en place d'une installation complète en bon état de marche et réalisée dans les règles de l'art,
- Essais de performance et Analyses du laboratoire y compris la réalisation de tous les travaux et fournitures, non inclus dans les autres prix pour disposer d'une installation complète conformément aux plans et au descriptif présenté par l'entrepreneur dans son offre technique.

Variante pour station d'épuration des eaux usées

L'installation sera composée d'une unité, monobloc à boues activées de type ISEA ou similaire en polyéthylène et d'un traitement tertiaire de désinfection. Le système est à réaliser avec plusieurs lignes de traitement pour permettre de gérer les différents débits en fonctions des différentes saisons.

La ligne du système de traitement est composée essentiellement :

- station de relevage;
- dégrillage ;
- épuration a boues activées ;
- javellisation;
- stockage boues.

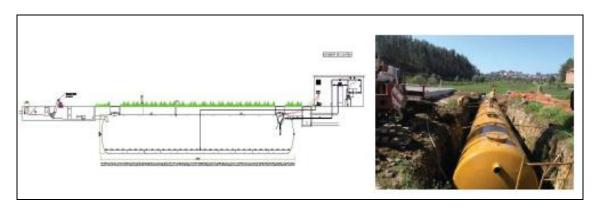


Planche 5 : Mise en place d'une STEP Source : ACISE, octobre 2022

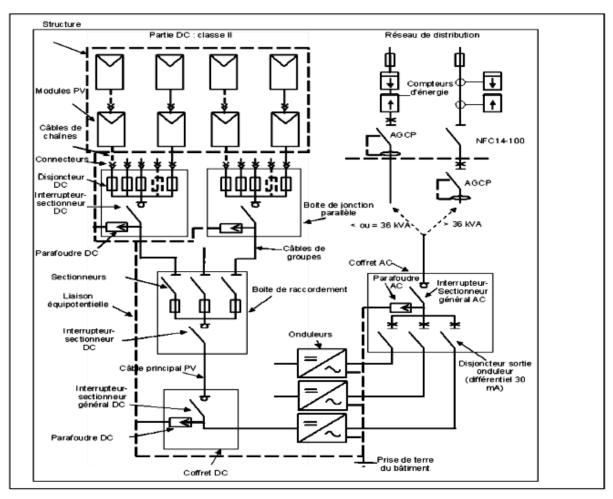
Après traitement tertiaire, la qualité de l'effluent garantie sera supérieure ou égale à la norme internationale relative à la réutilisation des eaux usées domestiques traitées pour l'arrosage des espaces verts. Ces eaux serviront pour l'arrosage des espaces verts du sous-projet. La récupération des eaux pluviales peut être envisageable pour renforcer les capacités d'eau pour l'arrosage.

3.2.3. Mise en place d'une Station photovoltaïque

Le système photovoltaïque est constitué, des composants suivants :

- modules photovoltaïques ;
- câblage DC (câbles, connecteurs, boites de jonction éventuelles, chemin de câbles, ...);
- dispositifs de protection (fusibles, disjoncteurs, parafoudres, ...);
- dispositifs de coupure et sectionnement ;
- onduleur(s);
- structure de supportage des panneaux photovoltaïques ;
- câblage AC (câbles, connecteurs, boites de jonction éventuelles, chemin de câbles, ...);
- compteur(s) d'énergie et Monitoring avec affichage.

Le schéma suivant présente une installation Type du système photovoltaïque raccordée au réseau :



Source: APS du sous-projet

Le présent sous lot rémunère la mise en place des centrales de production photovoltaïque permettant une production comme suit :

Bâtimens	La Puissance crête en KWc	Nombre des panneaux photovoltaïques	Stockage
Bloc Classe A (Qte=2)	10	20	NON
Bloc Classe B (Qte=2)	10	20	NON
Bloc Salles Spécialisées	10	20	NON
Bloc dortoir F	15	30	OUI
Bloc dortoir F	15	30	OUI
Bloc PA	10	20	NON
Bloc PV & Eclairage extérieur	15	30	OUI
Bloc Réfectoire	20	40	OUI
Bloc Aquaculture	10	20	NON

Source: APS du sous-projet

N.B: Pour sa capacité à alimenter un défaut par un courant beaucoup plus important que ne peut le faire un onduleur, le réseau est considéré comme la source et le générateur PV comme la charge. Le raccordement se fera par disjoncteur différentiel et sera dimensionner selon la puissance AC injectée.

Cablage AC

La fourniture et la pose de câbles basse tension AC seront installés pour : l'alimentation entre l'armoire générale basse tension et les tableaux électriques ainsi qu'entre ceux-ci et les tableaux secondaires.

Ces câbles de liaison sont de la série Cu U1000 RO2V pour l'alimentation des tableaux électriques et de la série armée s'ils sont posée à l'extérieur sans protection. Ils seront posés sur chemins de câbles ou sous buses ou conduits de diamètre appropriés (Conduits compris dans le prix de câbles) jusqu'aux tableaux.

Ils seront raccordés à leurs extrémités par cosses serties avec fixation par boulons cadmiés pour les grosses sections de câbles ou raccordés directement sur les bornes de sortie des disjoncteurs de protection pour les sections plus faibles.

Ouvrage payé au mètre linéaire de câble fourni de marque NEXANS ou similaire, posé en ordre de marche y compris toutes sujétions d'exécution et de mise en œuvre comme suit :

- Câble U 1000 RO2V de 4 x 25 mm² + T ;
- Câble U 1000 RO2V de 4 x 16 mm² + T;
- CABLAGE DC / Câble H1Z2Z2-K 2 x 6 mm²+ T DC.

L'ensemble des modules d'une seule ligne doivent avoir les mêmes orientations en se rapprochant le maximum de la disposition architecte.

Un plan de câblage et d'implantation entre les panneaux devra être réalisé avant exécution par l'entreprise selon calepinage architecte, chaque module devra faire l'objet d'un contrôle qualité et devra avoir une fiche numérotée de test de performance.

Les liaisons électriques seront effectuées à l'aide de connecteurs rapides avec détrompeurs facilement démontable, les connecteurs et boite seront avec IP68.

Les spécifications des différentes composantes constituant le générateur PV sont détaillées ci-après. Les câbles seront payés au mètre linéaire, fourni, posé et raccordé en ordre de marche, y compris câblage entre panneaux & onduleurs et entre panneaux éloignés, connecteurs, protection des câbles et boites de jonctions et toutes sujétions de pose et de raccordement.

Coffret de protection TP. DC

Protection des modules PV : un champ photovoltaïque peut être constitué d'une ou plusieurs chaînes de modules photovoltaïques. Pour un ensemble de N chaînes connectées en parallèle, chacune d'elle étant constitué de M modules connectés en série, le courant de défaut maximum dans une chaîne peut atteindre 1,25 x (N-1) lsc. Chaque chaîne doit être protégée individuellement par un dispositif de protection.

Connecteurs DC

Les connecteurs débrochables doivent être utilisés au niveau des modules photovoltaïques, boîtes de jonction, coffrets DC, onduleurs, etc. et ils doivent résister aux conditions extérieures (UV, humidité, température, ...) (= ou> à IP55).

NB. Il est impératif d'utiliser des connecteurs mâles et femelles du même fabricant pour assurer une fiabilité de contact.

Pour éviter tout sectionnement en charge, les dispositifs de connexion accessibles aux personnes non averties ou non qualifiées (par exemple à proximité des onduleurs) ne doivent être démontables qu'à l'aide d'un outil (exemple : connecteurs DC verrouillables).

Boîte de jonction pour mise en parallèle de chaînes et de groupes PV

Si le groupe photovoltaïque est constitué de plusieurs chaînes de modules photovoltaïques, la boîte de jonction permet leur mise en parallèle. Celle-ci contient généralement les composants suivants : fusibles ou disjoncteur, interrupteur-sectionneur, parafoudres et points de tests.

Chaque chaîne du champ photovoltaïque doit pouvoir être déconnectée et isolée individuellement pour permettre un contrôle électrique sans risque pour l'intervenant.

La boîte de jonction est implantée en un lieu accessible par les exploitants, et comporte des étiquettes de repérage et de signalisation de danger. Les étiquettes sont facilement visibles et fixées d'une manière durable pour résister aux conditions ambiantes (température, humidité, UV, ...).

Protection des câbles de groupes PV

Dans une installation avec plusieurs groupes PV en parallèle, les câbles de groupes doivent être protégés contre l'effet de courants inverses dû à un défaut éventuel dans une boîte de jonction.

Disjoncteurs DC

Puisque la protection contre les surintensités est imposée, des disjoncteurs doivent être installés pour protéger à la fois la polarité positive et négative de chaque chaîne ou de chaque câble de groupe :

- les protections doivent être calibrées pour une valeur de courant conformément à la norme mise en vigueur ;
- les protections doivent être dimensionnées pour fonctionner à une tension au moins égale à Uocmax.

Coupure générale DC

En cas d'apparition d'un danger inattendu au niveau de l'onduleur, un dispositif de coupure doit être prévu en amont de celui-ci. Ce dispositif doit respecter les dispositions spécifiques aux installations photovoltaïques : la commande de coupure générale DC doit être repérée par une étiquette portant la mention « Coupure d'urgence entrée onduleur » fixée d'une manière durable pour résister aux conditions ambiantes (température, humidité, ...)

NB : L'interrupteur doit être spécifié pour un fonctionnement en DC.

Ouvrage payé à l'ensemble par onduleur y compris tous les accessoires la pose le raccordement ainsi que le paramétrage et la mise en service.

Création de départs pour injection et raccordement yc limiteur d'injection

Ouvrage payé à l'ensemble par onduleur y compris disjoncteurs adaptés de raccordement au JDB des tableaux existant, limiteur d'injection, tous les accessoires la pose le raccordement ainsi que le paramétrage et la mise en service.

➤ Module photovoltaïque 550 wc-72 cellule Si monocristallin

Le présent prix rémunère la fourniture et pose des panneaux photovoltaïques de type cellule monocristallin avec 72 cellules, chaque panneau produira une puissance active crête de 550Wc

Le cadre doit être en aluminium anodisé, la vue de face en verre trempé (conforme aux normes EN12150), les boîtes de jonction IP68 et connecteurs MC4, la tension du système maximale classe II 1500V conforme aux normes IEC 61215. La température d'exploitation admissible doit comprendre les valeurs moyennes de température de la région en minimum et en maximum.

La température d'exploitation admissible doit comprendre les valeurs moyennes de température de la région en minimum et en maximum.

L'ensemble des conditions climatiques de la région seront comprises dans la tolérance des panneaux.

L'équipement en question doit avoir une garantie de 25 ans de puissance linéaire et 10 ans sur le produit.

Structure de support incline y compris structures horizontale principale et fixation

Le présent prix rémunère la fourniture et pose des supports seront en aluminium et adaptés aux modules proposés. Toute la visserie doit être en inox. Ils doivent non seulement supporter le poids des modules mais aussi assurer une résistance à des vents légèrement supérieurs à celle des modules eux-mêmes.

Certificat de Garantie de la stabilité du matériel ≥ 25ans

Ouvrage payé à l'ensemble par module y compris travaux de génie civil : démolition, évacuations, déviations des réseaux, déplacement des matériels dans les terrasses, maçonnerie, béton, béton, armé, enduits, peinture, menuiserie, tous corps d'état nécessaire pour la mise en marche de l'installation.

Onduleur / Convertisseur statique spécial solaire 3P+N

Le présent prix rémunère la fourniture et pose des convertir en courant alternatif l'électricité photovoltaïque et pour raccorder l'installation photovoltaïque au réseau public, on utilisera des onduleurs adaptés à la connexion réseau, ce qui suppose :

- la synchronisation avec le réseau ;
- le déclenchement automatique en cas de défaut ou de panne du réseau :
- l'enclenchement et le déclenchement automatiques de l'installation ;
- un faible taux de distorsion (sinusoïde la plus parfaite possible) ;
- aucune perturbation électromagnétique (parasites sur les ondes radio) ;
- un degré de fiabilité élevé ;
- un rendement élevé.

Les contraintes établies par le concessionnaire d'électricité devront être respectées (conditions techniques de raccordement). Celles-ci concernent surtout la limitation des effets secondaires admis sur le réseau ainsi que celle des harmoniques de même que la déconnexion automatique en cas d'arrêt du réseau. Plusieurs onduleurs multi string pourront être proposés à condition qu'ils puissent globalement délivrer une électricité répartie sur le réseau (3P+N) avec une puissance totale équilibrée sur les phases (tolérance +/- 5 %). Chaque onduleur doit comporter un contrôleur d'isolement côté DC permettant de prévenir d'un défaut éventuel d'isolement (entre chaque polarité et la masse).

Les performances des onduleurs respectent une caractéristique signale sinusoïdale avec très faible taux de distorsion harmonique : THD < 5 %.

Les onduleurs doivent être multi string pour garder une partie de la production en cas de maintenance ou de panne d'une partie du générateur solaire PV :

- tension de sortie : tension nominale «380 V entre phase 3P+N»
- puissance de 10KW 15KW 20KW.
- fréquence : 50-60 Hz avec tolérance de +/- 1Hz
- rendement à Puissance nominale (Pn) : > 98 % à la puissance nominale
- rendement à 10 % de Pn : 92 %

Adéquation champ photovoltaïque / onduleur : le titulaire veillera à la bonne adéquation de la puissance des onduleurs et de la puissance du champ photovoltaïque, pour garantir le fonctionnement correct sur

la plage de tension du champ photovoltaïque (PV) tout au long de la journée. L'onduleur doit être capable d'accepter le courant et la tension maximum du champ photovoltaïque.

L'onduleur doit avoir une garantie du constructeur de 5 ans. L'onduleur doit comporter un contrôleur d'isolement permettant de prévenir un défaut éventuel d'isolement (entre chaque polarité et la masse) et provoquer l'arrêt éventuel de l'onduleur.

Protection du réseau électrique par découplage

Comme toute installation comportant des générateurs pouvant fonctionner en parallèle avec le réseau électrique de distribution, une protection de découplage est nécessaire.

Cette protection est destinée à la déconnexion du générateur PV en cas de :

- disparition de l'alimentation par le réseau de distribution ;
- variations de la tension ou de la fréquence supérieures à celles spécifiées par le distributeur ;

Les onduleurs doivent avoir une protection de découplage interne basée sur le contrôle des paramètres suivant :

- tension (80 % Un < U < 110 %Un);
- fréquence (49 Hz < f < 51 Hz);
- fonctionnement en ilotage ;
- courant continu éventuellement injecté sur le réseau alternatif ;
- courant de défaut d'isolement (côté continu et alternatif) pour les onduleurs sans séparation ;
- galvanique.

Conformité - Certification :

Tous les onduleurs installés doivent disposer d'un certificat de test établi par un organisme accrédité pour les points suivants :

- Prévention contre l'ilotage : NM CEI 62116 (indice de classement 14 5 013) ;
- Harmoniques NM CEI 6 17 27 ;
- Fluctuations de tension NM CEI 6 17 27 ;
- Compatibilité électromagnétique ;
- Sécurité électrique.

Ouvrage payé à l'ensemble par onduleur y compris tous les accessoires la pose le raccordement ainsi que le paramétrage et la mise en service comme suit :

Les mesures devront être réalisées par période de cinq (05) minutes maxi. Une moyenne sera calculée toutes les heures et toutes les valeurs horaires devront être disponibles. La capacité de stockage du dispositif d'acquisition sera au minimum trois (03) ans (le stockage peut être sur un serveur interne en accord commun avec le maitre d'ouvrage et sur la mémoire de la centrale d'acquisition).

➤ Equipement de télé suivie : afin de vérifier les performances du système, le générateur photovoltaïque devra être équipé d'un système de supervision de données de production. Un accès des données de performances de l'installation à distance (via smart phone) doit être installé pour superviser la production de la centrale doit également être prévu.

Panneau de communication :

Systèmes d'affichage des données de production de l'installation sur Ecran plat Full HD QLED ou équivalent d'une dimension de 65" de marque : SAMSUNG, LG ou similaire avec un habillage de design attractif.

Compteur de production :

Un compteur d'énergie spécifique avec affichage Numérique est utilement mis en place en sortie du (ou des) onduleur(s).

Limitation de l'injection au réseau : un dispositif de contrôle de l'injection automatique sera installé pour éviter l'injection au réseau.

Alimentation des auxiliaires : s'il y a des équipements 220 V dont le fonctionnement est directement lié au générateur photovoltaïque (exemple : ventilation, acquisition de mesures, afficheurs, ...), l'alimentation doit être assurée par le réseau électrique, y compris dans ce prix l'alimentation des écrans d'affichage ainsi que le raccordement au réseau data.

Les batteries proposées respectent les spécifications suivantes :

- module d'alimentation et d'interfaçage ;
- tension nominale (système monophasé): 450 V;
- plage de tension (système monophasé): 350 560 V;
- tension nominale (système triphasé): 600 V;
- plage de tension (système triphasé): 600 980 V;
- énergie total emmagasiné par bloc de batterie : 15 kwh (repartie sous forme de 3 élément de 5 kwh) ou similaire ;
- température de fonctionnement -20°C + 55°C;
- max. Altitude de fonctionnement 4,000 m ;
- humidité relative : 5 %- 95 % ;
- refroidissement : Convection naturelle ;
- indice de protection : IP 66;
- bruit: <29 Db:
- technologie des cellules : Lithium Fer Phosphate (LiFePO4).
- garantie : 10 ans.
- certificats: CE, RCM, CEC, VDE2510-50, IEC62619, IEC 60730, UN38.3.

En tant que source d'énergie électrique, un système photovoltaïque offre des avantages adaptés aux projets qui ciblent les énergies renouvelables et le respect de l'environnement.

Il s'agit des modules ou panneaux photovoltaïques composés de semi-conducteurs et qui permettent de transformer directement la lumière du soleil en électricité. Ces modules peuvent s'avérer une source d'énergie qui est sûre, fiable, sans entretien et non polluante pendant très longtemps.

Les cellules photovoltaïques sont généralement à base de silicium, poly-cristallin ou amorphe. Reliées entre elles, elles constituent les modules ou panneaux solaires, qui convertissent en électricité environ 15 % de l'énergie solaire reçue.

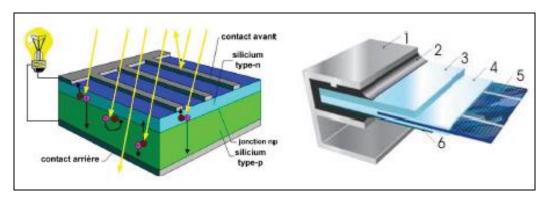


Planche 6 : Panneau de 1 m² permet de fournir une puissance crête de l'ordre de 535-560 WC Source : ACISE, octobre 2022

Les panneaux sont connectés à un récepteur et produisent de l'électricité selon le niveau d'ensoleillement. Leurs performances électriques sont garanties pendant 20 à 25 ans à 80% de la puissance.

Pour répondre à la demande en électricité, les panneaux peuvent être assemblés et interconnectés, constituant alors un "champ photovoltaïque".

La technologie silicium consiste à fondre du silicium de qualité électronique ultrapur pour le transformer en lingots d'une section de 100 à 250 cm², débités en plaquettes - ou "wafers" - de 200 à 300 microns d'épaisseur. La diffusion d'éléments dopants (bore, phosphore) modifie l'équilibre électronique de ces plaquettes, ce qui les transforme en cellules sensibles à la lumière.

Un réseau de conducteurs est ensuite déposé sur leur surface pour collecter le courant. Les plaquettes sont ensuite assemblées, connectées entre elles en série et recouvertes par du verre. La puissance des panneaux fabriqués peut atteindre 560 Watts crête suivant l'ensoleillement.

L'énergie produite par les panneaux solaires se traduit par un courant continu d'une tension comprise entre 12 V et 400 V et d'une intensité qui est fonction de la luminosité. Bien évidemment ce courant continu n'est pas utilisable en l'état et doit être transformé en courant alternatif d'une fréquence de 60-50 Hz pour être compatible avec le réseau et les appareils.

La transformation en courant alternatif se fait par le biais d'un ensemble de convertisseurs électroniques dimensionnés par rapport aux besoins de l'installation.

Ces convertisseurs électroniques offrent une grande souplesse d'utilisation. Les seuils de régulation sont automatiquement compensés en fonction de la température avec une station de gestion centralisée permettant leur gestion et un affichage à l'entrée de l'école de la puissance produite, l'économie réalisée et la réduction du CO.

Les régulateurs permettent aussi de mesurer et d'enregistrer la consommation totale de l'application, l'ensoleillement, la température extérieure ainsi que la consommation des différents récepteurs par la mise en place de compteurs communiquant.

Gérez le système photovoltaïque par la centrale d'acquisition de données associée à la gamme des convertisseurs. Elle permet de mieux gérer l'installation, surveiller son fonctionnement et communiquer efficacement.

Elle permet non seulement de mesurer tous les flux énergétiques du système photovoltaïque mais joue aussi un rôle essentiel dans sa surveillance à travers son système d'envoi d'alertes à distance.

Connecté aux convertisseurs-onduleurs, des capteurs sensitifs ainsi qu'à des compteurs d'énergie, le système data permet de mesurer, enregistrer, paramétrer et visualiser toutes les informations de la centrale photovoltaïque.

3.2.4. Consommation en énergie électrique des installations du LTA

Priorisation des énergies renouvelables

Le sous-projet du LTA au Bénin s'inscrit dans une démarche de développement durable. La prise en compte de la maîtrise des dépenses énergétiques et du développement durable seront de mise.

Le parti pris architectural tiendra compte de cet aspect tout en répondant aux objectifs de fonctionnement, de facilité d'utilisation et de maintenance du projet.

Cette approche s'appliquera à l'échelle du site et une attention particulière sera portée aux espaces extérieurs, la gestion de l'eau et la végétalisation en étant des composantes importantes.

Construction des bâtiments à faible consommation d'énergie

Les bâtiments, notamment les classes et les dortoirs sont des gouffres énergétiques. Il est envisagé d'axer la conception de manière à positionner le sous-projet LTA comme une référence énergétique au Bénin.

Il est envisagé l'adoption d'une démarche bioclimatique, dans l'objectif de réduire de moitié les consommations énergétiques vis-à-vis des standards de performances actuelles :

- développement d'une façade passive et intelligente par la limitation des surfaces vitrées, la mise en œuvre de vitrages à contrôle solaire avec protection extérieure ou intégrée, la création d'ouvrants pour ventilation naturelle nocturne afin de décharger les dalles;
- développement d'une stratégie de diffusion passive : dalle active et stratégie inertielle pour les blocs ;
- étude et Intégration d'énergie renouvelables et alternatives : free-cooling, solaire ;
- exigences élevées pour tous les équipements techniques : éclairages LED, pompes à moteur, centrales d'air.



Aération naturelle efficace afin de garder une température agréable en fonction des saisons



Implantation des panneaux photovoltaïques pour réduire la dépendance énergétique du sousprojet



Récupération des eaux pluviales dans les bassins extérieurs afin de répondre aux besoins des aménagements paysagers

Planche 7 : Vue partielle de quelques éléments à installer sur le LTA

Source: ACISE, octobre 2022

Dans le cadre de la construction du LTA, il est envisagé l'érection des bâtiments qui préservent la ressource en eau et limitent les déchets. Les systèmes hydro économes en eau sont privilégiés, on pourra citer la mise en œuvre de robinetteries à 2l/mn sur les lavabos par exemple. Les systèmes hydro économes en eau sont privilégiés, on pourra citer la mise en œuvre de robinetteries à 2 l/mn sur les lavabos par exemple. En plus de la récupération des eaux pluviales pour des utilisations d'arrosage, nous proposons de valoriser les eaux grises (lavabos, douches, machines à laver) : Récupération et traitement des eaux pour la réutilisation en usage non potable, par exemple l'alimentation des WC et le nettoyage des parkings. Il est visé la quasi auto-suffisance en eau non potable des bâtiments de logements.

3.2.4.1. Traitements paysagers

Reconnu pour sa durabilité et sa facilité d'entretien, le béton désactivé revêtira parfaitement les espaces extérieurs et les circulations. Une alternance de teintes et l'intégration d'un pavage permettra la réalisation d'un calepinage de qualité. Aussi, un intérêt particulier sera porté aux espaces verts, fournis, qui devront accompagner le parcours. Des banquettes seront conçues autour des arbres à grandes tiges et des abris en structure légères complèteront le dispositif de protection solaire des espaces de repos extérieurs des lycéens.

Les matériaux seront constitués de brique en terre cuite et de matériau écologique pour une architecture moderne intemporelle. Les différents blocs seront reliés à l'étage par un système de passerelles en maçonnerie revêtue d'un bois local.

Le tableau 5 présente les caractéristiques des bâtiments et ouvrages connexes projetés pour le LTA de Ouessè.

Tableau 5 : Bilan des locaux du Lycée technique agricole de Ouessè

NO		Nombre	Surface utile	
N°	Locaux	d'unités	(m²)	Total
1.0	INFIRMERIE			
1.1	Bureau infirmier + pharmacie	1	15,00	15,00
1.2	Salle de soins	1	18,00	18,00
1.3	Bureau médecin psychologue	1	12,00	12,00
1.4	Circulation	1	34,00	34,00
1.5	Bloc de Toilettes (1wc+1 Douche +1 Lavabo)	2	8,00	16,00
Sous t	otal Surface utile	95.00		95,00
2.0	ADMINISTRATION			
2.1	Bureau Proviseur avec toilette			
	Bureau	1	26,00	26,00
	SDE	1	5,00	5,00
	Secrétariat administratif	1	15,00	15,00
2.2	Salle des Profs	1	68,00	68,00
2.3	Halle d'accueil	1	18,00	18,00
2.4	Salle de réunion	1	36,00	36,00
2.5	Bureau du censeur			
	Bureau	1	16	16
	SDE	1	3,00	3,00
	Secrétariat	1	15,00	15,00
	Salle de reprographie	1	12,00	12,00
2.6	Bureau du chef des Travaux /exploitation	1	12,00	12,00
2.7	Bureau SG	2	12,00	24,00
	Toilette	1	3,00	3,00
2.8	Bureau Intendant			
	Bureau	1	16,00	16,00
	SDE	1	3,00	3,00
	Bureau Comptable	1	14,00	14,00
2.11	Bloc de Toilettes (2 WC + 2 Lavabos + 2 urinoirs)	2	8,00	16,00
2.12	Bloc de Toilettes (2 WC + 1 Lavabos)	2	5,50	11,00
2.13	Toilettes PMR (1 WC +1 Lavabos)	1	3,50	3,50
2.14	Salle Archives	1	21,00	21,00
2.15	Terrasse	1	13,00	13,00
2.16	Circulation	1	8,00	8,00
	Sous total Surface utile	333.50		381,50
3.0	Bloc de Salles spécialisées			
3.1	Bibliothèque			
3.1.1	Bureau	2	12,00	24,00
3.1.2	Bureau/magasin	1	60,00	60,00
3.1.3	Espace de travail	1	60,00	60,00
3.1.4	Salle de travail petits groupes (5 x 16)	1	60,00	60,00
3.2	Poste de consultation	1	20,00	20,00
3.3	Salle Informatique	1	72,00	72,00
3.4	Salle multimédia	1	72,00	72,00
3.5	Salle serveur	1	12,00	12,00
3.6	Bloc de Toilettes (2 WC + 1 Lavabo)	2	8,50	17,00
3.7	Toilettes (2 WC + 1 Lavabo)	2	6,00	12,00
3.8	Toilettes PMR (1 WC +1 Lavabo)	1	4,50	4,50

N°	Locaux	Nombre d'unités	Surface utile (m²)	Total
3.9	Rangement	1	4,50	4,50
3.10	Rangement R+1	1	9,00	9,00
3.11	Circulation	1	148,00	148,00
	Sous total Surface utile	557.00		575,00
6.0	Bloc Machines agricoles			626,00
6.1	Atelier de maintenance des matériels et machines agricoles	1	150,00	150,00
6.2	Atelier irrigation	1	100,00	100,00
6.3	Plateforme irrigation	1	100,00	100,00
6.4	Vestiaires profs	2	10,00	20,00
6.5	Mettre salle de préparation	1	25,00	25,00
6.6	Vestiaires garçons, filles	2	20,00	40,00
6.7	Bloc de toilettes (2 WC + 1 Lavabo)	4	6,00	24,00
6.8	Magasin	1	20,00	20,00
6.9	Salle de lancement	1	67,00	67,00
6.10	Circulation	1	80,00	80,00
	Sous total Surface utile bloc machines agricoles			626,00
7.0	BLOC PRODUCTION VEGETALE			512,00
7.1	Salle de lancement	1	67,00	67,00
7.2	Vestiaires profs	2	10,00	20,00
7.3	Salle des profs	1	25,00	25,00
7.5	Bloc de toilettes (2WC+1 Lavabo)	4	6,00	24,00
7.6	Poste de lavage de main (2 personnes à la fois)	2	6,00	12,00
7.7	Magasin semences et récoltes	1	60,00	60,00
7.8	Magasin de produits phytosanitaires	1	15,00	15,00
7.9	Hall parking des machines	1	90,00	90,00
7.10	Laboratoire polyvalent pour la production végétale	1	60,00	60,00
7.11	Circulation	1	99,00	99,00
	Sous total Surface utile bloc production végétale	500.00		512,00
8.0	BLOC PECHE ET AQUACULTURE			
8.1	Salle de lancement	1	67,00	67,00
8.2	Laboratoire polyvalent (biologie et pathologie de poissons)	1	60,00	60,00
8.3	Laboratoire de chimie et biochimie et contrôle de qualité	1	60,00	60,00
8.4	Vestiaires profs	2	10,00	20,00
8.5	Salle des profs de la spécialité	1	25,00	25,00
8.9	Bloc de toilettes (2 WC + 1 Lavabo)	2	6,00	12,00
8.10	Magasin	1	20,00	20,00
8.11	Bacs piscicoles	1	210,00	210,00
8.11	Bassins piscicoles	1	400,00	400,00
8.12	Circulation	1	69,00	69,00
	Sous total Surface utile bloc pêche et aquaculture	595.00		983,00
9.0	BLOC PRODUCTION ANIMALE			
9.1	Salle de lancement	1	67,00	67,00
9.4	Vestiaire profs	2	10,00	20,00
9.5	Salle des profs de la spécialité	1	25,00	25,00
9.7	Bloc de toilettes (2 WC + 1 Lavabo)	4	6,00	24,00
9.8	Poste de lavage de main (2 personnes à la fois)	2	6,00	12,00
9.9	Magasin de stockage et de préparation des aliments	1	60,00	60,00
9.10	Magasin de produits vétérinaires	1	20,00	20,00

N°	Locaux	Nombre d'unités	Surface utile (m²)	Total
9.11	Provenderie	1	90,00	
9.12	Laboratoire polyvalent pour production animale	1	60,00	60,00
9.13	Circulation	1	100,00	100,00
	Sous total Surface utile bloc production animale			538,00
10.0	BLOC DE CINQ SALLES DE CLASSE			
10.1	Magasin-rangement	2	10,00	20,00
10.2	Salles de classes	5	67,00	335,00
10.3	Circulation	1	166,00	166,00
	Sous total Surface utile modules de 5 classes			521,00
11.0	REFECTOIRE ET CUISINE			
11.1	Réception	1	10,00	10,00
11.2	Décartonnage	1	9,00	9,00
11.3	SAS	1	9,00	9,00
11.4	Chambre Froide	2	8,00	16,00
11.5	Magasin	2	15,00	30,00
11.6	Zone fabrication	1	30,00	30,00
11.7	Déconditionnement	1	13,00	13,00
11.8	Légumerie	1	12,00	12,00
11.9	Stock Plonge	1	8,00	8,00
11.10	Service-plonge	1	20,00	20,00
11.11	Bloc de toilettes (2 WC + 2 Lavabos + 2 Douches)	2	8,50	17,00
11.12	Salle repas	1	180,00	180,00
11.13	Terrasse	1	18,00	18,00
11.14	Circulation	1	32,00	32,00
11.15	Arrière-cour	1	25,00	25,00
11.16	Local déchets	1	16,00	16,00
	Poste de lavage de main pour les apprenants			
	Sous total Surface utile réfectoire et cuisine			445,00
12.0	DORTOIR GARÇON DE 150 PLACES			
12.1	Ensemble dortoirs 300 places			-1
	Chambre (4 Places)	38	16,00	608,00
12.2	Salle du maître d'internat	1	12,00	12,00
12.3	Buanderie	1	29,00	29,00
12.4	Magasin	1	20,00	20,00
12.5	Bloc de toilettes (4WC + 6 douche)	4	25,00	100,00
12.6	Patio	1	60,00	60,00
12.7	Circulation	1	200,00	200,00
	2 dortoirs de 100 places pour les garçons et un dortoir de 150 places pour les filles			
	Sous total Surface utile 150 places			1 029,00
	Surface utile dortoirs garçons et filles			2 058,00
13.0	LOGEMENT POUR LES MEMBRES DE L'ADMINISTATION			
13.1	Ensemble 3 Chambres 1 Salon	1	27,00	27,00
	Chambre1	2	13,00	26,00
	Chambre 2	1	14,00	14,00
13.2	Garage	1	20,00	20,00
13.3	Chambre	2	10,00	20,00

N°	Locaux	Nombre d'unités	Surface utile (m²)	Total
	Toilette	1	2,00	2,00
	Circulation	1	1,50	1,50
13.4	Cuisine	1	8,00	8,00
	Toilette	1	6,50	6,50
13.5	Circulation	1	9,00	9,00
13.6	Terrasse	1	13,00	13,00
	Sous total Surface utile 1 logement			147,00
	Sous total Surface utile pour 4 logements			735,00
15.0	ZONE DE PRODUCTION ANIMALE			
5.1	Espaces communs			310,00
	Espace de stockage matière première	1	120,00	120,00
	Aire de production d'aliments concentrés (mélange selon formulation)	1	150,00	150,00
	Circulation	1	40,00	40,00
15.1	Porcherie			234,00
	Espace de stockage	1	12,00	12,00
	Aire de traitement de nourriture	1	21,00	21,00
	Circulation	1	49,00	49,00
	Espace d'élevage	1	60,00	60,00
15.2	Poulaillers			660,00
	Espace de stockage	1	20,00	20,00
	Espace d'élevage	1	150,00	150
	Circulation	1	40,00	40,00
15.3	Lapin/Aulacode			205,00
	Espace de stockage	1	15,00	15,00
	Espace d'élevage	1	150,00	150,00
	Circulation	1	40,00	40,00
15.4	Enclos pour bovins	1	585,00	585,00
15.4	Enclos ovins caprins	1	300,00	300,00
15.5	Atelier de productions forestières	1	1000,00	1000,00
15.6	Bacs piscicoles	1	200,00	
15.7	Installation d'une Station d'Epuration des eaux usées	1	500 eq	500 eq
15.8	Installation d'une station photovoltaïque	1		
	Sous total Surface utile			2 494,00
	Total surface utile			12 980,50

Les photos 1 et 2 montrent le plan type du LTA de Ouessè.

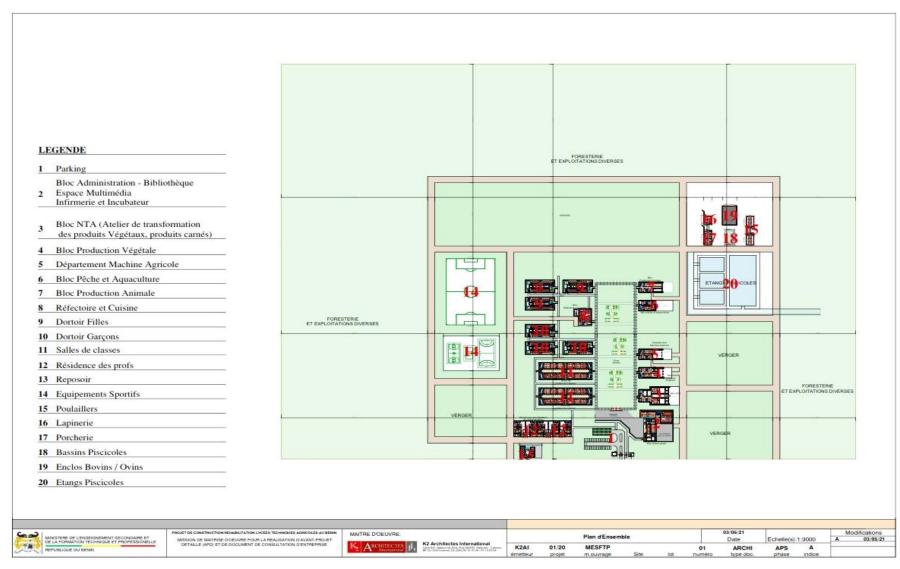


Photo 1 : Plan type du LTA de Ouessè

Source : ACISE, octobre 2022



Photo 2 : Vue d'ensemble en 3 D des infrastructures projetées

Source: DAET, 2022

3.3. DOMAINES D'INTERVENTION AU NIVEAU DU LTA DE OUESSE

Au niveau du LTA de Ouessè, les spécialités retenues sont :

Spécialités	Composantes
- Production animale	- Elevage de porcins
- Production végétale	Cultures céréalières, légumineuses et oléagineusesMaraichage
- Production halieutique	- Unité de pisciculture

Source: Dossier technique des LTA, juin 2021

3.4. CONCEPTION PAR LOT

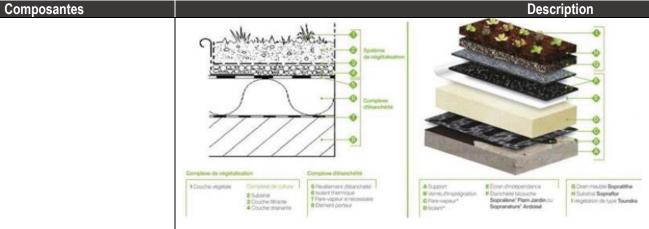
Composantes	Description			
Terrassements	Les terrassements intéresseront les formations meubles qui sont facilement terrassable par des engins classiques (pelle, trax, camion etc.) Des terrassements pour zones rocheuses nécessitent l'utilisation de brise roche.			
Règlements et hypothèses de calcul	 ▶ Règles de l'art Terrassements pour le bâtiment (DTU 11.2) Fondations superficielles (DUT 13.1) Cuvelage (DUT 14.1) CPT planchers Maçonneries (DUT 20) Parois et murs en béton banché (DUT n° 23) Enduits aux mortiers de liants hydrauliques (DUT n° 26) Règles B.A.E.L - 91(révisé 99) Méthode de prévision pour les calculs du comportement au feu des structures en béton (DUT Règles F.B. et ses additifs) Règles N.V. 65-67 et annexes. CM 66 charpente métallique ▶ Charges permanentes 			

Composantes		Description	
	Revêtement de sol ép. 7cm	150 kg/m²	
	Enduit sous plafond /Faux plafond/Appareil climatisation	50 kg/m²	
	Cloisons légères réparties	75 kg/m²	
	Forme de pente terrasse	200 kg/m ²	
	Protection étanchéité terrasse	120 kg/m²	
	Etanchéité multicouche	10 kg/m²	
	Isolation thermique éventuelle	10 kg/m²	
	Mur brique simple 10 cm fini	350 kg/ml	
	Double cloison (8+8 Trous) de 30 cm fini	650 kg/ml	
	Plancher (20+5)	400 kg/m ²	
	Plancher (25+5)	460 kg/m²	
	> Surcharges d'exploitation		_
	Terrasse non accessible	100kg/m²	
	Terrasse accessible	150 kg/m²	
	Terrasse (recevant appareil de climatisation)	500 kg/m ²	
	Circulation et escaliers	500kg/m²	
	Bureaux	250kg/m²	
	Salle de classes	250kg/m²	
	Galerie et locaux techniques	500kg/m ²	
	> Structure		
	La structure porteuse sera constituée principalement de portique dalles en corps creux. Cette conception a été adoptée en tenant compte des portées conformer à l'aménagement des différents blocs tels que prévus s'es bâtiments seront partagés par des joints de dilatation en cas l'aspect de la façade et au fonctionnement intérieur des locaux. L'	requises pour l'utilis sur plans Architecte. de nécessité. Le ch épaisseur de ces join	cation des espaces d'une part et d'autre part pour se oix des joints est positionné de façon à ne pas nuire à ts sera de 5 cm.
Dallage	Le dallage est composé d'une forme en béton armée posée sur un Compte tenu des charges qui sont appliquées sur ce dallage e bâtiment recevant du public de type enseignement avec des locate	t l'importance de la	classe attribuée à ce projet, étant donné que c'est un

Composantes	Description								
-	sera plus défini et figé au stade suivant d'étude du projet.								
>							ination des bétons		
-	01	-1-1-1	1 I- I D	St. i. st. r					
I	compression				Résistance caractéristique minimale sur cylindres (MPA)				
				Bétons de propreté					
I F					Bétons de masse, bétons de remplissage, gros massifs de fondation				
	B20 B25 B30			Bétons non armé ou très faiblement armé de petites dimensions.					
				Bétons pour structures en béton armé, bétons de dallage. Béton de renforcement ou de re-profilage de structures					
-		l. (4					lage de structures		
>	Acier	pour betor	n arme	: naut	e adhéren	ce FE 500			
	– Li	mite d'élas	ticité : 5	500 MF	PA				
	– Al	llongement	de rup	ture : 1	12 %				
		mite d'élas							
	> Mortie	r : la com	positio	n des i	mortiers e	n tonction o	de la destination		
Matériaux [Désignation	Ciment CPJ	Chaux grasse	Sable	Grain de riz	Gravettes 8/15	Emploi		
		35	éteinte		Oralli de liz	15/25	Emploi		
	Mortier n°1	250		500	500		Dégrossi d'enduit		
	Mortier n°2	300		660	340		Hourdage de maçonnerie		
	Mortier n°3	400		500	500		Mortier reprise de béton		
	Mortier n°4	500		1000			Enduit lisse charge sup de revêtement Scellements		
	Mortier n°5	150	250	1000			Enduit bâtard		
	Mortier n°6	500		700	300	Sikalite dose par sac de ciment	Mortier p/agglos & support de façade		
P	PLANCHERS								
L	– la		hitectura	ale, la		er sont : us plafond ;			

Composantes	Description
	 la facilité d'exécution et la rationalité du coût.
	Les planchers seront principalement des dalles pleines en béton armé ou des planchers corps creux suivant les trames et les charges supportées par la dalle.
Ouvrage en terrasse	Les ouvrages en béton situés en terrasses comprennent en particulier : - les recharges pour forme de pentes constituées en générale d'une chape en ciment ; - les acrotères et becquets ; - les souches de ventilation et d'aération ; - les massifs, supports éventuels des équipements techniques.
Maçonnerie- cloisonnements	Façades extérieures : les murs extérieurs seront en double cloisons. Cloisons intérieures : Les cloisons intérieures seront : — en brique simple cloison (8T) ; — en double cloison de 2X6T ; — en double cloison de 8T+6T ; — en agglos de 20 et 15 cm.
Enduit ciment	Enduit ciment au mortier, appliqué en trois (03) couches : couche d'accrochage, couche de dégrossissage et couche de finition. L'enduit sera appliqué sur la maçonnerie et les cloisons en briques destinées à recevoir un revêtement peinture.
	Li¦ensemble des matériaux à utiliser devront avoir le label CSTB et la validation par les bureaux de contrôle locaux. L'étanchéité sera constituée de : • forme de pente : à réaliser en Béton maigre dose a 200 kg/m³ avec une pente d¡ écoulement de 1 % ; • chape de lissage : à réaliser au mortier de ciment dose à 500 kg/m³ de ciment, avec une épaisseur de 2 cm. • Ecran par vapeur : à réaliser sous isolation thermique et sera compose de : — Concrète primer, a raison de 300 g/m² (Enduit d'Imprégnation à Froid) — Membrane ROOFSEAL G : épaisseur 2 mm ou techniquement équivalent.
Etanchéité	 Isolation thermique: constituée de panneau en liège expanse de 4 cm d'épaisseur soudable et colle sur le pare vapeur. Étanchéité bicouche des terrasses: composée de deux (02) membranes. ROOFSEAL.G. épaisseur 2 mm et ROOFSEAL.P. épaisseur 3 mm et sera constituée comme suit: Enduit d'imprégnation à Froid Concrète PRIMER applique sur toute la surface a raison de 300 g/m². Couche de désolidarisation constituée soit de voile de verre soit de papier kraft. Adhérence totale des deux membranes ROOFSEAL G 2 mm et P 3 mm soudables au chalumeau.
	Etanchéité légère des salles d'eau

Composantes	Description
	Composé de : — une sous couche primaire en enduit d'imprégnation à froid ; — une membrane en bitume modifié par élastomère SBS de 3 mm d'épaisseur.
	Etanchéité des terrasses jardins :
	En partie courante : — Forme de pente en Béton maigre dosé à 250 kg/m³ — Chape de lissage 2 cm d'épaisseur dosé à 500 kg/m³ — Couche d'indépendance : écran UV 100gr/m² — 1ère couche type ALPAFLOR TS FMP où équivalent — 2e couche type ALPAFLOR PY AR où équivalent.
	Relevés et émergences : La composition est identique à celle prévue pour la partie courante, avec remontée sur le relevé de 15 cm minimum.
	Couche drainante : Constituée par un lit de graviers 15/25 sur une épaisseur de 10cm conforme au DTU 43.1
	Couche filtrante :
	 Constituée de : Géotextile non tissé de 170 grammes Zone stérile constituée de gravillons sélectionnés minimum 40 cm de largeur. Traitement des raccordements avec conduits de ventilation par fourreaux traversant et platines en plomb.
	Couche végétale constituée de :
	 substrat de culture spécial toiture végétation type toundra, pampa, garrigue, lande ou green.



Etanchéité verticale

Sur le voile périphérique du coté façade arrière, il est prévu une étanchéité verticale composée de :

- un enduit au mortier de ciment ;
- passer la surface à traiter à l'EIF spécial ;
- un enduit d'application à chaud ;
- une chape de bitume armé Type 40 TJ;
- un enduit d'application à chaud ;
- une protection par enduit grillagé au mortier de grain de riz hydrofuge ;
- un traitement des joints de dilatation par 02 bandes de chape bitumées type 40 TV ou TJ de 100 cm de largeur posées en soufflet ;
- une partie haute du revêtement d'étanchéité sera protégé par une engravure, un becquet ou un bandeau de dimension conforme à celles requises pour les relevés auto protégée.

ALIMENTATION ELECTRIQUE NORMALE

L'ensemble du site sera alimenté en énergie électrique délivrée par le réseau de distribution MT de la ville.

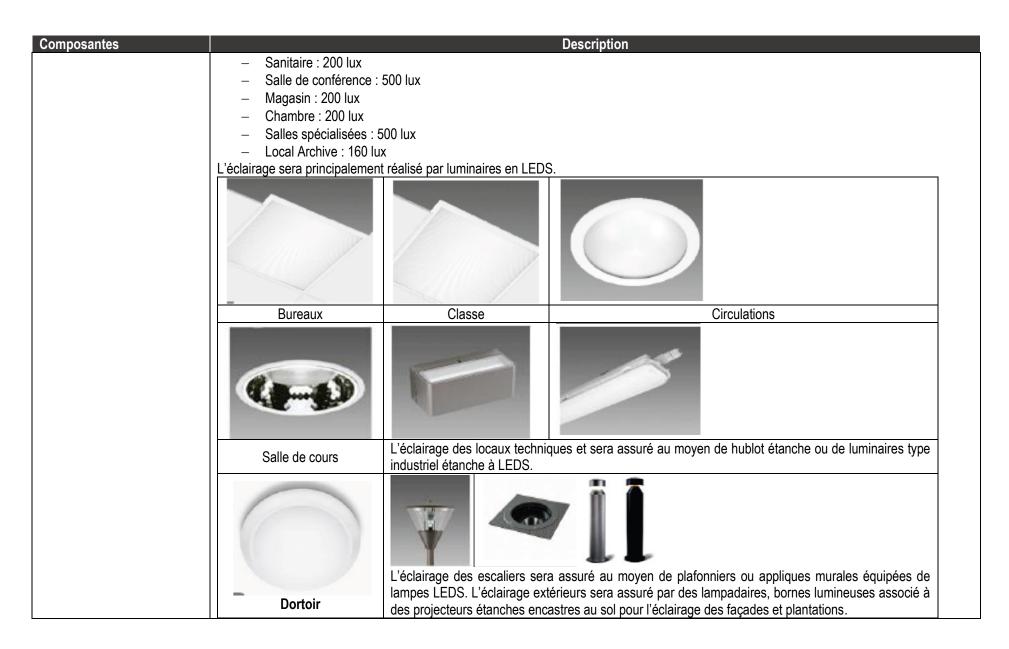
TENSION D'UTILISATION:

- Moyenne Tension : de la ville (22-20KV)
- Basse Tension: 230/410 V
- L'alimentation normale sera assurée moyennant deux postes de transformation qui seront dédiés à
- L'alimentation exclusive des bâtiments comme suit :
- Poste de transformation de livraison

Composantes	Description
	Poste de transformation à l'intérieur.
	Les ouvrages à réaliser dans le cadre des travaux courants forts – courants faible sont : - les postes de transformation ; - le groupe électrogène de secours ; - les tableaux électriques de protection ; - la distribution Basse Tension ; - les chemins de câbles et tubage ; - lustreries de type LED ; - les appareils de commande d'éclairage ; - les prises de courant ; - l'éclairage de sécurité suivant la notice de sécurité ; - le paratonnerre et accessoires pour la protection contre la foudre ; - le réseau de terre en fond de fouilles des bâtiments y compris la mise à la terre des équipements et les liaisons équipotentielles ; - les alimentations des équipements spécifiques (suppresseur, désenfumage, pompes de relevages, ascenseurs, etc.) ; - la détection incendie suivant la notice de sécurité ;
Électricité CFO CFA	 les réseaux téléphoniques suivant les exigences operateurs ; la vidéosurveillance intrusion. DOCUMENTS DE REFERENCE Plans d'Architecture à la phase APS La liste des besoins en énergie par local et par équipements fournie par les autres corps d'état.
	Les installations décrites au présent document seront exécutées en fonction : des Arrêtés et Décrets en vigueur ; des Normes locales du pays ; des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ; des Règles de l'Art notamment : Norme NF C 13-100 et 13-200 : Installations électriques à haute tension Norme NF C 14-100 : Installations de branchement a basse tension Norme NF C 15-100 de l'U.T. E : Installations électriques à basse tension UTE C-15 900 : Règles de cohabitation courante forte — courants faibles NF EN 60529 (C20-010) : Degrés de protection procurés par les enveloppes IP Arrêté relatif aux installations d'éclairage de sécurité

Composantes	Description
	 Code du travail L'arrêté fixant des dispositions pour la prévention des incendies et le désenfumage de certains lieux de travail Arrêté relatif à la protection contre l'incendie des bâtiments L'ensemble du matériel et canalisations devra respecter les prescriptions correspondantes aux réglementations locales. Le Système de Sécurité Incendie sera réalisé conformément aux normes et notice de sécurité.
	Ces bâtiments seront équipés d'un système de secours électrique par des groupes électrogènes à démarrage automatique en cas de problème sur le réseau de la ville.
	Les installations de secours seront constituées de toute ou une partie des installations normales qu'il y a lieu de réalimenter pour assurer la sécurité et l'évacuation en cas de disparition de la source normale.
Alimentation électrique de secours	Ces groupes assureront l'alimentation secourue d'une partie des installations des bâtiments et notamment : - l'éclairage des circulations ; - les pompes de relevage ; - les suppresseurs ; - les équipements courant faibles (centrale de détection Incendie, vidéosurveillance) ; - les systèmes de désenfumages.
	SCHEMA DE LIAISON A LA TERRE
	Le schéma de liaison à la terre sera de type TT. La prise de terre des bâtiments sera réalisée en fond de fouille.
	BASE DE CALCUL/BILAN DE PUISSANCE
	Les puissances approximatives destinées à l'alimentation de chaque espace ont été estimées suivant le type d'activités qui y seront exercées, avec application des coefficients de simultanéité suivant les normes en vigueurs.
Électricité courants forts	 □ OBJET Les travaux du lot Electricité Courants Forts concernent : les postes de transformation HT/BT les boucles haute tension MT pour raccordement au réseau de la régie les Tableaux Généraux Basse Tension TGBT de desserte des installations les tableaux divisionnaires de zones la distribution principale vers les équipements des autres corps d'état et vers les tableaux divisionnaires de zones les équipements en éclairage et en petit appareillage de l'ensemble des locaux les installations d'éclairage de sécurité l'éclairage extérieur

Composantes	Description
	□ PRINCIPE D'ALIMENTATION
	 Postes de transformation : La puissance nécessaire au fonctionnement du site sera fournie à partir du réseau MT de la régie locale y compris la mise en place d'un transformateur de livraison et poste intérieur. Le poste de transformation qui desservira les bâtiments de ce projet et les bâtiments en extension à proximité.
	Les TGBT : • Les Tableaux Généraux Basse Tension sont détaillés dans le bordereau par poste, par bâtiment et par zone
	 Tableaux Divisionnaires: Les équipements terminaux de chaque zone seront desservis depuis un ensemble de tableaux divisionnaires. Les tableaux divisionnaires seront constitués d'un coffret métallique ou plastique, conçus pour recevoir des équipements modulaires montés sur rail DIN conformément à la norme.
	□ DISTRIBUTION PRINCIPALE
Alimentation électrique	La distribution principale sera réalisée par câbles installée sous buses, sur chemins de câbles dans les plénums des faux plafonds et gaines pour l'alimentation des tableaux divisionnaire ainsi que pour celle des équipements des autres corps d'états.
	☐ DISTRIBUTIONS SECONDAIRE ET TERMINALE
	La distribution terminale sera réalisée par câbles installée sous buses ou sur chemins de câbles dans les plénums des faux plafonds. Certains câbles seront encastrés dans les voiles et cloisons par des tubages.
	Les salles TP et ateliers seront équipés de leur propre coffrets alimentant en plus des équipements standard, des prises forces mono et tri associes à l'arrêt d'urgence,
	□ ECLAIRAGE
	 Les niveaux des éclairements moyens Bureaux : 300 lux Circulations : 100 lux Cuisine : 500 lux Salles de classe : 500 lux Réfectoire : 200 lux Buanderie : 500 lux



Composantes		Description		
		La commande des appareils d'éclairage sera réalisée par détecteurs de mouvement, interrupteurs de commandes.		
		☐ ÉCLAIRAGE EXTERIEUR		
		Commande par interrupteur crépusculaire & horloge et possibilité de marche forcée par commutateurs installés en façade des tableaux électriques.		
	L'éclairage des terrains de	☐ ECLAIRAGE DE SECURITE		
	sport assuré par des projecteurs fixés sur les mats de grillage	L'éclairage de sécurité sera réalisé de la façon suivante : • par blocs lumineux 45 lumens tous les 15 m et à chaque changement de direction pour l'éclairage d'évacuation, • par blocs lumineux 400 lumens permettant un niveau d'éclairement de 5 lumens au mètre carré, pour l'éclairage d'ambiance ou anti panique dans les espaces publiques suivant la notice de sécurité.		
ELECTRICITE COURANTS FA	IBLES			
	Il sera prévu un réseau génie civil courant faible permettant de relier tous les bâtiments entre eux et vers l'extérieur. Le câblage mis en place sera de catégorie 6 A. L'installation comprendra la distribution verticale et horizontale jusqu'au point d'accès RJ45. Répartiteur Général dans local technique (IT) de l'administration et des sous répartiteurs placés dans les zones considérées en respectant les distances réglementaires dans un rayon de 90m entre les prises Rj45 et les sous répartiteurs.			
Drá câbla va VDI cá DATA	Tous les sous répartiteurs seront reliés au RG par un câble fibre optique et un câble téléphonique cuivre.			
Précâblage VDI et DATA	Chaque point d'accès est composé de prises RJ45 banalisée dans chaque poste de travail bureaux ; pour chaque classe, il sera prévu 1 prise RJ45 coté professeur.			
	Pour les salles informatiques, il sera prévu des prises informatique et téléphonique suivant l'agencement des tables.			
	 les sous répartiteurs seront 	utation et des liens de commutation 1G avec les sous répartiteurs du bâtiment ; équipés de switch avec un lien 1G en fibre optique vers le switch principal.		
Système de sécurité	Le Système de Sécurité Incend	stème de Sécurité Incendie type adressable. lie principal sera implanté dans le local de sécurité (PCS) et les systèmes sont composés :		
incendie	 des détecteurs automatiques de fumé de type adapté avec les espaces; des déclencheurs manuels seront implantés à proximité de chaque issue de secours, couloires et à chaque escalier d'évacuation. des commandes et contrôles d'asservissements des Dispositifs Actionnés de Sécurité; 			
	 des diffuseurs sonores. 			

Composantes	Description
	L'installation de vidéosurveillance permet la surveillance intérieure et extérieure du site.
	Le système est de type NVR et doit permettre les enregistrements de l'ensemble des caméras en mode détection pour une durée de sauvegarde de 15 jours.
	Les implantations des caméras seront définies sur les plans et seront à valider avec l'exploitant suivant la vision globale de la sécurisation du site.
	Le système de vidéosurveillance sera composé de NVR avec stockage interne et cameras analogiques installées dans les espaces publics ; permettra :
	de visualiser les circulations et accès ;
Vidéo surveillance	de visualiser les issues de secours ;
	de surveiller le périmètre du bâtiment ;
	d'enregistrer les images de toutes les caméras.
	Les installations de vidéosurveillance seront composées de cameras IP ;
	équipements centraux (NVR /enregistreur numérique, moniteurs, etc.),
	 caméras couleurs infrarouge mégapixel extérieures fixes associées dans les zones critiques
	 caméras couleurs infrarouge mégapixel intérieures fixes dans les circulations, zones publics et halls d'entrées.
	L'enregistrement des images des caméras du site pendant une durée de 15 jours.
	L'équipement de vidéo projection sera composé :
Videoprojection	- d'un écran de projection électrique ;
Viacoprojection	- d'un vidéoprojecteur haute qualité ;
	- d'une liaison par HDMI entre le vidéoprojecteur et la table de réunion.
FLUIDES	
	Normes et base de calcul :
Plomberie sanitaire-	D'une façon générale, tous les travaux seront exécutés conformément, aux normes françaises et béninoises.
protection incendie	Les bases de calcul sont celles éditées dans les normes NFP 41-201 à301, NFP30-201 et le DTU 60.11 - 60.31 - 60.32 - 60.33 - 60.41.
p. cossien meenale	Alimentation en EF/ECS : débit de base ; en l/s
	Les débits minimaux à adopter pour dimensionnement du réseau de l'eau froide et l'eau froide sont les suivants :

Composantes			Desc	ription
	Désignation des appareils	Eau froide en l/s	Eau chaude en l/s	Diamètre en mm
	Evier	0.20	0.20	12
	Lavabo	0.20	0.20	10
	Bidet	0.20	0.20	10
	Douche	0.20	0.20	12
	Poste d'eau robinet de puisage DN 20	0.42		15
	W.C. suspendu	0.12		10
	Coefficient de simultanéité			

- Le coefficient de simultanéité sera de 1/ (x-1)^{0.5}
- x : est le nombre des appareils sanitaires

Evacuation des eaux pluviales

L'intensité pluviométrique 0,05 l/m²

La section minimale admise sera de diamètre 75

Evacuation des eaux vannes et usées : débit de base ; en l/mn

Pour dimensionnement des conduits d'évacuation on tient compte des éléments suivants :

Désignation des appareils	Débit de base	Diamètre minimum
	en I/mn	en mm
Douche	30	30
Lavabo	45	30
Bidet & lave mains	30	30
Evier	45	40
W.C. suspendu	90	90

□ Branchement

- Le branchement en eau potable se fera à partir du regard de branchement qui sera alimentée à partir du réseau extérieur projeté, conformément aux recommandations des régies locales.
- Le branchement en eau incendie se fera à partir du regard qui sera alimentée à partir du réseau extérieur, conformément aux recommandations de la régie locale.

Composantes	Description				
	☐ Réseaux intérieurs				
	Le réseau intérieur sera distribué comme suite : — les blocs seront alimentés à partir d'une boucle extérieure en PEHD ; — le réseau d'eau potable sera en PPR dans les nappes principales et les colonnes montantes ; — les tronçons à l'intérieur des salles d'eau seront prévus en polyéthylène réticulé passé dans la gaine annelée entre les collecteurs et les appareils sanitaires ; — les vannes seront prévues dans les nappes, les colonnes montantes, les collecteurs de distribution d'eau froide et d'eau chaude et les départs des appareils sanitaires.				
	☐ Canalisations d'évacuation				
	Les canalisations d'évacuation EU, EV et EP cheminant dans les gaines et les parties cachées seront réalisées en P.V.C type isophonique. Les diamètres des collecteurs horizontaux sont calculés selon la formule de Bazin suivante :				
	$Q = \frac{87 R_h i^{0.5}}{(R_h + \Box \ k)^{0.5}}$				
	Rh = Sm / (2*k* D) Où : Q : débit en m³/s ; Rh : rayon hydraulique en m ; i : pente en m/m ; k : coefficient de frottement ; Sm : surface mouillée en m²				
	☐ Production eau chaude sanitaire				
	La production d'eau chaude sanitaire sera assurée par des chauffe-eau solaires à appoint électriques, implanté sur la toiture ou des zones extérieures dédiée pour les panneaux.				
CLIMATISATION - VENTILA	TION				
Hypothèses de base	Conditions extérieures Les conditions extérieures: Température moyenne de l'année : 27.5 °C Nota : En cas de température exceptionnellement élevée, le fonctionnement des installations pourra être maintenu dans des conditions satisfaisantes (ne mettant pas en péril la sûreté de fonctionnement du matériel, ni sa pérennité) jusqu'à environ 40°C, mais au prix toutefois, d'un glissement parallèle des températures intérieures.				

	hiver		été		Air	Filtration	Niveau	
		HR	T°c	HR	neuf		sonore	
Hébergement		NC	22°C		25 m ³ /h/pers	85 % opac	35 dB(A)	
Bureaux		NC	24°C		25 m ³ /h/pers	85 % opac	35 dB(A)	
NC : Non contrôlée	; L B S :	Locaux	aux be	soins sp	écifiques			
Charges i	nternes							
	Occu			Eclaira		Machines	•]
Bureaux	Archit	ecte		20 W / I		10 W / m ²		
Salles de réunions	1 / 10	m² ou se	elon nlar	15 W/	po?	10 W / m ²		1
☐ Isolation L'isolation thermiqu	Archite hermique e des diff	ecte e et pro érentes	parois doubles	sera consistence vitrage	enforme aux es isolants a	valeurs limite	es fixées pa air intérieur	r la réglementation e. La menuiserie ex
Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils sepont thermique. PAROIS	Archite chermique e des differont pré	ecte e et pro érentes vus en	parois doubles EPAIS dans la	sera con sera con sera con seritrage	e nforme aux es isolants a	valeurs limitovec lame d'a	es fixées pa air intérieur	
Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils s pont thermique.	Archite chermique e des different pré	e et pro érentes vus en	parois doubles EPAIS dans la	sera con sera con sera con seritrage	enforme aux es isolants a	valeurs limito	es fixées pa air intérieur	
☐ Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils s pont thermique. PAROIS Parois extérieures	Archite chermiqu e des different pré doubles v	e et pro érentes vus en itrages ure	parois doubles EPAIS dans la	sera considerate sera c	enforme aux es isolants a	valeurs limitovec lame d'a	es fixées pa air intérieur	
☐ Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils s pont thermique. PAROIS Parois extérieures isolants avec lame	Archite chermique e des different pré doubles v d'air intérie	e et pro érentes vus en itrages ure	eparis doubles dans la l'archit	sera con s vitrage SSEUR (a prochain tecte)	enforme aux es isolants a	valeurs limite vec lame d'a coefficient l	es fixées pair intérieur	
Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils sepont thermique. PAROIS Parois extérieures isolants avec lame Plancher de terrass	Archite Chermique e des different pré doubles valuer intérie e avec iso	e et pro érentes vus en vitrages ure ation	parois doubles EPAIS dans I: l'archit 6 +6+6 30 cm	sera con s vitrage SSEUR (a prochain tecte)	nforme aux es isolants a (à confirmer ne phase par	valeurs limite vec lame d'a coefficient l 3.3 W/m²°C	es fixées pair intérieur	
Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils sepont thermique. PAROIS Parois extérieures isolants avec lame Plancher de terrasses Plancher du plafone	Archite Chermique e des different pré doubles valuer intérie e avec iso	e et pro érentes vus en vitrages ure ation	parois doubles EPAIS dans I: l'archit 6 +6+6 30 cm	sera col s vitrage seseur (a prochaitecte) 6 mm	nforme aux es isolants a (à confirmer ne phase par	valeurs limite vec lame d'a coefficient l 3.3 W/m²°C 0.80 W/m²°	es fixées pair intérieur	
Isolation L'isolation thermique parois vitrées, ils sepont thermique. PAROIS Parois extérieures isolants avec lame Plancher de terrasse Plancher du plafone Cloison amovible a	Archite chermiqu e des different pré doubles v d'air intérie e avec iso u double v	e et pro érentes vus en vitrages ure ation	eparois doubles dans la l'architi 6 +6+0 30 cm	sera col s vitrage seseur (a prochaitecte) 6 mm	nforme aux es isolants a (à confirmer ne phase par	valeurs limito vec lame d'a coefficient l 3.3 W/m²°C 0.80 W/m²° 1.60 W/m²°	es fixées pair intérieur	

Composantes	Description
	☐ Production frigorifique et thermique
Description des installations	Les principes de traitement climatique adoptés pour les différents espaces sont les suivants : — la production du froid pour les bureaux est assurée par un système centralisé type DRV selon la puissance, mettant en œuvre un fluide sans danger pour la couche d'ozone : le R410, les liaisons frigorifiques entre le groupe extérieur et les unités intérieures sont réalisées en cuivre ; — la climatisation du logement de fonction sera en splits système gainable type INVERTER.

3.5. PRINCIPALES ACTIVITES PAR PHASE DU SOUS-PROJET

Les activités du sous-projet constituent les sources d'impact et sont regroupées par phase de réalisation tel que présenté dans le tableau 6.

Tableau 6 : Activités de construction du LTA par phase du sous-projet

Phases du	Activités sources d'impact	Equipements à utiliser
Phase de préparation	 Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs,) Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 	haches, pioches, etc.) – Equipements motorisés
Phase de construction	 Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, piquetages pour la matérialisation des emplacements des panneaux solaires, etc.) Construction de la STEP Construction de la station photovoltaïque (piquetages pour la matérialisation des emplacements des panneaux solaires, montage armements du système solaire photovoltaïque Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des travaux, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur Entretien des véhicules, engins et groupes électrogènes Equipement des infrastructures (salles de classe, administration, dortoirs, ateliers, cuisine, laboratoires, etc.) Repli de chantier (démantèlement des installations et fermeture du chantier, nettoyage de la base des travaux) 	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, niveleuse, tractopelle, nacelle chargeuse, rouleau compresseur, dumper, etc. Camion benne
Phase d'exploitation	Mise en service du LTA Entretien et maintenance du LTA	 Equipement de laboratoire et atelier de travail Connexes à la Station d'Epuration (STEP): Aérateurs de surface / Aérateurs centrifuges, mélangeur, aérateur à éjecteur, etc.
Démantèlement	— Demantelement des infrastructures	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, niveleuse, tractopelle, nacelle chargeuse, dumper, etc. Camion benne

Source : Extrait du dossier technique des LTA, juin 2021

4. ANALYSE DU CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE SUR LE SOUS-PROJET

Le présent chapitre précise le cadre juridique et institutionnel de mise en œuvre du sous-projet des travaux de construction du Lycée Techniques Agricoles (LTA) dans la Commune de Ouessè.

4.1. CADRE POLITIQUE APPLICABLE AU SOUS-PROJET

Le cadre politique applicable à ce sous-projet fait référence aux documents de politique et de stratégie et aux plans qui influencent le sous-projet notamment le plan sectoriel de l'éducation post 2015, le plan stratégique de développement du secteur agricole, le plan national d'investissements agricoles et de sécurité alimentaire et nutritionnelle et la stratégie nationale pour l'e-agriculture au Bénin.

❖ Politique nationale de protection et de gestion de l'environnement

Agenda 21 national

L'Agenda 21 National est un instrument d'intégration des préoccupations environnementales nationales dans les programmes et plans de développement, condition sine qua non de la réalisation du développement durable et de l'éradication de la pauvreté.

A travers cette étude d'impact environnemental et social, le présent sous-projet s'aligne sur les orientations de l'Agenda 21 en ce qui concerne l'intégration des préoccupations environnementales nationales dans les programmes et plans de développement.

Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021-2026)

Le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) pour le quinquennat 2021-2026 est un programme ambitieux basé sur la vision du Président Patrice Talon avec pour objectif de mettre le Bénin sur la voie du développement économique.

Dans le PAG 2021-2026, il est prévu au premier point du pilier 2 : la Relance de l'économie avec des investissements massifs dans les secteurs porteurs de croissance et au premier point du troisième pilier, il est prévu le démarrage de grands projets structurants dans toutes les Communes. Le présent sous-projet est donc en droite ligne avec le PAG. Il contribue ainsi à l'atteinte des objectifs du PAG dans le secteur éducatif.

Politique Nationale de l'Environnement (PNE)

La Politique Nationale de l'Environnement (PNE) définit le cadre stratégique large dans lequel les activités sont initiées et réalisées pour la préservation du cadre de vie. La question environnementale est traitée à travers plusieurs domaines stratégiques tels que l'environnement, la gestion des ressources naturelles, de l'agriculture, de la santé, du tourisme, et autres.

L'atteinte des objectifs du PNE justifie la réalisation de la présente EIES. Par ailleurs, l'UGP devra prendre les dispositions nécessaires pour préserver l'environnement et in fine, contribuer, par le biais du sous-projet, à l'atteinte des objectifs du PNE.

Plan d'Action Environnementale (PAE)

Conscients des enjeux de la gestion de l'environnement pour le développement durable et la réduction de la pauvreté, les pouvoirs publics béninois ont adopté depuis janvier 1992 un PAE qui constitue l'outil de base de la politique environnementale du pays.

Pour rester en adéquation avec le PAE, le sous-projet doit contribuer à l'éducation environnementale des acteurs intervenant dans la mise en œuvre afin de développer les aptitudes de protection de l'environnement dans leurs activités quotidiennes.

❖ Plan sectoriel de l'éducation post 2015 (2018- 2030)

L'un des principaux défis auxquels le Bénin est actuellement confronté est celui d'assurer la disponibilité d'un capital humain, sain et qualifié au service du développement. Pour améliorer les performances du secteur de l'éducation et de la formation, le Bénin se donne la vision formulée comme suit : « En 2030, le système éducatif du Bénin assure à tous les apprenants, sans distinction aucune, l'accès aux compétences, à l'esprit d'entrepreneuriat et d'innovation qui en font des citoyens épanouis, compétents et compétitifs, capables d'assurer la croissance économique, le développement durable et la cohésion nationale ».

Ce document stratégique constitue un cadre par excellence d'orientation de l'action du gouvernement dans le secteur de l'éducation à l'horizon 2030.

Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP) 2007-2009

La vision du Gouvernement béninois à travers la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté est de faire du Bénin "un pays qui attire les investissements, accélère la croissance économique et redistribue équitablement les effets induits, un pays qui s'intègre avec succès dans l'économie mondiale grâce à ses capacités.

❖ Politiques du Bénin face aux changements climatiques

Les principaux documents de référence de politique en matière de changement climatique se présentent comme suit :

- ✓ communication initiale sur les changements climatiques en 2001;
- ✓ document de stratégie de mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) en 2003 ;
- ✓ programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2008 :
- ✓ deuxième communication nationale sur les changements climatiques en 2011;
- ✓ Contributions Prévues Déterminées au Niveau National (CPDN) dans le cadre de la 21e Conférence des Parties (COP 21), en 2015.

L'analyse de ces documents montre que le Bénin, dans sa politique d'adaptation au changement climatique a opté pour la prise en compte de l'environnement en amont de tout projet, programme et plan dans le but de développer des outils adéquats pour y faire face. Les travaux de construction du LTA de Ouessè projetés dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet s'inscrivent dans cette dynamique. C'est ce qui justifie la réalisation de la présente étude d'impact environnemental et social.

Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) pour la période 2017 - 2025

Le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole 2017-2025 a pour but de rendre le secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesse, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du Bénin. Le PSDA vise donc à améliorer les performances de

l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social des hommes et femmes.

❖ Stratégie nationale 2020 – 2024 pour l'e-agriculture au Bénin

Reconnaissant "le rôle actif de catalyseur joué par les outils technologiques", le gouvernement béninois s'est engagé à "créer les conditions nécessaires à la réalisation du rêve de faire du Bénin une société de l'information intégrée, développée et ouverte d'ici 2025". Le Gouvernement s'est fixé comme objectif, dans le cadre de son Programme d'Action 2016 - 2021, dans le secteur numérique, de " transformer le Bénin en une plate-forme de services numériques de l'Afrique de l'Ouest pour accélérer la croissance et l'inclusion sociale d'ici 2021 ". La Stratégie béninoise pour l'e-Agriculture vise à exploiter le potentiel des TIC dans la réalisation des objectifs agricoles du pays. Cette stratégie a été élaborée conformément au cadre proposé par le Guide stratégique FAO-UIT pour l'agriculture électronique.

Plan d'action genre et développement agricole et rural (2003)

Le plan d'action genre et développement agricole et rural est élaboré dans le cadre de la promotion du genre dans le secteur agricole. Il vise entre autres à :

- promouvoir un développement intégral et équilibré de l'ensemble des couches et catégories sociales du Bénin;
- créer des conditions dans lesquelles les plus défavorisés peuvent combler leurs besoins quotidiens et participer activement à la définition et à la promotion de leurs propres projets de développement social.

❖ Politique Nationale de Promotion du Genre adoptée en 2008

Cinq (05) aspects constituent le focus stratégique de la Politique Nationale de Promotion du Genre. Il s'agit notamment de : (i) la cohérence avec les orientations stratégiques de développement, (ii) la vision transversale des questions genre, (iii) la synergie d'actions dans les programmations stratégiques sectorielles, (iv) le genre comme un outil de développement et (v) le genre pour la visibilité des spécificités hommes et femmes.

La mise en œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin doit être guidée par les principes suivants : (i) la communication pour un changement de comportement, (ii) le renforcement des capacités pour une internalisation du genre ; (iii) la logique d'intervention de la PNPG doit être le fil conducteur de sa mise en œuvre ; (iv) faire, le lobbying/plaidoyer, l'accompagnement et le pilotage/orientation/suivi-évaluation et (v) la discrimination positive à l'égard de l'homme ou de la femme.

La prise en compte des questions du genre dans l'exécution des travaux contribuerait à l'atteinte effective des objectifs poursuivis.

Politique Holistique de la Protection Sociale (PHPS)

Le pays a adopté en 2014 une « Politique Holistique de la Protection Sociale (PHPS) » avec l'objectif de doter le pays d'un cadre institutionnel englobant toutes les dimensions de la protection sociale et impliquant tous les ministères. Les outils d'opérationnalisation de la PHPS (plan d'action budgétisé, cadre de suivi-évaluation) ont été finalisés mais pas le décret qui doit fixer les arrangements institutionnels. Compte tenu des résultats relativement mitigés de la Politique Holistique de la Protection Sociale (PHPS), le gouvernement a complété celle-ci en avril 2016 par une stratégie d'extension de la protection sociale et un projet dénommé « Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH)

». Ce dernier a pour but d'offrir un paquet de quatre services comprenant l'assurance maladie, la formation, l'accès au crédit et l'assurance retraite. Ces services sont destinés en priorité aux plus démunis du secteur informel (agriculteurs, commerçants, transporteurs, artisans et artistes) dont les bénéficiaires du présent projet.

❖ Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées (PNPIPH)

La Déclaration de la Politique Nationale de Protection et d'Intégration des Personnes Handicapées se fonde essentiellement sur la détermination du peuple béninois, réaffirmée à la Conférence Nationale des forces vives de février 1990, à œuvrer pour l'avènement d'une société démocratique respectueuse des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour un développement économique et social durable. L'objectif général de la PNPIPH est de "Promouvoir les droits humains, l'équité et le genre sans discrimination en tenant compte des besoins spécifiques des personnes handicapées dans tous les secteurs de la vie nationale".

La mise en œuvre du Projet FP2E concoure à la protection des droits des Personnes Handicapées à travers la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans la conception des différents ouvrages projetés. De même, en phase d'exploitation, le Projet FP2E intègre les personnes handicapées dans tous les domaines de la vie socioprofessionnelle; ce qui les aidera à long terme, à obtenir la considération et l'amitié des autres et finalement accéder au degré de dignité humaine qui est actuellement refusé à la plupart d'entre elles.

Autres politiques et Stratégies applicables au sous-projet

Le Bénin a progressivement mis en place un cadre politique et stratégique pour améliorer les indicateurs en matière d'éducation et également la réduction de l'écart entre les filles et les garçons. Parmi les politiques et stratégies élaborées pour la promotion du genre et la protection des femmes, on peut énumérer :

- le Plan National de Développement qui couvre la période 2018-2025, dont l'une des orientations stratégiques est d'améliorer et de rendre accessible à tous l'offre du secteur de l'éducation, de la formation professionnelle;
- la Politique Nationale de l'Education et de la Formation des filles adoptée le 11 avril 2007 qui vise comme objectif global, l' « élimination des disparités entre les sexes dans l'éducation et la formation au Bénin »; ceci constitue, entre autres, un dispositif important pour l'égalité et l'équité entre homme et femme ;
- la politique nationale de l'emploi 2020-2025 dont l'un des objectifs globaux est d'accroître ses efforts dans les domaines de l'éducation, et surtout l'éducation des femmes, la formation professionnelle, et la promotion de l'emploi au profit de la jeunesse ;
- la revue des politiques de la formation technique et professionnelle réalisée en 2013 par l'UNESCO qui recommande de réaliser une étude sur l'accès des filles afin d'accroître leur inscription dans les filières industrielles et leur rendre l'environnement favorable.

4.2. CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET

L'armature juridique nationale pour la gestion de l'environnement au Bénin est composée d'une panoplie de textes juridiques nationaux, d'accords, traités et conventions internationaux ratifiés par le

Bénin. Le cadre juridique national est marqué par plusieurs textes qui disposent sur les aspects environnementaux et sociaux.

4.2.1. Cadre juridique de mise en œuvre du projet

Les principaux éléments législatifs qui garantissent la protection de l'environnement et imposent sa prise en compte systématique dans les actions humaines retenus sont :

❖ Loi portant Constitution de la République du Bénin

La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N°2019-40 du 07 novembre 2019 portant Constitution de la République du Bénin édicte certains principes ayant trait à l'environnement et aux conditions de vie des citoyens. Ces principes se retrouvent à travers les articles 8, 22 et 27.

La mise en œuvre de ce sous-projet dans le milieu récepteur doit se faire en tenant compte du droit de tous à un environnement sain, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle, et à l'emploi. Ainsi, les dispositions doivent être prises par le projet pour minimiser autant que possible les nuisances sur la communauté riveraine et les usagers qui se trouveraient dans l'emprise du sous-projet.

Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant Loi-Cadre sur l'Environnement en République du Bénin

Les grands principes de la prise en compte de l'environnement dans les Politiques, Plans, Programmes et Activités de développement, sont définis par la Loi n° 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement. Ces principes sont contenus dans les articles 3-a, 3-c, 3-d et 3-f.

Deux dispositions clés de cette loi rendent obligatoires les évaluations d'impact sur l'environnement au Bénin. Il s'agit des articles 88 et 89.

❖ Lois n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin et n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin

Selon la loi n° 98-004 du 27 janvier 1998 portant Code du Travail en République du Bénin, l'environnement de travail doit être caractérisé par la diminution des conflits et l'accroissement des rendements.

La loi n°2017-05 du 29 août 2017 fixant les conditions et la procédure d'embauche, de placement de la main-d'œuvre et de résiliation du contrat de travail en République du Bénin définit comme travailleur, quels que soient son sexe et sa nationalité, toute personne qui s'est engagée à mettre son activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la direction et l'autorité d'une personne physique ou morale, publique ou privée.

Etant donné que pour la mise en œuvre des aménagements prévus, l'entreprise exécutante va employer plusieurs personnes pour assurer la main-d'œuvre, elle devra alors veiller aux dispositions du code béninois du travail dans tout le processus conformément à l'article 3 de la présente loi qui stipule que « tout chef d'établissement ou d'entreprise ou tout employeur recrute librement son personnel qui bénéficie des prestations de sécurité et de santé au travail ». A cet effet, l'entreprise en charge des

travaux est tenue de faire connaître aux services compétents du ministère chargé du travail, les postes de travail pour lesquels les recrutements seront opérés et procédé également à l'immatriculation et à l'affiliation des travailleurs auprès des structures en charge de la protection sociale notamment la CNSS.

❖ Loi n°2022 - 04 du 16 Février 2022 sur l'hygiène publique en République du Bénin

La loi n°2022 – 04 du 16 février 2022 portant sur l'hygiène publique en République du Bénin légifère sur l'hygiène des habitations, des voies et des places publiques, le bruit, l'eau, la pollution du milieu naturel, les installations industrielles, les établissements classés, les denrées alimentaires, etc. les articles 3, 4, 8, 9, 10 et 12 définissent les conditions d'application de cette loi.

En phase de mise en œuvre, il est possible que les travaux génèrent du bruit et des déchets, d'où la mise en application impérative de la loi. Le personnel (permanent ou temporaire) recruté devra aussi travailler dans des conditions d'hygiène définies par la loi. De même, en phase d'exploitation, les différents usagers des LTA seront appelés à tenir compte des prescriptions de la présente loi et devront y être sensibilisés.

❖ Loi n°2005-33 du 06 octobre 2005 portant modification de la loi n°2003-17 du 11 novembre 2003, portant orientation de l'Education Nationale en République du Bénin

Les dispositions des articles 33 et 34 de cette loi sont applicables aux travaux de construction des Lycées et Centre de formation professionnelle et d'apprentissage car lesdits travaux visent à offrir de meilleures conditions d'apprentissage à tous les acteurs. Les articles 33 et 34 définissent les conditions d'application de cette loi.

Les lycées techniques sont des établissements d'enseignement technique et de la formation professionnelle de niveau I et II avec ou sans régime d'internat. Les instituts et écoles de formation professionnelle sont des établissements de niveau "1 ou 2" à vocation professionnelle dans le domaine des sciences, des techniques et des technologies. Ils peuvent disposer ou non de régime d'internat.

❖ Loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial

La Loi 2017-15 modifiant et complétant la loi 2013-01 du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial (CFD) en République du Bénin a été votée pour actualiser le secteur du domaine et du foncier au Bénin.

Nonobstant les dispositions de l'article 234 de la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin, les transactions, modifications ou améliorations de toute nature, telles que constructions, plantations, installations diverses, qui auraient été faites à l'immeuble, à l'industrie ou au fonds situés dans la zone frontalière, postérieurement à l'entrée en vigueur de la présente loi, ne donnent lieu à aucune indemnité (Article 522-4).

❖ Loi n° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant Régime de la Faune en République du Bénin La loi N° 2002-016 du 18 octobre 2004 portant Régime de la Faune promulgue les dispositions relatives à la gestion rationnelle et participative de la faune et de ses habitats, à la création et la gestion des aires protégées, à la protection des espèces menacées, vulnérables ou endémiques et enfin aux infractions et sanctions.

Du point de vue diversité biologique, les activités prévues peuvent influencer fortement la faune terrestre et aquatique à travers la chasse aux gibiers par les ouvriers, la pêche illicite, etc. C'est la raison d'être de cette étude et des dispositions doivent être prises pour préserver cette faune tout au long du sous-projet. En conséquence, des mesures de conservation de la faune doivent être développées en respect des exigences de la Loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune en République du Bénin.

❖ Loi n° 87-016 portant Code de l'Eau en République du Bénin

Cette loi fixe les objectifs et les principes généraux de gestion intégrée des ressources en eaux, des aménagements et ouvrages hydrauliques. Elle énonce en son article 17 : « aucun travail ne peut être exécuté dans le lit ou au-dessus d'un cours d'eau ou le joignant qui modifie ou non son régime, aucune dérivation des eaux du domaine public, de quelque manière et dans quelque but que ce soit, en les enlevant momentanément ou définitivement à leurs cours, ne peut être faite sans autorisation accordée par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'hydraulique et du Président du CEAP (Préfet) après enquête et sur avis des services techniques à la suite d'une demande ».

L'entreprise en charge des travaux devra prendre les dispositions nécessaires pour respecter ces dispositions légales.

Loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant Gestion de l'Eau en République du Bénin

La Loi N° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin préconise la GIRE comme principe de gestion de l'eau. Cette loi qui est venue renforcée la loi no87-016 du 21 septembre 1987 portant code de l'eau en République du Bénin, détermine les conditions d'une gestion intégrée des ressources en eau dans le but d'assurer une utilisation équilibrée, une répartition équitable et une exploitation durable de la ressource disponible.

Les aménagements, ouvrages, installations et activités visés ci-dessus, réalisés dans le cadre de projets bénéficiant d'un financement spécifique, notamment en coopération avec un ou plusieurs Etats étrangers, une organisation internationale ou une organisation non gouvernementale, sont également soumis aux dispositions de la présente loi.

Loi n° 2021-09 du 22 octobre 2021 portant protection du patrimoine culturel en République du Bénin

Certaines dispositions de cette loi sont applicables aux travaux. Les articles 6, 7, 8 et 11 définissent les conditions d'application de cette loi.

Si lors des travaux des objets du patrimoine culturel sont découverts, l'Entrepreneur est tenu de suivre les prescriptions de la Loi n° 2021-09 du 22 octobre 2021 portant protection du patrimoine culturel en République du Bénin. L'Entrepreneur doit prendre des précautions pour empêcher ses ouvriers ou toute autre personne d'enlever ou d'endommager ces objets ; il doit également avertir le maître d'ouvrage de cette découverte et exécuter ses instructions quant à la façon d'en disposer.

Certaines activités de construction peuvent porter atteintes aux biens culturels. Le PGES doit contenir la démarche de gestion des découvertes fortuites pour garantir la conformité du projet avec la loi.

Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes

Les articles 17, 21 et 31 définissent les conditions d'application de cette loi.

Le personnel de l'entreprise peut être auteur des cas du harcèlement sexuel et des violences faites aux femmes pendant la mise en œuvre du sous-projet. En effet, l'ADET doit veiller à l'insertion des exigences desdites lois dans le Cahier des Clauses Environnementales et Sociales (CCES) des entreprises.

Loi n°2006-19 du 05 septembre 2006 portant répression du harcèlement sexuel et protection des victimes en République du Bénin

Cette loi en ses articles 6 et 7 met l'accent sur les apprenants, élèves et étudiants. La loi précise les domaines sujets au harcèlement, les recours des victimes, les sanctions encourues et garantit la protection des victimes. Par ailleurs, de nouvelles mesures incitatives ont été prises pour promouvoir l'accès des filles dans l'enseignement secondaire général et dans l'enseignement technique et la formation professionnelle notamment dans le secteur technique et industriel.

Les différentes dispositions des lois et règlements évoqués s'appliquent au projet aussi bien dans les travaux physiques nécessitant le recrutement et l'emploi de la main d'œuvre que dans la phase d'exploitation des infrastructures notamment le recrutement des élèves, enseignants et le personnel administratif. Les spécificités genre véhiculées par ce cadre juridique sont à prendre en compte dans la construction et l'utilisation des infrastructures notamment les rampes d'accès dans les salles et ateliers de formation, des infrastructures d'assainissement et sanitaire ainsi que les dortoirs et réfectoires.

Loi n°2011-26 du 09 janvier 2012 portant prévention et répression des violences faites aux femmes

Il prévoit des dispositions de sensibilisation, de prévention, de lutte et de répression contre les violences faites aux femmes. Spécifiquement dans le domaine de l'éducation, les articles 4 à 9 prédisposent le système éducatif à développer des principes de qualité, et œuvrer pour l'élimination des obstacles à une entière égalité entre les hommes et les femmes.

Loi n° 2002-07 du 24 août 2004 portant Code des Personnes et de la Famille

Elle consacre une nouvelle législation en matière de la famille et des personnes et met en relief les principes égalitaires qui réduisent sensiblement les discriminations entre homme et femme. Les articles 167, 168 à 171, 173 et 208 définissent les conditions d'application de cette loi.

Article 33 nouveau

L'enseignement secondaire technique et la formation professionnelle sont dispensés dans les cinq (05) catégories d'établissement ci-après :

- les collèges d'enseignement technique :
- les lycées techniques ;
- les instituts et écoles de formation professionnelle ;
- les centres de formation professionnelle ;
- les centres de métiers.

Article 34 nouveau : Les lycées techniques sont des établissements d'enseignement technique et de formation professionnelle de niveau I et II avec ou sans régime d'internat.

4.2.2. Cadre règlementaire de mise en œuvre du projet

Les textes d'application de cette législation attachée au projet regroupent les décrets et arrêtés ciaprès :

☼ Décret n°2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation Environnementale en République du Bénin

Les procédures de l'évaluation environnementale en République du Bénin obéissent aux différentes étapes définies par le décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation de la procédure d'étude d'impacts sur l'environnement en République du Bénin La présente Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie s'aligne donc sur l'article 26 du décret n°2022 – 390 du 13 juillet 2022 portant organisation des procédures de l'Evaluation Environnementale et Sociale en République du Bénin.

Les dispositions de ce décret sont renforcées par les normes nationales auxquelles doivent se conformer les activités du présent sous-projet pour ne pas provoquer une dégradation irréversible des éléments de l'environnement susceptibles d'être affectés.

Décret n° 2001-110 d'avril 2001 portant les normes de qualité de l'air en République du Bénin

Les travaux de construction des LTA vont nécessiter le recours à des engins de chantier (camion de transport de matériaux, engins lourds, etc.). Ces engins sont de potentiels émetteurs de Monoxyde de carbone (CO). De même, en phase de construction, des particules de poussières seront émises dans l'air. Une attention doit être accordée au décret n°2001-110 du 04 avril 2001 portant normes de qualité de l'air en République du Bénin.

Les matériels utilisés devront être homologués "bruit". Les entreprises doivent veiller à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêteront ceux qui ne servent pas. Les travaux du sousprojet vont engendrer l'émission de bruit. Il importe qu'ils se déroulent suivant la règlementation nationale en la matière. A ces dispositions, le conseil des ministres en date du 25 mai 2022 a ajouté que l'usage de tout appareil de communication par voie acoustique (sirène, haut-parleur, avertisseur sonore) gênant pour le voisinage est interdit, sauf si l'emploi est exceptionnel et réservé au signalement d'accident ou d'incident grave. Il y est aussi prévu qu'une dérogation spéciale soit accordée par le Maire, pour l'usage des appareils sonores pour des manifestations exceptionnelles dans des lieux publics, mais pour laquelle l'intensité du bruit ne saurait excédée 80 décibel et durée, 48 h.

Décret n° 2003-330 du 27 août 2003 portant gestion des huiles usagées en République du Bénin

Dans la mise en œuvre du sous-projet, il y aura éventuellement la production d'huile usagée. C'est pour cela qu'il importe de l'encadrer en tenant compte des modes de gestion fixés par la loi.

♥ Décret n° 2003-332 du 27 août 2003 portant gestion des Déchets Solides en République du Bénin

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, qui produit, transporte ou élimine des déchets pouvant, soit en l'état, soit lors de leur élimination, causer des nuisances telles que celles qui sont mentionnées à l'article 9 doit fournir, sur demande, des indications au Ministre chargé de l'environnement et aux autorités administratives compétentes (article 12). Peuvent être dispensés de l'autorisation visée à l'article 14, les établissements ou assurant eux-mêmes l'élimination de leurs propres déchets ; les établissements ou entreprises qui valorisent des déchets. Cette exemption ne peut s'appliquer que si les types ou les quantités de déchets et les modes d'éliminations ou de valorisation sont tels que les conditions de l'article 9 sont respectées (article 20).

Décret n° 2001-094 du 20 février 2001 fixant les normes de qualité de l'eau potable en République du Bénin

Au cas où le milieu d'accueil est couvert par le réseau d'approvisionnement en eau potable de la SONEB, il est recommandé que ce soit uniquement cette eau qui doit être mise à la disposition des ouvriers pour consommation. Si un forage doit être réalisé pour le compte du sous-projet, l'UGP/ADET doit pendant la mise en œuvre, veiller à l'analyse de la qualité tous les ans.

Décret n° 2001-109 du 4 avril 2001 fixant les normes de qualité des eaux résiduaires en République du Bénin et ses arrêtés d'application

Etant donné que la phase des travaux doit mobiliser beaucoup d'ouvriers, ces derniers généreront une quantité importante d'eaux usées à travers divers modes de rejet. Ces eaux doivent être analysées et traitées avant tout rejet ou utilisation. Du reste, dans la mise en œuvre du sous-projet, la production et surtout la gestion des eaux résiduaires doivent se faire en conformité avec le présent décret.

4.3. NORMES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES AU SOUS-PROJET

Les principales Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale déclenchées par le sous-projet se présentent comme suit :

- NES n°1 : Evaluation et Gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux
- NES n °2 : Emploi et Conditions de travail
- NES n°3: Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution
- NES n°4 : Santé et Sécurité des populations
- NES n°5: Acquisition des terres, Restrictions à l'utilisation des terres et Réinstallation Involontaire
- NES n°6: Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- **♦ NES n°8 : Patrimoine culturel**
- NES n°10: Mobilisation des parties prenantes et information

4.4. DIRECTIVES ENVIRONNEMENTALES, SANITAIRES ET SECURITAIRES DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES AU SOUS-PROJET

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant une branche d'activité particulière. Lorsqu'un ou plusieurs États membres participent à un projet du Groupe de la Banque mondiale, les Directives EHS doivent être suivies

conformément aux politiques et normes de ces pays. Ces Directives EHS générales sont à utiliser avec les Directives EHS pour les différentes branches d'activité qui présentent les questions d'ordre environnemental, sanitaire et sécuritaire propres au domaine considéré. Les projets complexes peuvent exiger l'application de plusieurs directives couvrant des branches d'activité différente. Note de bonnes pratiques de la Banque mondiale sur les EAS/HS dans le cadre du financement de projets d'investissement

La note de bonnes pratiques de la Banque mondiale s'articule autour de trois (03) étapes clés couvrant la préparation et la mise en œuvre des projets :

- Etape 1 : Premièrement, identifier et évaluer les risques d'EAS/HS, y compris au travers d'une analyse sociale et d'une évaluation des capacités. En théorie, cela se fait pendant la préparation du projet, étant entendu que l'évaluation du risque d'EAS/HS est un processus continu et doit avoir lieu durant tout le cycle de vie du projet, des cas d'EAS/HS pouvant se produire à tout moment;
- Etape 2 : Deuxièmement, agir sur les risques d'EAS/HS en définissant et en mettant en œuvre des stratégies appropriées d'atténuation desdits risques ;
- Etape 3 : Troisièmement, répondre à toutes les allégations de VBG signalées, qu'elles soient liées au projet ou non. Les projets doivent comporter des mécanismes efficaces de suivi et d'évaluation qui répondent aux exigences de la Banque Mondiale en matière d'EAS/HS et permettent de rendre compte des allégations liées au projet et d'en assurer le suivi.

Le sous-projet est concerné à travers ses différentes activités.

Exigences des Normes Environnementales et Sociales de la Banque mondiale applicables au sous-projet et dispositions nationales pertinentes

Le tableau 7 présente les exigences des Normes environnementales et sociales applicables au sousprojet et les dispositions nationales pertinentes.

Tableau 7 : Exigences des Normes environnementales et sociales applicables au sou-projets et les dispositions nationales pertinentes

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
	La NES n°1 énonce les responsabilités de l'Emprunteur en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et effets environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'un projet appuyé par la Banque. Elle comprend les annexes: Annexe 1 : Évaluation environnementale et sociale ; Annexe 2 : Plan d'engagement environnemental et social ; et Annexe 3 : Gestion des fournisseurs et prestataires	Les travaux de construction du LTA de Ouessè peuvent induire des risques et effets environnementaux et sociaux qui nécessitent d'être mieux gérés à travers l'élaboration de la présente étude.	 ✓ La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N°2019-40 du 07 Novembre 2019 portant Constitution de la République du Bénin ✓ la Loi-Cadre sur l'environnement du 12 février 1998 ✓ le décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation de la procédure de l'évaluation environnementale et sociale à tout projet susceptible de porter atteinte à l'environnement 	La loi nationale sera complétée par les dispositions de la NES n°1, étant donné que l'engagement environnemental et social et les responsabilités du maître d'ouvrage ne sont pas pris en compte par la loi nationale.
NES nº 1« Evaluation et Gestion des risques et effets environnementaux et sociaux »	Catégorie environnementale La Banque classe tous les projets (y compris ceux faisant intervenir des intermédiaires financiers) dans l'une des quatre (04) catégories suivantes: Risque élevé, Risque substantiel, Risque modéré et Risque faible. Pour déterminer la classification appropriée des risques, la Banque tiendra compte de questions pertinentes telles que la nature, la localisation, la sensibilité et l'envergure du projet ou du sous-projet; la nature et l'ampleur des risques et effets environnementaux et sociaux potentiels; et la capacité et la disposition de l'Emprunteur (et de toute entité chargée de la mise en œuvre du projet) à gérer les risques et effets environnementaux et sociaux d'une manière conforme aux NES.		Le décret n° 2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation de la procédure de l'évaluation environnementale et sociale : ce décret prévoit une catégorisation/ classification des projets soumis à EIES ou bénéficiant d'un constat d'exclusion catégorielle. Les articles 25, 26, 27 et 28 de ce décret prévoient la nature des projets soumis à une Etude d'impact sur l'Environnement. Le contenu de ces articles se présente comme suit : Article 24 : Est soumis à l'EIES, tout projet dont les activités sont susceptibles d'avoir des impacts sur l'Environnement. Article 25 : Tout projet dont les activités ne sont pas susceptibles de modifier significativement l'environnement et dont la réalisation n'est pas prévue dans une zone à risque ou écologiquement sensible est soumis à une EIE simplifiée. Article 26 : Tout projet dont les activités sont susceptibles de modifier significativement l'environnement est soumis à une EIE approfondie ; il en est de même pour tout projet touchant des zones à risque ou des zones écologiquement sensibles. Article 28 : N'est pas soumis à la procédure d'EIE : tout projet entrepris à des fins domestiques ou artisanales, qui n'affectent pas les milieux sensibles ou	La loi nationale sera complétée par les dispositions de la NES n°1. Le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant procédures d'évaluation environnementale en République du Bénin prévoit une catégorisation/ classification des Projets soumis à EIES.

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
	La NES n° 2 prend en compte :	Le sous-projet est interpellé par la NES 2,	ne génèrent pas de rejets dans l'environnement; tout projet relatif à l'exploration et à la prospection des ressources naturelles et minérales n'impliquant pas la création d'infrastructures; tout projet qui est mis en œuvre en réaction à une situation d'urgence et qu'il importe de mettre en œuvre sans délai soit pour la protection de biens ou de l'environnement soit pour la sante ou la sécurité publique. L'article 182 de la Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant	
NES nº 2 « Emploi et Conditions de travail »	 conditions de travail et d'emploi : des informations et des documents clairs et compréhensibles devront être communiqués aux travailleurs du projet sur leurs conditions d'emploi ; non-discrimination et égalité des chances : l'Emprunteur fondera la relation de travail sur le principe de l'égalité des chances et de traitement, et ne prendra aucune mesure discriminatoire concernant un aspect quelconque de la relation de travail ; Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) : un mécanisme de gestion des plaintes sera mis à la disposition de tous les travailleurs employés directement et de tous les travailleurs contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour faire valoir leurs préoccupations concernant le lieu de travail ; Santé et Sécurité au Travail (SST) : toutes les parties qui emploient ou engagent des travailleurs mettront en œuvre des procédures pour créer et maintenir un environnement de travail sûr, notamment en assurant que les lieux de travail, les machines, l'équipement et les processus sous leur contrôle sont sûrs et sans risque pour la santé 	car dans sa phase de mise en œuvre, il y aura la création d'emploi par le recrutement de la main d'œuvre.	code de travail en République du Bénin, stipule que « pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise ». Article 9: Le contrat de travail est un accord de volonté par lequel une personne physique s'engage à mettre son activité professionnelle sous la direction et l'autorité d'une autre personne physique ou morale moyennant rémunération. Article 10: Les contrats de travail sont passés librement ; toutefois, doivent être constatés par écrit : • a) le contrat d'apprentissage; • b) le contrat à durée déterminée excédant un mois ; • c) le contrat de travail dont l'exécution est hors du lieu de résidence habituelle du travailleur ; • d) le contrat des travailleurs immigrés ; • e) la stipulation d'une période d'essai dans un contrat. Les contrats et stipulations écrits sont exempts de tout droit de timbre et d'enregistrement. Selon l'article 61 du Code du Travail, 1998 ; article 61 de la Convention Collective, 2005, c'est un devoir de l'Etat d'assurer l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou statut social. L'homme et la femme sont égaux devant la loi. Le Code du Travail dispose qu'il ne peut pas y avoir discrimination sur la base de race, de genre, d'âge, de handicap, d'origine ethnique, du statut social, de l'appartenance ou nonappartenance à un syndicat, de l'activité syndicale, des croyances et des opinions politiques. Un employeur ne peut	Les dispositions nationales ne satisfont pas totalement aux exigences de la NES n°2. En conclusion, la disposition nationale sera complétée par la NES N°2 de la Banque mondiale dans le cadre de ce sous-projet. Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent sous-projet sont : - élaborer et mettre en œuvre un Mécanisme de Gestion des Griefs (MGG) du Projet; - élaborer et mettre en œuvre des clauses sur les violences basées sur le genre et le travail des enfants; - élaborer et mettre en œuvre le Code d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (HSSE); - élaborer une grille de traitement salariale des travailleurs et des ouvriers.

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
			pas discriminer contre un travailleur sur l'un des motifs ci- dessus en matière de recrutement, la répartition du travail, la formation professionnelle, la rémunération et les conditions de travail comme fin et d'un contrat de travail. Le Code de l'Enfant de 2015 exige que les jeunes travailleurs ne doivent pas faire l'objet de discrimination. Les travailleurs du secteur privé et les contractuels des projets sont quant à eux, régis par la Loi 98-004 du 27 janvier 1998 portant code du travail et ses textes d'application. Cette loi réglemente les rapports individuels et collectifs de travail, précise les conditions de travail et de	
			rémunération de même qu'elle prévoit les mécanismes de règlement des différends individuels et collectifs de travail. Les dispositions nationales seront complétées par la NES n°2 de la Banque mondiale pour être appliquées.	
NES n ⁰ 3 « Utilisation rationnelle des ressources et Prévention et Gestion de la pollution »	La NES n°3 reconnaît que l'activité économique et l'urbanisation sont souvent à l'origine de la pollution de l'air, de l'eau et des sols, et appauvrissent les ressources déjà limitées. Ces effets peuvent menacer les personnes, les services écosystémiques et l'environnement à l'échelle locale, régionale et mondiale. Ainsi, elle énonce les exigences en matière d'utilisation rationnelle des ressources et de prévention et gestion de la pollution, tout au long du cycle de vie du projet, conformément aux Bonnes Pratiques Internationales d'un Secteur d'Activité (BPISA).	La mise en œuvre du sous-projet entrainera des prélèvements sur les ressources (eau, sol) lors des travaux de construction des différents établissements et déclencheront de ce fait la NES n°3. Par ailleurs, les activités du sous-projet pourraient être aussi sources diverses pollutions notamment sur l'air et l'eau).	La loi n° 2010-44 du 21 octobre 2010 portant gestion de l'eau en République du Bénin, la loi n°2002-016 du 18 octobre 2004 portant régime de la faune, la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts et la loi n° 87-015 du 21 Septembre 1987 portant code de l'hygiène publique de la République du Bénin édictent les dispositions sur la gestion, la protection, l'exploitation des ressources naturelles ainsi que la prévention des pollutions. La loi n° 91-004 du 11 février 1991 portant réglementation phytopharmaceutique en République du Bénin : ses dispositions concernent la protection sanitaire des végétaux et produits végétaux, par la prévention et la lutte contre les organismes nuisibles tant au niveau de leur introduction qu'à celui de leur propagation sur le territoire national, en vue de sauvegarder et de garantir un environnement satisfaisant propice à un développement durable.	La loi nationale sera complétée par les dispositions de la NES n° 3. Lors du démantèlement des équipements parfois électriques qui seront changés pour des nouvelles selon les lois nationales, rien n'oblige de vérifier ce que ces équipements contiennent de l'huile, de voir comment ils seront éliminés. Il faudra que les entreprises élaborent un plan de gestion des déchets dangereux et non dangereux, alors qu'avec la NES 3 cela devient une obligation. La loi N° 2018 - 18 au 06 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin met est en
			L'Article 4 de la loi n° 98 - 030 du 12 février 1999 portant loi- cadre sur l'environnement en République du Benin annonce les principes généraux : - prévenir et anticiper les actions de nature à avoir des effets immédiats ou futurs sur la qualité de l'environnement ;	phase avec la consommation rationnelle des ressources et très capitale pour les aspects environnementaux et sociaux du sous-projet.

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
			- faire cesser toute pollution ou dégradation, ou tout au moins en limiter les effets négatifs sur l'environnement. De même, l'article 50 de cette même loi stipule que « toute activité pouvant porter atteinte aux espèces animales ou à leurs milieux naturels est soit interdite soit soumise à l'autorisation préalable de l'administration ».	
NES nº 4 « Santé et Sécurité des populations »	Santé et sécurité des communautés La NES n°4 dispose que l'Emprunteur devra évaluer les risques et impacts du projet sur la santé et la sécurité des communautés riveraines des sites des travaux tout au long du cycle de vie du projet, y compris celles qui peuvent être vulnérables en raison de leur situation particulière. L'Emprunteur identifiera les risques et impacts et proposera des mesures d'atténuation conformément à la hiérarchisation de l'atténuation.	Dans le cadre de ce sous-projet, la santé et la sécurité des communautés bénéficiaires doivent être prises en compte de même que celles des ouvriers qui seront mobilisés sur les chantiers.	Dans le but de protéger la santé et la sécurité des populations, l'article 88 de la loi n° 98 - 030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Benin précise que « Nul ne peut entreprendre des aménagements, des opérations, des installations, des plans, des Projets et programmes ou la construction d'ouvrages sans suivre la procédure d'étude d'impact sur l'environnement, lorsque cette dernière est exigée par les lois et règlements ». Aussi, l'article 8 de la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin telle que modifiée et complétée par la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 stipule-t-il que « La personne humaine est sacrée et inviolable. L'Etat a l'obligation absolue de la respecter et de la protéger. Il lui garantit un plein épanouissement. A cet effet, il assure à ses citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi ». L'article 182 de la Loi n°98-004 du 27 janvier 1998, portant code de travail en République du Bénin, stipule que « pour protéger la vie et la santé des travailleurs, l'employeur est tenu de prendre toutes les mesures utiles qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise ». Ce code de travail au Bénin ne prend pas en compte explicitement les VBG. Toutefois, le Bénin dispose d'un Plan d'Action Genre. Il y a aussi des types d'emploi qui ne sont pas destinés aux femmes, il est important de rappeler les dispositions nationales qui protègent donc les femmes et les filles contre ce type d'emploi ainsi que celles qui sont enceintes par exemple.	La loi nationale sera complétée par les dispositions de la NES n°4. La NES n°4 sera appliquée au sousprojet. Les dispositions spécifiques à prendre dans le cadre du présent sous-projet sont: - élaborer et mettre en œuvre un Code de conduite intégrant des clauses sur les VBG/EAS/HS et le travail des enfants ainsi que les sanctions disciplinaires; - élaborer et mettre en œuvre le Plan d'Hygiène, Santé, Sécurité et Environnement (PHSSE).

NES de la		Lien avec le sous projet	Diamonitiana matianalaa wantinantaa annilaahilaa	Provisions ad'hoc pour compléter
Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale		Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	les dispositions nationales
			• •	applicables au projet
La NES n ⁰ 5	La NES n°5 reconnaît que l'acquisition de terres en	Cette Norme Environnementale et Sociale	La loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de	
« Acquisition des	rapport avec le Projet et l'imposition de restrictions à leur	(NES) s'applique au sous-projet car vingt-	la République du Bénin telle que modifiée et complétée par	
terres, Restrictions	utilisation peuvent avoir des effets néfastes sur les	neuf (29) exploitants ont été recensés sur	la loi N° 2019 - 40 du 07 novembre 2019 stipule que « le	
à l'utilisation des	communautés et les populations. L'acquisition de terres	le site du LTA de Ouessè. En effet, il faudra réinstaller ces occupants suivant les	domicile est inviolable. Les atteintes ou restrictions ne	
terres et Réinstallation	ou l'imposition de restrictions à l'utilisation qui en est faite peuvent entraîner le déplacement physique	normes de la Banque mondiale. Aussi, ils	peuvent y être apportées que par la Loi », puis en son article 11 que « le droit de propriété est garantie à tous. Nul ne doit	
Involontaire »	(déménagement, perte de terrain résidentiel ou de	doivent bénéficier des compensations	être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité	Les dispositions nationales ne
involontaile //	logement), le déplacement économique (perte de terres,	conséquemment aux pertes de biens	publique et sous la condition d'une juste et préalable	satisfont pas totalement aux
Les dispositions	d'actifs ou d'accès à ces actifs, qui donne notamment lieu	enregistrés.	indemnisation ».	exigences de la NES n° 5. En
de cette NES	à une perte de source de revenus ou d'autres moyens de			conclusion, les dispositions nationales
inclus :	subsistance), ou les deux. L'objectif de cette norme est de		La loi n° 2017-15 modifiant et complétant la loi n° 2013-01	seront complétées par la NES N°5 de
- classification de			du 14 août 2013 portant Code Foncier et Domanial en République du Benin et ses décrets d'application et	la Banque mondiale dans le cadre de ce sous-projet.
l'éligibilité	- éviter la réinstallation involontaire ou, lorsqu'elle est		spécifiquement le décret n°2015-013 du 29 janvier 2015	ce sous-projet.
- Date limite	inévitable, la minimiser en envisageant des solutions		portant composition et fonctionnement type des	
d'éligibilité	de rechange lors de la conception du Projet ;		commissions d'enquête de commodo et incommodo et	
- compensation	- éviter l'expulsion forcée ;		d'indemnisation en matière d'expropriation pour cause	En guise de dispositions ad'hoc, le
en espèces ou			d'utilité publique spécifie tout ce qui peut faire objet	Projet prendra les dispositions nécessaires pour :
en nature	- atténuer les effets sociaux et économiques néfastes de l'acquisition de terres ou des restrictions à		d'expropriation pour cause d'utilité publique pourvu que la	necessaires pour .
- assistance à la	l'utilisation qui en est faite.		PAP ait un droit de propriété légale ou coutumière.	- éviter la réinstallation involontaire ou,
réinstallation	·		Les occupants informels ne sont pas reconnus par la	lorsqu'elle est inévitable, la minimiser
des personnes	Assistance à la réinstallation des personnes		législation nationale.	en envisageant des solutions de
déplacées - évaluations des	déplacées		II minutata man da manuman amérifianyan dinasiataman bila	rechange lors de la conception du
compensations	La NES n°5 dispose que les personnes affectées par le		Il n'existe pas de mesures spécifiques d'assistance à la réinstallation. La réhabilitation économique n'est pas	Projet;
Compensations	Projet doivent bénéficier en plus de l'indemnité de		mentionnée par le Code Foncier Domaniale (CFD).	- éviter l'expulsion forcée ;
	déménagement d'une assistance pendant la réinstallation			- atténuer les effets sociaux et
	et d'un suivi après la réinstallation.		Pas de dispositions spécifiques dans la procédure nationale	économiques néfastes de l'acquisition
	Groupes vulnérables		pour la prise en charge des personnes vulnérables. La	de terres ou des restrictions à d'accès
	·		législation béninoise ne prévoit pas de mesures spécifiques pour les groupes vulnérables.	à des ressources ;
	La NES n°5 dispose qu'une attention particulière sera			- compenser les impacts résiduaires.
	portée aux questions de genre, aux besoins des populations pauvres et des groupes vulnérables.		Le Code Foncier et Domanial en République du Benin	
	• • • •		prévoit la comparution des personnes affectées devant la	
	Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP)		Commission Administrative d'Expropriation pour s'entendre à	
	La NES n°5 dispose que le plan de réinstallation décrit les		l'amiable sur l'indemnisation et dans le cas où la PAP n'est	
	procédures abordables et accessibles pour un règlement		pas satisfaite du traitement de son dossier, elle peut saisir le Tribunal d'Instance qui établit l'indemnité d'expropriation sur	
	par un tiers des différends découlant du déplacement ou		la base d'une expertise.	
	de la réinstallation ; ces mécanismes de gestions des		·	
	plaintes devront tenir compte de la disponibilité de recours		Le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation	
	judiciaire de la communauté et des mécanismes		de la procédure de l'évaluation environnementale et sociale	

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
	traditionnels de gestion des conflits. Ce mécanisme de gestion devra prendre en compte les questions liées à la dénonciation et la gestion des cas d'EAS/HS et ce de façon confidentielle et sécuritaire. Participation communautaire et suivi-évaluation La NES n°5 dispose que l'Emprunteur interagira avec les communautés affectées. Les processus de décisions relatifs à la réinstallation et à la restauration des moyens de subsistance devront inclure des options et des alternatives que les personnes affectées pourront choisir. L'accès à l'information pertinente et la participation significative des personnes et des communautés affectées se poursuivront pendant l'examen des solutions alternatives à la conception du Projet puis tout au long de la planification, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du processus d'indemnisation et du processus de réinstallation.		au Bénin impose lors de la réalisation des études environnementales, la consultation et la réalisation des audiences publiques selon l'envergure du Projet. Elle exige le suivi-évaluation de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales.	
NES n°6: Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques	Évaluation environnementale et sociale La NES n°6 dispose que l'évaluation environnementale et sociale, telle qu'énoncée dans la NES n°1, examinera les impacts directs, indirects et cumulatifs du Projet sur les habitats et la biodiversité qu'ils abritent. Cette évaluation devra tenir compte des menaces pertinentes sur la biodiversité, par exemple la perte, la dégradation et la fragmentation d'habitats, les espèces exotiques envahissantes, la surexploitation, les changements hydrologiques, la charge en nutriments, la pollution, les prises accidentelles, ainsi que les impacts prévus du changement climatique. L'Emprunteur veillera à ce que l'expertise compétente en matière de biodiversité soit utilisée pour mener l'évaluation environnementale et sociale et la vérification de l'effectivité et la faisabilité des mesures d'atténuation. Lorsque des risques importants et des impacts négatifs sur la biodiversité ont été identifiés, l'Emprunteur	Cette Norme Environnementale et Sociale (NES) s'applique au sous-projet d'où l'élaboration de l'EIES qui traitera des impacts spécifiques sur la biodiversité et des mesures d'atténuation. Sur le site du LTA, il a été inventorié des espèces végétales ayant un statut d'espèces vulnérables selon la liste rouge de l'UICN. Le promoteur du sous-projet doit œuvrer pour la préservation desdites espèces dans la mesure du possible.	La préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques au Bénin est régie par la loi n° 93-009 du 02 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin. Cette loi édicte les dispositions sur "la gestion, la protection, l'exploitation des forêts, le commerce et l'industrie des produits forestiers et connexes".	Les dispositions nationales seront complétées par les exigences de la NES n°6 de la Banque mondiale. La NES 6 parle de biodiversité pas seulement des forêts. Cette biodiversité peut se retrouver dans un cours d'eau, dans les airs, dans le sol pas nécessairement juste lié aux forêts. Il est donc peu probable que cette loi rencontre l'ensemble des critères de la NES 6. La NES n°6 sera appliquée au sousprojet EFTP.

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
NES nº8 « Patrimoine culturel »	Conservation de la biodiversité et des habitats La NES n°6 exige une approche de gestion des risques différenciée en matière d'habitat en fonction de leur sensibilité et de leur valeur. Elle traite de tous les habitats, classés en « habitats modifiés », « habitats naturels » et « habitats critiques », ainsi que les « aires protégées par la loi et les aires reconnues par la communauté internationale et régionale pour leur valeur en matière de biodiversité », qui peuvent englober l'habitat de l'une ou l'autre de ces catégories. La NES n°8 énonce des dispositions générales concernant les risques et les effets des activités d'un projet sur le patrimoine culturel. Elle énonce des mesures destinées à protéger le patrimoine culturel tout au long du cycle de vie du projet. Elle a pour objectif de : • protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du projet et en soutenir la préservation ; • considérer le patrimoine culturel comme un aspect à part entière du développement durable ; • encourager l'organisation de consultations approfondies avec les parties prenantes au sujet du patrimoine culturel ; • promouvoir le partage équitable des avantages découlant de l'utilisation du patrimoine culturel.	La NES n°8 fixe les mesures conçues pour protéger le patrimoine culturel tout au long de la durée de vie d'un projet. Par conséquent, l'EFTP est concerné par cette norme. En effet, la mise en œuvre de certaines de ses activités engendrera des excavations avec des possibilités de ramener en surface des découvertes fortuites. Afin donc d'anticiper sur d'éventuelles découvertes fortuites, une procédure de gestion des découvertes fortuites a été développée et incluse dans le présent CGES; mettant ainsi à l'EFTP en conformité avec la NES n° 8.	La loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin. Elle définit le patrimoine national et définit les conditions de sa gestion ainsi que les sanctions en cas de non observance des mesures de protection et de conservation. Son article 41 dispose que "lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, ruines, vestiges d'habitation ou de sépultures anciennes, des inscriptions ou généralement des objets du patrimoine tels que définis à l'article 2 de la loi, sont mis à jour, l'inventeur et/ou l'entreprise ayant fait la découverte est tenu d'en faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative du lieu de la découverte et la Direction du Patrimoine Culturel. L'autorité administrative en informe sans délai le ministre en charge de la culture". Cette loi prend donc intégralement en compte le principe de "gestion des découvertes fortuites de biens physiques du patrimoine culturel" (NES n°8).	La loi nationale satisfait cette exigence de la NES n° 8 de la Banque mondiale, relative à la protection et à la sauvegarde du patrimoine culturel.
	Consultation des parties prenantes La NES n°10 stipule que les Emprunteurs consulteront les parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet, en commençant leur mobilisation le plus tôt possible pendant le processus d'élaboration du projet et dans des délais qui permettent des consultations significatives avec	Les consultations des parties prenantes réalisées dans le cadre de la présente étude sont en concordance avec les exigences de la NES 10.	Le décret n°2022-390 du 13 juillet 2022 portant organisation de la procédure de l'évaluation environnementale et sociale au Bénin impose lors de la réalisation des études environnementales, la consultation et la réalisation des audiences publiques selon l'envergure du projet. Selon l'Article 53 : Est soumis à la procédure d'audience	Les dispositions nationales ne satisfont pas totalement aux exigences de la NES n°10. En effet, la participation publique est évoquée mais n'est pas systématique car l'audience publique à travers laquelle

NES de la Banque mondiale	Exigences des NES de la Banque mondiale	Lien avec le sous projet	Dispositions nationales pertinentes applicables au projet	Provisions ad'hoc pour compléter les dispositions nationales applicables au projet
NES n ⁰ 10 « Mobilisation des parties prenantes et Information »	les parties prenantes sur la conception du projet. La nature, la portée et la fréquence de la consultation des parties prenantes seront proportionnelles à la nature et l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels. L'Emprunteur élaborera et mettra en œuvre un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) proportionnel à la nature et à la portée du projet et aux risques et impacts potentiels. Diffusion d'information La NES n°10 dispose que l'Emprunteur diffusera les informations sur le projet pour permettre aux parties prenantes de comprendre ses risques et impacts, ainsi que ses opportunités potentielles. Participation publique Selon la NES n° 5, la mobilisation des parties prenantes est un processus inclusif mené tout au long du cycle de vie du projet. Lorsqu'elle est conçue et mise en œuvre d'une manière appropriée, elle favorise le développement de relations fortes, constructives et ouvertes qui sont importantes pour une bonne gestion des risques et effets environnementaux et sociaux d'un projet. Cette norme exige la consultation de toutes les parties prenantes.		publique sur l'environnement : - tout projet de classement d'établissements ou de sites ; - tout programme ou projet lorsque le Ministre juge à priori qu'il y va de l'intérêt des citoyens concernés ou lorsqu'il considère que le projet comporte des risques. La procédure d'audience publique est sous la responsabilité du Ministre. L'EIES est rendue publique dans le cadre de ce processus et fait partie du dossier constitué dans ce but. Selon CFD, une fois que la procédure d'expropriation est lancée, l'information et la consultation des PAP se font essentiellement par le biais d'enquêtes commodo et incommodo visant à informer les populations de la réalisation du projet et pour recueillir leurs observations ; des affiches d'information sont apposées à cet effet dans les places publiques.	cette participation devra être réelle n'est pas systématique. Elle n'est obligatoire que pour les sous-projets qui nécessitent une EIES approfondie. En plus, elle demeure une initiative pilotée par le Ministre en charge de l'environnement. Dans le cas de ce sous-projet, les consultations des parties prenantes seront réalisées même pour les sous-projets soumis à EIES simplifiées. Celles-ci seront conduites dès le début des études et s'entendront tout au long du cycle du sous-projet. Les consultants commis à ces études bénéficieront de l'appui des services techniques et ONG intervenant dans la zone pour mener à bien cette mission.

Source: CGES PROJET EFTP, 2023

4.5. PRINCIPALES CONVENTIONS INTERNATIONALES EN LIEN AVEC LE SOUS-PROJET

Pour illustrer son engagement dans la protection de l'environnement et du social, le Bénin a adhéré à plusieurs conventions internationales ayant trait à l'environnement et au social dont l'esprit et les principes fondamentaux sont traduits au niveau des instruments juridiques nationaux. Les conventions internationales auxquelles le Bénin a adhéré et qui pourraient être appliquées aux activités du sousprojet sont répertoriées dans le tableau 8.

Tableau 8 : Conventions et traités Internationaux signés et ratifiés par le Bénin en lien avec le sous-projet

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
01	Protocole de Kyoto	Acté 11 décembre 1997 et ratifié le 25 février 2002	Contribuer à l'atténuation des effets des changements climatiques par la réduction des gaz à effet de serre d'au moins 5 % sur la période de 2008-2012 par rapport aux niveaux de 1990. Cet engagement est renouvelé du sommet de Doha en décembre 2012. Elle s'étend du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2020. Ce protocole vient appuyer la CCNUCC et promet un développement sobre en carbone et autres GES.	Le présent sous-projet est susceptible d'accroître les pressions anthropiques sur les ressources naturelles et
02	Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone	1er juillet 1993	Convention de Vienne : protéger la santé humaine et l'environnement des effets néfastes découlant de la détérioration de la couche d'ozone Protocole de Montréal : préserver la couche d'ozone, en réduisant la fabrication et l'emploi de substances qui l'appauvrissent, puis en y renonçant totalement.	Eviter l'utilisation des produits contenant des substances toxiques dont les dérivés du carbone, de l'azote, du chlore et du brome

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
03	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	30 juin1994	Stabiliser les concentrations de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute « perturbation » anthropique dangereuse du système climatique	Les activités de transport liées au sous-projet engendreront l'émission des gaz d'échappement lors des travaux de construction ou de réhabilitation. La destruction du couvert végétal occasionnée par les activités de construction agira sur le bilan carbone. Par ailleurs, le sous-projet au-delà de la composante "construction" couvre des composantes agricoles et industrielles en phase d'exploitation. De fait, lors de cette phase, il sera noté la production des GES par décomposition des matières organiques. Des dispositions devront être prises pour limiter les différentes émissions. En outre, l'agriculture irriguée peut être organisée comme un moyen net d'adaptation aux changements climatiques.
04	Accord International sur les Bois Tropicaux de 2006	Décembre 2011	Cet accord vise à encourager l'élaboration de politiques de développement durable, à la conservation des forêts tropicales et de leurs ressources génétiques.	couvert végétal. Toutefois, l'accord international sur les bois
05	Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles	5 novembre 1998	C'est la seule Convention régionale africaine de portée générale en matière de protection de la nature et des ressources naturelles. Elle a incontestablement jeté les bases des principes fondamentaux qui régissent aujourd'hui les Réserves de Biosphère.	La mise en œuvre du sous-projet entrainera la perte de nombreuses espèces végétales. Vu les impacts que pourrait engendrer le sous-projet sur les ressources naturelles, les mesures compensatoires doivent
06	Convention des Nations Unies sur la diversité biologique	30 juin 1994	Cette convention est un traité international juridiquement contraignant qui a trois (03) principaux objectifs: la conservation de la diversité biologique; l'utilisation durable de la diversité biologique; le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Son but général est d'encourager des mesures qui conduiront à un avenir durable.	

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
07	Convention sur la responsabilité civile pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures	30 janvier 1986	Préserver les eaux de la pollution des hydrocarbures	Les activités du sous-projet vont occasionner des dommages dus aux déversements accidentels d'hydrocarbures dans les sols et les eaux. Cette convention vient de fait situer les responsabilités civiles afin que des mesures soient prises conformément au droit international.
08	Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP)		Cette convention a pour objectif principal la protection de la santé humaine et de l'environnement des Polluants Organiques Persistants (POP). Interdit et/ou prend les mesures juridiques et administratives qui s'imposent pour éliminer un certain nombre de substances chimiques très polluantes faisant partie des douze (12) vilains : l'aldrine, le chlordane, la dieldrine, l'endrine, l'heptachlore, l'hexachlorobenzène, le mirex, le toxaphène et les polychloro-biphényles (PCB)	nécessiter sur le site l'utilisation de grosse machines susceptibles d'émettre du monoxyde de carbone contribuant à la pollution de l'air. Ces substances sont dangereuses pour la santé humaine et l'environnement. Pour les minimiser, la convention de Stockholm précise le cadre de gestion des substances chimiques dangereuses sur le sous-projet.
09	Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et le contrôle de leurs mouvements transfrontières en Afrique		Interdire l'importation des déchets dangereux et radioactifs en provenance des parties non contractantes et leur transition sur le territoire pour des raisons liées à la protection de la santé humaine et de l'environnement	Le promoteur doit veiller à ce que les responsabilités ayant trait au transport, à l'élimination et au traitement de déchets dangereux d'une manière qui soit compatible avec la protection de la santé humaine et de l'environnement, quel que soit le lieu où ils sont éliminés.
10	Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière	03 septembre 1991	Eviter de créer ou de propager des problèmes environnementaux à travers les aménagements réalisés	Cette convention permettra de prendre en compte les aspects environnementaux dans la mise en œuvre des activités du sous-projet, en évitant la propagation des impacts négatifs du projet sur le milieu biophysique.
11	Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement	22 décembre 1998	Tenir compte des aspirations des peuples et recueillir leur adhésion	De par les prescriptions de la présente convention, le promoteur est invité à éviter de détruire des patrimoines ou réaliser des infrastructures ne répondant pas aux besoins des populations.

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
12	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW)	Décembre 2004	Lutter contre la discrimination des femmes	Cette convention qui a un lien avec la préoccupation du genre stipule en son article 3 les mesures appropriées y compris des dispositions législatives, pour assurer le plein développement et le progrès des femmes, en vue de leur garantir l'exercice et la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales sur la base de l'égalité avec les hommes. L'application de cette convention permettra d'éviter toute forme de discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne le présent sous-projet. De façon pratique, il sera question de veiller à donner les mêmes possibilités d'emploi aux femmes et aux hommes lors des recrutements de la main d'œuvre en rapport avec les travaux.
13	Convention de Bâle	Mars 1989	Objectifs: Réduire les mouvements transfrontières et contrôler toute autorisation d'exportation ou d'importation de déchets Diminuer, à la source, la production de déchets dangereux (quantité et toxicité) et en assurer une gestion écologiquement rationnelle y compris le traitement et l'élimination des déchets aussi près que possible de leur source de production. Aider les pays en développement dans la gestion écologiquement rationnelle de déchets dangereux et autres déchets qu'ils produisent.	peuvent entraîner la production des substances nuisibles à la couche d'ozone. Les activités du sous-projet aux phases de construction et d'exploitation vont générer des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Cette convention met en relief les obligations relatives à la gestion de ces différents déchets sur le site. Le respect des dispositions de cette convention permettra d'assurer une
14	Pacte international relatif aux droits civils et politiques (CCPR)	12 mars 1992	Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques veille à garantir la protection des droits civils et politiques, notamment le droit à la non-discrimination, le droit à la l'égalité entre les hommes et les femmes.	Ce pacte auquel a adhéré le Bénin permettra d'éviter toute discrimination et de veiller à l'égalité entre homme et femme

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
15	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (CESCR)		Le pacte ambitionne de garantir aux états partie, que les droits (rémunération, salaire, etc.) qui y sont énoncés seront exercés sans discrimination aucune, fondée sur la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou toute autre opinion, l'origine nationale ou sociale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.	Dans le cadre de ce sous-projet, cette convention permettra d'éviter toutes formes de discrimination en ce qui concerne la rémunération des acteurs impliqués dans la réalisation du
16	Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (CAT)		La Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants est un traité de droit international relatif aux droits de l'Homme, adopté dans le cadre des Nations unies, visant à empêcher la torture partout dans le monde.	Dans le cadre de ce sous-projet, aucune torture, aucun
17	Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH)		La Convention a pour objet de promouvoir, protéger et assurer la pleine et égale jouissance de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales par les personnes handicapées et de promouvoir le respect de leur dignité intrinsèque.	Cette convention permettra d'éviter toute sorte de discrimination envers les personnes handicapées qui pourraient être recrutés lors des activités du présent sousprojet, mais aussi de prévoir des mesures spécifiques d'accès de ces personnes aux opportunités de formation et autres offertes par le sous-projet.
18	Convention sur l'âge minimum (âge minimum spécifié : 14 ans)	11 juin 2001	Elle vise à protéger les enfants. De la présente convention, aucune personne d'un âge inférieur à ce minimum ne devra être admise à l'emploi ou au travail dans une profession quelconque. Ce qui prend bien compte de la lutte contre la traite des enfants.	Dans le cadre du présent sous-projet, cette convention détermine l'âge requise pour être employé en tant qu'ouvrier
19	Convention sur les pires formes de travail des enfants	06 décembre 2001	Il s'agit de la convention N° C182. Cette convention porte sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination est entrée en vigueur le 19 novembre 2000. Il est primordial de la prendre en compte, puisque les exigences de la Banque Mondiale exclues le travail des mineurs.	Cette convention permettra de contrôler et même d'empêcher toute forme d'exploitation des enfants dans le cadre de la réalisation de ce sous-projet.

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
20	Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail		Elle vise à faire respecter les normes de travail.	
21	Convention sur l'inspection du travail	11 juin 2001	Il s'agit de la Convention N° 81 sur l'inspection du travail qui intègre le Bénin grâce à l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Cette convention oblige chaque Membre de l'OIT pour lequel la présente convention est en vigueur doit avoir un système d'inspection du travail dans les établissements industriels. Cette convention est indispensable pour un projet qui induit des travaux impliquant la main d'œuvre.	Ces conventions interviennent dans le cadre de ce sous-projet pour superviser les normes et les conditions de travail sur le chantier de construction du LTA.
22	Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective	16 mai 1968	Organisation des travailleurs en structure de négociation	Cette convention facilitera la structuration et l'instauration du dialogue sur le chantier.
23	Convention sur l'égalité de rémunération	16 mai 1968	Il s'agit de la Convention N° 100 sur l'égalité de rémunération de 1951. Aux fins de la présente convention: (a) le terme rémunération comprend le salaire ou traitement ordinaire, de base ou minimum et tous autres avantages, payés directement ou indirectement, en espèces ou en nature, par l'employeur au travailleur en raison de l'emploi de ce dernier; (b) l'expression égalité de rémunération entre la main-d'œuvre masculine et la main-d'œuvre féminine pour un travail de valeur égale se réfère aux taux de rémunération fixés sans discrimination fondée sur le sexe. Cette convention renforce les exigences du Genre dans les conventions de travail et le droit.	Dans le cadre de la réalisation de ce sous-projet, cette convention permettra d'éviter toutes formes d'inégalité y compris pour la rémunération de la main d'œuvre.

N°	CONVENTIONS ET ACCORDS	DATES DE RATIFICATION	OBJECTIFS	LIENS AVEC LE SOUS-PROJET
24	Convention sur le travail de nuit des femmes		Les femmes, sans distinction d'âge, ne pourront être employées pendant la nuit dans aucune entreprise industrielle, publique ou privée, ni dans aucune dépendance d'une de ces entreprises, à l'exception des entreprises où sont seuls employés les membres d'une même famille.	Une exigence importante à faire respecter
25	Convention (N 29) sur le travail forcé	10 juin 1930	Adopter diverses propositions relatives au travail forcé ou obligatoire en vigueur	Cette convention est une exigence à respecter sur le chantier.

Source: Recherche documentaire, mars 2023

4.6. CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET

Le cadre institutionnel dans ce contexte rassemble toutes les institutions nationales qui ont une compétence directe ou indirecte en matière de prise de décision relative à l'environnement dans le cadre de ce sous-projet. Tenant compte de la nouvelle répartition des rôles définis par la décentralisation, les acteurs suivants sont retenus.

4.6.1. Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET)

En vue d'accompagner les objectifs du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (ETFP), l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a été créée par décret n° 2021-325 du 30 juin 2021.

L'ADET collabore avec les Structures publiques et privées, nationales ou internationales dont les activités concourent à l'accomplissement de sa mission. Elle est dotée d'une Direction générale chargée de la mise en œuvre des projets et programmes concourant à la stratégie nationale.

Dans le cadre de la construction du LTA dans la Commune de Ouessè, l'ADET sera chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et de faire le suivi de toutes les activités à toutes les phases du sous-projet.

4.6.2. Agence de Développement de Sèmè City (ADSC)

Le Bénin est engagé dans un vaste programme de restructuration de son système éducatif en priorisant les branches professionnelles, techniques et les formations d'excellence. Un meilleur accompagnement de l'entrepreneuriat devient une priorité afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés et de susciter et accompagner des promoteurs d'entreprises de croissance.

En tant qu'acteur de l'Enseignement technique et de la formation professionnelle par l'accueil d'écoles professionnelles et d'écoles de métier, Sèmè City est particulièrement bien positionné pour appréhender et solutionner les problématiques de l'entrepreneuriat. Ainsi, à travers la mise en œuvre du Projet FP2E, l'objectif de Sèmè City est de mobiliser l'écosystème national pour accompagner les jeunes potentiels entreprenants - partenaires académiques, experts sectoriels, structures d'accompagnement et partenaires financiers.

Du reste, l'agence de Développement de Sèmè City est impliquée dans la mise en œuvre de la sous-composante 3.2 : Renforcement de l'écosystème de l'entreprenariat et des capacités des entreprises.

4.6.3. Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP)

Selon les dispositions de l'article 3 du décret N°427 du 20 Juillet 2016 Portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle, celui-ci a pour mission la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la politique générale de l'Etat en matière d'enseignement secondaire, de formation technique et professionnelle, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin.

Le MESTFP a sous sa tutelle un certain nombre d'institutions dont la direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle, les Directions Départementales des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP).

Pour la mise en œuvre de ces activités, il s'appuie sur ces structures déconcentrées dont celles qui interviendront dans ce présent sous-projet à savoir :

❖ Direction de l'enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (DETFP)

La Direction de l'enseignement technique et de la formation professionnelle a pour mission la conception, la mise en œuvre, le contrôle et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans le domaine de l'enseignement technique, de l'apprentissage et de la qualification professionnelle.

Direction départementale des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP)

La **DDESTFP** des Collines est le démembrement territorial du MESTFP. Dans le département, le Directeur départemental est placé sous l'autorité du Préfet de département et participe à la conférence administrative départementale pour la mise en cohérence des interventions de l'Etat dans le département.

4.6.4. Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP)

Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique (MTFP) a pour mission, la définition, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de travail, de fonction publique et de réforme administrative et institutionnelle, conformément aux lois et règlements en vigueur en République du Bénin et aux vision et politiques de développement du Gouvernement. Le Ministère du Travail et de la Fonction Publique est impliqué à travers la Direction du Travail et des Lois Sociales dans l'élaboration et la veille à l'application des textes juridiques en matière de sécurité et de protection des travailleurs. A cet effet, l'Inspection du Travail joue un rôle très important dans la prévention des risques professionnels et l'amélioration des conditions de travail.

Dans le cadre de ce sous-projet, le MTFP veillera au respect des normes du travail sur les chantiers qui seront ouverts à travers la DDTFP des Collines.

❖ Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) des Collines

La DDTFP assure, dans son ressort territorial, la mise en œuvre des missions dévolues au ministère en matière de l'administration du travail, de la fonction publique et de la réforme administrative et institutionnelle. C'est la DDTFP Collines qui est concernée par ce sous-projet. Elle interviendra dans la contre signature de contrat des travailleurs utilisés lors des travaux et le suivi des conditions de travail et les activités relatives à la sécurité au travail dans la mise en œuvre du sous-projet.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

C'est un établissement public à caractère social, sous la tutelle du MTFP et qui est chargé de la gestion du régime général de sécurité sociale en faveur des travailleurs salariés du secteur structuré soumis aux dispositions du Code du Travail. Elle est chargée des branches de pension, de risques professionnels et des branches familiales et de la maternité. A travers sa branche qui s'occupe des risques professionnels, la CNSS œuvre pour prévenir et réparer les accidents du travail et les maladies professionnelles. Cette réparation se traduit par des prestations en nature et en espèces. Dans le cadre de ce sous-projet, toute entreprise recrutée pour l'exécution des différents travaux devra déclarer ses employés à la CNSS. Ainsi, la CNSS interviendra en qualité de police d'assurance pour des cas d'accident de travail et maladie professionnelle pour la couverture sociale des employés.

4.6.5. Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education

L'Agence pour la Construction des Infrastructures du Secteur de l'Education (ACISE) a pour attributions, la conception, l'exécution, le contrôle et le suivi-évaluation des programmes, projets et travaux de construction, d'aménagement ou de gestion d'équipements scolaires et universitaires. Elle veillera à l'appui à la mise en œuvre du projet dans son ensemble de la conception à la mise en exploitation.

4.6.6. Conseil National de l'Education

Le Conseil National de l'Éducation est, pour le système éducatif national, un organe d'orientation, de coordination, de suivi et d'évaluation ainsi que de prise de décision.

En tant qu'organe d'orientation, le Conseil National de l'Éducation conduit des études et des réflexions prospectives sur le système éducatif national.

En tant qu'organe de coordination, le Conseil National de l'Éducation assure au sein du système éducatif national la cohérence verticale et horizontale des politiques, stratégies, normes, standards et pratiques.

En tant qu'organe de suivi et d'évaluation, le Conseil National de l'Éducation garantit permanence la bonne gouvernance du système éducatif national.

En tant qu'organe de décision, le Conseil National de l'Education définit les normes et standards techniques applicables dans le système éducatif national.

Les décisions prises par le Conseil National de l'Éducation dans les matières ci-dessus énumérées sont directement exécutoires et s'imposent à tous les acteurs du système éducatif national.

4.6.7. Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement durable (MCVT)

Le Ministère du Cadre de Vie et du Transport joue un rôle essentiel dans la protection de l'environnement. Il assure la délivrance du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES).

Dans le cadre du sous-projet, les principales structures du MCVT qui seront activement impliquées sont présentées ci-après.

Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports (DDCVT) des Collines

La DDCVT assure à l'échelle départementale toutes les fonctions dévolues au MCVT. Elle dispose en son sein la Police Environnementale, une entité à laquelle est dévolu le rôle de protection de l'environnement et d'assurance du respect des prescriptions environnementales par les tiers au niveau local. Dans le cadre de ce sous-projet elle suivra la mise en œuvre des activités du PGES réalisé et s'assurera de la non-dégradation des composantes de l'environnement (eau, air, faune, flore, milieu humain, etc.) du fait des activités. Elle travaille en étroite collaboration avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement et les Mairies.

Agence béninoise pour l'Environnement (ABE)

Elle donne son avis technique au Ministre en charge de l'environnement sur la faisabilité environnementale des plans, programmes et projets de développement. A cet effet, elle a la

responsabilité de la mise en œuvre des procédures d'étude d'impact sur l'environnement et d'audit. Elle a également la mission de donner des avis techniques sur toutes les questions relatives aux pollutions et aux produits potentiellement polluants. Dans le cadre de ce sous-projet, l'ABE a la charge de l'élaboration du projet de délivrance du Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES) à la signature du Ministre après la validation du rapport d'EIES en commission ah'doc qu'elle coordonne. L'activité de suivi de la mise en œuvre du PGES est sous sa coordination afin de préserver le droit du citoyen à un environnement sain, satisfaisant et durable.

Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses (DGEFC)

La DGEFC a pour mission la définition des politiques et l'élaboration des stratégies de gestion durable et rationnelle des forêts, de la faune et autres ressources naturelles renouvelables. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce sous-projet, de nombreux arbres seront coupés dans le cadre de la préparation du site à la phase préparatoire. La DGEFC à travers l'Inspection Forestière (IF) Collines sera donc chargée de la délivrance des autorisations de coupe d'arbres identifiés avant la libération de l'emprise des travaux.

Inspection Forestière

L'Inspection Forestière est une structure paramilitaire des Forces de Défense et de Sécurité Publique et assimilées qui a pour mission d'assurer la protection, le développement et la gestion durable, intégrée et rationnelle des forêts, de la faune et d'autres ressources naturelles renouvelables. A ce titre, elle est chargée de :

- contribuer à la mise en œuvre de la politique forestière nationale au niveau départemental;
- veiller au respect de la réglementation en matière des forêts et de la faune ;
- organiser et animer les campagnes de reboisement, l'enrichissement des forêts et la restauration des sols;
- veiller à l'information et à la formation des producteurs, des acteurs privés et publics et des collectivités locales sur la réglementation en matière de gestion des forêts et ressources naturelles ;
- participer au suivi du couvert végétal, des eaux et des sols et contribuer à la mise en œuvre des mesures correctives;
- assurer la gestion des feux de brousse ;
- délivrer les titres d'exploitation forestière et de circulation des produits forestiers.

Dans le cadre de ce sous-projet, l'Inspection Forestière des Collines se chargera de la délivrance des autorisations de coupe d'arbres identifiés avant la libération de l'emprise des travaux et accompagnera le sous-projet dans da mise en œuvre de toutes les activités de reboisement et de protection des écosystèmes telles qu'inscrites dans le plan de gestion environnementale du sous-projet.

Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)

La DGEC élabore la politique nationale et son suivi évaluation. Elle assure le contrôle et le suivi de toutes les activités de développement ayant un impact sur l'environnement y compris la lutte contre toutes les formes de pollution, les nuisances et risques environnementaux, en collaboration avec les structures concernées et assure le contrôle de l'application des textes législatifs et réglementaires en matière d'environnement à travers des procédures et mécanismes appropriés. Elle est chargée de l'élaboration de la politique nationale en matière d'environnement et de sa stratégie de mise en œuvre ;

Centre National de Sécurité Routière (CNSR)

Le CNSR est l'organe national en charge des questions de sécurité routière au Bénin. Sa principale mission est « l'étude, la recherche et la mise en œuvre de tous les moyens destinés à accroitre la sécurité des usagers de la route, notamment par des mesures de prévention et de lutte contre les accidents de la route ». Dans le cas de ce sous-projet, le CNSR se chargera de la sensibilisation des conducteurs et des riverains sur les règles de sécurité routière afin de réduire les risques d'accidents durant toutes les phases de la mise en œuvre dudit sous-projet.

4.6.8. Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

Le MAEP est chargé de toutes actions qui touchent au développement et à la promotion du monde rural, que ce soit la production végétale, ou animale, la pêche, les eaux, les forêts et la chasse, ainsi que la recherche agronomique. Il a sous sa tutelle des directions qui ont pour mission d'assurer les fonctions de service public en matière d'orientation, de suivi-évaluation, de contrôle de l'application des réglementations et des normes au niveau départemental. Elles sont chargées d'apporter une assistance technique et un appui-conseil dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, aux départements, aux Communes et aux Agences Territoriales de Développement Agricole (ATDA) de leur ressort.

Sous sa tutelle, les services ci-après assument les fonctions qui concernent l'organisation et le suivi des activités du secteur. Ce sont :

- ❖ Direction de la Qualité de l'Innovation et de la Formation Entrepreneuriale (DQIFE) ;
- ❖ Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP).

Dans le cadre du présent sous-projet, le MAEP interviendra à travers la Direction Départementale de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (DDAEP) Collines et de l'ATDA lors de suivi de la mise œuvre du PGES.

4.6.9. Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance

Le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) est chargé entre autres de :

- de fournir au Gouvernement les prévisions sur les évolutions externes et le diagnostic des problèmes internes à partir des données, faits et chiffres de bonne qualité;
- d'assurer la qualité de la gouvernance et du contrôle en veillant à l'amélioration des performances, au respect des biens publics, de l'intérêt général, des valeurs républicaines, de l'éthique, des normes et des procédures;
- etc.

La Direction Générale des Affaires Sociales (DGAS) est l'organe d'exécution de la politique de l'Etat en matière des Affaires Sociales.

Il est placé sous le MASM :

- les Directions Départementales des Affaires Sociales et de la Microfinance (DDASM);
- les Centres de Promotion Sociale (CPS) ;
- les Centres intégrés de prise en charge des VBG .

4.6.10. Institut National de la Femme (INF)

Créé par Décret N°2021-391 du 21 juillet 2021 portant création et approbation des statuts de l'institut national de la femme. l'INF est placé sous la tutelle de la Présidence de la République (article 2).

L'article 5 du Décret N°2021-391 du 21 juillet 2021 portant création et approbation des statuts de l'institut national de la femme précise la mission et les attributions de l'INF. Dans le cadre de ce sousprojet, l'INF sera impliqué dans le suivi des mesures du PGES sur les VBG et autres violations à l'égard de la femme.

4.6.11. Ministère de l'Economie, des Finances et de la Coopération

Il assure la facilitation des procédures de mobilisation, de décaissement et de mise à disposition des fonds destinés à l'indemnisation des personnes affectées. Il est responsable de la gestion du domaine public de l'Etat et assure la tutelle de l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF) ainsi que du Fonds de Dédommagement Foncier (FDF).

4.6.12. Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale

Depuis 2016, le Ministère du Plan et du Développement (MPD) devenu le Ministère du Développement et de la Coordination de l'action gouvernementale (MDC), est un département ministériel du gouvernement au Bénin.

La mission du Ministère du Développement et de la coordination de l'action gouvernement est de :

- impulser le développement économique et social ;
- assurer la coordination, le suivi et l'évaluation des politiques publiques;
- coordonner l'action gouvernementale et ;
- veiller à la mise en œuvre des actions et décisions du gouvernement.

4.6.13. Ministère de la Santé

Le Ministère de la Santé a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi évaluation de la politique de l'État en matière de santé, conformément aux principes et valeurs de gouvernance, aux lois et règlements en vigueur au Bénin et aux visions et politique de développement du Gouvernement. Dans le cadre de ce sous-projet, les responsabilités de cette institution seront exercées essentiellement par le service hygiène logé dans la Direction Départementale de la Santé.

Il est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le Gouvernement en matière de santé. Dans ce cadre, il coordonne et contrôle la mise en œuvre des activités qui en découlent. Ses actions sont menées à travers ses structures décentralisées notamment les Directions Départementales. Pour le présent sous-projet, la Direction Départementale de la Santé des Collines sera sollicitée pour le suivi des mesures ayant trait à la santé publique durant toutes les phases du sous-projet. Ainsi, la DDS des Collines assurera le suivi de certaines activités entrant dans la mise en œuvre du PGES notamment dans le suivi des activités de sensibilisation sur les règles d'hygiène, sur les moyens de prévention contre les IST, le VIH-SIDA et le COVID-19.

4.6.14. Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL)

Le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale a pour mission d'élaborer et d'assurer la mise en œuvre de la politique de l'Etat en matière de décentralisation, de la gouvernance locale. Il est

concerné par la mise en œuvre du sous-projet par l'implication des attributions de la Mairie de Ouessè. Ainsi, l'intervention de la préfecture et des collectivités locales est nécessaire.

Il est chargé de mettre en œuvre les politiques définies par le gouvernement en matière de gouvernance locale. En effet, la loi 97-029 du 15 janvier 1999, portant organisation des communes ne République du Bénin donne la compétence à la commune en matière de réalisation et d'entretien des routes, pistes et ouvrages d'arts sur son territoire. Elle lui reconnait également la compétence en matière de réalisation et d'entretien des routes urbaines, des réseaux d'assainissement en zones agglomérées, de même que la réalisation, l'entretien de la signalisation routière et des réseaux d'éclairage public.

Dans le cadre du présent sous-projet, la Préfecture de Natitingou est l'entité du MDGL qui interviendra dans le suivi de la mise en œuvre des mesures environnementales et toute activité émanant de leur prérogative.

4.6.15. Préfecture de Dassa-Zoumé

Aux termes des textes sur la décentralisation, le préfet est le garant de l'application des orientations nationales par les communes qui font partie du ressort territorial de son département. Il est ainsi le représentant de chaque ministre pris individuellement et du gouvernement pris collectivement. Le Préfet du département des Collines est donc chargé de la mise en application de toutes les questions environnementales au niveau déconcentré de l'Etat.

Dans le cadre du présent sous-projet, la préfecture de Dassa-Zoumè s'assurera de la mise en œuvre effective des mesures environnementales et sociales.

4.6.16. Collectivités territoriales

La loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin stipule que la commune est la collectivité territoriale décentralisée en République du Bénin (Article 24). Elle dispose de compétences qui lui sont propres en tant que collectivité territoriale décentralisée et concourt avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration, à l'aménagement du territoire ou développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie (Article 26).

La Mairie de Ouessè ainsi que les institutions déconcentrées assurent la facilitation pour un bon déroulement des missions sur le terrain (consultation publique et diffusion d'informations). Dans le cadre de ce sous-projet, la Commune de Ouessè exerce les compétences dans les domaines définis à la présente section.

4.6.17. ONG et associations de développement

Les leaders locaux, les représentants des diverses couches sociales et groupes sociaux qui seront d'ailleurs les bénéficiaires du sous-projet devront aider à la collecte des informations sur le terrain (préparation, exécution des EIES) et faciliter la diffusion des informations pour une meilleure adhésion des populations au sous-projet.

Ils devront participer activement aux diverses restitutions (validation des EIES) et à l'animation des consultations publiques. La consultation publique s'étendra également aux ONG dont le champ d'intérêt est d'ordre environnemental et social et dont les activités couvrent le territoire sur lequel seront

réalisées les activités soumises à évaluation environnementale. Les associations de développement prendront aussi une part active aux consultations publiques et devront être des facilitateurs depuis le déroulement des études jusqu'à la phase exécution du sous-projet.

4.6.18. Mission de contrôle

Tout projet de construction est réglementé par des lois et des normes. Une mission de contrôle a son importance majeure avant, pendant et après l'achèvement des travaux. La mission de contrôle assiste le maître d'ouvrage, public ou privé, en intervenant dans les projets de construction. Il procède aux contrôles techniques des travaux de différentes natures suivant la situation. Elle est obligatoire pour certains chantiers en veillant au respect des règles de construction. Cette vérification se fait au moment de la conception des ouvrages, pendant la réalisation et le suivi du projet et après son achèvement. La mission de contrôle consiste à s'assurer, par l'observation et la collecte d'informations, de l'application des mesures environnementales et sociales et, si nécessaire, à proposer des mesures correctives.

La mission principale d'un bureau de contrôle est de prévenir les risques techniques liés à la réalisation d'ouvrages. Tous les travaux mis en œuvre dans un chantier doivent être faits dans le respect des normes de construction des bâtiments.

La mission de contrôle est l'organe décisionnel des travaux. Composé de plusieurs spécialités, elle juge de la recevabilité des travaux et du respect des mesures environnementales et sociales.

5. DESCRIPTION ET ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU MILIEU RECEPTEUR

La description de l'état initial du site du sous-projet se fonde, d'une part, sur les données documentaires et bibliographiques, et d'autre part, sur les relevés de terrain et de mesures in situ pendant les visites du site.

5.1. DELIMITATION DE LA ZONE D'INFLUENCE DU SOUS-PROJET

L'aire d'influence est composée de l'aire d'implantation du LTA et de l'aire d'influence des impacts. La zone d'influence est alors déterminée de manière à faciliter la prise en compte de tous les éléments du milieu susceptible d'être touchés de près ou de loin par les travaux de construction du Lycée Technique Agricole. Ainsi, l'aire d'influence du sous projet concerne deux niveaux à savoir : **zone d'influence directe et zone d'influence indirecte.**

5.1.1. Zone d'influence directe (ZID)

La ZID correspond à l'environnement immédiat, aux agglomérations mitoyennes au site du sous-projet. Cette zone regroupe toute la ville de Ouessè. Pour la construction du LTA, la ZID couvre toutes les positions où les effets directs peuvent être ressentis, de part et d'autre à la ronde de la source d'impact. Cette zone correspond à l'emprise où les biens des populations pourraient être perturbés : abattage d'arbres, servitude des engins de terrassement, etc.

La ZID ou zone restreinte correspond à la zone qui recevra les effets directs des travaux de construction du Lycée Technique Agricole. En effet, il s'agit du site de 50 hectares associé à l'ensemble des unités fonctionnelles autour de ce site et d'un rayon de 2 km autour du site même que les zones d'emprunt de matériaux de construction.

5.1.2. Zone d'influence indirecte ou diffuse

La zone d'influence indirecte ou diffuse s'étend à l'ensemble de la Commune de Ouessè qui va ressentir directement les retombées socio-économiques (positives et/ou négatives) ainsi que les impacts environnementaux et sociaux du sous-projet. Du fait qu'il s'agit d'une infrastructure scolaire, l'impact du sous-projet sera ressenti sur tout le territoire de la Commune de Ouessè et même au-delà de ses frontières. La construction du Lycée aura un impact primordial sur les activités agricoles, la promotion de l'entreprenariat agricole, etc.

5.2. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DE LA ZONE D'INFLUENCE INDIRECTE OU DIFFUSE

Cette partie présente la Commune bénéficiaire (Ouessè) avec un focus sur l'arrondissement récepteur (Ouessè).

5.2.1. Situations géographique et administrative de la Commune de Ouessè

La Commune de Ouessè est l'une des six (06) Communes du département des Collines. Située à 231 mètres d'altitude, la Commune de Ouessè est comprise entre 8° 8' et 8° 46' de latitude nord et entre 2°10' et 2°45' de longitude Est. Elle est située en plein cœur du Bénin et au Nord-Est du département des Collines. La Commune de Ouessè s'étend entre l'Okpara à l'Est et l'Ouémé à l'Ouest sur une superficie d'environ 3 200 km², soit 2 ,56 % de la superficie nationale. Elle est limitée au Nord par la

Commune de Tchaourou, au Sud par les Communes de Savè et de Glazoué, à l'Ouest par celles de Bantè et de Bassila, à l'Est par la République Fédérale du Nigeria.

La figure 3 présente la situation géographique de la commune de Ouessè.

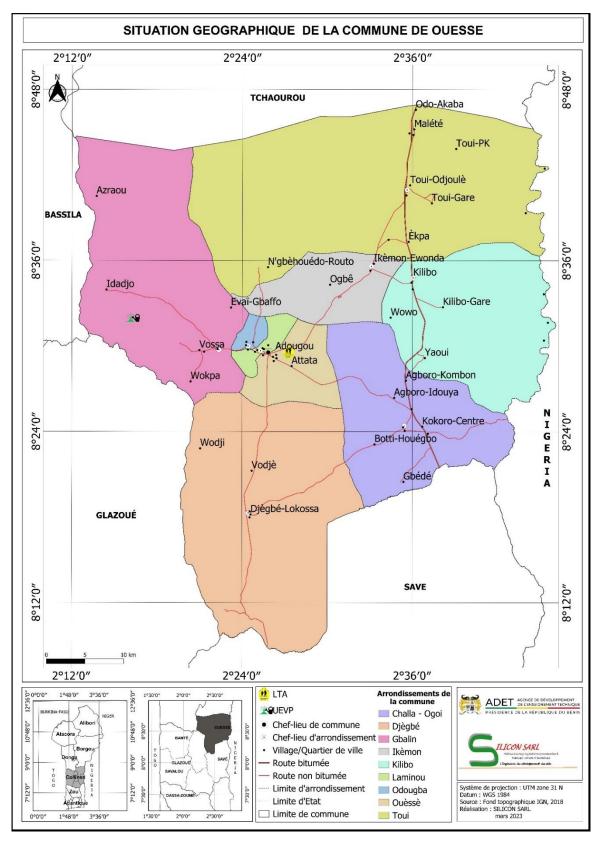


Figure 3 : Situations géographique et administrative de la Commune de Ouessè

La Commune est subdivisée en neuf arrondissements et la dernière organisation administrative de 2013 a fait passer le nombre de villages et quartiers de ville de 48 à 63 dont 5 quartiers de l'agglomération du chef-lieu qui constituent les unités administratives infra communales. Quant au site de 50 hectares destiné à la construction du LTA, il est situé dans l'arrondissement de Ouessè.

5.2.2. Caractéristiques biophysiques de la Commune de Ouessè 5.2.2.1. Climat

A l'instar de toutes les Communes du département des Collines, la Commune de Ouessè est soumise à un climat de transition intermédiaire entre le subéquatorial à deux (02) saisons humides et le tropical de type soudanien à une seule saison humide (Adam et Boko, 1993). La Commune de Ouessè jouit d'un climat tropical intermédiaire entre le climat guinéen et le climat soudanien, avec la tendance ces dernières années vers une saison de culture au lieu de deux par an. La figure 4 présente le régime pluviométrique moyen dans la Commune de Ouessè.

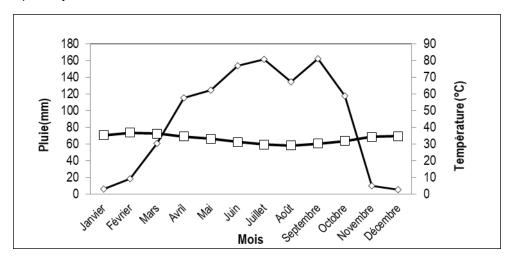


Figure 4 : Courbe ombrothermique de la Commune de Ouessè

Source des données : Météo-Bénin, 2021

L'analyse de la figure 4 permet de déterminer que la saison pluvieuse s'étend sur sept mois, de mi-mars à fin octobre. Quant à la saison sèche, elle s'étend sur cinq mois (novembre à mars). Cette période est influencée par l'arrivée de l'alizé boréal ou vent sec du Nord-ouest (harmattan) de décembre à février.

La hauteur pluviométrique moyenne par an obtenue dans les conditions normales est de 1118,27 mm selon les données de Météo Bénin. Du mois d'avril au mois de juillet (période de croissance de l'igname), la hauteur mensuelle de pluie varie entre118 et 161 mm. Une hauteur de pluie qui répond aux exigences des cultures phares ciblées pour le LTA de Ouessè. Les températures varient de 35° C à 30° C (mars à février). Ces températures sont suffisantes et ne sont pas excessives pour assurer la photopériode de l'igname (Koné, 1987) cité par (Adjidomè, 2011).

5.2.2.2. Caractéristiques du relief et du réseau hydrographique

La Commune de Ouessè présente un relief peu accidenté. Ce relief est caractérisé dans son entièreté par une pénéplaine cristalline modelée sur socle précambrien et qui succède le continental du bas-Bénin. Ce relief présente une inclinaison d'environ 40 % du Nord-est au Sud-ouest et 30 % du Nord-ouest au Sud-est. Les plateaux occupent 75 % de la Commune, les collines 15 % et les bas-fonds 10 % (Afouda, 2008). Tout ceci favorise par conséquent, le développement des vallées dont la plupart reste

encaissée pendant la période de crue. Les formes de relief identifiées à l'intérieur de cette pénéplaine sont des dômes granitiques ou granito-gneissiques. L'altitude moyenne de ces collines s'évalue à 300 m environ dans les localités de *Kêmon, Kilibo, Yaoui, Kokoro et Idadjo* (Chabi, 2015).

La domination par les plateaux surmontés de collines d'altitude moyenne et peu accidentée constitue un atout à la pratique de plusieurs systèmes de culture. L'agriculture reste diversifiée dans la Commune. Cela va sans dire que le relief en place ne constitue pas un obstacle au développement agricole qui constitue l'essentiel des activités du LTA.

La figure 5 présente les caractéristiques du relief et du réseau hydrographique dans la Commune de Ouessè.

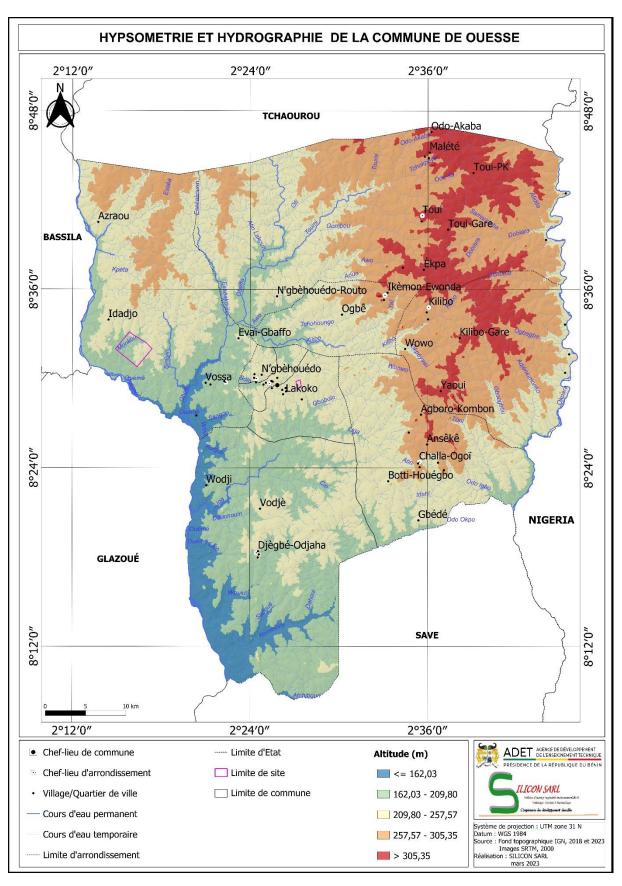


Figure 5 : Carte du relief et du réseau hydrographique de la commune de Ouessè

La Commune de Ouessè est largement arrosée par un réseau 292 km de cours d'eau. Les sept (07) principaux cours d'eau (Ouémé, Okpara, Gbeffa, Kilibo, Liga, Nonomi et Toumi) qui traversent son

territoire et la structurent lui ont conféré l'identité du « Pays des Sept rivières ». Toutes ces rivières, de sources diverses, se jettent dans le fleuve Ouémé. Leur débordement en période de saison pluvieuse obstrue le passage sur les pistes traversant leur lit et isole plusieurs paysans de leurs champs, singulièrement ceux des arrondissements de Gbanlin, Djègbé et Odougba (PDC Ouessè, 2018-2022). De ce fait, ces débordements au niveau des cours d'eau en cas de fortes pluies, obstruent le passage sur les pistes traversant leur lit et bloquent les activités économiques des usagers des pistes.

5.2.2.3. Composantes pédologiques

Les sols de la Commune de Ouessè sont de type ferrugineux tropical bien drainé sur socle cristallin et aux caractéristiques très variables. Ces sols sont constitués de roches grenues plus ou moins métamorphosées. Ils doivent, selon Hadéou (2009), leur fertilité à leur forte teneur en matières organiques. Par leur voisinage, ces sols peuvent être divisés en deux groupes (Atchadé, 2007) :

- les sols ferrugineux tropicaux lessivés ;
- les sols ferrugineux tropicaux appauvris.

Du point de vue agronomique, ils sont très riches et possèdent des réserves minérales très satisfaisantes (CENAP, 1995 cité par Afouda, 2008). Les roches ont joué un rôle important dans la formation de ces sols par leur altération qui est rendue possible par les conditions climatiques du milieu. On distingue également des sols noirs et hydromorphes dans les territoires drainés par les cours d'eau de la Commune. La figure 6 montre les différentes formations pédologiques à Ouessè.

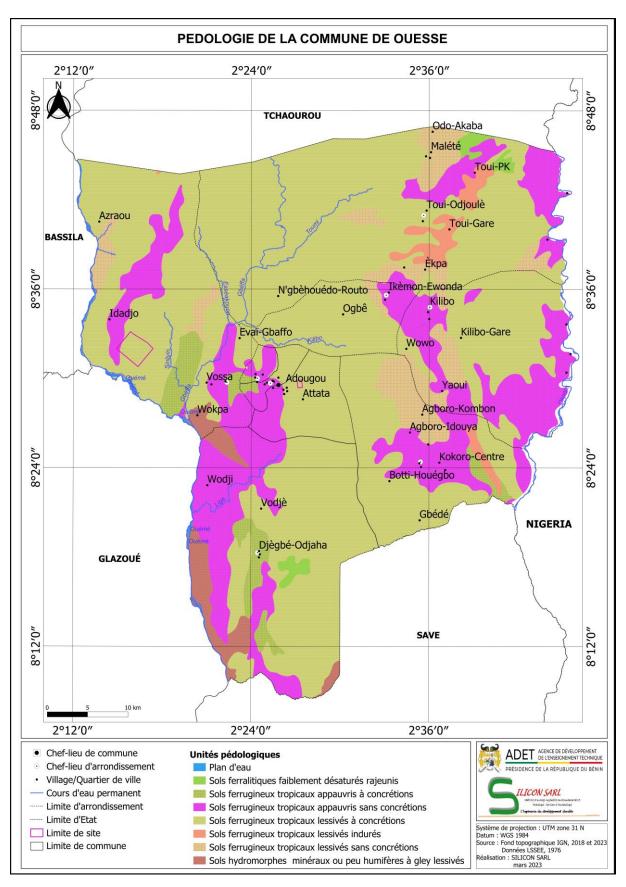


Figure 6 : Carte pédologique de la commune de Ouessè

L'analyse de la figure 6 et des données de terrains permettent de dire que les différentes formations pédologiques identifiées ont des aptitudes culturales très favorables au développement des racines et tubercules, du maïs, du niébé, etc.

5.2.2.4. Formations végétales et autres unités d'occupation du sol

Les formations naturelles sont en voie de disparition poussée car elles sont soumises à une exploitation exagérée et incontrôlée des populations par l'abatage des bois pour des fins économiques. De plus, ces différents grands arbres subissent des incinérations au profit de la culture de l'igname.

Selon le PDC 2018-2022 de la Commune, du point de vue de sa végétation, Ouessè est par excellence une Commune forestière, caractérisée par une savane arborée et parsemée de gros arbres. Ce qui justifie la prise en compte de la commune dans la zone d'intervention et l'assistance technique et financière du PAGeFCom pour la création de forêts communales grâce auxquelles la commune dispose aujourd'hui de grandes superficies de forêts constituées d'essences végétales améliorées. La Commune fait partie également de la zone d'intervention du programme de la structure intercommunale CoForMO qui a développé des forêts communales.

La figure 7 présente l'occupation et l'utilisation du sol dans la commune de Ouessè.

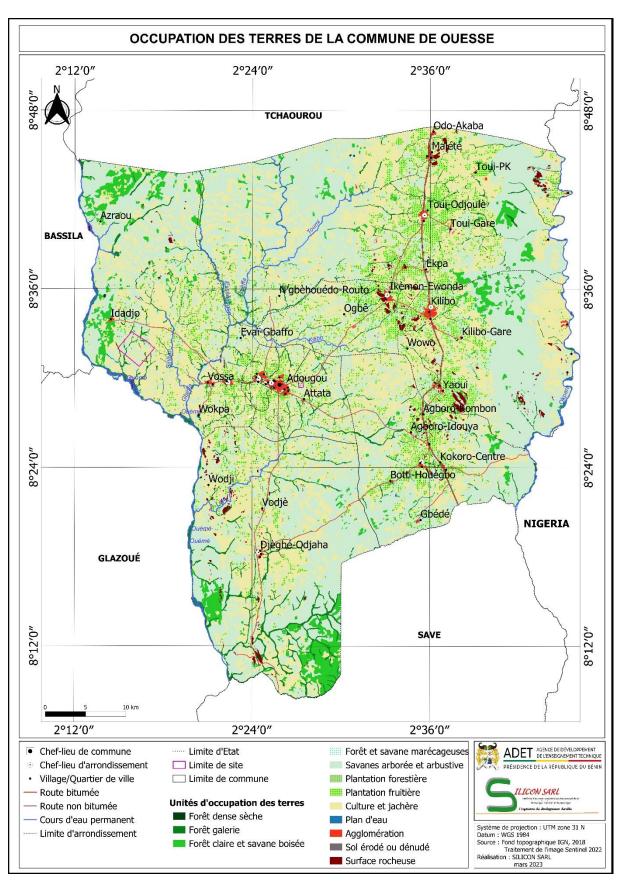


Figure 7 : Statut d'occupation du sol dans la commune de Ouessè

L'analyse de la figure 7 montre que les savanes, les mosaïques de cultures et de jachères dominent le paysage dans la Commune de Ouessè. Les savanes (55 % de l'ensemble) sont les principales formations végétales. On y distingue deux principaux types dans la Commune que sont :

- une savane arborée parsemée d'arbre isolé et dominée par des herbacées ;
- une savane arbustive dominée par des espèces ligneuses.

De plus, le paysage est composé de forêts classées dont la principale est celle de Toui-Kilibo (22500 ha) située à l'Est. Elle constitue l'essentiel des aires protégées de la Commune. La végétation est essentiellement dominée par les savanes alternées de champs en jachère de 2 à 5 ans et des plantations de tecks (*Tectona grandis*) et d'anacardier (*Anacardium occidentale*). Les principales essences végétales qu'on y rencontre sont : caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), neemier (*Azadirachta indica*), *Eucalyptus sp*, fromager (*Ceiba pentandra*), néré (*Parkia biglobosa*), iroko (*Melicia excelsa*), baobab (*Adansonia digitata*), karité (*Vitelleria paradoxa*), etc. Le néré et le karité sont des indicateurs de sols fertiles. Ces essences subissent aujourd'hui, à cause des besoins économiques des populations, des menaces de tout genre. Elles assurent également l'essentiel du pâturage pendant la saison sèche.

5.2.2.5. Caractéristiques de la faune dans la Commune de Ouessè

La forte pression sur ces ressources forestières a des effets néfastes sur la faune. Celle-ci est en régression et composée essentiellement de petits ruminants : rats, agoutis, gibiers, reptiles et antilopes. Les mauvaises pratiques de chasse caractérisées par le braconnage ont contribué à la disparition de certaines races animales notamment les mammifères tels que le Rhinocéros, l'éléphant, le buffle, le lion, la panthère, etc. Le déficit en produit animal est quelque peu compensé par le développement de l'élevage domestique de volailles, de petits ruminants, de lapins, de volailles, etc.

5.3. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE OUESSE

5.3.1. Croissance démographique de la population

La population de la Commune est estimée à 141 760 habitants au dernier recensement général de la population de 2013 avec un effectif dominant des hommes : 71 594 hommes (50,41 %) et 70 423 femmes (49,59 %) (RGPH4-2013). Les jeunes de moins de 15 ans représentent 46,7 %, et les 15 à 59 ans 48,9 % en 2013. La densité de la population est de 49 habitants/km² et le nombre total de ménages est estimé à 21 867.

La population agricole est estimée à 93 284 actifs agricoles et est de 12 499 ménages soit un taux de 97,5 % qui s'occupe de l'exploitation agricole. Ainsi, les branches d'activités les plus dominantes dans la commune sont l'agriculture et la transformation agroalimentaire, la pêche et la chasse, suivies du commerce, de la restauration et hébergement. En dehors de l'agriculture, le commerce, la restauration et l'hébergement occupent 16,2 % des ménages de Ouessè (RGPH4-2013).

Le taux d'accroissement de la population est de 6,40 %, et est plus que le double de la moyenne nationale (3,02 %). Ce taux reste caractéristique des arrondissements de l'Ouest, notamment Ouessè, Odougba, Djègbé, Gbanlin et Laminou et varient entre 7,17 % et 8,73 %. Avec ce taux d'accroissement, l'évolution de la population dans le temps donne une évolution croissante. La population active (15-64 ans) est estimée à 40 750 personnes.

Selon les données de INSAE (2013), 98,8 % de la population active de la tranche d'âge 15 à 64 ans est occupée par une activité parmi les trois secteurs d'activités (primaire, secondaire et tertiaire). En effet, plus de la majorité de ladite population est occupée dans le secteur primaire. De plus, presque la quasitotalité (95,5 %) de la population active est occupée par le secteur informel. Il est aussi noté que 0,8 % de la population active de 15-64 ans est occupée par le secteur formel public contre 3,7 % d'actifs occupés par le secteur formel privé. On en déduit que le secteur informel est plus développé dans la Commune de Ouessè. La construction du LTA de Ouessè est une opportunité pour booster le développement et la modernisation de l'agriculture qui reste la principale activité économique des populations.

5.3.2. Principaux indicateurs socio-démographiques de la Commune de Ouessè

La mortalité des enfants de moins de cinq ans est peu faible dans la commune 85,3 ‰ ; quant à la mortalité avant le premier anniversaire, elle touche 56,3 sur 1000 naissances. Cette situation est non reluisante pour la commune et influe sur l'Esperance de vie qui au plan national est passée de 59,2 en 2002 à 63,84 en 2013.

S'agissant de la fécondité, une femme en âge de procréer peut espérer avoir au moins cinq (05) enfants, car l'indice synthétique de fécondité qui pourtant est en baisse (par rapport à 2002) est de 5,2.

5.3.3. Groupes socio-culturels et confessions religieuses dans la Commune de Ouessè

Plusieurs groupes socio-culturels cohabitent sur l'espace de la Commune de Ouessè. Au nombre desdits groupes, il faut retenir que les Fon et apparentés constituent le groupe majoritaire avec une représentativité de 48 % de l'ensemble de la population. Ce groupe est suivi de celui de Yoruba et apparentés (27,8 %). Les autres groupes qui ne sont pas les moindres sont Gua ou Otamari et apparentés (8,5 %), Yoa et Lokpa et apparentés (4,4 %) et Peulh ou Peul (7,7 %). Quant aux confessions religieuses, il est noté que 29 % de la population est constitué de chrétiens catholiques contre 19% des autres chrétiens (églises évangéliques). De plus, 19 % sont des musulmans. Dans l'ensemble de la Commune, le christianisme est la religion la plus pratiquée par 61,6 % de la population. Il est suivi de l'Islam (19 %) et les autres religions (6,8 %). Dans la Commune, une minorité (1,1 %) pratique les autres religions traditionnelles contre 4,1 % pour le Vodoun.

Il ressort de l'analyse du tableau que l'espace communal est partagé par différents groupes socio-culturels. De même, des populations pratiquant différentes religions (endogènes et importées) cohabitent dans la Commune. De ce fait, la présence du LTA ne constitue pas un problème à l'organisation sociale de la Commune caractérisée par la présence d'une population hétérogène.

5.3.4. Principales activités économiques de la population

La plupart des villages de la Commune ont l'agriculture comme la principale activité économique. Plusieurs facteurs du milieu naturel favorisent le développement de cette dernière. Ces facteurs constituent également des sources de risques pour la production agricole.

5.3.4.1. Agriculture

L'agriculture reste et demeure la principale acticité de la majorité des ménages de la commune de Ouessè qui, selon les résultats du RGPH4-2013, compte 12 499 ménages agricoles pour un effectif de

67 815 habitants avec une proportion de 48,4 % de femmes. Une répartition des effectifs des chefs de ménages agricoles selon le sexe donne 11 183 ménages agricoles (soit 56 295 habitants) dirigés par les hommes contre 1316 (soit 11 520 habitants) dirigés par les femmes représentant 10,5 % de la population agricole. Les activités agricoles occupent 97,5 % des ménages agricoles et se rapportent à la production végétale suivie de la production animale et halieutique (très insignifiant parce qu'exercée par les Haoussa venus du Niger).

S'agissant des spéculations, pour la campagne 2012-2013, les tubercules dont le manioc (48 %) (405 910 T) et l'igname (19 %) sont les plus cultivés ; viennent les céréales avec l'arachide (14,3 %) (22381 T), le riz (1792 T) et le maïs (8 %) (31 736 tonnes). Les céréalières telles que sorgho (318 T), mil/fonio, soja occupent une place importante. Cependant, le haricot/niébé sont faiblement produits. Parmi les produits de rente, le coton occupe 7,8 % de la production. Au rang des produits à haute valeur ajoutée, l'anacarde (6,1 %) et les légumes sont les spéculations dominantes. Les moyens de production utilisés sont la houe, le coupecoupe. Le taux de mécanisation agricole demeure toujours faible. Il est pratiqué dans la Commune une agriculture extensive, itinérante sur brûlis. Elle obéit au rythme des saisons avec par moment une agriculture de transit pratiquée dans les zones humides (bassins des cours d'eau et bas-fonds).

5.3.4.2. Elevage et pêche

Tout comme au niveau général, aucune des spéculations n'est organisée en filières sauf le coton. Il convient aussi de retenir que le commerce du bétail constitue un enjeu capital aussi bien pour les agropasteurs que pour les collectivités locales. Pour ce qui concerne l'élevage, le cheptel communal est composé de : bovins, d'ovins, de caprins, de porcins, de volaille etc. La Commune abrite un important marché de bétail quelque peu aménagé par la commune (clôture, point d'eau). Le marché accueille des bétails en provenance de toute la commune, mais aussi des communes voisines (Tchaourou, Savè) et du Nigéria.

La production animale est constituée essentiellement de bovins, de caprins, d'ovins, de la volaille, de porcins, etc. L'élevage est la seconde activité économique des populations riveraines du milieu récepteur du sousprojet pratiquée par les peulhs (locaux et étrangers) et les autres groupes socioculturels. L'élevage de bovins demeure la spécialité des Peuhls. Toutefois, de nombreux autres groupes socioculturels sont également devenus des éleveurs de bovins (bœuf de trait) et de petits ruminants.

5.3.4.3. Activités de cueillette des produits forestiers

Les populations riveraines exploitent les produits végétaux dans le milieu récepteur. Les produits les plus exploités sont les légumes-feuilles, la paille, le bois de chauffe, les plantes médicinales, la noix de karité et les cordes. Ces produits entrent dans la consommation alimentaire et le traitement sanitaire de ces communautés rurales. Des actions compensatoires (accompagnement des communautés) méritent d'être analysées dans le but de soutenir lesdites communautés déjà habituées à l'exploitation des ressources, afin de proposer des mesures de restauration des moyens de subsistance.

- Utilisation des produits forestiers dans la pharmacopée traditionnelle

Les résultats d'enquête et les observations faites sur le terrain ont permis de constater que les populations riveraines utilisent les produits forestiers (racines, écorce et feuilles) dans la pharmacopée traditionnelle (pour se soigner). En effet, presque toutes les parties de la plante sont sollicitées à cet effet, à savoir les racines, les écorces, la sève, les feuilles et les fleurs. Elles sont utilisées sous forme d'infusion, de décoction, de poudre,

selon la pathologie identifiée. Les populations savent soigner par les plantes la plupart de leurs maladies courantes. Seuls les cas graves sont envoyés dans les centres hospitaliers.

Activités de ramassage des fruits sauvages

Le ramassage saisonnier des fruits sauvages est une activité importante pour les populations du milieu récepteur du projet. Les fruits des arbres d'intérêt socio-économique comme *Parkia bigloboza* (néré), *Vitellaria paradoxa* (karité), *Adansonia digitana* (baobab), *etc.* sont ramassés par les populations locales. Ces fruits sont destinés à l'autoconsommation et/ou à la vente.

Les populations utilisent le *Parkia bigloboza* pour la production de moutardes, *Vitellaria paradoxa* pour fabrication du beurre de karité et *Adansonia digitata* pour la fabrication des jus, etc. L'huile extraite du karité est consommée, soigne les maladies de peau et est fortement demandée en période d'harmattan.

- Exploitation du bois

La forêt permet aux populations d'obtenir une bonne partie de leurs matériaux de construction et représente une réserve foncière pour celles-ci. L'extension des exploitations agricoles, la recherche des matériaux de construction, la fabrication du charbon et la fabrication des objets divers poussent les populations locales à exploiter un peu plus les ressources forestières du milieu d'étude.

Le bois de feu est la principale source d'énergie dans la zone d'étude. Il est utilisé dans les foyers pour la cuisson des aliments. Il est essentiellement collecté par les femmes. A cause des revenus qu'il génère, certains hommes s'adonnent à cette activité. Mais avec l'augmentation des besoins (domestiques et commerciaux), les ressources en bois au niveau des jachères deviennent insuffisantes.

Activités de coupe et de récolte des pailles

La coupe et la récolte de paille en savane constituent une activité traditionnelle. La paille est récoltée pour la confection des cases. Le prélèvement de paille permet le renouvellement de la toiture des cases. Les cases en paille constituent une partie de l'habitat dans les localités riveraines du milieu d'accueil du sous-projet. Il faut signaler qu'en plus des besoins pour la construction des cases, il y a le renouvellement des greniers et la commercialisation de la paille dans d'autres villages.

5.3.4.3. Activités artisanales

Il existe très peu d'initiative de promotion de la transformation locale des produits agricoles. Néanmoins quelques unités de transformations de toute petite taille existent et sont rendues fonctionnelles par les groupements de femmes ou détenues par les artisans.

5.3.4.4. Tourisme, la restauration et l'hébergement

Les activités touristiques ne sont pas développées dans la commune. Il n'y a pas de stratégie d'organisation et de promotion du tourisme. En ce qui concerne les infrastructures d'hébergement et de restauration, elles sont insuffisantes et la qualité du service n'est pas toujours satisfaisante.

5.3.5. Physionomie du système d'éducation/formation dans la Commune de Ouessè

5.3.5.1. Indicateurs d'alphabétisation et d'instruction des populations dans la Commune

Pendant longtemps l'enseignement des langues locales a été relégué au second rang car pour les populations, il n'offre pas de débouché en termes d'emploi et n'est pas une langue de référence dans

l'administration. Néanmoins, 5488 personnes sont alphabétisées jusqu'en 2010 parmi lesquelles 1799 femmes (soit 33 %). Le taux d'alphabétisation est de 6,8 % en général. Dans le secteur de l'alphabétisation, la Commune dispose de quinze (15) centres d'alphabétisation répartis comme suit par arrondissements (tableau 9).

Tableau 9 : Répartition des infrastructures d'alphabétisation suivant les arrondissements

Alphabétisation	Kilibo	Djegbe	Ouessè	Toui	Challa- Ogoi	Ikêmon	Laminou	Gbanlin	Odougba	Total
Centre d'alphabétisation	0	3	0	3	1	1	2	3	2	15

Source: Commune de Ouessè. PDC 2018-2022

L'analyse des données de ce tableau montre qu'il y a des disparités dans la répartition voire l'absence des centres d'alphabétisation dans les arrondissements. Dans la quasi-totalité des centres, l'enseignement se fait souvent à domicile par des maîtres peu intéressés. Des efforts sont attendus pour améliorer les conditions d'études et sensibiliser les personnes adultes notamment la couche féminine pour développer un intérêt pour l'école et l'alphabétisation.

Le taux d'alphabétisation dans la Commune de Ouessè varie selon les tranches d'âges et la langue de référence. En effet, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de plus 6 ans est estimé à 47,2 % contre 55,4 % pour la tranche 15-24 ans. Au sujet de l'alphabétisation en langue nationale, pour les adultes âgés de 15 ans et plus, il faut retenir que seulement 11,6 % de la population est alphabétisé. Cependant, 36,3 % de la même population est alphabétisé (INSAE, 2013).

Au regard du taux (54,6 %) d'alphabétisation en langue française de la population de la tranche 15-24 ans, il se dégage qu'une part importante de la population de Ouessè est instruite. La tranche d'âge de 15 à 24 ans est la plus alphabétisée dans la Commune de Ouessè. Ainsi, la Commune dispose des apprenants pouvant être orientés vers les filières ouvertes au niveau du LTA à construire.

Dans le secteur de l'éducation, en 2017, la Commune de Ouessè compte 29 écoles maternelles, 99 écoles primaires et 17 écoles secondaires réparties comme suit selon les arrondissements.

La figure 8 présente l'évolution du nombre d'établissements secondaires entre 2015 et 2022.

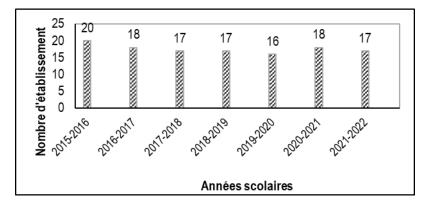


Figure 8 : Nombre d'établissements secondaires à Ouessè de 2015 à 2022

Source : DDESTFP Collines, mars 2023

Au regard des données présentées par la figure 8, il ressort que le nombre d'établissements secondaires (privés et publics) dans la commune de Ouessè est dynamique. L'année scolaire ayant enregistrée plus d'établissements secondaires (privés et publics) est celle de 2015-2016, avec vingt (20) établissements à l'appui, contrairement à l'année scolaire 2019-2020 qui a enregistré moins d'établissements avec un total de seize (16) établissements secondaires (privés et publics) dans la Commune de Ouessè.

Au cours des années scolaires 2016-2017 ; 2017-2018 ; 2018-2019 ; 2020-2021 et 2021-2022, le nombre d'établissements secondaires (privés et publics) a varié entre dix-sept (17) et dix-huit (18). En somme, le nombre d'établissements secondaires dans la Commune de Ouessè est en pleine régression.

5.3.5.2. Taux d'accès à l'enseignement technique dans la zone du sous-projet

L'enseignement secondaire est assuré par 14 établissements dont 11 publics et 03 privés répartis dans sept arrondissements. Seuls les collèges d'enseignement général de Kilibo et Ouessè disposent de second cycle avec des effectifs pléthoriques. Quant à l'enseignement maternel, il constitue le secteur le moins développé de l'éducation dans la Commune de Ouessè. Trente-trois pourcent (33 %) des bâtiments sont en matériaux définitifs et près de 66 % en matériaux précaires avec des effectifs pléthoriques notamment dans les centres urbains. A cela, il faut ajouter l'insuffisance d'enseignants.

5.3.5.3. Evolution des effectifs dans l'enseignement général et technique au niveau de la zone du sous-projet

Dans la Commune de Ouessè, les effectifs dans les établissements d'enseignement secondaire ont connu une évolution presque régressive entre 2016-2022 (figure 9).

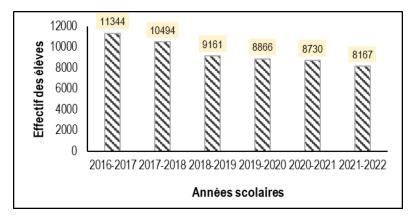


Figure 9 : Effectif des élèves dans les établissements secondaires de 2016 à 2022 Source : DDESTFP Collines, mars 2023

Au regard des données présentées par la figure 9, il ressort que l'effectif des apprenants dans la Commune de Ouessè est dynamique. L'année scolaire ayant enregistrée le plus d'effectif est celle de 2016-2017, avec un peu moins de douze mille (12 000) apprenants, contrairement à l'année scolaire 2021-2022 qui a enregistré le plus faible effectif avec un peu plus de huit mille (8000) apprenants dans la Commune de Ouessè. Hormis l'année scolaire 2017-2018 qui a aussi présenté un effectif légèrement supérieur à dix mille (10 000) apprenants, les années 2018-2019 ; 2019-2020 et 2020-2021, présente un effectif compris entre huit mille (8000) et dix-huit (10 000) apprenants.

Il faut retenir que l'effectif des apprenants dans la Commune de Ouessè subit une baisse drastique depuis l'année scolaire 2017-2018.

5.3.5.4. Manifestions des pratiques de VBG/HS/EAS dans la zone d'influence indirecte du projet

La Commune dispose d'un Centre de Promotion Sociale (CPS) relevant du secteur public qui assure la prise en charge de plusieurs cas sociaux et des personnes à besoins particuliers dans la Commune. Il s'agit notamment des Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), des PVVIH- SIDA, des handicapés, des indigents, des malnutris et des cas de viol de jeunes filles.

La réduction de la vulnérabilité des couches sociales majoritaires de la Commune par rapport à l'accès aux soins de santé et la protection sociale est l'un des problèmes préoccupants auxquels des solutions sont à rechercher. Il est nécessaire d'intensifier les actions visant l'amélioration du système de santé et de protection sociale à travers le renforcement en ressources humaines de qualité et des infrastructures au niveau de la Commune.

En ce qui concerne la promotion sociale, il est développé des services d'assistance sociale à travers le centre de promotion social situé au chef-lieu de la Commune. Ainsi, 422 OEV sont pris en charge, 99 personnes handicapées sont suivies et appuyées, 320 femmes ont bénéficié de crédit, 87 cas de conflits familiaux ont été réglés par le centre en 2009 ; 50 cas de PVVIH bénéficient de prise en charge psycho sociale. Le centre fournit aussi des services de gestion des sinistres (PDC Ouessè, 2011-2015). La même source indique que l'assistance sociale souffre du manque de matériel roulant et de personnel pour la coordination des actions. Il n'existe pas un espace contact et d'échange entre les personnes handicapées. Le nombre d'orphelin de VIH/SIDA est estimé à 142 en 2009. Un fort engouement a été manifesté pour la création d'une annexe dans la zone Est afin de faciliter les services aux populations.

5.3.6. Mode d'éclairage

La Commune de Ouessè est connectée au réseau Nord de la SBEE en provenance de Tchaourou qui permet de desservir plusieurs arrondissements et villages de la Commune. La mise en place de cette source d'accès à l'énergie électrique a apporté une élévation du niveau de développement de la Commune avec les activités économiques et des services à la population qui ont rendu les conditions de vie un peu meilleures. La figure 10 montre le mode d'éclairage dans la Commune de Ouessè.

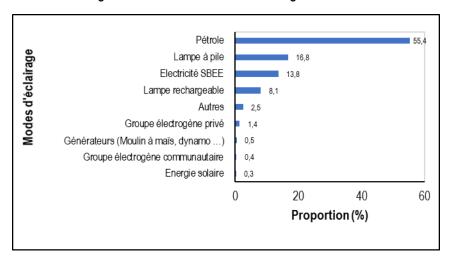


Figure 10 : Modes d'éclairage dans la Commune de Ouessè

Source: INSAE, RGPH-4 2013

De l'analyse de la figure 10, il ressort que 55,4 % de la population de la Commune utilise le pétrole comme mode d'éclairage. Le pétrole est le mode d'éclairage par défaut dans cette zone. Alors que les modes d'éclairage par énergie solaire, groupe électrogène communautaire, générateurs sont faiblement utilise utilisés dans cette zone. Sept (07) arrondissements sur neuf (09) soit 77,78 % bénéficient d'une couverture du réseau de la SBEE avec plus de 300 abonnés. Les arrondissements connectés au réseau de la SBEE sont Ouessè, Toui, Kilibo, Djègbé, Ikêmon, Laminou et Challa-Ogoï. L'existence du réseau de distribution de la SBEE dans la zone du sous-projet facilitera le raccordement du LTA dans les années à venir.

5.3.7. Eau, hygiène et assainissement

Dans le secteur de l'eau potable, la fourniture est assurée par deux catégories d'infrastructures construites pour favoriser l'accès de la population au service public de l'eau à savoir les ouvrages simples constitués des Forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (FPMH) et des ouvrages complexes que sont les Adductions d'Eau Villageoise (AEV). Une partie de la population continue de s'approvisionner dans des sources d'eau non potable (puits protégé ou non protégé, citerne, rivière, marigot ou marre) pour s'alimenter.

Au total, 237 Forages équipés de Pompes à Motricité Humaines (FPMH) et 8 réseaux d'adduction d'eau villageoise avec 128 bornes fontaines sont réalisés dans la commune et sont repartis dans les neuf (09) arrondissements.

Le taux de desserte qui était de 44,33 % en 2010 est passé à 75,85 % en 2017 surtout avec la réalisation du réseau d'adduction d'eau de Ouessè. Toutefois, l'accessibilité à l'eau potable reste une préoccupation dans la commune avec le faible débit des forages et le tarissement des nappes surtout en saison sèche. Les pannes fréquentes sur les ouvrages simples sont enregistrées, mais des efforts sont réalisés par la commune pour assurer le service de dépannage avec la constitution de stock de pièces de rechange. La figure 11 présente la répartition de la population selon les modes d'approvisionnement en eau potable.

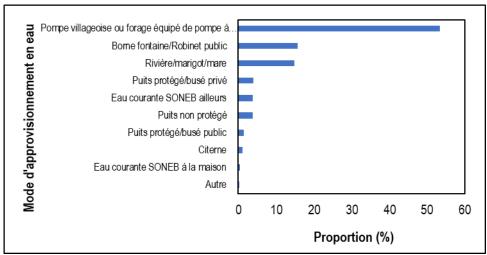


Figure 11 : Répartition de la population selon les modes d'approvisionnement en eau potable Source : INSAE. RGPH-4 2013

Dans la Commune de Ouessè, il est constaté que la pompe villageoise ou forage à motricité humaine (55 %) est le mode d'approvisionnement en eau potable le plus utilisé. Les autres principaux modes utilisés par les populations sont les Bornes Fontaines, les rivières/marigots, les puits protégés et non

protégés. Au total, une faible part de la population (4,4 %) utilise le réseau de distribution de la SONEB pour s'approvisionner en eau. Dans l'ensemble, en croisant les différentes sources d'approvisionnement en eau les plus utilisées (FEPMH, Bornes fontaines, SONEB, puits protégé), peut-on déduire que la Commune de Ouessè a bénéficié d'une bonne couverture en infrastructures hydrauliques, ce qui facilite l'accès de la population aux sources d'eau potable.

5.3.8. Mode d'aisance et système d'assainissement dans la Commune de Ouessè

La Commune de Ouessè regorge tous les types d'habitation : du traditionnel au moderne. En fonction de la liberté financière de chaque ménage, les modes d'aisances sont choisis. On rencontre des habitations équipées de latrines à fosse ventilée (3,2 %) et non ventilées (4,5 %). Par ailleurs, quelques ménages disposent de toilettes à chasse (4,2 %). Toutefois, certaines populations adoptent des latrines suspendues ou sur pilotis (0,6 %). A l'opposé, il faut retenir que plusieurs ménages (86,6 %) ne disposent pas de toilettes.

Au regard de la gestion des ordures ménagères dans la commune de Ouessè, les populations bénéficient très faiblement des servies des structures de pré-collectes. Seulement 1 % des déchets est collecté par la voirie publique et 0,3 % par des ONG de pré-collectes. Il faut également préciser que certains sont enterrés par les populations (0,6 %), tandis que d'autres sont brûlés (3,2 %). En somme, il faut retenir qu'une grande quantité (93,1 %) des ordures ménagères est jetée dans la nature.

Le tableau 10 présente des données sur le mode d'aisance et assainissement dans la Commune.

Tableau 10 : Mode d'aisance et système d'assainissement dans la Commune de Ouessè

Mode d'aisance du ménage	%	Evacuation des ordures ménagères	%	Evacuation des eaux usées	%
Latrines à fosse ventilée	3,2	Voirie publique	1	Caniveau fermé	0,2
Latrines à fosse non ventilée	4,5	Voirie privée ou ONG	0,3	Caniveau à ciel ouvert	0,9
Toilette à chasse	4,2	Enterrées	0,6	Fosse septique ou puisard	0,5
Latrines suspendues ou sur pilotis	0,6	Brûlage	3,2	Puits perdu	0,3
Pas de toilette ou dans la nature	86,6	Dans la nature ou dehors	93,1	Dans la cour	24,9
Autre	0.1	Autro	0,2	Dans la nature ou dehors	72,3
Autie	0,1	0,1 Autre		Autre	0,1

Source: INSAE, RGPH-4 2013

L'assainissement dans la Commune de Ouessè reste confronté à des problèmes liés au faible taux de présence des équipements de gestion des eaux usées. Les équipements publics de gestion des eaux usées présentes dans la Commune sont des caniveaux fermés et à ciel ouvert. Dans les ménages, pour la plupart du temps, les eaux usées sont jetées dans la nature. On y rencontre 72 % de la population qui adopte cette pratique. A l'opposé, une frange de la population dispose de fosses septiques ou de puisard dans leurs ménages.

5.3.9. Accès aux soins de santé

Le service de santé dans la commune est fourni par un Centre de Santé Communal (CSC) installé au chef-lieu de la commune, six (06) Centres de Santé d'Arrondissement (CSA), six (06) maternités isolées. Ces différentes unités sanitaires dépendent de la zone sanitaire Savè-Ouessè dont l'hôpital de référence au plan administratif est installé dans la commune de Savè. Ce dispositif de service de santé est complété par la présence des cliniques et cabinets de soins privés règlementairement établis ou qui opèrent dans la clandestinité. Trois (03) dépôts pharmaceutiques sont installés dans la commune et complètent l'offre de produits pharmaceutiques des centres de santé publics.

L'épineux problème est le mauvais état des pistes qui ne facilite pas les déplacements des patients des maternités isolées vers les CSA et les évacuations sanitaires vers le CSC ou l'hôpital de zone de Savè. Beaucoup de localités bien qu'étant éloignées ne disposent pas encore de centre de santé. Les problèmes sanitaires sont aussi liés à l'insuffisance de matériels techniques, de personnel qualifié et la vétusté ou l'exiguïté des locaux. Le ratio d'encadrement sanitaire ne respecte aucune norme et certaines spécialités n'existent même dans la commune. Bien que dépendant de la zone sanitaire Savè-Ouessè, les difficultés d'accès à l'hôpital de zone de Savè obligent les patients à se référer à l'hôpital Saint Martin de Papanè où la qualité des services de soins sanitaires est plus satisfaisante mais qui dépend des structures sanitaires du département du Borgou.

Un mécanisme d'assurance santé à travers des mutuelles de santé existe dans certains arrondissements de la commune et contribue à l'allègement des charges aux couples surtout aux femmes à qui incombe l'entretien des enfants. Il est noté une forte tendance à la disparition d'interdit ou coutumes empêchant le recours aux soins modernes en cas de maladies, les cas d'hésitations souvent observées sont dus aux moyens financiers limités obligeant les parents à développer le réflexe d'automédication avant le recours aux centres de santé modernes. Toutefois, il y a une mauvaise alimentation due à la non-variation des mets quotidiens, ce qui laisse à désirer en termes de qualité de l'alimentation pour un bon développement physique et psychologique. Quelques tradithérapeutes spécialisés existent et contribuent aussi au maintien de la bonne santé.

5.3.10. Principales affections sanitaires

Les principales affections dans la Commune sont par ordre d'importance le paludisme grave, l'anémie, l'infection respiratoire aigüe et la malnutrition. Les indicateurs sur la mortalité maternelle et infantile demeurent préoccupants. Des cas de décès maternels, d'enfants mort-nés et de décès néonataux sont encore enregistrés dans la commune. En matière de Santé de Reproduction des Jeunes et Adolescents (SRAJ), la situation au niveau de la Commune de Ouessè reste préoccupante. Une forte proportion des filles se met en union avant l'âge de 17 ans ou de jeunes garçons qui deviennent géniteurs d'enfant avec un fort taux de prévalence du fait de l'insuffisance d'information/éducation et de protection au cours des rapports sexuels. Les grossesses et avortements clandestins, la consommation d'alcool et de tabac restent des cas fréquents enregistrés dans la commune.

5.4. SITUATION SECURITAIRE DANS LA ZONE DU SOUS-PROJET

La Commune de Ouessè dispose des Commissariats de Police dans tous les arrondissements y compris celui de Ouessè. Lesdits commissariats disposent d'effectifs et de matériels roulants pour intervenir promptement dans les localités.

Aucune incidence d'insécurité liée à l'extrémisme violent n'a jamais été signalé dans la localité moins encore dans la région. Toutefois, on note quelques cas de cambriolages, de vol et de braquage.

5.5.DESCRIPTION SPECIFIQUE DU SITE D'ACCUEIL OU LA ZONE D'INFLUENCE DIRECTE DU SOUS-PROJET

5.5.1. Caractéristiques biophysiques du site

5.5.1.1. Localisation et accessibilité du site du sous-projet

Le site de 50 hectares devant accueillir le lycée Technique Agricole (LTA) à Ouessè est situé dans l'arrondissement de Ouessè plus précisément dans le village " **Adougou Aga** ". La figure 12 présente la localisation géographique de site du LTA Ouessè.

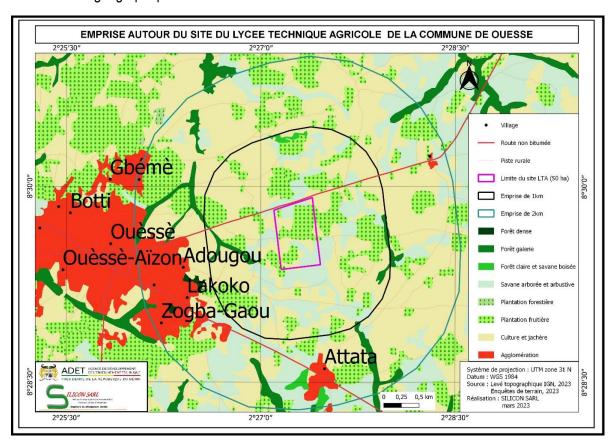


Figure 12 : Localisation du site de 50 hectares du LTA de Ouessè

Le site est situé sur la rive droite de la piste Ouessè-Ikêmon à environ 1,5 km du village Ouessè Centre. Il est limité au Nord par le domaine de monsieur BOKO Célestin, au Sud par la rue qui mène à Kpakitidji, à l'Est par la rivière Hohovi-Wénon et à l'Ouest par le domaine de monsieur DEDOGNI Emile.

Les coordonnées géographiques des limites du site se présentent dans le tableau 11.

Tableau 11 : Coordonnées géographiques du site du LTA (50 hectares)

Points	Latitude	Longitude
1	439689	939311
2	440240	938602
3	439746	938493
4	440167	939446

Source: Données de terrains, SILICON SARL, mars 2023

5.5.1.2. Formations végétales et faune du site d'accueil du sous-projet

Le site de 50 hectares qui va accueillir les travaux de constructions du LTA de Ouessè est un domaine qui est actuellement occupé par des plantations, des cultivateurs et quelques artisans. Ces plantations sont constituées de *Anacardium occidentale* sur 22 ha, de *Tectona grandis* sur 9 ha et de *Magnifiera indica*. Les plantations ont occupé 30 ha soit 60 % de l'ensemble du site.

Dans les plantations, on y retrouve par endroit des pieds d'arbres ayant une valeur sociale ou économique pour les populations. Il s'agit de *Termilia maroptera*, *Azadirachta indica*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana*, *Parkia biglobosa*, *Vitellaria paradoxa*, *etc*. Par ailleurs, on note la présence de quelques cultures dont principalement *Zea mays* (maïs), *Glycine max* (soja), *Vigna subterranea* (voandzou) et *Vigna unguiculata* (niébé) appartenant à des particuliers.

La formation savanicole en place est essentiellement dominée par les plantations de *Anarcaduim occidental*, les *Tectona grandis* et le *Mangifera indica*. Dans les plantations, on y retrouve par endroit des pieds d'arbre ayant une valeur sociale ou économique pour les exploitants *Termilia maroptera*, *Azadirachta indica*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana* et le *Parkia biglobosa*.

Diversité floristique

La diversité floristique a été évaluée au niveau du site de 50 ha du sous-projet. Il ressort des résultats obtenus que la richesse spécifique est de 21 ± 11 espèces pour 9 familles et 18 genres avec une composition floristique de 126 individus. Les familles les plus représentées sont les *Leguminosae* tandis que *Isoberlinia* est le genre le plus dominant. Les espèces les plus rencontrées sont : *Acacia amythethophylla ; Anacardium occidentale ; Azadirachta indica ; Ficus thonningii ; Isoberlinia doka ; Isoberlinia tomentosa ; Piliostigma thonningii ; Sarcocephalus latifolius. Par ailleurs, les valeurs de l'indice de diversité de Shannon indiquent une faible diversité du site avec 2,03 ± 0,63 bits. Ce qui montre que les conditions environnementales du site ne sont pas favorables à l'installation des espèces. L'indice d'équitabilité de Pielou (0,89 ± 0,09) indique une répartition inéquitable des espèces dans cet écosystème. La faible diversité observée sur le site indique le degré d'anthropisation du milieu récepteur du sous-projet.*

Structure dendrométrique

La caractérisation structurale de la végétation du site montre que la densité des arbres en moyenne de 393 ± 102 tige/ha avec une surface terrière moyenne de 19,74 m²/ha. La distribution des arbres suit une allure en « J renversé » caractéristique des peuplements multi spécifiques avec prépondérance des individus jeunes et de petites et moyennes circonférences. La figure 13 présente la répartition par classe de circonférence des arbres de l'ensemble des espèces recensées au niveau du site du LTA.

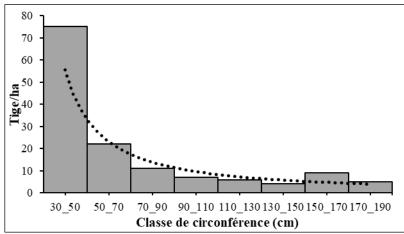


Figure 13 : Répartition par classe de circonférence des arbres Source : Données de terrains, SILICON SARL, Mars 2023

L'examen de la figure 13 montre globalement que les arbres de petites et moyennes (30 à 90 cm) circonférences sont les plus abondants au niveau du site 1. Cette abondance est plus marquée au niveau des individus de circonférences comprises entre 30 cm et 50 cm. Les arbres de circonférences supérieures à 170 cm sont faiblement représentés. On peut en déduire que la végétation du site est en reconstitution. Le tableau 12 présente la liste exhaustive des espèces inventoriées sur le site de 50 ha de Ouessè et leur statut UICN.

Tableau 12 : Liste des espèces inventoriées sur le site du LTA de Ouessè

Nom scientifique	•		Nombre d'individus	Statut UICN
Acacia amythethophylla	Leguminosae-Mimosoideae	Acacia	10	LC
Acacia polyacantha	Leguminosae-Mimosoideae	Acacia	9	NS
Anacardium occidentale	Anacardiaceae	Anacardium	15	LC
Anogeissus leiocarpa	Combretaceae	Anogeissus	4	LC
Azadirachta indica	Meliaceae	Azadirachta A.Juss.	12	LC
Chrysophyllum albidum	Sapotaceae	Chrysophyllum	1	NT
Ficus spp	Moraceae	Ficus	6	LC
Ficus thonningii	Moraceae	Ficus	10	LC
Garcinia livingstonei	Clusiaceae	Garcinia	3	LC
Isoberlinia doka	Leguminosae-Caesalpinioideae	Isoberlinia	10	LC
Isoberlinia tomentosa	Leguminosae-Caesalpinioideae	Isoberlinia	15	LC
Parkia biglobosa	Leguminosae-Mimosoideae	Parkia	3	LC
Piliostigma thonningii	Leguminosae-Caesalpinioideae	Piliostigma	13	NS
Prosopis africana	Leguminosae-Mimosoideae	Prosopis	1	LC
Pseudocedrela kotschyi	Meliaceae	Pseudocedrela	1	LC
Pterocarpus erinaceus	Leguminosae-Papilionoideae	Pterocarpus	2	EN
Sarcocephalus latifolius	Rubiaceae	Sarcocephalus	12	LC
Tamarindus indica	Anacardiaceae	Tamarindus	1	LC
Tectona grandis	Verbenaceae	Tectona	3	EN
Terminalia macroptera	Combretaceae	Terminalia	3	LC
Vitellaria paradoxa	Sapotaceae	Vitellaria	9	VU
-	-	-	143	

Source: Données de terrains, SILICON SARL, mars 2023

LC : Préoccupation mineure ; NS : non spécifié ; NT : Quasi menacé ; EN : En danger ; VU : vulnérable

De l'examen des données du tableau 12, il ressort que vingt-un (21) espèces ont été inventoriées sur l'ensemble du site. Le nombre d'individus dénombrés à l'intérieur de chaque placeau installé varie d'une espèce à l'autre. Les espèces telles que *Anacardium occidentale* et *Isoberlinia tomentosa* sont les plus représentées dans chaque placeau. Au total, dans chaque placeau, cent quarante-trois (143) individus sont dénombrés.

Le site du sous-projet abrite pour la plupart des espèces évaluées pour la Liste rouge de l'UICN et répertoriés comme à préoccupation mineure (LC). Cependant, il est également noté la présence d'une espèce quasi menacée (*Chrysophyllum albidum*), deux (02) espèces en danger (*Pterocarpus erinaceus et Tectona grandis*) et une espèce vulnérable (*Vitellaria paradoxa*).

La planche 8 illustre quelques formations végétales rencontrées sur le terrain.





Plantation d'anacarde

Plantation de teck

Planche 8 : Type de plantations sur le site de 50 ha de Ouessè

Prise de vues : SILICON SARL, mars 2023

Caractérisation de la faune du site de 50 hectares du sous-projet

La Commune de Ouessè regorge d'une diversité d'espèces animales abrités par les formations végétales. Selon les travaux de Djagoun & Gaubert, (2009) dans cette zone les espèces les plus rencontrées sont les espèces de rongeur : *Thryonomys swinderianus*, *Heliosciurus gambianus*, *Xerus erythropus*, *Arvicanthis niloticus*, *Otomys irroratus*, *Mastomys natalensis*.

Sur le site, il est rencontré une forte diversité d'animaux terrestres et d'oiseaux qui y vivent. Le tableau 13 présente la liste des espèces les plus fréquentes dans la zone du projet.

Tableau 13 : Liste des espèces les plus fréquentes dans la zone du projet

Noms scientifiques	Ordre	Famille	Noms français
Lepus crawshayi	Lagomorphes	Leporidées	Lièvre à oreille de lapin
Thryonomys swinderianus	Rongeurs	Thryonomidées	Aulacode
Xerus erythropus	Rongeurs	Sciuridées	Écureuil fouisseur
Atelerix albiventris	Insectivores	Erinacéidées	Hérisson à ventre blanc
Cricetomys gambianus	Rongeurs	Muridées	Cricétome
Galago senegalensis	Primates	Lorisidées	Galago du sénégal
Arvicanthis niloticus	Rongeurs	Muridées	Rat roussard
Lemniscomys striatus	Rongeurs	Muridées	Souris rayée
Francolinus bicalcaratus	Gallinacées	Phasianidées	Francolin
Varanus exanthematicus	Squamates	Varanidées	Varan de la savane

Noms scientifiques	Ordre	Famille	Noms français
Civettictis civetta	Carnivores	Viverridées	Civette
Python regius	Squamates	Pythonidées	Python
Spilopelia senegalensis	Spilopelia	Columbidés	Touterelle
Kinixys spp	Testudines	Testudinidées	Tortue

Source : Données de terrains, SILICON SARL, mars 2023

Le site du LTA abrite certaines espèces fauniques très particulières. Ces espèces fauniques sont composées d'espèces aviaires et non aviaires. Au regard des espèces aviaires observés sur le site, il faut noter la présence d'hirondelle (Hirundo rustica), d'épervier (Accipiter nisus), de tisserin (Ploceus cucullatus), de corbeau (Corvus corax), de pigeon (Spilopelia senegalensis), etc.

La forte pression sur les ressources forestières a des effets sur la faune. Le déficit en produit animal est quelque peu compensé par l'élevage domestique de lapins et de volailles. Toutefois, on note la présente de quelques petits rongeurs. La planche 9 illustre les petits rongeurs rencontrés sur le site.





Cricetomys gambianus

Thryonomys swinderianus

Planche 9 : Faune non aviaire sur le site de 50 ha de Ouessè

Prise de vues : SILICON SARL, mars 2023

5.5.1.3. Relief et réseau hydrographique sur le site du sous-projet

Le relief du site du sous-projet dispose d'une altitude qui varie entre 209 et 257 mètres. La présentation du relief ne constitue pas un obstacle à la construction du LTA de Ouessè. La figure 14 présente le relief et l'hydrographie du site.

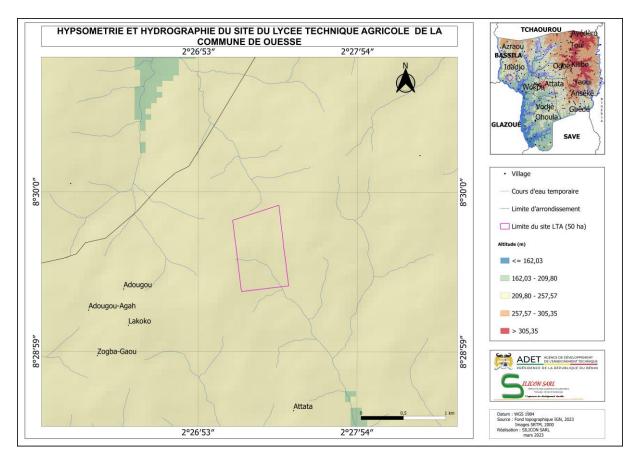


Figure 14 : Caractéristiques hydrographiques du site du LTA de Ouessè

De l'analyse de la figure, il ressort que les cours d'eau temporaires traversent le site et dans les environs du site. Au regard des constats de terrain, il ressort que le site n'est pas traversé par un cours d'eau. Mais, il est bordé par la rivière « Hohovi-Wénon » qui se situe à environ 400 m.

5.5.1.4. Caractéristiques géologiques et pédologiques des sites

Selon la figure 15, le site de 50 hectares repose sur des sols ferrugineux tropicaux lessivés à concrétion.

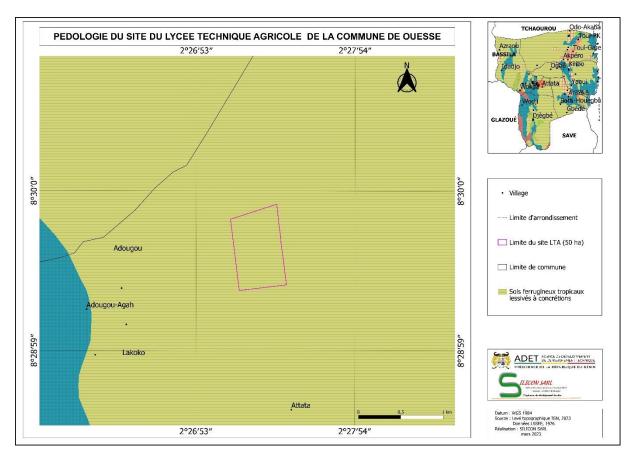


Figure 15 : Pédologie du site de 50 hectares

Les 50 ha du site du LTA sont caractérisés par un seul type de sol. De par leur nature géologique, ses sols ne constituent pas d'obstacles à la construction des infrastructures projetées dans le cadre du sous-projet.

5.5.2. Caractéristiques du milieu humain

5.5.2.1. Statut foncier du site sous-projet

Il est reconnu au Bénin deux (02) types de milieu à savoir le milieu urbain et le milieu rural. L'accès au foncier au Bénin varie d'un milieu à un autre. Les principaux modes d'accès au foncier en zone rurale se présentent comme suit : l'héritage, l'achat, le don, l'emprunt, et le métayage. Les pesanteurs socioculturelles limitent l'accès de la femme à la terre, mais elle peut y accéder par achat.

Le site des 50 ha du LTA a été mis à la disposition du sous-projet par arrêté communal n°5i/074/CO/SG-SAG/SADE de la Mairie de Ouessè en date du 20 décembre 2017 (cf annexe 4). Le site ne fait donc objet d'aucun litige selon les documents officiels et les investigations de terrains effectués auprès de la Commission de Gestion Foncière (CoGeF) de la Commune de Ouessè et de la Section Villageoise de Gestion Foncière (SVGF) au niveau du village Adougou Aga.

5.5.2.2. Valorisation agricole du site

Le site accueillant le Lycée Technique Agricole est composé de zones de plantations et de zones de jachère. La planche 10 illustre la végétation à Adougou-Aga.

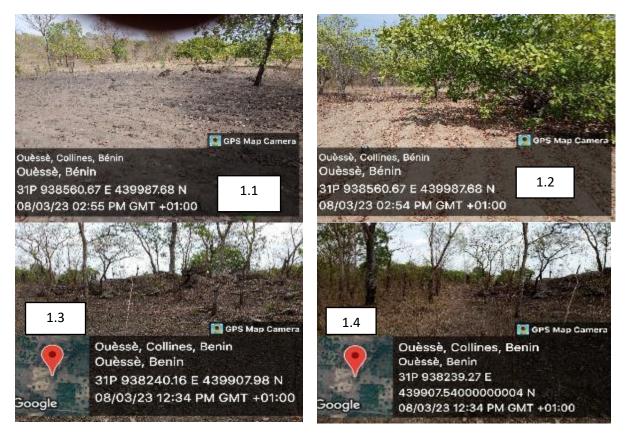


Planche 10 : Vues partielles de la formation végétale du site Source : Equipe de Consultants, SILICON SARL, mars 2023

Cette formation savanicole est essentiellement dominée par les plantations de *Anarcaduim occidental*, les *Tectona grandis* et le *Mangifera indica*. Dans les plantations, on y retrouve par endroit des pieds d'arbre ayant une valeur sociale ou économique pour les exploitants *Termilia maroptera*, *Azadirachta indica*, *Khaya senegalensis*, *Prosopis africana* et le *Parkia biglobosa*.

Sur les 50 ha dédiés à la construction du Lycée Techniques Agricoles, plusieurs activités sont menées notamment l'agriculture, l'élevage, la production de charbon de bois et les prélèvements de bois.

Agriculture

L'agriculture est menée sur le site. Il s'agit de la production du coton, des céréales et de tubercules d'igname et de manioc en saison pluvieuse et la production de contre saison (le maraichage). Les spéculations cultivées en saison de pluies sont essentiellement le riz (Oryza sativa L.), le maïs (Zea mays), le soja (Glycine max), l'igname (Dioscorea) et le manioc (Manihot esculenta).

Production de charbon de bois et de prélèvement de bois

Une forte production de charbon de bois est faite sur le site. Les bois secs conservés après les défrichements sont coupés pour une pyrolyse afin d'obtenir de charbon de bois. Par ailleurs, un fort prélèvement de bois d'œuvre et de bois énergie est constaté sur le site. Ces activités de production de charbon de bois et des divers prélèvements que font les riverains ont entrainé une forte dégradation du site par sa mise à nue.

5.5.2.3. Profil socio-économique des occupants du site de 50 hectares

Au terme de la collecte des données socioéconomiques entrant dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Action de Réinstallation des personnes affectées par le sous-projet, vingt-neuf (29) personnes affectées par le sous-projet ont été identifiées. Le tableau 14 présente la répartition des PAP par profession et par sexe.

Tableau 14 : Répartition des occupants selon le sexe et la profession

		Sex	Total général			
Profession des PAP	Féminin				Masculin	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Artisan	-	-	2	6,90	2	6,90
Cultivateur	7	100,00	15	51,72	22	75,86
Etudiant	-	-	1	3,45	1	3,45
Fonctionnaire	-	-	3	10,34	3	10,34
Maintenancier	-	-	1	3,45	1	3,45
Total général	7	24,14	22	75,86	29	100,00

Source : Travaux de terrain, mars 2023

Selon les données du tableau 14, il ressort effectivement que vingt-neuf (29) personnes dont sept (7) de sexe féminin et vingt-deux (22) de sexe masculin sont affectées par le sous-projet. Cinq types de profession sont exercées par les PAP. Il s'agit des artisans (02 dont aucune femme) ; des cultivateurs (22 dont 7 de sexe féminin et 15 de sexe masculin) ; un (1) étudiant de sexe masculin ; trois (3) fonctionnaires de sexe masculin et un (1) maintenancier de sexe masculin.

Ces PAPs détiennent trois (03) catégories de biens à savoir des pieds d'arbres, des cultures et des terres (tableau 15).

Tableau 15 : Catégories de biens sur le site du sous-projet

Type de biens	Biens affectés	Quantité/nombre	Total
	Anacardier	4181	
	Cailcedra	50	
	Citronnier	32	
	Karité	127	
	Vène	407	
Pieds d'arbres	Manguier	446	
rieus a arbres	Gmelina	72	8149
	Neem	306	
	Néré	100	
	Oranger	20	
	Papayer	5	
	Teck	2403	
	Arachide	49 375	
	Sésame	2 500	
	Coton	15 000	
Cultura affactáca (aumanticia an m2)	Niébé	5 625	
Culture affectées (superficie en m²)	Maïs	67 500	183 425
	Manioc	5 625	103 423
	Piment	1 025	
	Laitue	2 500	

Type de biens	Biens affectés	Quantité/nombre	Total
	Riz	15 625	
	Soja	5 625	
	Tomate	1 150	
	Voandzou	11 875	
Terre affectée en hectare	Parcelles agricoles	50 ha 41 a 15 ca	50 ha 41 a 15 ca

Source: SILICON SARL, mars 2023

Les résultats montrent que huit mille quatre cent quatorze (8 414) pieds d'arbres sont présents sur le site de construction du LTA dans la Commune de Ouessè. Il s'agit de quatre mille cent quatre-vingt-un (4 181) pieds d'Anacardium occidentale, deux mille quatre cent trois (2 403) pieds de Tectona grandis, cent trente-six (407) pieds de Pterocarpus erinaceus, quatre cent quarante-six (446) pieds de Mangifera indica, cent vingt-six (306) pieds de Azadirachta indica, cent vingt-sept (127) pieds de Vitellaria paradoxa, cent (100) pieds de Parkia biglobosa, soixante-douze (72) pieds de Gmelina arborea, quatrevingt-douze (92) pieds de Afzelia africana, cinquante (50) pieds de Khaya senegalensis, vingt (20) pieds d'oranger et cing (5) pieds de Carica papaya. Cent guatre-vingt-trois mille guatre cent vingt-cing (183 425) m² de cultures sont impactés par les travaux de construction du LTA dans la commune de Ouessè. Il s'agit de guarante-neuf mille trois cent soixante-guinze (49 375) m² d'arachides, deux mille cinq cent (2 500) m² de sésame, quinze mille (15 000) m² de coton, cinq mille six cent vingt-cinq (5 625) m² de haricot, soixante-sept mille cing cent (67 500) m² de maïs, cing mille six cent vingt-cing (5 625) m² de manioc, quinze mille six cent vingt-cing (15 625) m² de riz, mille vingt-cing (1 025) m² de piment, cinq mille six cent vingt-cinq (5 625) m² de soja, mille cent cinquante (1 150) m² de tomate, deux mille cinq cent (2 500) m² de produits maraichers et onze mille huit cent soixante-quinze (11 875) m² de voandzou. A tout ce qui précède nous avions cinquante (50) hectares de terres affectées.

5.5.2.4. Caractéristiques socio-démographiques du village concerné par le sous-projet

Les principaux habitants du village de Adougou Aga sont majoritairement des Mahi venus de Savalou et du Plateau d'Agonli, viennent ensuite les Shabè venus de llé Ifè au Nigéria. A ces deux (02) groupes socioculturels s'ajoutent d'autres groupes minoritaires à savoir : Adja, Fon, Otamari, Yom, Lokpa d'une part, issus d'un mouvement migratoire, venus s'installer à la quête de terre agricole et d'autre part les éleveurs Peuhl communément appelé « Boussou ». Le tableau 16 présente des données démographiques issues du RGPH 4 du village d'accueil du LTA.

Tableau 16 : Données démographiques du village Adouga Aga

Arrond.	Village	Nbre de Ménages	Population totale	Masculin	Féminin	Population agricole	Ménages agricoles
Ouessè	Adougou Aga	567	3666	1899	1767	1439	190

Source: Données RGPH 4, 2013

A la lecture du tableau 16, il ressort que le village Adougou Aga, jusqu'à en 2013 comptait 190 ménages agricoles sur les 567 ménages existant. Au regard de la population agricole, on dénombre 1439 personnes. La population totale du village Adougou Aga est estimée à 3666 personnes dont 1899 hommes et 1767 femmes.

5.5.2.5. Accès au site d'accueil du sous-projet

Le site est accessible car il est mitoyen à la route communale Ouessè – Ikêmon – Kilibo qui bénéficie d'entretien périodique de la part de la Mairie de Ouessè. Cette route est praticable en toutes saisons de

l'année. A l'intérieur du domaine, existent de pistes permettant aux usagers de circuler. Elle est praticable toute l'année avec des dégradations par endroit suite à l'érosion hydrique en saison de pluie. La planche 11 montre la piste qui mène au site.



Planche 11 : Etat de la voie d'accès au site Source : Equipe de Consultants, SILICON SARL, mars, 2023

5.5.2.6. Etat d'urbanisation dans l'environnement immédiat du site du sous-projet (rayon de 0 à 2 km)

Le site de construction du LTA est situé dans le village Adougou-Aga, arrondissement de Ouessè. Globalement, le niveau d'urbanisation de la localité est faible. Les habitations sont majoritairement de types traditionnelles, semi-modernes. Toutefois, on note la présence de quelques habitations de types modernes. Les habitations sont pour la plupart de type familial. Une très faible proportion est en bail.

Les services sociaux de base sont faiblement développés dans la localité. Ceux présents se limitent à l'accès à l'électricité caractérisé par la présence du réseau de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE); l'accès à l'eau potable est effective grâce à la présence des forages équipés de Pompes à Motricité Humaine (FPMH) et des ouvrages d'eau complexe que sont les Adductions d'Eau Villageoise (AEV), l'accès aux soins de santé primaire, l'accès à la communication et internet caractérisé par la présence des réseaux de téléphonie mobile (MOOV AFRICA, MTN BENIN et Celtiis). Les voies de desserte internes et externes, pour la plupart sont en dégradation progressive.

5.5.2.7. Infrastructures socio-économiques du village d'accueil du sous-projet

Dans la localité de Adougou Aga, il n'existe pas d'équipements marchands. Pour les courses et les achats de provisions, les populations vont vers le marché de l'arrondissement situé à Ouessè.

6. PRINCIPAUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU SOUS-PROJET

Au-delà du caractère bénéfique de ce sous-projet, il importe de s'assurer que sa mise en œuvre s'inscrit favorablement dans les recommandations des Objectifs de Développement Durable qui régissent toutes les actions de développement dans le pays, notamment : la préservation de la qualité de l'environnement, l'amélioration de l'efficacité économique et l'amélioration de l'équité sociale.

6.1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX DU SOUS-PROJET

Les enjeux environnementaux du sous-projet identifiés sont présentés dans le tableau 17.

Tableau 17 : Enjeux environnementaux du sous-projet

Enjeux	Description de l'enjeu	Sensibilité
Préservation de l'état acoustique de la zone des travaux	Dans le cadre de la réalisation des activités du sous-projet, il est à craindre la modification de l'état acoustique du milieu récepteur du fait des équipements et de la machinerie qui seront utilisés. Des nuisances sonores peuvent être enregistrées par des ménages riverains de la piste d'accès au site.	Moyenne
Préservation de	Au cours de la mise en œuvre du sous-projet de construction du LTA dans la Commune de Ouessè, il est à craindre la possibilité d'exécuter les travaux tout en préservant la qualité de l'air en phase de construction. En effet, il sera observé une dégradation de la qualité de l'air pendant lesdits travaux.	
la qualité de l'air	Au cours de la mise en œuvre du sous-projet, des engins lourds (pelles mécaniques, chargeuses, niveleuses, tractopelle, etc.) et des camions seront mobilisés. Ces engins fonctionnant sur la base du gasoil émettront du CO_2 dans l'atmosphère. Aussi, l'augmentation du trafic par la circulation des véhicules, en phase d'exploitation, entrainera celle du CO_2 dans l'atmosphère.	Forte
Préservation du sol et de la nappe phréatique contre des polluants	Le site d'accueil du sous-projet peut subir les conséquences des travaux en cas de défaillance dans la mise en œuvre des mesures environnementales. Les menaces possibles sur le sol et la nappe phréatique ramènent essentiellement à des risques de pollution liés aux éventuels déversements des hydrocarbures lors de la phase chantier. Aussi, lors de la phase d'exploitation, la mauvaise gestion des déchets pourrait-elle être source de pollution des eaux souterraines.	Moyenne
Protection des ressources végétales y compris les arbres à valeur économique sur le site du LTA	Les investigations sur l'emprise des travaux ont permis de noter la présence des pieds d'arbres et surtout des plantations. Ces arbres (7383 pieds d'arbres inventoriés au total) seront affectés par le sous-projet. La végétation du site est essentiellement dominée par les plantations de Anarcaduim occidental, Tectona grandis et Mangifera indica. Dans les plantations, on retrouve par endroit des pieds d'arbre ayant une valeur sociale ou économiques pour les exploitants (Termilia maroptera, Azadirachta indica, Khaya senegalensis, Prosopis africana et Parkia biglobosa).	Forte

Enjeux	Description de l'enjeu	Sensibilité
	Au total, le site du sous-projet ne se trouve pas dans un milieu écologique protégé. La sensibilité des ressources végétales vis-àvis du sous-projet est importante, dans la mesure où certaines espèces inventoriées figurent dans la liste des espèces protégées en République du Bénin.	
Protection de la faune	La faune sera perturbée par les travaux de nettoyage du site d'accueil du LTA et principalement par l'abattage d'arbres qui abritent certaines espèces. Les travaux risquent de perturber la quiétude des espèces ayant érigées leurs nids sur les arbres affectés.	Faible

6.2. ENJEUX SOCIAUX DU SOUS-PROJET

Les enjeux sociaux, économiques et sécuritaires qui se dégagent après l'analyse croisée des activités du sous-projet et les réalités de la zone d'influence directe et indirecte sont présentés dans le tableau 18.

Tableau 18 : Enjeux sociaux, économiques et sécuritaires des activités du sous-projet

Enjeux		Description de l'enjeu	Sensibilité
Préservation de la cohésid sociale dans zone d'intervention	on	Au cours de la mise en œuvre du sous-projet, des conflits pouvant perturber l'ordre et la cohésion sociale qui caractérisaient la zone d'intervention pourraient se manifester. Ces conflits peuvent mettre en jeu d'une part le sous-projet et les populations (propriétaires terriens) et les propriétaires et les occupants du site d'autre part. En cas de non-paiement des compensations à toutes les deux catégories de PAP, l'une des deux parties pourrait se manifester contre l'exécution des travaux. Sur la base des informations issues des entretiens et du retour d'expériences, cet enjeu est élevé surtout au niveau du site du LTA de Ouessè.	Moyenne
Circulation de	es	La principale problématique qui se pose au sujet de la circulation des biens et personnes au cours de la mise en œuvre des travaux est de savoir si les populations pourront avoir un accès facile aux marchés agricoles. Du fait des caractéristiques de la voie d'accès au site (piste reliant Ouessè au camp Peulh et d'autres localités) et de la consistance des travaux, une légère perturbation de la circulation pourrait s'observer.	
	et	Entre autres facteurs d'aggravation de la vulnérabilité de la population, il faut noter l'augmentation attendue du trafic routier dans la zone d'influence du sous-projet. Cette situation va exposer les populations aux risques d'accident de la circulation et la baisse. Du fait que l'exécution des travaux se fera par phase et par section, il est à retenir que la circulation des biens et personnes sera assurée par les dispositions à prendre en amont par l'entreprise adjudicataire des travaux.	Moyenne
Protection des biens économiques,		Les investigations de terrain montrent une faible concentration de l'activité économique et en particulier des Activités Génératrices de	Forte

Enjeux	Description de l'enjeu	Sensibilité
des plantations d'arbres à valeur économique et des cultures annuelles	Revenus (AGR) le long de la voie d'accès au site du LTA. Le site de 50 ha abrite des espaces de cultures. Les spéculations cultivées en saison de pluies sont essentiellement le riz, le maïs, le soja, l'igname et le manioc, le coton. De plus, les plantations d'anacardes, de teck y sont en place. Pour les cultures annuelles, il est à craindre la destruction de celles-ci au cas où le décapage de la terre végétale sera réalisé en plein saison culturale.	
Promotion d'emplois temporaires	De la phase préparatoire à la phase de construction, il est fort probable que la main d'œuvre locale soit employée au cas où l'approche Haute Intensité de la Main-d'œuvre (HIMO) est sollicitée pour les travaux. Au contraire, la main-d'œuvre locale peut ne pas être recrutée pour certaines opérations de la phase travaux (préparation et construction) du fait de l'approche Haute Intensité de l'Equipement (HIEQ) qui pourra être privilégiée pour l'exécution de certaines tâches spécifiques. Toutefois, étant donné que tous les travaux ne pourront pas être exécutés uniquement par les engins de chantier (pelles, chargeuse, niveleuse, etc.), peut-on espérer tout de même, l'emploi de la main-d'œuvre locale pour certains travaux de génie civil.	Moyenne
Lutte contre le travail des enfants	Le sous-projet présente d'enjeu pour l'emploi de mineurs. Dans le cadre du recrutement de la main-d'œuvre, des mineurs peuvent être recrutés par inattention ; c'est pourquoi il faudra s'assurer que le personnel mobilisé pour l'exécution des tâches répond aux exigences de la réglementation du travail en République du Bénin et celles de la Banque mondiale.	Faible
Développement de foyer de propagation de la maladie au COVID-19/IST	L'exécution des travaux de de construction du LTA peut nécessiter l'emploi du personnel étranger à la zone d'intervention (nationaux d'une autre Commune ou autres nationalités africaines). Cela constituera une source de propagation de la COVID-19 et des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) par le biais du brassage social entre les autochtones et les étrangers.	Moyenne
Problématique de la disparité entre les sexes et à la pertinence de la Violence Basée sur le Genre (VBG) dans la zone du projet	En phase des travaux, l'on pourrait craindre la contamination et l'augmentation de l'incidence des IST et du VIH/SIDA dues aux comportements sexuels à risques du personnel de chantier et des populations locales. Le sous-projet doit donc contribuer à réduire cette disparité et à mettre en place un mécanisme de gestion des VBG dans la zone d'intervention du sous-projet.	Moyenne
Mise en œuvre des politiques nationales et internationales de protection de l'environnement	La République du Bénin en adhérant à des textes internationaux doit à travers les actes posés, respecter ses engagements vis-àvis des Conventions et Traités ratifiés et vis-à-vis de ses propres instruments juridiques et de ses populations. Ainsi, la problématique qui se dégage est de s'assurer :	Forte

Enjeux	Description de l'enjeu	Sensibilité
	 du respect de la Constitution de la République du Bénin en matière d'environnement; du respect de la loi-cadre sur l'environnement du pays et ses décrets d'application; du respect des engagements internationaux notamment les Conventions de Rio sur la Diversité biologique, de la lutte contre la Désertification et de la lutte contre les changements climatiques. 	
Préservation de la sécurité du personnel du chantier contre la menace terroriste	Le contexte sécuritaire dans le Sahel avec une extension de l'extrémisme violent vers la partie méridionale des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest est à prendre au sérieux de par la porosité des frontières du Bénin avec ses voisins. Ces situations rendent le Bénin particulièrement vulnérable à l'éclosion de phénomènes de radicalisation et de risques sécuritaires. Cet enjeu est plus évident dans la Commune de Ouessè où des cas de braquages sont enregistrés par endroit. Aussi, dans la Commune de Ouessè (y compris les Arrondissements mitoyens au site du LTA), l'on assiste à une forte migration des jeunes vers le Nigeria un pays où sévit déjà le fléau du banditisme. La proximité de la Commune avec les Départements du Nord du pays exposés à l'insécurité doit amener les acteurs du sous-projet à prendre cet enjeu de sensibilité faible au sérieux en mettant en place des mesures de sureté.	Faible

Source: Résultat d'analyse, mars 2023

7. ANALYSE DES VARIANTES DU SOUS-PROJET

Sur la base des activités projetées pour le LTA, des variantes ont été proposées, analysées et comparées afin de faire un choix acceptable et minimisant les impacts et risques sur les plans environnemental, social et économique. Ainsi, les variantes analysées prennent en compte :

- le mode d'alimentation en électricité ;
- l'approvisionnement en eau ;
- la gestion des déchets solides ménagers et déchets organiques ;
- la gestion et le traitement des eaux usées.

7.1. PRINCIPAL MODE D'ALIMENTATION EN ELECTRICITE

Les variantes envisageables pour le mode d'alimentation du LTA en électricité sont de quatre ordres :

- Variante 1 : Alimentation en énergie électrique par la ligne de la SBEE ;
- Variante 2 : Alimentation en énergie électrique par l'installation d'une Centrale Solaire (CS) ;
- **Variante 3 :** Alimentation en énergie électrique par la ligne de la SBEE plus groupe électrogène ;
- **Variante 4**: Alimentation en énergie électrique par l'installation d'une centrale solaire plus Groupe Electrogène (GE).

Le tableau 19 présente une analyse comparative de chacune de ces variantes.

Tableau 19 : Comparaison des options des modes d'alimentation en électricité

Paramètres	Critères	Variante 1	Variante 2	Variante 4	Variante 3	Préférence
Technique	Installation In		 L'installation nécessitera l'acquisition du Tableau Divisionnaire (TD), de prise de terre et de disjoncteurs magnétothermiques L'extension des réseaux HTA et MT Acquisition de câbles électriques, transformateurs, Interrupteurs Aériens à Commande Manuelle (IACM) Construction du local du groupe électrogène 	 Aménagement de la plateforme d'installation Acquisition des panneaux solaires PV et équipements connexes Construction du local du groupe électrogène Facile à installer 	4	
	- Transformateur MT/BT type Capacité H61 - 630 à 830 KVA		- Transformateur MT/BT type H61 - 630 à 830 KVA		Alternance d'énergie	4
	Efficacité énergétique	Très efficace	Moyennement efficace	Très efficace	Moyennement efficace	3&4
	Contrainte technique	Périodicité de maintenance raisonnable	Maintenance répétitive en cas d'une mauvaise installation	 Périodicité de maintenance raisonnable Vidange périodique du groupe électrogène 	 Maintenance répétitive en cas d'une mauvaise installation Vidange périodique du groupe électrogène 	1
Environnemental	Couvert végétal	- Pas de destruction de végétaux - Destruction de la végétation limitée à l'élagage des arbres - Facilite la repousse des herbes		 Pas de destruction de végétaux Destruction de la végétation limitée à l'élagage des arbres Facilite la repousse des herbes 	 L'installation de la centrale solaire nécessitera un vaste espace Augmentation des surfaces imperméables Erosion des sols 	1&3

Paramètres	Critères	Variante 1	Variante 2	Variante 4	Variante 3	Préférence
	Pollution de l'air	Absence de source d'énergie pouvant émettre sur site des GES	Aucune émission du CO ₂	- Emission des GES par le groupe électrogène de relais d'éventuelles pannes des installations solaires	 Emission des GES par le groupe électrogène de relais d'éventuelles pannes des installations solaires 	2&4
	Cadre de vie	 Risque de délestage et d'électrocution Chute des poteaux électriques Panne et défaillance du transformateur 	Source d'énergie propre Gestion des panneaux solaires et batteries usagers	 Risque de délestage et d'électrocution Chute des poteaux électriques Panne et défaillance du transformateur Pollution par des huiles de vidange du groupe électrogène 	 Alternance de deux sources d'énergie Risque réduit Pollution par des huiles de vidange du groupe électrogène 	4
	Source d'énergie	Source épuisable	Energie renouvelable (soleil)	Source épuisable	Mixte énergétique (diesel et l'énergie solaire)	2&4
Economie	Coût d'investissement	Elevé (+100 000 000 FCFA) Maintenance sur la durée	Moyen (65 000 000 FCFA) Coût de la maintenance des PSPV élevé	 Elevé (+100 750 000 FCFA) Maintenance sur la durée au niveau de ligne mais coût en cas de remplacement fréquent des équipements (transformateurs, etc.) Coût de vidange et d'entretien du groupe électrogène élevé en cas d'utilisation fréquente due aux coupures 	 Raisonnable (CS + GE) = 75 000 000 Coût de la maintenance des PSPV et du groupe électrogène élevé 	4
Variante préfé	érable et plus adaptée	•				Variante 4

Source : Résultat d'analyse, mars 2023

Au regard de l'analyse comparative, la variante 4 est plus adaptée. Le site d'accueil du LTA est situé à au moins 2 km de la ligne électrique (moyenne tension) de la SBEE. En effet, le choix de la variante 1 va nécessiter en amont l'extension du réseau de la SBEE. En cas de coupure ou de défaut du réseau normal SBEE, le secours total des installations sera réalisé par un groupe électrogène en inversion automatique avec la source normale SBEE par l'intermédiaire d'un inverseur principal. *Mais, la fréquence des interruptions de l'alimentation en électricité de longue durée dans la Commune entraînera d'autres coûts (carburation, vidange et maintenance du groupe électrogène).*

La zone du sous-projet dispose en effet d'un bon ensoleillement susceptible d'être capté pour la production de l'énergie solaire à travers les panneaux photovoltaïques (PV). Etant donné que les besoins en énergie dans les bâtiments seront assez grands, l'éclairage extérieur du site sera assuré par des lampadaires solaires. Mieux, la variante 4 a l'avantage d'être une technologie à caractère écologique (énergie propre). Vu les dispositifs et les équipements à installer sur l'ensemble du site, le coût de la variante 1 et le temps que le processus de sa mise en œuvre prendra, il est recommandé *le système mixte qui associe le groupe électrogène à la centrale solaire à installer*; ceci garantira l'autonomie énergétique du LTA.

7.2. APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE

Deux (02) possibilités s'offrent pour le projet pour l'approvisionnement en eau potable. Il s'agit de la :

- Variante 1 : Alimentation du LTA en eau à partir d'un forage + Château d'eau à gros débit et réseau de distribution ;
- Variante 2 : Approvisionnement à partir du réseau de distribution de la SONEB.

Le tableau 20 présente l'analyse comparative des avantages et les inconvénients des deux variantes.

Tableau 20 : Avantages et inconvénients des variantes liées à l'eau potable

Variantes	Avantages	Inconvénients
Variante 1	 Disponibilité d'un important volume d'eaux souterraines dans la zone du LTA selon le résultat des études géotechniques Autonomie par rapport à la fourniture de l'eau Préservation du couvert végétal Faible coût du traitement de l'eau Disponibilité permanente de l'eau 	 Coût élevé de l'opération de foration Traitement des eaux captées avant usage pour la rendre potable. Elle présente, en plus du coût élevé de sa mise en œuvre, les problèmes d'usage des hydrocarbures nécessaires au fonctionnement de motopompes destinées à l'aspiration de l'eau.

Variantes	Avantages	Inconvénients
	 Existence du réseau de la SONEB dans la ville de Ouessè 	 Excavation pour l'Installation des conduites d'eau
	o Réduction des risques de	Création du réseau interne de la SONEB
	contamination	o Absence du réseau de la SONEB dans la
Variante 2	Fourniture d'eau potable suivant les	zone d'accueil du LTA
	normes nationale et internationale de qualité	 Temps nécessaire à l'extension du réseau trop important
		 Faible destruction du couvert végétal lors de l'extension du réseau vers le LTA

Source : Résultat d'analyse, mars 2023

L'analyse des différentes variantes montre que la variante 1 (alimentation du LTA en eau à partir d'un forage) est la variante préférable, compte tenu des avantages qu'elle offre en matière de de fourniture en continu de l'eau potable. Pour pallier la pénurie d'eau, le LTA sera doté le forage équipé d'un pompage solaire.

7.3. GESTION DES DECHETS SOLIDES ORGANIQUES/BIODEGRADABLES ET NON ORGANIQUES

La question de l'assainissement du site du LTA est primordiale et indispensable pour un environnement sain. Ainsi, lors de l'exploitation du LTA, quatre (04) possibilités s'offrent au promoteur pour la gestion des déchets. Il s'agit de :

- l'installation du système de biodigesteur (variante 1) ;
- l'installation d'une incinération moderne destinée à l'élimination des produits et/ou sous-produits inaptes à la consommation (variante 2) ;
- installation d'une compostière pour la production du compost et sa valorisation agricole (variante 3) ;
- collecte et évacuation des déchets non organiques par des structures agréés vers des sites autorisés (Variante 4).

Le tableau 21 présente une analyse comparative des variantes proposées.

Tableau 21 : Comparaison des variantes

Davamàtras	Critères		Préférence			
Paramètres	Criteres	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4	
Technique	Exigence technique	 Nécessite la mise en place du système de biodigesteur Installation de bassins 	Nécessite l'installation de grand incinérateur d'une grande capacité	Evacuation incontournable vers la compostière Tri sélectif	Nécessite la dotation en matériel de collecte	1,2 &3
Environnem ental	Cadre de vie	Pollution olfactive Gestion de digestat	Emissionss de gaz polluants dont CO ₂ et autres GES	Amendement organique sur les sites maraîchersRisque sanitaire réduit	Probables nuisances pendant le transport	2 &3

Critàres	Caractéristiques des variantes					
Cilleres	Variante 1	Variante 2	Variante 3	Variante 4		
Coût d'investis sement	Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³)	Coût élevé (1 800 000 FCFA)	Coût très élevé (3 500 000 FCFA) Source d'emploi pour les populations Amélioration des rendements agricoles	Coût additionnel de transport	2, 3	
Sol Air Economie	- Elimination de certains pathogènes - Rejet liquide valorisable pour le maraîchage - Moins exigeante en personnel qualifié - Possibilité de production du biogaz - Réduction des émissions de GES - Faible coût d'investisseme nt - Amélioration des rendements agricoles avec le digestat	 Décontamination n à 100 % Réduction du volume et du poids des déchets Les résidus peuvent être enfouis Pas besoin de personnel très qualifié Coût d'investissement assez élevé (au moins 20 millions FCFA) Coût d'entretien faible Bonne acceptabilité socioculturelle 	- Elimination de certains pathogènes - Valorisation et possibilités d'utilisation dans l'agriculture - Pas de coûts importants pour la gestion du compost - Evacuation externe des déchets - Coût de collecte abordable (entre 4000 et 6000 FCFA la tonne) - Amélioration des rendements agricoles avec le compost	- Eliminatio n de certains pathogène s - Décontami nation totale du site	1,3 & 4	
Sol Air Economie	- Emission des odeurs aux environs du biodigesteur - Nécessite des curages	 Production de fumées (pollution) Fortes émissions de GES Entretien périodique Personnel qualifié Disponibilité pièces de rechange pas évidente Aucune forme de valorisation 	Nécessite d'avoir une organisation à cet effet et surtout une filière d'utilisation bien parfaite Nécessite un système de collecte et d'évacuation vers le site de compostage Recours nécessaire à un service de collecte régulière	 Emissions d'odeurs pendant le transport Risque de pollution pendant les manutenti ons et le transport Coûts additionnel s de transport 	3 & 4 V 3 & 4	
	Sol Air Economie Sol Air Economie	Coût d'investis sement Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une unité de 6 m³) Coût très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une une très élevé (320 000 F CFA en moyenne pour une très élevé (3	Coût d'investis sement - Coût d'investis sement - Coût d'investis sement - Elimination de certains pathogènes - Rejet liquide valorisable pour le maraîchage - Moins exigeante en personnel qualifié - Possibilité de production du biogaz - Réduction de GES - Faible coût d'investisseme nt - Amélioration des rendements agricoles avec le digestat - Emission des odeurs aux environs du biodigesteur - Nécessite des curages - Coût élevé (1 800 000 FCFA) - Décontaminatio n à 100 % - Réduction du volume et du poids des déchets - Les résidus peuvent être enfouis - Pas besoin de personnel très qualifié - Coût d'investissement assez élevé (au moins 20 millions FCFA) - Coût d'entretien faible - Bonne acceptabilité socioculturelle - Emission des odeurs aux environs du biodigesteur - Nécessite des curages - Emission des odeurs qualifié - Disponibilité pièces de rechange pas évidente - Aucune forme	Coût très élevé (320 000 F CFA) d'investis sement - Coût très élevé (320 000 F CFA) en moyenne pour une unité de 6 m³) - Elimination de certains pathogènes - Amélioration des rendements agricoles - Moins exigeante en personnel qualifié - Possibilité de production du biogaz - Réduction des rendements agricoles - Faible coût d'investissement nt - Amélioration des rendements agricoles avec le digestat - Emission des codeurs aux environs du Economie Sol Air Economie - Emission des codeurs aux environs du Economie - Emission des codeurs aux environs du Economie - Réduction du volume et du volume et du volume et du volume et du poids des déchets peuvent être enfouis peuvent être enfous l'agriculture enfous la gestion dans l'agriculture enfous déchets d'investissement assez élevé (au moins 20 millions FCFA) - Coût d'entretien faible de production des rendements agricoles avec le digestat - Emission des odeurs aux environs du biodigesteur - Nécessite des curages - Emission des odeurs aux environs du Economie - Emission des odeurs aux environs du Economie - Réduction du volume et du volume et du volume et du poids des déchets peuvent être enfouis peuvent être enfous l'agriculture enfous d'investissement assez élevé (au moins 20 millions FCFA) - Coût d'entretien faible entre dou déchets endements agricoles avec le compost entre enfous entre des déchets importants pour la gestion de certains peuvent être enfous l'agriculture en possibilité sour entre des déchets importants pour la gestion de certains entre de l'avacuation externe de surborable (entre 4000 et 6000 et 6000 excertains entre de l'avacuation des rendements agricoles avec le compost de compostage en possibilité préces de rechange pas évidente en possibilité entre la cours déchets entre de l'avacuation vers le site de compostage en populations - Amélioration des rendements agricoles entre de l'avacuation vers le site de compostage en populations - Elimination de certains en de devalorisation de rediente en pour d'investissement en possibilité en production d	Coût d'investis sement et le l'acceptabilité e rendements agricoles avec le digestat et le biodigester en le compone le grandle et l'acceptabilité e production de certains pathogènes exigente en personnel qualifié e l'investissement et l'edication des émissions de Sol Air Economie et le digestat et l'economie et l'edication des rendements agricoles avec le compost et l'e surdour et l'entretien des corages et l'edication de l'entretien des compost et l'entretien des curages et l'edication de l'evalorisation de prévalorisation de certains pathogènes déchets pour le maraîchage des déchets pour l'et emfousis enfouis	

Source : Résultat d'analyse, mars 2023

De l'analyse des systèmes de traitement des déchets solides qui seront produits au niveau du LTA, il ressort que les variante 3 et 4 « installation d'une compostière pour la production du compost et sa valorisation agricole au niveau de l'UEVP et collecte et évacuation des déchets non organiques par des structures agréées vers des sites autorisés » sont efficaces du point de vue élimination des déchets et protection de l'environnement. Ce système est compatible avec les domaines de spécialisation du LTA de Ouessè. Ainsi, cette variante est recommandée pour le sous-projet.

7.4. GESTION ET TRAITEMENT DES EAUX USEES

La protection de l'environnement et de ses ressources naturelles (sol, eaux superficielles et souterraines, ...) influence le choix du dispositif de traitement des eaux usées au niveau du LTA. Ainsi, dans le cadre du présent projet de construction, les différentes options de traitement des eaux du LTA sont possibles. Il s'agit du/des :

- Variante 1 : Traitement biologique (système à boues activées) ;
- Variante 2 : Construction de puisards et fosses septiques ;
- Variante 3: Installation d'une Station de Traitement et d'Epuration (STEP) à trois niveaux de traitement (traitement physique, secondaire biologique à lit bactérien et tertiaire avec une désinfection à l'ozone et l'Ultra-Violet) pour toutes les eaux usées.

Le traitement biologique nécessite l'installation de digesteurs et de bassins de décantation. Ces systèmes de traitement biologiques sont relativement performants en termes de réduction de la Demande Bio-chimique en Oxygène (DBO) mais, ils nécessitent des investissements assez coûteux (environ 150 à 200 millions franc CFA) et un entretien par un personnel technique qualifié qu'il faudra mobiliser et payer mensuellement.

Si le système est bien conçu, la qualité des eaux ainsi stabilisée devrait permettre même leur rejet à la sortie des bassins, c'est-à-dire après leur traitement vers des dispositifs pour une valorisation agricole. Si les basins sont suffisamment dimensionnés, les risques de nuisances olfactives seront réduits.

Les puisards et fosses septiques sont des ouvrages d'assainissement non collectifs. Il en serait construit un pour chaque bloc de bâtiments. Les eaux usées grises sont convoyées vers les fosses septiques qui assurent une décantation puis un traitement bactérien pendant un moment relativement long avant la vidange des surnageant et boues en cas de remplissage. Ces deux (02) ouvrages présentent tous l'inconvénient de ne pas assurer un traitement chimique.

La STEP reçoit toutes les eaux usées. Elle présente trois (03) niveaux de traitement (traitement physique, secondaire biologique à lit bactérien et tertiaire avec une désinfection à l'ozone et l'Ultra-Violet) et assurera une épuration complète des eaux pour leur réutilisation éventuelle. Les responsables du centre devront s'assurer de son fonctionnement effectif pour de meilleurs rendements de traitement. Son coût d'installation est relativement élevé mais entièrement pris en charge dans le cadre des travaux.

En se basant sur les critères de sélection techniques/technologiques, environnementaux et socioéconomiques, le tableau 22 présente une analyse comparative des variantes proposées.

Tableau 22 : Comparaison des variantes proposées pour la gestion des eaux usées

Système de	Techni	ique	Environnement	Socio- économique		
traitement	Exigence technique	Performance	Cadre de vie	Coût d'investissement	Recommandation	
Variante 1	 Curage des boues Beaucoup d'espace Nettoyage période des bassins de décantation Présence d'un site de traitement des boues de vidanges 	Moyenne	Risque de pollution chimique	Peu élevé	Non recommandée	
Variante 2	 Curage des boues Espace réduit Plusieurs infrastructures à réaliser Vidange périodique Présence d'un site de traitement des boues de vidanges 	Moyenne	Risque de pollution	Peu élevé	Non recommandée	
Variante 3	 Nécessite assez d'espace Surveillance et entretien du bassin Présence d'un cours d'eau pour l'évacuation des eaux épurées à 25 m Possibilité de réutilisation des eaux épurées 	Bonne	 Risque de pollution faible Pollution du cours d'eau en cas de défaillance du système d'épuration Destruction du couvert végétal lors de la construction du collecteur de drainage des eaux épurées vers la rivière Hohovi-Wènon 	Peu élevé	Recommandée sur la base de l'évacuation des eaux issues de la STEP	

Système de	Technique Environnement	Environnement	Socio- économique		
traitement	Exigence technique	Performance	Cadre de vie	Coût d'investissement	Recommandation
Préférence	2 & 3	1, 2 & 3	2 & 3	2 & 3	

Source: Travaux de terrain, mars 2023

L'analyse des variantes de traitement recommande, l'installation d'une station de traitement et d'épuration (STEP) à trois (03) niveaux de traitement (traitement physique, secondaire biologique à lit bactérien et tertiaire avec une désinfection à l'ozone et l'Ultra-Violet) pour toutes les eaux usées. Avec l'espace existant disponible, ce système permettra une bonne stabilisation des eaux usées, en réduisant fortement les nuisances tout en offrant une possibilité de rejet des eaux épurées et d'une réutilisation agricole.

En tenant compte des caractéristiques du milieu récepteur, la variante 2 « Installation de la station d'épuration pour toutes les eaux usées » est la plus indiquée vue son coût abordable qui s'arrime au budget du projet. Mieux, le risque de pollution de cette variante sur le cadre de vie est très faible.

7.5. GESTION DES DECHETS BIOMEDICAUX

Les déchets biomédicaux sont des déchets d'origine biologique ou non, résultant des activités médicales ou paramédicales. Ils sont constitués des déchets liquides et/ou solides, à risque infectieux, provenant de produits de diagnostic, de traitement, de prévention ou de recherche en matière de santé. Dans le LTA Ouessè, ils sont composés de :

- Déchets liquides: Ils sont constitués de résidus de sang, de produits chimiques liquides, de liquides médicaux tels que les liquides de lavage gastrique, de ponction pleurale. Le sang constitue un effluent liquide important en raison de son pouvoir de contamination élevé. Les effluents incluent également des déchets à risque comme les produits chimiques en laboratoire comme les réactifs et les solvants, mais aussi les eaux usées ménagères en provenance des cuisines et celles des toilettes et de la buanderie. Les déchets liquides comprennent aussi des déchets toxiques (substances chimiques, mercure et composés mercurés, bain de développement, etc.). Les déchets liquides sont généralement traités comme les eaux usées domestiques: leur évacuation s'effectue dans des fosses septiques, des puisards et des puits perdus ou dans la nature sans traitement préalable.
- Déchets solides: Ces déchets sont constitués de (i) déchets anatomiques (tissus d'organes du corps humain, prélèvements biologiques, éléments d'amputation, autres liquides physiologiques, etc.), (ii) déchets pointus ou tranchants (lames de scie, aiguilles, seringues, bistouris, sondes diverses, tubes, tubulures de perfusion, verres ayant contenu du sang ou tout autre objet pouvant causer une coupure), (iii) résidus de pansements (cotons et compresses souillées, garnitures diverses poches de sang, etc.).

Les variantes envisageables pour la gestion des déchets biomédicaux sont deux ordres :

 Variante 1: Evacuation des Déchets Biomédicaux (DBM) vers des structures sanitaires disposant d'équipement de traitement/élimination Variante 2 : Gestion interne des DBM au niveau du LTA

7.5.1. Evacuation des Déchets Biomédicaux (DBM) vers des structures sanitaires existantes

Cette option vise un traitement préliminaire et une élimination externe des DBM. La filière implique que les structures sanitaires organisent un traitement de leurs déchets en leur sein après notamment un tri à la source. Les DBM seront ensuite mis dans les meilleures conditions pour le transport vers le site d'incinération dans les conditions environnementales et sanitaires satisfaisantes. Ainsi, le type d'équipement dévolu à cette tâche doit respecter les conditions minimales.

Le transport vers le site d'incinération sera assuré par le LTA lui-même s'il dispose de moyens ou par des structures agréées. Ouessè étant une Commune où les structures privées ayant des compétences en la matière ou un système de collecte par la Mairie ne sont pas encore fonctionnels, un système de ramassage sera organisé par le biais de l'unité sanitaire la plus importante de la zone telle que le Centre de Santé Communal de Ouessè. De ce fait, les structures chargées du traitement recevront des redevances de traitement/élimination.

Si cette option est optimale, l'incinérateur du Centre de Santé Communal de Ouessè fonctionnel va polariser les DBM en provenance du LTA.

7.5.2. Gestion interne des DBM au niveau du LTA

La deuxième variante comprend deux (02) grandes phases dont :

- i) la décontamination des déchets à la source permettant d'éliminer ou de réduire l'obligation de recourir à des solutions externes ;
- ii) gestion interne des DBM au niveau du LTA.

Dans la pratique sanitaire de gestion des DBM, tous les déchets contondants de toutes les structures sanitaires, spécifiquement les aiguilles de seringue, seront conditionnées et acheminées à fréquence déterminée vers les incinérateurs d'un hôpital régional afin d'être incinérés.

Mais, dans les structures isolées comme celle du LTA à construire, dont la fréquentation n'induit pas une production journalière importante d'aiguilles, il sera pertinent d'affecter des broyeurs d'aiguilles pour une destruction juste après usage. En effet, le LTA pourra être doté d'incinérateur au cas où cette variante est optimale mais, l'élimination correcte des aiguilles pourrait faire défaut.

L'adoption de l'élimination interne est réalisable dans le cadre du fonctionnement du LTA et éloigné des structures polarisatrices de sorte que le coût de transport devient exorbitant même si on adopte des fréquences de collecte tri hebdomadaire en accord avec les temps de stockage conseillés des déchets biomédicaux.

Le tableau 23 présente une analyse comparative de chacune de ces variantes.

Tableau 23 : Avantages et inconvénients des différents scénarios

Variantes	Avantages	Inconvénients	Choix
Variante 1 Evacuation des déchets biomédicaux (DBM) vers des structures sanitaires disposant d'équipement de traitement /élimination	 Développement partenariat entre les structures publiques de santé Limitation des sources de pollution Rentabilisation des incinérateurs existant et à acquérir Création d'emploi Développement partenariat public- privé Rapidité de réalisation Gestion rigoureuse des déchets par les autorités hospitalières, Disponibilité des équipements de traitement des DBM Maîtrise des flux de déchets 	 Eventuel déversement des DBM lors du transport vers la formation sanitaire Montage financier nécessitera le calcul des redevances spécifiques Lourdeur administrative pour la signature d'une convention entre le LTA et le CSC Capacité du CSC de Ouessè limitée 	VR
Variante 2 Gestion interne des DBM au niveau du LTA	 Pas de transport des déchets hors structure de santé Formation spécialisée du personnel dans la gestion des déchets ante Non-Recommandée ; VR = Variar	 Faible quantité de DBM produit Non optimisation de l'investissement Multiplication des sources d'incinération Lenteur dans la réalisation Amoncellement des DBM dans le LTA Pas de partenariat public/ privé Faible capacité des structures isolées dans l'élimination correcte des aiguilles 	VNR

Justification du choix de la variante optimale pour la gestion des DBM

 Pour la gestion des DBM, la variante 1 est retenue au regard de la faible quantité desdits déchets à générer par l'infirmerie. De plus, dans la zone d'influence directe du projet, il existe un centre de santé d'arrondissement et un centre de santé communal qui disposent d'équipements requis pour la gestion des DBM.

7.6. JUSTIFICATION DES VARIANTES RETENUES

Au total, les dispositions retenues par le sous-projet en matière de gestion et de traitement des déchets liquides et solides participent à la préservation de l'environnement en situation de bon fonctionnement des installations sanitaires du LTA. Dès lors, la construction du LTA de Ouessè constitue l'alternative optimale qui s'explique au triple avantage : environnemental, économique et social qu'elle révèle. En effet, cette option repose sur les variantes présentées dans le tableau 24.

Tableau 24 : Synthèse des variantes retenues pour le sous-projet

Composantes	Variantes optimales retenues
Source d'énergie électrique	Alimentation en énergie électrique par l'installation d'une centrale solaire plus groupe électrogène (GE)
Approvisionnement en eau	Alimentation du LTA en eau à partir d'un forage + Château d'eau à gros débit et réseau de distribution
Gestion des déchets solides	Installation d'une compostière pour la production du compost et sa valorisation agricole au niveau du LTA et collecte et évacuation des déchets non organiques par des structures agréées vers des sites autorisés
Gestion des déchets liquides	Installation de la station d'épuration pour toutes les eaux usées
Gestion des déchets biomédicaux de l'infirmerie	Evacuation des déchets biomédicaux (DBM) vers des structures sanitaires disposant d'équipement de traitement /élimination

Source : Résultat d'analyse, mars 2023

Le choix de ces variantes s'explique au triple avantage *environnemental*, *économique et social* qu'elles révèlent.

- Sur le plan environnemental, l'exploitation du LTA contribuera de façon certaine au renforcement du système de gestion des déchets;
- Sur le plan économique, l'exploitation du LTA contribuera au développement du tissu économique local, régional et national à travers les productions agricoles;
- Sur le plan social, elle entraînera la réduction de l'exode rural, la réduction de la déperdition scolaire, la création d'emplois, la promotion d'initiatives privées, la croissance du pouvoir d'achat des populations riveraines et, de ce fait, l'augmentation du niveau de vie de cette population.

Aussi, il serait élaboré et mis en œuvre un plan de gestion de tous types de déchets qui seront produits dans le LTA.

8. ANALYSE DES IMPACTS POSITIFS ET NEGATIFS POTENTIELS ET LEURS MESURES D'ATTÉNUATION/MAXIMISATION

Ce chapitre fait l'analyse des impacts environnementaux et sociaux des activités du sous-projet sur les composantes environnementales et sociales des milieux récepteurs. Ainsi, après la description de chaque impact, l'accent est mis sur leur évaluation. Cette approche consiste à évaluer systématiquement chaque impact identifié à l'aide de critères permettant d'en déterminer sa portée. De plus, des mesures d'atténuation ou de maximisation sont formulées pour réduire l'ampleur des impacts négatifs ou maximiser ceux positifs.

8.1.ACTIVITES ET SOURCES D'IMPACTS

Les sources d'impacts se définissent comme l'ensemble des activités prévues lors de la réalisation du sous-projet qui sont en mesure d'avoir un impact sur le milieu récepteur. Ces activités sont reparties en trois (03) phases : phase de préparation, phase de construction et phase exploitation. Les activités du sous-projet constituent les sources d'impact et sont regroupées par phase de réalisation tel que présenté dans le tableau 25.

Tableau 25 : Activités de construction du LTA par phase du sous-projet

Phases du sous-projet	Activités sources d'impact	Equipements à utiliser
Phase de préparation	 Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs; Installation du chantier (déblayage, aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, parc matériel, construction des aires de stockage divers, etc.) 	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés (bulldozer, niveleuse, tractopelle (chargeusepelleteuse) chargeuse, etc.)
Phase de construction	 Gros œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.) Entretien des véhicules, engins et groupes électrogènes Equipement des infrastructures (salles de classe, administration, dortoirs, ateliers, cuisine, laboratoires, etc.) Travaux de menuiserie (pose de charpentes des bâtiments scolaires) Repli de chantier (démantèlement des installations et fermeture du chantier, nettoyage de la base des travaux, circulation de véhicules et engins de chantier) 	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, niveleuse, tractopelle, nacelle chargeuse, rouleau compresseur, dumper, etc. Camion benne
Phase d'exploitation	 Mise en service du LTA Travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts et ouvrages connexes et de maintenance des équipements électriques et électroménagers 	 Equipement de laboratoire et atelier de travail Matériels et équipements agricoles Equipements connexes à la Station d'Epuration (STEP): Aérateurs de surface /

Phases du sous-projet	Activités sources d'impact	Equipements à utiliser
		Aérateurs centrifuges, mélangeur, aérateur à éjecteur, etc.
Phase de démantèlement	Démantèlement des infrastructures du LTA	 Outillages manuels (houes, haches, pioches, etc.) Equipements motorisés Engins de chantiers BTP: décapeuse, bulldozer, tractopelle, nacelle chargeuse, dumper, etc. Camion benne

8.2. IDENTIFICATION DES RECEPTEURS D'IMPACT

Les composantes environnementales des milieux biophysique et humain, susceptibles d'être affectés par le sous-projet, correspondent pour leur part aux éléments sensibles de la zone d'étude ; c'est-à-dire aux éléments susceptibles d'être modifiés de façon significative par les activités du sous-projet. Dans la zone d'étude, les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être affectées sont consignées dans le tableau 26.

Tableau 26 : Matrice des interactions des sources potentielles d'impacts et des récepteurs d'impacts du site du LTA

							Cor	nposai	ntes en	vironn	ementa	ales				
		Milieu biophysique Milieu humain									1					
Phases du sous-projet	Activités sources d'impacts	Sol	Qualité de l'air	Eaux de surface	Eaux souterraines	Ambiance sonore	Paysage	Flore	Faune	Santé & Sécurité	Emplois	Activités économiques	Foncier rural/urbain	Habitations et biens connexes	Education	Patrimoine
	Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs	-					-	-		-	+	+/-	-			
Préparation	Installation du chantier (déblayage, aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, parc matériel, construction des aires de stockage divers, etc.)	-	-	-		-	-	-		-	+	+		-		
Construction	Gros œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)	-	-			-	+		-	-	+	+	-	-		-
	Travaux de finition (travaux de revêtement du sol, Badigeonnage et peinture des bâtiments)	-	-			-	-	-	-	-	+					
	Entretien des véhicules, engins et groupes électrogènes	-								-	+					
	Construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution	-								-	+	+		+		-
	Equipement des infrastructures (salles de classe, administration, dortoirs, ateliers, cuisine, laboratoires, etc.)						+			-				+		

							Con	nposar	ntes en	vironn	ementa	ales				
		Milieu biophysique Milieu humain														
Phases du sous-projet	Activités sources d'impacts	Sol	Qualité de l'air	Eaux de surface	Eaux souterraines	Ambiance sonore	Paysage	Flore	Faune	Santé & Sécurité	Emplois	Activités économiques	Foncier rural/urbain	Habitations et biens connexes	Education	Patrimoine
	Travaux de menuiserie (pose de charpentes des bâtiments scolaires)	-									+	+				
	Repli de chantier (démantèlement des installations et fermeture du chantier, nettoyage de la base des travaux, circulation de véhicules et engins de chantier)	-	-	-			-/+			-	-	-				
	Mise en service des dortoirs (apprenants et responsables)		-	-	-		+			+/-	+	+			+	
Exploitation	Travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts et ouvrages connexes et de maintenance des équipements électriques et électroménagers		-				-			-	+	+				
Démantèlement	Démantèlement des infrastructures du LTA	-	-	-	-		-	-		-	+/-	-	-	-	-	-

^{(-):} impact négatif; (+): impact positif; (+/-): impact positif ou négatif selon le cas

8.3. DESCRIPTION ET ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POSITIFS DU SOUS-PROJET

Les impacts potentiels des activités du sous-projet sur le milieu biophysique et humain sont enregistrés dès la phase préparatoire jusqu'à celle d'exploitation. La description et l'évaluation des impacts potentiels visent à montrer les relations entre les activités du sous-projet et les différentes composantes de l'environnement. Pour chaque impact positif identifié, des mesures de bonification sont proposées. De même, après l'identification des impacts négatifs potentiels, il est proposé des mesures en vue de les atténuer.

8.3.1. Impacts positifs pendant de la phase de préparation

Les impacts positifs du projet seront perçus à travers les milieux biophysiques et humains.

8.3.1.1. Impacts positifs sur le milieu biophysique

Au cours de cette analyse, les différents éléments du milieu physique pris en compte sont l'air, le climat, la structure géologique, le sol, les ressources en eau de surface et souterraines, la végétation, la faune et le réseau hydrographique. Ainsi, aucun impact positif significatif n'est à signaler sur les composantes du milieu biophysique au cours de la phase préparatoire des travaux.

8.3.1.2. Impacts positifs sur le milieu humain

Durant la phase préparatoire des travaux du sous-projet, trois impacts positifs majeurs sur le milieu humain seront observés. Il s'agit de :

- création d'emplois temporaires ;
- développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR) ;
- disponibilité des produits ligneux pour l'artisanat urbain et rural.

Création d'emplois temporaires

En phase d'installation de chantier, les travaux de construction et d'équipement du LTA de Ouessè mobiliseront un personnel important composé de main d'œuvre qualifiée et non qualifiée (cadres moyens et supérieurs, ouvriers, manœuvres). En effet, la création d'emplois se fera au niveau des entreprises sélectionnées, du bureau de contrôle des travaux, des entreprises sous-traitantes, etc. Ces travailleurs seront mobilisés partiellement ou pendant toute la durée des chantiers selon leur profil. Le recrutement du personnel dans la zone du projet permettra de créer des emplois temporaires et de réduire ainsi le taux de chômage. Cet impact positif sera amplifié avec le recrutement d'entreprises sous-traitantes qui embaucheront à leur tour des ouvriers. Au total, à cette phase, environ 150 travailleurs à travers des travaux à Haute Intensité de Main-d'Œuvre (HIMO) seront recrutés.

En outre, en dehors des emplois qualifiés pour lesquels les entreprises disposeront de personnel qualifié, l'exécution de certaines tâches en occurrence le gardiennage, la surveillance des engins et matériels du chantier et parfois l'exécution manuelle de terrassement ou de désherbage ponctuel, pourraient être confiés aux jeunes sans-emplois de la localité.

A ces emplois, s'ajoutent ceux qui seront créés par l'installation de petits commerces à proximité du chantier (ventes de nourritures et de biens de consommation divers). Tous ces emplois auront des retombées économiques certaines sur le niveau de vie des ménages (réduction du niveau de pauvreté) et sur l'économie locale sous forme de consommation, d'impôts et d'épargne.

PHASE DE PREPARATION							
Activités sources	- Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs,)						
d'impact		e, locaux et log		convoiement des treprise, constru			
Nature de l'impact			Positif				
Impact du sous-projet		Création	d'emplois tem	poraires			
Critères d'évaluation	Type	Durée	Etendue	Intensité	Importance		
Sans amélioration	Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne		
Conclusion		L'impact est	d'une importai	nce moyenne			
	Elaborer et sur la base d'Œuvre (Po	des disposition GMO) du Projet. es ouvriers col	re un plan de r s prévues dans	tences égales ecrutement de la s le Plan de Ges la règlementati	tion de la Main		
Mesures de maximisation	 Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement 						
	 Informer les des grands 		riveraines du L	TA du calendrier	de démarrage		
				s jeunes sur le d s disponibles et			
	 Signer un ce 	ontrat avec tous	les employés d	u chantier			

☐ Développement d'activités génératrices de revenus (AGR)

Au cours de la phase de préparation du sous-projet, les différentes activités liées aux travaux nécessiteront le recrutement important de la main-d'œuvre locale créant ainsi des emplois pour les populations riveraines, surtout pour les jeunes. Par ailleurs, la présence des employés sur le chantier favorisera le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) à travers l'installation de petits commerces, des services et de restauration à proximité du chantier. En effet, le paiement des salaires aux ouvriers du chantier pourrait faire augmenter la consommation de biens et de services locaux ; ce qui constitue un impact positif pour l'économie locale, en particulier celle des femmes. Cet impact sera plus prononcé en phase de construction.

PHASE DE PREPARATION										
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 									
Nature de l'impact	Positif									
Impact du sous-projet		Déve	eloppement d'A	GRs						
Critères d'évaluation	Type	Durée	Etendue	Intensité	Importance					
Sans amélioration	Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne					
Conclusion		L'impact est	d'une importar	nce moyenne						
Mesures de										

maximisation	_	Procéder à une visite médicale avant la sélection des vendeuses
	_	Organiser les séances de renforcement de capacités aux vendeuses sur la gestion financière

☐ Disponibilité des produits ligneux pour l'artisanat urbain et rural

En phase de préparation, les travaux d'installation de chantier nécessiteront l'abattage des arbres (environ 600 pieds d'arbres) et le défrichement des emprises des zones de construction des infrastructures. De cette activité, il résultera des produits ligneux (bois d'œuvre, bois de chauffe, etc.). Ces produits ligneux peuvent être mis à la disposition du LTA ou donnés à la population pour diverses utilisations (chauffage, artisanat, etc.).

PHASE DE PREPARATION									
Activités sources d'impact	- Libération de déplacement d	•	sous-projet	(déboisement,	débroussaillage,				
Nature de l'impact			Positif						
Impact du sous-projet	Disponibilité des produits ligneux								
Critères d'évaluation	Туре	Durée	Etendue	Intensité	Importance				
Sans amélioration	Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne				
Conclusion		L'impact est	d'une importa	ance moyenne					
Mesures de	 Mettre à la disposition de la mairie de Ouessè les produits issus de l'abattage des arbres pour des besoins communautaires 								
maximisation — Mettre à la disposition des femmes les branches et autres résidu produits ligneux pour d'éventuels besoins									

8.3.2. Impacts positifs pendant de la phase de construction

8.3.2.1. Impacts positifs sur le milieu socio-économique

Durant la phase de construction des travaux du sous-projet, quatre (04) impacts positifs majeurs sur le milieu humain seront observés. Il s'agit de :

- création d'emplois temporaires ;
- accroissement de revenus des AGR des femmes ;
- recrutement des entreprises de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier :
- amélioration des revenus des entrepreneurs locaux.

Création d'emplois temporaires

En phase de construction du LTA, les travaux de construction et d'équipement du LTA de Ouessè mobiliseront un personnel important composé de main d'œuvre qualifiée et non qualifiée (cadres moyens et supérieurs, ouvriers, manœuvres).

La réalisation des différents travaux mobilisera un personnel important. Il s'agit entre autres d'ingénieurs et techniciens en génie civil, des topographes, des ouvriers, des manœuvres, etc. En dehors du personnel clé des entreprises, les entreprises recruteront un nombre important de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation des différents travaux à exécuter. Ainsi, pour les besoins des chantiers, la main-d'œuvre temporaire pourra être embauchée dans les localités environnantes du site du LTA. L'emploie de la main-d'œuvre locale va réduire le chômage à l'échelle communale et contribuer à

l'augmentation des revenus de la population, à l'amélioration des conditions et de la qualité de vie des populations.

La création d'emplois temporaires et le développement circonstanciel des activités de restauration et des services qui sont généralement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) autour de la basevie, constituent les principaux impacts positifs de cette phase.

Au total, à cette phase, environ 250 travailleurs à travers des travaux à Haute Intensité de Maind'Œuvre (HIMO) seront plus ou moins recrutés.

En outre, en dehors des emplois qualifiés pour lesquels les entreprises disposeront de personnel qualifié, l'exécution de certaines tâches en occurrence le gardiennage, la surveillance des engins et matériels du chantier et parfois l'exécution manuelle de terrassement ou de désherbage ponctuel, pourraient être confiés aux jeunes sans-emplois de la localité.

PHASE DE CONSTRUCTION										
Activités sources d'impact	 Construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution; travaux de menuiserie; travaux de fondation; montage des agglos; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD); travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.) 									
Nature de l'impact		Positif								
Impact du sous-projet		Création	d'emplois tem	poraires						
Critères d'évaluation	Type	Durée	Etendue	Intensité	Importance					
Sans amélioration	Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne					
Conclusion		L'impact est	d'une importar	nce moyenne						
Mesures de maximisation	 Elaborer et r la base des d'Œuvre (PŒ Recruter de d'embauche Eviter le recr à risques Respecter la Installer un fonctionnem Informer les grands trava Sensibiliser travaux et d'accès 	s dispositions p GMO) du Projet es ouvriers cor rutement des our a loi sur l'embaud comité local de ent communautés r ux les populations	un plan de recr révues dans le nformément à vriers âgés de n che dans le traite gestion des pl iveraines du LT et surtout la ju nités d'emplois	rutement de la ma e Plan de Gestin la règlementation noins de 18 ans p ement salarial des aintes et griefs de TA de la date du eunesse sur le de disponibles et	on de la Main on en matière cour les travaux s ouvriers et veiller à son démarrage des démarrage des					

Accroissement de revenus des AGR des femmes

Au cours de la phase de préparation du sous-projet, les différentes activités liées aux travaux nécessiteront le recrutement important de la main-d'œuvre locale créant ainsi des emplois pour les populations riveraines, surtout pour les jeunes. Par ailleurs, la présence des employés sur le chantier favorisera le développement des Activités Génératrices de Revenus (AGR) à travers l'installation de petits commerces, des services et de restauration à proximité du chantier. En effet, le paiement des

salaires aux ouvriers du chantier pourrait faire augmenter la consommation de biens et de services locaux ; ce qui constitue un impact positif pour l'économie locale, en particulier celle des femmes. Tous ces emplois auront des retombées économiques certaines sur le niveau de vie des ménages (réduction du niveau de pauvreté) et sur l'économie locale sous forme de consommation, d'impôts et d'épargne.

Phase de construction					
Activités sources d'impact	Construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)				
Nature de l'impact	Positif				
Impact du sous-projet	Acc	roissement de	revenus des	AGR des femm	ies
Critères d'évaluation	Type	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Positif	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne
Conclusion		L'impact est	d'une importar	nce moyenne	
Mesures de maximisation	vendeuses de - Procéder à un - Procéder à un	nourritures et di e visite médicale e visite médicale séances de rer	vers e avant la sélecti e avant la sélecti	de chantier pour l'ion des vendeuse ion des vendeuse capacités aux ver	s s

Recrutement des entreprises locales agréées de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier

En phase de construction, à la vue de l'envergure des travaux à réaliser, l'entreprise adjudicataire des travaux va éventuellement recruter des sous-traitants (location de véhicules, fourniture de matériaux, ...) qui embaucheront à leur tour des ouvriers pour la réalisation de certains travaux de chantier tels que l'émondage d'arbres, la gestion des déchets du chantier, fabrication des bancs, tables, armoires, la réalisation des travaux de forage pour l'alimentation en eau potable du LTA.

PHASE DE CONSTRUCTION				
Activités sources d'impact	Construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)			
Nature de l'impact	Positif			
Impact du sous-projet	Recrutement des entreprises de sous-traitance			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Temporaire	Régionale	Forte	Moyenne
Conclusion	L'impact est d'importance moyenne			
Mesures de maximisation	Prioriser les er traitants	ntreprises locales/na	ationales lors du	recrutement des sous-

■ Amélioration des revenus des entrepreneurs locaux

L'approvisionnement du chantier en matériaux, équipements (sable, ciment, fer etc.) permettra d'augmenter la capacité économique et financière des sous-traitants qui seront recrutés. Cet impact est

localisé, d'intensité moyenne et de durée temporaire (temps du chantier). L'achat ou l'importation des matériaux de construction et des équipements va nécessairement entraîner des versements de taxes d'importation et entraînera l'augmentation de l'assiette fiscale.

Par ailleurs, l'utilisation des matériaux d'emprunt (pierre, sable, gravier, latérite) ou d'achat de matériaux sur le marché local (ciment, bois traité, acier, etc.) pour le besoin des travaux obligeraient le payement des taxes. Les travaux auront comme effet d'injecter de l'argent frais dans les marchés locaux ; ce qui contribuera au développement des activités socio-économiques de manière plus directe pour le commerce des matériaux.

PHASE DE CONSTRUCTION				
Activités sources d'impact	distribution ; travau agglos ; Aménagen	ux de menuiserie nent des Voiries e s des poteaux et de	; travaux de fon et Réseaux Diver es chainages, trav	ébit et son réseau de dation ; montage des s (VRD) ; travaux de vaux de revêtement du
Nature de l'impact	Positif			
Impact du sous-projet	Amélioration des revenus des opérateurs économiques			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Temporaire	Régionale	Forte	Moyenne
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de maximisation	traitants – Engager les e	•	pour la fournitu	recrutement des sous- re et la livraison des

8.3.3. Impacts positifs pendant de la phase d'exploitation

Les impacts sociaux positifs significatifs identifiés dans le cadre de l'exploitation du LTA :

- augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique ;
- contribution au développement et à l'attractivité de la commune ;
- développement des AGR (services de restauration, d'immobilier, tailleur etc.);
- recrutement de nouveaux enseignants pour l'encadrement des apprenants ;
- réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques par le développement des initiatives privées;
- disponibilité d'une ressource humaine qualifiée pour l'encadrement des producteurs.

☐ Augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique

La Commune de Ouessè n'abrite aucun établissement d'enseignement technique et professionnel. La mise en œuvre des LTA dans ladite Commune va contribuer à une augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique en ce sens que le lycée qui était jadis inexistant sera de plus en plus accessible. De plus, les apprenants désireux de suivre les formations dans le LTA ne seront plus contraints de se déplacer dans des contrées lointaines avant de se faire former. Etant donné que les difficultés d'accès à l'enseignement techniques seront moindres, les apprenants seront de plus en plus motivés à orienter leur formation vers l'enseignement technique.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	Mise en service du LTA			
Nature de l'impact		Po	ositif	
Composante affectée		Milieu	physique	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Temporaire	Régionale	Forte	Moyenne
Conclusion		L'impact est d'importance moyenne		
	 Rendre acc 	cessible le coût d'ac	ccès à l'enseignem	nent technique ;
Managed	 Développer un programme de bourse d'entré au lycée en priorisa l'approche genre Organiser des séances d'orientation des apprenants et des parer d'élèves sur les spécialités disponibles au sein du LTA Rafraichir périodiquement les murs des salles des classes, des atelies spécialisés ainsi que des dortoirs 			
Mesures de maximisation				

Contribution au développement et à l'attractivité de la commune

La mise en service du LTA va contribuer à la transformation de sa zone d'influence directe. En effet, avec la présence du LTA, il sera observé au cours des années à venir une extension urbaine dans la zone. De nouvelles constructions ou infrastructures à usage d'habitation y seront érigées. Aussi, du fait de sa présence, la zone connaîtra une viabilisation à travers le raccordement aux différents réseaux : eau, électricité, assainissement, etc. Par conséquent, la mise en service du LTA peut améliorer l'accessibilité, la mobilité et la qualité de vie des communautés riveraines. L'urbanisation de cette zone pourra stimuler des impacts induits tels que la croissance économique en créant de nouveaux emplois dans divers secteurs tels que la restauration dans la zone du lycée, le commerce de détail et les services professionnels. L'implantation du LTA participera à l'urbanisation du milieu d'étude grâce à l'installation de nouvelles infrastructures socioéconomiques et des habitations dans la zone du LTA, l'extension de certaines activités économiques. Elle assurera une nouvelle visibilité de la zone et une mobilité urbaine. L'importance de cet impact est moyenne.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Mise en service 	du LTA		
Nature de l'impact	Positif			
Composante affectée	Milieu humain			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Temporaire	Régionale	Forte	Moyenne
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de maximisation		n personnel perma es verts du LTA	nent pour l'entretie	en et l'arrosage régulier

Développement des AGR (services de restauration, d'immobilier, tailleur, etc.)

Au cours de la phase d'exploitation du LTA, les acteurs intervenant dans le lycée (lycéens et professeurs) auront besoin de se nourrir et de se loger (pour les lycéens qui ne seront pas internés au sein du lycée mais qui habitent loin de la zone). Dans ce sens, plusieurs services de restauration et d'immobilier vont s'accroitre autour du LTA. Cet impact a une importance moyenne.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Mise en service du LTA et fonctionnement des installations scolaires et des ateliers de pratique (foresterie, production végétale, production animale, nutrition et transformation alimentaire, pêche et aquaculture) 			
Nature de l'impact	Positif			
Composante affectée	Milieu humain			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Positif	Permanente	Locale	Moyenne
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de	 Accompagner la viabilisation de la zone du LTA par la mise en place des infrastructures nécessaires 			ır la mise en place des
maximisation	 Sensibiliser les conducteurs de taxis motos et les lycéens sur le code de la route 			

Recrutement de nouveaux enseignants pour l'encadrement des apprenants

Afin de garantir une formation de qualité et une transmission efficace des connaissances aux lycéens, des enseignants qualifiés et/ou expérimentés dans des domaines clés tels que la gestion des sols, l'agronomie, la protection des cultures, la production, la santé animale, le machinisme agricole, l'agroalimentaire, la gestion d'entreprise agricole, etc. seront sollicités. L'impact positif de cette démarche est considérable, car elle garantit que les élèves bénéficieront d'une formation adéquate, acquerront les compétences nécessaires pour devenir des professionnels compétents et efficaces dans le secteur de l'agriculture et contribueront au développement socio-économique de leur communauté.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Mise en service du LTA et fonctionnement des installations scolaires et des ateliers de pratique (foresterie, production végétale, production animale, nutrition et transformation alimentaire, pêche et aquaculture) 			
Nature de l'impact		Po	sitif	
Composante affectée	Milieu humain			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Temporaire	Régionale	Forte	Forte
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de maximisation	 Organiser la formation continue de renforcement de capacité au profit des enseignants du LTA Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants 			

☐ Réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques par le développement des initiatives privées

En phase d'exploitation du LTA, la mise en service de l'infrastructure aura pour impact la réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques. Ceci s'explique par la qualité de la formation théorique et pratique que ceux-ci bénéficieront au niveau du LTA. En effet, à leur fin de leur cycle de formation, les apprenants développeront des capacités entrepreneuriales avérées dans le domaine agricole (production végétale et animale, transformation agroalimentaire, etc.). Ces derniers en s'associant ou individuellement pourront mettre à profit leurs compétences afin d'entreprendre. Alors on assistera au développement de l'entreprenariat agricole dans la Commune de Ouessè et celles voisines. Ceci aura pour impact la réduction du taux de chômage au plan national. Pour cause, en choisissant l'enseignement agricole, les apprenants feront le choix de formations menant à des métiers

tournés vers l'avenir. Tenant compte de l'ampleur des incidences et répercussions de cet impact, il en ressort que celui-ci est de forte importance.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Mise en service du LTA et fonctionnement des installations scolaires et des ateliers de pratique (foresterie, production végétale, production animale, nutrition et transformation alimentaire, pêche et aquaculture) 			
Nature de l'impact		Po	sitif	
Composante affectée		Milieu	humain	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Permanente	Régionale	Forte	Forte
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de maximisation	 Assurer une formation technique et professionnelle de qualité aux apprenants Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants. Mettre en place un système de subvention des projets Organiser des compétitions annuelles pour susciter l'entreprenariat 			

■ Disponibilité d'une ressource humaine qualifiée pour l'encadrement des producteurs

La création du lycée offrira une formation technique aux jeunes dans le domaine agricole. Enfin de formations, ces lycéens développeront des expertises dans la gestion des sols, la production végétale, des soins vétérinaires, la maintenance des machines agricoles, etc. Ces compétences acquises seront mises à profit pour l'encadrement des groupements agricoles locale et régionale.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Mise en service du LTA et fonctionnement des installations scolaires et des ateliers de pratique (foresterie, production végétale, production animale, nutrition et transformation alimentaire, pêche et aquaculture) 			
Nature de l'impact		Po	sitif	
Composante affectée		Milieu	humain	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans amélioration	Permanente	Régionale	Forte	Forte
Conclusion		L'impact est d'im	portance moyen	ne
Mesures de maximisation	 Assurer une formation technique et professionnelle de qualité aux apprenants Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants. Mettre en place un système de subvention des projets agricoles Organiser des compétitions annuelles pour récompenser les entrepreneurs les plus méritants 			

8.4. DESCRIPTION ET ANALYSE DES PRINCIPAUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS DU SOUS-PROJET

Dans la zone d'étude, les composantes environnementales et sociales susceptibles d'être affectées sont :

- pour le milieu biophysique : la qualité de l'air ; la qualité des sols (érosion et contamination) ; la qualité de l'eau (eaux de surface et eaux souterraines) ; l'ambiance sonore ; la végétation du site ; le paysage.
- pour le milieu humain : la santé ; la sécurité, l'emploi, le patrimoine, les retombées économiques directes et indirectes, les conditions de vie, la qualité de vie et le bien-être du personnel de chantier et des promotrices des AGR.

8.4.1. Impacts négatifs du sous-projet pendant de la phase de préparation

- 8.4.1.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique
 - Perte du couvert végétal (8 149 pieds d'arbres inventoriés) et du potentiel du stock de carbone ligneux (10,59 t.éqCO₂)

Les travaux de libération de l'emprise des espaces devant accueillir les installations de chantier, des emprises des infrastructures à construire et ceux relatifs à l'aménagement des aires de stockage des matériaux de construction vont nécessiter la destruction de la broussaille et du couvert végétal présents sur le site. Le tableau 27 renseigne les arbres à valeur économiques dénombrés sur le site d'accueil du projet.

Tableau 27 : Nombre et statut des arbres à valeur économique dénombrés

Type de biens	Biens affectés	Nom scientifique	Quantité/nombre	Liste UICN	Statut au Bénin	Total
	Anacardier	Anacardium occidentale	4181			
	Caïlcédrat	Khaya senegalensis	50			
	Citronnier	Citrus limon	32			
	Karité	Vitellaria paradoxa	127	VU	VU	
	Vène	Pterocarpus erinaceus	136	EN	-	
Pieds d'arbres	Manguier	Mangifera indica	446	DI	-	8 149
Fleus u arbres	Teck	Gmelina arborea	72	DI	-	
	Neem	Azadirachta indica	126	PM	PM	
	Néré	Parkia biglobosa	100	LC		
	Oranger	Citrus × sinensis	20	ı	-	
	Papayer	Carica papaya	5	-	-	
	Teck	Tectona grandis	2403	DI	-	

Source : Travaux de terrain, mars 2023 et Décret 97-271 du 02 juillet 1996 portant modalité d'application de la loi portant régime des forêts en République du Bénin et données de terrains

Il est inventorié différentes espèces végétales dont principalement quatre mille cent quatre-vingt-un (4181)) pieds d'Anacardium occidental, deux mille quatre cent trois (2403) pieds de Tectona grandis, (136) pieds de Pterocarpus erinaceus, quatre cent quarante-six (446) pieds de Mangifera indica, cent vingt-six (126) pieds de Azadirachta indica, cent vingt-sept (127) pieds de Vitellaria paradoxa, cent (100) pieds de Parkia biglobosa, soixante-douze (72) pieds de Gmelina arborea, cinquante (50) pieds de Khaya senegalensis, vingt (20) pieds d'oranger et cinq (5) pieds de Carica papaya.

Le choix du site d'installation de la base de chantier peut nécessiter la destruction de la végétation. Cependant cet impact est limité au site d'accueil des travaux. La perte du couvert végétal va faire augmenter le taux du CO₂. Il sera assisté à la perte de la biomasse. La structure de la végétation a été évaluée à travers la densité moyenne des arbres, la surface terrière et les classes de circonférences et de hauteurs des arbres.

PHASE DE PREPARATION				
Activités sources d'impact	 Libération de déplacement de 	l'emprise du sous-p es PAPs	projet (déboisemer	nt, débroussaillage,
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		Végéta	ation	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Permanente	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	Du fait du nombre	d'arbres à abattre, l'	importance de l'in	npact est moyenne
	d'arbre à vale procédures édit	Personnes Affectées eurs économique et tés dans le PAR ropriétaires et les o	médicinale suivar	nt les principes et
Mesures d'atténuation de l'impact	on de — Prendre une autorisation de coupe à l'Inspection Forestière Colline l'abattage des arbres			tière Collines avant
	Ouessè à un raison d'un pie	concertation avec l'i reboisement comper d abattu pour trois pl oyenne de 1666 plant	nsatoire de 24 447 lantés) sur une sur	' pieds d'arbres (à perficie de 20 ha (à
	 Faire un suivi re 	égulier du périmètre re	eboisé.	

Perte du potentiel du stock de carbone ligneux (10,59 t.éqCO₂)

Les arbres jouent plusieurs fonctions comme la production d'oxygène, la purification de l'air et constituent une source de vie. Ils séquestrent le CO₂ de l'atmosphère puis le transforment et le rejettent sous forme d'oxygène. Au cours de la mise en œuvre du sous-projet, les arbres présents sur le site seront abattus à coup sûr. Cet abattage provoquera une perte considérable de biomasse ; ce qui engendrera une perte du stock de carbone ligneux estimé à 10,59 t.éqCO₂.

Le tableau 28 présente le potentiel d'émission de gaz à effet de serre dû à l'abattage des arbres sur le site de 50 ha de la Commune de Ouessè.

Tableau 28 : Potentiel d'émission de gaz à effet de serre sur le site 1 de Ouessè

Site 1	Ba (T/ha)	FE (t.éqCO ₂ /ha)
Isoberlinia tomentosa	3,33	5,94
Ficus thonningii	0,82	1,47
Isoberlinia doka	0,36	0,64
Parkia biglobosa	0,35	0,62
Piliostigma thonningii	0,17	0,31
Azadirachta indica	0,15	0,28
Prosopis africana	0,14	0,26
Anacardium occidentale	0,11	0,19
Sarcocephalus latifolius	0,07	0,13
Anogeissus leiocarpa	0,07	0,12
Acacia amythethophylla	0,07	0,12
Chrysophyllum albidum	0,06	0,11
Vitellaria paradoxa	0,06	0,11
Ficus spp	0,05	0,09
Acacia polyacantha	0,05	0,08
Garcinia livingstonei	0,02	0,03

Total	5,93	10,59
Pseudocedrela kotschyi	0,00	0,01
Pterocarpus erinaceus	0,01	0,02
Tamarindus indica	0,01	0,02
Terminalia macroptera	0,02	0,03
Tectona grandis	0,02	0,03

Source : Données de terrains, SILICON SARL, mars 2023

Ba (T/ha): biomasse aérienne ligneuse, t.éqCO₂: tonne équivalent CO₂

De l'analyse du tableau 25, il ressort que les espèces végétales comme *Isoberlinia tomentosa* (5,94 t.éqCO₂), *Ficus thonningii* (1,46 t.éqCO₂), *Isoberlinia doka* (0,64 t.éqCO₂) et *Parkia biglobosa* (0,62 t.éqCO₂) sont les espèces dont le potentiel d'émission de CO₂ sont le plus important au niveau du site du LTA de la Commune de Ouessè.

Au total, les arbres du site du LTA de Ouessè constituent un réservoir de biomasse de l'ordre de 5,93 tMS/ha, soit 296,50 tMS pour les 50 ha. L'abattage de ces arbres engendrera une émission de gaz à effet de serre (GES) de l'ordre de 10,59 (t.éqCO₂/ha), soit 529,50 (t.éqCO₂) pour l'ensemble des ligneux du site. En conséquence ce réservoir de carbone se transformera à une source d'émission de carbone si aucune disposition n'est prise pour la compensation carbone.

PHASE DE PREPARATION					
Activités sources d'impact	Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée		Aiı	r		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Permanente	Régionale	Moyenne	Forte	
Conclusion	Sur le site du LTA Ouessè, il est observé des champs et jachères et des plantations diverses. En effet, de par la richesse spécifique et la diversité floristique du site, l'impact sur le stock de carbone ligneux est d'une importance moyenne.				
Mesure d'atténuation de l'impact		concertation avec l'i boisement compensa	•	re et la Mairie de	

Perturbation de la faune

Les travaux de libération de l'emprise du sous-projet à travers le débroussaillage de la base des travaux auront un impact négatif sur l'habitat de la faune. Par conséquent, la faune sera affectée à travers l'atteinte de la végétation qui constitue son habitat naturel et par les bruits des engins et les travaux. Ceci se traduira par sa migration vers d'autres zones plus paisibles pour s'abriter sur d'autres arbres. Notons cependant que les espèces inventoriées n'abritent pas des espèces spécifiques ou protégées. L'impact aura une importance moyenne.

PHASE DE PREPARATION					
Activités sources d'impact	 Libération de l'emprise du sous-projet (déboisement, débroussaillage, déplacement des PAPs 				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée	Faune				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance				

Sans atténuation	Temporaire	Locale	Faible	Faible
Conclusion	l'importance de l	st un champ et jacl 'impact est moyen istante du fait de la p	ne car la faune	mammalienne est
Mesures d'atténuation de	 Doter le parc fonctionnement 	automobile des ve t	éhicules et engins	s en bon état de
l'impact	 Sensibiliser les 	travailleurs sur la cha	asse dans la zone d	les travaux

■ Pollution du sol par des déchets solides de chantier

Des déchets seront générés en phase de préparation des travaux, suite à l'abattage des arbres et au nettoyage des sites avant l'installation des chantiers. A ceux-ci, s'ajouterait une grande quantité de déblais qui seront produits lors des excavations pour installer diverses infrastructures (bureaux, biens à usage d'habitation, magasin, etc.). Ces différents déchets sont susceptibles de nuire à l'environnement. C'est un impact d'intensité faible, d'étendue ponctuelle et de durée temporaire. Ces déchets divers issus des travaux de coupe d'arbre seront mis en tas d'un ou de plusieurs stères.

PHASE DE PREPARATION				
Activités sources		l'emprise du sous-p	rojet (déboisemen	t, débroussaillage,
d'impact	déplacement de	s PAPs		
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		So	l	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Faible	Faible
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne car celui est localisé sur le site et les déchets (branches d'arbres) seront récupérés par la population pour les besoins de chauffage/cuisson.			
Mesures d'atténuation de	Doter le chantie solides	er de poubelles spéci	fiques pour la pré-c	collecte des déchets
l'impact	 signer un contr avec une struct 	at d'enlèvement régul ure agréée	lier de déchets (con	nmun et dangereux)

☐ Pollution du sol par des déversements accidentels d'hydrocarbures

Pour l'installation de chantier, les travaux à réaliser se résument au débroussaillage et nettoyage du site d'accueil de la base des travaux. Ces travaux vont entraîner l'érosion des sols en saison de pluie. De plus, les sols peuvent subir des phénomènes de contamination dus aux déversements accidentels des hydrocarbures (carburant, huiles usagées, graisses). Mais, il faut retenir qu'au cours de la phase de préparation, la pollution du sol liée au rejet de laitance lors des travaux sera limitée. S'agissant de la pollution par les rejets accidentels ou non d'hydrocarbures provenant des engins de chantier et véhicules de transport de matériels, il faut retenir que le risque de contamination par rejet d'hydrocarbures sur le sol sera aussi très faible, car les quantités pouvant être accidentellement déversées sont peu importants compte tenu des engins utilisés et de leur temps d'utilisation. Ces déversements peuvent s'observer lors des ravitaillements des véhicules/engins ou lors de l'acheminement des équipements et hydrocarbures sur le chantier.

PHASE DE PREPARATION	
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.)

Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée		So	l		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	déversements a	l'impact est moy ccidentels peuve es équipements et m	nt être enreg	istrés lors de	
Mesures d'atténuation de l'impact	 Doter le chantie chimiques à ma produits) et à élimination régl Réaliser les ravécoulements su Disposer d'un hydrocarbures Prévoir des kithydrocarbures 	vitaillements les engir	on adaptés et comp stockage est foncti lles imperméables as en dehors de zon nche pour la ats dans la zone d	ion de la quantité de set veiller à leur nes exposées à des manipulation des le manipulation des	

☐ Dégradation du sol par le mouvement des engins et véhicules de chantier

Concernant la dégradation du sol au niveau du chantier, il faut noter que le niveau de dégradation qu'elle dépendra de la saison de réalisation des travaux. En effet, les travaux de dessouchage des arbres vont affecter la structure du sol du site. Aussi, le sol sera plus dégradé par le mouvement des engins pendant la libération du site d'accueil de la base des travaux, le transport et l'acheminent des matériels assurés par les véhicules surtout les porte-chars.

Phase de preparation						
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 					
Nature de l'impact	Négatif					
Composante affectée	Sol					
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Négatif Temporaire Locale Moyenne					
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne car les travaux de préparation du site du LTA seront exécutés sur les 80% des 50 ha.					
Mesures d'atténuation de l'impact		ouchage mécanique a vaux de libération sui	•			

Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement

A la phase préparatoire, on pourrait s'attendre aux envols de poussières et l'émission de gaz carbonique dus aux mouvements des véhicules. Les émanations de poussières et émissions de gaz d'échappement des engins dont certains Gaz à effet de serre vont polluer l'air lors de l'acheminement des matériels et équipements de construction. Les principales sources d'impacts associées aux activités de construction sont les particules de poussières et les gaz d'échappement rejetés par les véhicules sollicités. Le rejet dans l'air de gaz d'échappement depuis les moteurs contient principalement du dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre

(SO₂) et des particules en suspension (PM). Ces émissions peuvent constituer une source de pollution de l'air si les concentrations journalières des poussières, de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre émises excèdent les valeurs limites prescrites par les normes béninoises. Ainsi, la qualité de l'air sera localement affectée par la poussière issue des activités, ce qui pourrait affecter les populations (maladies respiratoires) se trouvant sous l'influence des vents dominants.

PHASE DE PREPARATION					
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée		Aiı	r		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Négatif	Temporaire	Locale	Moyenne	
Conclusion	A la phase prépara	atoire, l'importance d	de la pollution de l'	air est moyenne.	
Mesures d'atténuation de l'impact	 A la phase préparatoire, l'importance de la pollution de l'air est moyenne. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement Arroser les aires potentiellement poussiéreuses Privilégier les EPC quand cela est possible Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement Bâcher les camions transportant des matériaux fins susceptibles de produire des poussières Arroser régulièrement les pistes et aires de travail 				

Pollution des eaux de surface et souterraine

Les eaux de surface peuvent être perturbées par les activités de chantier, notamment en cas de contamination par les rejets d'hydrocarbures (huiles de vidange, fuel, etc.) pendant le fonctionnement des installations de la base des travaux. Le rejet ou le déversement accidentel des hydrocarbures pourra être entraîné dans les eaux de surface par ruissellement. Ces produits vont dégrader la qualité des eaux de surface par le biais du ruissellement et les eaux souterraines par leur infiltration.

Ainsi, la dégradation de la qualité des eaux souterraines sera imputée par l'infiltration des eaux pluviales contaminées des polluants qui pourront atteindre la nappe phréatique. Ce processus va modifier les caractéristiques physico-chimiques des eaux souterraines. L'entretien périodique des engins de chantier produira également des déchets spéciaux (huiles usagées, des chiffons souillés, etc.). Leur mauvaise gestion contaminera les ressources en eau dans les zones réceptrices du sous-projet.

PHASE DE PREPARATION					
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée		Ea	u		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion		'impact est moyenn exécutés sur les 80		de préparation du	

	 Installer la base de travaux à un endroit situé à plus de 200 m d'un cours d'eau et des habitations permanentes;
Mesures d'atténuation de l'impact	 Doter les aires de bureaux et de logement des installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre d'employés; Aménager une aire étanche pour l'entretien des véhicules et la manipulation des huiles usagées; Signer un contrat d'enlèvement des huiles usagées avec une structure agréée

■ Pollution sonore autour du chantier

La pollution sonore résultera au cours de cette phase des travaux élémentaires de décharge et de stockage des matériaux de construction ainsi que la circulation des camions et des engins lourds lors de l'amener des matériaux de construction. Les engins (tractopelle, chargeuse, bulldozer, etc.) à mobiliser pour la mise à niveau du site émettront du bruit. Les bruits constitueront des sources de nuisances sonores pour les populations riveraines du site d'accueil du sous-projet ainsi que les animaux/oiseaux qui s'y trouvent.

Par ailleurs, les bruits des engins constituent des nuisances pour le personnel de chantier. Les ouvriers (guides et conducteurs d'engins) seront exposés à longueur de journée.

Phase de preparation						
Activités sources d'impact	hase technique locally et logements de l'entrenrise construction des aires					
Nature de l'impact		Néga	ntif			
Composante affectée		Faune/milie	u humain			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance		
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne		
Conclusion	A la phase prépara	toire, l'importance d	le la pollution de l'	air est moyenne.		
	 Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 					
Mesures d'atténuation de l'impact	 Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB) 					
•	 Doter les ouvriers d'EPI adéquats (bouchons d'oreilles) et veiller à leur port effectif 					

8.4.1.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain

Les principaux impacts négatifs potentiels identifiés à la phase de préparation sont :

- les accidents du travail et de la circulation ;
- l'apparition de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et d'autres affections ;
- la perte des avantages liés aux fonctions écosystémiques des arbres affectés ;
- la perte de terres (50 ha), de plantations de Tectona grandis (9 ha), Anacardium occidental (22 ha) et de cultures;
- la pollution sonore autour du chantier.

Accidents du travail et de la circulation

Les accidents du travail regroupent essentiellement les blessures suites aux chutes de hauteurs ou de coupure ou brûlure, de douleur musculaire apparue soudainement à la suite du port d'une charge, de

fracture survenue à l'occasion d'une chute ou d'un choc. Les chutes d'objets peuvent survenir soit au moment de leur manutention (dépose ou prise de la charge), soit au moment de la manutention d'une autre charge qui va déséquilibrer le stockage et provoquer la chute d'un autre objet mal fixé ou par glissement ou effondrement à partir d'un système de stockage mal conçu ou inadapté.

Ces accidents pourraient également survenir lors de l'installation des équipements devant servir de bureaux. En effet, ces derniers sont liés aussi bien à la manutention manuelle (Toute opération de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exigent l'effort physique d'une ou de plusieurs personnes) source de 52 % des causes d'accidents sur les chantiers que d'autres formes mécaniques. Ils pourraient provenir de la charge manutentionnée en cas de mauvaise opération.

Les engins de chantier sont dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés ou manipulés par des conducteurs professionnels. Sont concernés comme engins les Bulldozer, les niveleuse, les compacteurs à rouleau vibrant, chargeuse, camion benne.

Les accidents de la circulation concernent ici les risques résultant du heurt d'une personne par un véhicule ou d'une collision entre véhicules ou entre véhicule et un obstacle.

Phase de preparation						
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 					
Nature de l'impact		Néga	atif			
Composante affectée		Sécu				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance					
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne		
Conclusion	A la phase prépar	atoire, l'importance d	le la pollution de l	'air est moyenne.		
	 Elaborer et n Environnement 	nettre en œuvre un t (PHSSE)	Plan Hygiène,	Sécurité, Santé et		
	 Mettre en place de registre de chantier (incluant l'enregistrement des incidents / accidents / autres actes d'insécurité 					
	Privilégier les EPC quand cela est possible					
	 Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif 					
Marana diadéna da	 Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier 					
Mesures d'atténuation de l'impact	 Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 					
	 Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence 					
	 Disposer des pa 	anneaux de signalisati	on pour guider les ι	usagers		
	 Sensibiliser les de la route 	conducteurs de véhic	cules/camions sur	le respect du Code		
	 Equiper les eng 	ins de chantier de bip	de recul			
	 Disposer des si 	gnaleurs aux points st	ratégique			
	•	togrammes sur la sécu	• .			

☐ Prévalence de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et d'autres affections

Le chantier mobiliser à la phase de préparation environ 150 personnes toutes catégories confondues. Avec la présence du personnel de chantier des entreprises chargées d'exécuter les travaux, il sera assisté au brassage et à l'accroissement des échanges entre les travailleurs venus d'horizons divers et les communautés présentes dans la zone du sous-projet, notamment les jeunes filles et bonnes dames. Cette situation peut constituer une source de contamination des IST/MST/SIDA et de la COVID-19.

Des cas de contamination par les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) dont le SIDA sont prévisibles. Les relations entre le personnel des entreprises, notamment les ouvriers et la population surtout les femmes peuvent être source de risques sanitaires. La présence d'ouvriers pourrait générer des nuisances de promiscuité et être à l'origine du développement de certaines pathologies dont les IST et VIH et l'enregistrement des grossesses non désireux.

Par ailleurs, le risque de contagion de la COVID-19 est imminent vue sa propagation au niveau mondial. Le mode de fonctionnement du groupe et l'organisation du travail exposent-ils le personnel de chantier ainsi que les ouvriers occasionnels vu le mode de transmission très rapide du Corona Virus.

Les autres affections peuvent être facilitées par la consommation d'une eau de boisson non potable. La mise en œuvre du sous-projet va entraîner de la poussière qui renferme des germes provoquant des maladies respiratoires aigües des ouvriers et des riverains.

PHASE DE PREPARATION					
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée	Milieu humain				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Temporaire Locale Moyenne Moyenne				
Conclusion	A la phase prépara	toire, l'importance d	le la pollution de l'	air est moyenne.	
Mesures d'atténuation de l'impact	 A la phase préparatoire, l'importance de la pollution de l'air est moyenne. Sensibiliser le personnel, les usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives et de lutte contre les IST/VIH/SIDA, COVID-19 Mettre en place un dispositif de distribution de préservatifs 				

□ Perte des avantages liés aux fonctions écosystémiques des arbres affectés

Dans le cadre des travaux de réhabilitation des pistes rurales, des pertes d'arbres à forte valeur économique, médicinale, etc. seront enregistrées. Dans le milieu récepteur, les femmes pratiquent la cueillette au niveau de ces arbres du fait de leur valeur économique. Les arbres de néré (*Parkia biglobosa*) et/ou de karité (*Vitellaria paradoxa*) constituent des sources de revenus importantes pour les populations. Les noix de ces espèces font l'objet de transformation agroalimentaire (moutarde et beurre de karité). De plus, le néré est très connu pour ses nombreuses propriétés anti-blennorragiques, antinévralgiques, diurétiques, fébrifuges, toniques, antiseptiques et vermifuges. Ses graines riches en matières grasses servent à fabriquer un fromage végétal pour assaisonner les sauces, ou comme succédané du café.

S'agissant du karité (*Vitellaria paradoxa*), ses racines permettraient, selon les populations, de soigner le cancer du foie et de soulager les douleurs d'estomac. Les feuilles du karité sont recommandées en cas

de ballonnements, de conjonctivite ou de trachome. De plus, ses fruits seraient antivenimeux et antidiarrhéiques. L'impact est d'une importance moyenne.

Phase de preparation				
Activités sources d'impact	 Installation du ch Abattage des construction Décapage de la 	arbres et défrichen	nent des emprise	es des zones de
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée	Milieu humain (économie, pharmacopée traditionnelle)			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne
	Des centaines de	mánagas hánáfic	ient des services	· écocuciómiques
Conclusion		res impactés par le		•

□ Perte de terres (50 ha), de plantations de Tectona grandis (9 ha), de Anacardium occidentale (22 ha) et de cultures

Sur le site du LTA projet, il est observé la présence des plantations d'anacardiers, des infrastructures à usage d'habitation, des espaces labourés destinés aux cultures annuelles (maïs, manioc, niébé, voandzou, etc.). Il est une zone où transite des troupeaux de bovins à la quête de pâtures. Aussi, les petits ruminants séjournent dans les plantations pour brouter des herbes et les résidus de récoltes (planche 12). Au total, la superficie de *Tectona grandis* et de de *Anacardium occidentale* est estimée à 31 ha.

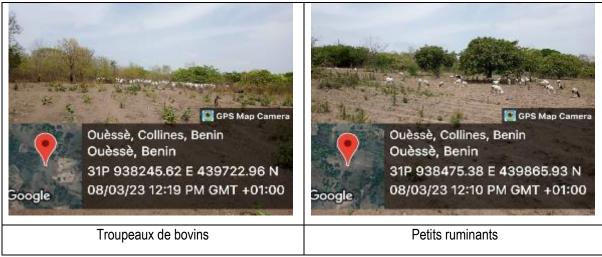


Planche 12 : Aperçue des troupeaux de bœufs transhumants et de petits ruminants sur le site du LTA Prise de vue : SILICON Sarl, mars 2023

Au cours de la mise en œuvre du projet, la libération du site LTA va entraîner le déplacement et/ou la perturbation des activités agricoles et la perte des habitations. Les 75 % du site des 50 ha sont occupés par des plantations d'anacardier.

PHASE DE PREPARATION				
Activités sources d'impact	Installation du chAbattage des a construction		de la terre végé	tale des zones de
Nature de l'impact		Nég	atif	
Composante affectée	Milieu hu	ımain (économie, p	harmacopée traditi	ionnelle)
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Forte	Moyenne
Conclusion	Les travaux vont e de plantation de Al est moyenne.			
		urs économique et	• • •	AP) pour les pertes nt les principes et
Mesures d'atténuation de l'impact	Informer les protection travaux	opriétaires et les d	occupants du site	du démarrage des
	 Permettre aux libération du site 		colter les cultures	en cours avant la

Restriction des espaces de pâturages

Au cours des travaux de nettoyage du site, le chantier sera délimité avec interdiction d'accès aux personnes externes. En effet, les bouviers ne pourront pas faire paître leurs troupeaux de bovins et ovins au niveau des zones abritant les installations du chantier. Ainsi, ils devront parcourir guelques distances pour en avoir accès.

Phase de preparation					
Activités sources d'impact	 Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires de stockage divers, etc.) 				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée	Economie (Elevage)				
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance			
	Temporaire Locale Faible moyenne				
Sans atténuation	i emporaire	Locale	i aibic	Hoyenile	
Sans atténuation Conclusion		ntoire, l'importance d			

☐ Destruction du patrimoine culturel

Les travaux de fouille et de terrassement pendant la phase de libération des emprises sont susceptibles de porter atteinte au patrimoine culturel et archéologique, aux tombes et autres éléments sacrés dans l'emprise du site du sous-projet et au niveau des zones d'emprunt. Même si les investigations de terrain et les entretiens avec les populations riveraines n'ont pas révélé la présence de patrimoine culturel physique, ce risque est néanmoins important du fait aussi de la présence d'un Camp Peulh situé à environ 400 m du site. La destruction du patrimoine culturel s'il s'avérait, serait un impact de nature négative, d'intensité moyenne, d'étendue locale et de durée moyenne.

PHASE DE PREPARATION	
Activités sources	Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements,
d'impact	base technique, locaux et logements de l'entreprise, construction des aires

	de stockage divers, etc.)				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée	Patrimoine culturel				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	A la phase préparatoire, l'importance de l'impact du sous-projet sur le patrimoine est moyenne.				
Mesures d'atténuation de	 Sensibiliser les travailleurs (conducteurs d'engins) sur la conduite à tenir par rapport aux découvertes fortuites; 				
l'impact		découverte fortuite a mières et administrati		er qui informera les	

8.4.2. Impacts négatifs potentiels du sous-projet en phase de construction

Les impacts négatifs en phase de construction vont se manifester sur les milieux biophysique et humain.

8.4.2.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique

Les impacts négatifs sur le milieu biophysique se résume à :

Pollution du sol par des déchets solides

Des déchets inertes seront générés en phase des travaux. Les déchets inertes représentent 70% des déchets de chantier. Ils sont des déchets minéraux qui, après stockage, conservent intactes leurs caractéristiques physico-chimiques. Il s'agit d'une sous-catégorie de déchet non dangereux issu principalement de l'activité de construction. Les principaux déchets inertes du BTP à produire sont : la terre végétale, les matériaux de terrassements, la céramique, le béton, parpaing, les tuiles, reste des briques, les gravats, les verres, etc. de même, des métaux et leurs alliages, de bois bruts ou faiblement adjuvantes, de papiers, de cartons, de plastiques, de pneus, de déchets verts seront produits.

A ceux-ci, s'ajouterait une grande quantité des déchets liquides et solides ménagers qui seront produits par le personnel du chantier et des installations sanitaires. Ces différents déchets sont susceptibles de nuire à la qualité du sol.

PHASE DE CONSTRUCTION				
Activités sources d'impact	 Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.) Repli de chantier (Démantèlement des installations et fermeture du chantier, Nettoyage de la base des travaux) 			
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composantes affectées		Paysage	et sol	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne.			

Pollution du sol par les déchets liquides

Le fonctionnement de la base-vie, le transport des matériaux et la circulation des engins vont occasionner de multiples substances potentiellement dangereuses pouvant être directement rejetées dans le sol (huiles, détergents, hydrocarbures, etc.) ou répandues en surface avant de s'infiltrer dans le sol.

Pendant les travaux, les sols pourront être souillés par les rejets liquides notamment les huiles de vidanges des engins, huiles de suintement et de déversements accidentels du carburant ou produits d'hydrocarbures (carburant, huiles usagées, graisses) et les eaux usées de la base-vie ainsi que et les déchets solides provenant des chantiers. De plus, les sols peuvent subir des phénomènes de contamination due au rejet de laitance de béton lors de la mise en place des massifs des fondations des ouvrages de franchissement. Ces déversements peuvent aussi s'observer lors des ravitaillements des véhicules/engins.

Par ailleurs, ces pollutions affecteront directement la vie des organismes végétaux et animaux qui vivent dans le sol, et éventuellement, tout au long des chaînes alimentaires ou se dispersent dans l'environnement.

Phase de construction				
Activités sources d'impact	propreté ; constructi de distribution ; tra agglos ; Aménagen coulage des bétons	aux de génie civil : i ion de forage plus cha vaux de menuiserie ment des Voiries et des poteaux et des et peinture des bâtime	âteau d'eau à gros ; travaux de fonda Réseaux Divers chainages, travaux	débit et son réseau tion ; montage des (VRD); travaux de
Nature de l'impact	Négatif			
Composante affectée		So	l	
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance			
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
	L'importance de déversements a	l'impact est moy	venne car au-de nt être enreg	Moyenne elà du site, des istrés lors de

☐ Pollution des eaux de surface et souterraine

Il est constaté la présence d'un cours d'eau Hohovi-Wènon à environ 200 m du site. Les eaux de surface peuvent être perturbées par les activités de chantier, notamment en cas de contamination par les rejets d'hydrocarbures (huiles de vidange, fuel, etc.) pendant les opérations de prélèvement d'eau. Le rejet ou le déversement accidentel des hydrocarbures pourra être entraîné dans les eaux de surface par ruissellement. Ces produits vont dégrader la qualité des eaux de surface par le biais du ruissellement et les eaux souterraines par leur infiltration.

Ainsi, la dégradation de la qualité des eaux souterraines sera imputée par l'infiltration des eaux pluviales contaminées des polluants qui pourront atteindre la nappe phréatique. Ce processus va modifier les caractéristiques physico-chimiques des eaux souterraines. L'entretien périodique des engins de chantier produira également des déchets spéciaux (huiles usagées, des chiffons souillés,

etc.). Leur mauvaise gestion contaminera les ressources en eau dans les zones réceptrices du sousprojet.

PHASE DE CONSTRUCTION				
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD); travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)			
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		So		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne car les travaux de préparation du site du LTA seront exécutés sur les 80% des 50 ha.			
Mesures d'atténuation de l'impact	 L'Importance de l'Impact est moyenne car les travaux de preparation du site du LTA seront exécutés sur les 80% des 50 ha. Installer la base de travaux à un endroit situé à plus de 200 m d'un cours d'eau et des habitations permanentes Doter les aires de bureaux et de logement des installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre d'employés Une aire étanche pour l'entretien des véhicules et la manipulation des huiles usagées Signer un contrat d'enlèvement des huiles usagées avec une structure agréée 			

☐ Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement

En phase de construction, on pourrait s'attendre aux envols de poussières et l'émission de gaz carbonique dus aux mouvements des véhicules. Les émanations de poussières et de gaz d'échappement des engins vont polluer l'air lors de l'acheminement des matériels et équipements de construction. Les principales sources d'impacts associées aux activités de construction sont les particules de poussières et les gaz d'échappement rejetés par les véhicules sollicités. Le rejet dans l'air de gaz d'échappement depuis les moteurs contient principalement du dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO₂) et des particules en suspension (PM). Ces émissions peuvent constituer une source de pollution de l'air si les concentrations journalières des poussières, de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre émises excèdent les valeurs limites prescrites par les normes béninoises. Ainsi, la qualité de l'air sera localement affectée par la poussière issue des activités, ce qui pourrait affecter les populations (maladies respiratoires) se trouvant sous l'influence des vents dominants.

PHASE DE CONSTRUCTION					
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée		Ai	r		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	

PHASE DE CONSTRUCTION				
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	A la phase prépara	atoire, l'importance	de la pollution de l'	air est moyenne.
Mesures d'atténuation de l'impact	fonctionnement — Arroser les aires — Doter les ouvri poussières et ga	automobile des vons potentiellement pou ers d'EPI adéquats az d'échappement ions transportant des	issiéreuses (cache nez, lunette	

En tout état de cause l'émission de bruit et la pollution sonore devront respecter les normes fixées par le décret n°2022-301 du 25 mai 2022 portant réglementation du bruit en République du Bénin.

Perturbation de la faune

Dans le cadre des travaux de réalisation des pistes, l'habitat faunique sera touché par les activités d'ouverture ou d'exploitation de carrières et zone d'emprunt. On pourra craindre une perturbation de la quiétude ou du déplacement de la faune avec le bruit et le mouvement des engins.

Par ailleurs, les bruits et vibrations des engins peuvent avoir des répercussions sur la faune le long de l'axe de la piste d'accès au chantier. Les bruits émis lors des travaux gêneront les animaux. Cette situation peut engendre une migration forcée à la suite de la perturbation de leurs habitats.

Phase de construction						
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)					
Nature de l'impact		Néga	ntif			
Composante affectée		Faui	ne			
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Faible			
Sans atténuation Conclusion		Locale ntoire, l'importance d		Faible		

8.4.2.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain

Les principaux impacts identifiés sont décrits et évalués ci-dessous.

Pollution sonore

Les activités de construction des infrastructures du LTA (fonctionnement de la base-vie, transport des matériaux et circulation des engins, machinerie et des équipements, déboisement, terrassement) engendreront des nuisances sonores. Les engins de chantier (niveleuses, pelles mécaniques, bulldozer, etc.) génèrent de manière occasionnelle un niveau de bruit typiquement de 75 dB(A) à 1 m. Ces nuisances constituent une gêne pour les ouvriers et le voisinage. L'exposition prolongée au bruit

pourrait provoquer des troubles auditifs. En agglomération, les mouvements des engins sont susceptibles des vibrations sonores pouvant gêner la population.

Phase de construction					
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD); travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée		Milieu h	umain		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire Locale Moyenne Moyenne				
	A la phase préparatoire, l'importance de la pollution de l'air est moyenne.				
Conclusion	A la phase prépara	toire, l'importance d	le la pollution de l'	air est moyenne.	

Perturbation et accidents de la circulation routière

Généralement, les véhicules acheminant les matériaux en phase de construction vont perturber la circulation et la mobilité en général. Il en est de même des risques d'accidents de la circulation ou de collision entre les engins de chantier et des piétons. L'acheminement des matériaux, de la base-vie vers les zones en chantier va perturber la circulation au voisinage des agglomérations. La circulation des véhicules poids lourds dans la zone du projet pour l'acheminement des équipements constitue une source de risque d'accident pour les populations locales. Le trafic serait dense en phase des travaux du fait du nombre de véhicules à mobiliser pour l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction du Lycée.

Phase de construction					
Activités sources d'impact	propreté ; constructi de distribution ; trav agglos ; Aménagen coulage des bétons	ux de génie civil : i on de forage plus cha vaux de menuiserie ; nent des Voiries et des poteaux et des et peinture des bâtime	âteau d'eau à gros ; travaux de fonda Réseaux Divers (chainages, travaux	débit et son réseau tion ; montage des VRD) ; travaux de	
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée		Milieu h	umain		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	A la phase de construction, l'importance de la perturbation ainsi que des accidents de la circulation routière est moyenne.				
Mesures d'atténuation de l'impact	Environnement	ettre en œuvre un (PHSSE) iers des Equipemei	,,	·	

- Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier
- Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident
- Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence
- Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers
- Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du Code de la route
- Equiper les engins de chantier de bip de recul
- Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier
- Réguler des flux de personnes au niveau du chantier par des signaleurs
- Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier

Apparition de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et d'autres affections

Le chantier mobilisera à la phase de construction environ 220 personnes toutes catégories confondues. Avec la présence du personnel de chantier des entreprises adjudicataires des travaux, il sera assisté au brassage et à l'accroissement des échanges entre les travailleurs venus d'horizons divers et entre ces derniers et les communautés présentes dans la zone du sous-projet, notamment les jeunes filles et bonnes dames. Cette situation peut constituer une source de contamination des IST/MST/SIDA et de la COVID-19.

Des cas de contamination par les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST) dont le SIDA sont prévisibles. Les relations entre le personnel des entreprises, notamment les ouvriers et la population surtout les femmes peuvent être source de risques sanitaires. La présence d'ouvriers pourrait générer des nuisances de promiscuité et être à l'origine du développement de certaines pathologies dont les IST et VIH et l'enregistrement des grossesses non désireux.

Par ailleurs, le risque de contagion de la COVID-19 est imminent vue sa propagation au niveau mondial. Le mode de fonctionnement du groupe et l'organisation du travail exposent-ils le personnel de chantier ainsi que les ouvriers occasionnels vu le mode de transmission très rapide de la COVID-19.

PHASE DE CONSTRUCTION					
Activités sources d'impact	 Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution; travaux de menuiserie; travaux de fondation; montage des agglos; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD); travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.) 				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée		Milieu h	umain		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	moyenne du fait	onstruction, l'impo que qu'un importa appelés à cohabiter.	nt d'ouvriers et d		

	 Sensibiliser le personnel, les usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives et de lutte contre les IST/VIH/SIDA, COVID-19 				
Mesures d'atténuation de	Mettre en place un dispositif de distribution de préservatifs				
l'impact	Arroser les aires poussiéreuses				
	 Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement 				

☐ Prévalence des VBG, exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS)

En phase de construction, il est à craindre une disparité entre le sexe des ouvriers recrutés pour le chantier. Cette disparité peut favoriser un camp au détriment de l'autre. Généralement, sur les chantiers, les hommes sont priorisés par rapport aux femmes pour certaines tâches spécifiques données.

S'agissant du risque de harcèlement sexuel, une attention particulière doit être portée pendant la réalisation des travaux pour prévenir les cas du harcèlement sexuel. Au total, selon les dires des populations, cette pratique n'est pas courante dans le milieu récepteur. Toutefois, des cas de harcèlement sexuel peuvent être enregistrés.

La présence du chantier implique nécessairement un regroupement de personnes, et potentiellement des hommes et de femmes susceptibles d'être alors en contact. Dans ce cas, il n'est pas exclu qu'il y ait des tentatives de convoitise entre les deux sexes. En effet, des cas d'agression physique de femmes peuvent être enregistrés.

PHASE DE CONSTRUCTION					
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée		Milieu h	umain		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	A la phase de construction, plus de 200 personnes sont appemlés à être mobilisées pour les travaux. Des cas de VBG sont prévisibles. Par conséquent, l'importance de l'impact est moyenne.				
	Elaborer et mettre en œuvre un plan de d'intégration social et genre				
Mesures d'atténuation de	 Elaborer, vulga 	Elaborer, vulgariser un code de bonne conduite			
l'impact	•	activités de sensib ière régulière (une fo	•	nre (quarts d'heure	

Conflits avec la population locale du fait du non-respect des us et coutumes locaux

Les investigations dans la zone d'influence du sous-projet ont révélé plusieurs sources de conflits :

le non-respect des us et coutumes locales pourrait conduire à des situations désastreuses ;

- des conflits pourront naître de la partialité lors des recrutements ou à cause de manque d'information des riverains sur le sous-projet et le profil des ouvriers recherchés;
- les prélèvements d'eau pour divers besoins de chantier pourraient avoir des répercussions négatives par la réduction de la quantité disponible. Ce qui occasionnera un tarissement prématuré de la nappe phréatique en cas de surexploitation. Ces prélèvements seront interdits aux entreprises qui devraient s'approvisionner dans les rivières de la zone, ce qui peut rendre cet impact négligeable, voire inexistant.

Phase de construction					
Activités sources d'impact	Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté ; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution ; travaux de menuiserie ; travaux de fondation ; montage des agglos ; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD) ; travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, etc.)				
Nature de l'impact		Néga	tif		
Composante affectée		Milieu hı	umain		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne	
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne.				
Mesures d'atténuation de	 L'importance de l'impact est moyenne. Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes et griefs Organiser les sensibilisations du fait du non-respect des us et coutumes locaux 				

Accidents du travail

En phase travaux, des accidents du travail peuvent également survenir. Ils regroupent les blessures qui pourraient subvenir lors du démontage de certains accessoires. En effet, ces derniers sont liés aussi bien à la manutention manuelle que d'autres formes mécaniques ainsi qu'au démontage de certains équipements utilisés lors de la construction des installations des bases vie. Les accidents pourraient provenir de la circulation des véhicules (collision, dérapage) ou de la charge manutentionnée en cas de mauvaise posture.

PHASE DE CONSTRUCTION				
Activités sources d'impact	propreté ; const réseau de distr montage des aç ; travaux de cou revêtement du s - Repli de chan chantier, Nettoy - Equipement des	ravaux de génie civil truction de forage pluribution; travaux de gglos; Aménagement gglos; Aménagement glage des bétons des sol, badigeonnage et patier (Démantèlement age de la base des tras infrastructures (sall, laboratoires, etc.)	us château d'eau à menuiserie ; trav des Voiries et Rés poteaux et des chapeinture des bâtimet des installations avaux)	à gros débit et son aux de fondation ; seaux Divers (VRD) ainages, travaux de ents, etc.) s et fermeture du
Nature de l'impact	Négatif			
Composante affectée		Milieu huma	in/Emploi	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	L'importance de l'i	mpact en phase de i	repli de chantier e	st moyenne.

	 Elaborer et mettre en œuvre un Plan Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE)
	 Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif
Mesures d'atténuation de l'impact	 Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier
·	 Doter le chantier de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence
	 Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers

■ Perte d'emploi

Après le repli de chantier, des ouvriers recrutés pendant les phases de préparation et de construction vont perdre leur emploi temporaire. En effet, au terme des travaux, ces derniers seront licenciés par l'entreprise adjudicataire des travaux ainsi que les sous-traitants. Les ouvriers n'obtiendront pas les rémunérations hebdomadaires auxquelles ils sont habitués. Ainsi, quelques jours après leur licenciement, ils vont se retrouver dans leur situation de départ.

PHASE DE CONSTRUCTION						
Activités sources	Repli de chantie	Repli de chantier (démantèlement des installations et fermeture du chantier,				
d'impact	Nettoyage de la	base des travaux)				
Nature de l'impact		Néga	atif			
Composante affectée		Milieu huma	in/Emploi			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance		
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne		
Conclusion	L'importance de l'i	mpact en phase de i	repli de chantier e	st moyenne.		
	 Payer les rémunérations et arriérées éventuelles aux ouvriers et autres prestataires dans le strict respect des prescriptions du code du travail au Bénin 					
Mesures d'atténuation de l'impact	signés entre l'emp parties privilégien l'article 38 de la l procédure d'emba	pour les manœuvres loyeur et les employ it la cessation du loi 2017-05 du 29 ac uche, de placement nil en République du	yés, il est recomm travail suivant le oût 2017 fixant le de la main-d'œuv	andé que les deux es dispositions de es conditions et la		

8.4.3. Impacts négatifs potentiels du sous-projet en phase de d'exploitation

La phase d'exploitation du projet commence lors de la mise en service l'administration et des différents ateliers. Durant cette phase, plusieurs activités prévues sont considérées comme sources d'émission ponctuelles de polluants atmosphériques et, génératrices de déchets (solides et liquides). Les impacts négatifs en phase de construction vont se manifester sur les milieux biophysique et humain.

Par ailleurs un certain nombre de risque doivent être pris en considération notamment ceux sur la santé et la sécurité au travail.

8.4.3.1. Impacts négatifs potentiels sur le milieu biophysique

Les impacts négatifs sur le milieu biophysique se résume à :

Pollution atmosphérique

Pendant la phase d'exploitation du LTA, le déplacement d'un nombre important d'élèves et du personnel enseignant sur les engins entrainera une suspension de particules fines (poussière) pendant les heures d'entrée dans la matinée et les heures de sortie (midi et l'après-midi). Cette suspension de poussière peut selon son ampleur pourrait être désagréable pour les populations environnantes et être sources de maladies pulmonaires.

Les sources des émissions polluantes sont principalement les émissions poussiéreuses et/ou particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses dont certains à effet de serre issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la citée. Ces émissions composées de poussières, de CO, CO₂, NOx, SO₂ et d'éléments trace (matières organiques toxiques, métaux lourds), sont généralement limitées aux espaces de travail. Elles peuvent toutefois détériorer la qualité de l'air ambiant dans les ateliers et avoir des conséquences néfastes sur la santé des apprenants et sur le climat.

Par ailleurs, la présence importante d'élève et du personnel enseignant pendant le fonctionnement du lycée occasionnera une production de déchets solide et liquide dont la mauvaise gestion entrainera une nuisance olfactive pour les populations riveraines. Par ailleurs le soulèvement de particules fines lié à la circulation des engins et des personnes est sources de diverses maladies d'ordre ORL. Cette nuisance olfactive est un impact négatif, son intensité est moyenne, son étendue est locale et sa durée est longue.

PHASE D'EXPLOITATION					
Activités sources d'impact	Mise en service du LTA				
Nature de l'impact		Nég	atif		
Composante affectée		Ai	r		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Moyenne	Faible	
Conclusion		impact sur la qualité revêtu. Aussi, l'ent			
Mesures d'atténuation de l'impact	 Afficher des co soulèvement de Entretenir régul Sensibiliser/forr gestion des déc Signer des cor des fosses sept 	circulation d'engin m nsignes relatives à la e la poussière ; ièrement les couloirs mer les élèves et p chets au sein de l'étal atrats pour l'enlèvementiques avec une struc pubelles et des bacs	de passage à l'intér personnel enseignar polissement ; ent de déchets et la ture agréée ;	ie afin de réduire le ieur du LTA; nt sur l'hygiène et a vidange régulière	

☐ Pollution du sol

Pendant la phase d'exploitation, le risque de pollution du sol par les déchets solides et les eaux usées issues des laboratoires, où plusieurs produits chimiques sont appelés à être manipulés, est élevé. Il est vrai que les eaux usées en provenance des différents ateliers et laboratoires seront canalisés vers des fosses septiques, mais il est à craindre des fissures au niveau des étanchéités qui pourraient favoriser l'infiltration des eaux souillées. Aussi, en cas d'irrégularité des opérations de vidange de fosses, des

débordements d'eaux usées peuvent être observés ; ce qui pourra contaminer le sol. Plus un risque qu'un impact, la nature est négative, l'intensité est faible, l'étendue ponctuelle, la durée moyenne.

PHASE D'EXPLOITATION					
Activités sources d'impact	Mise en service du LTA				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée		So	l		
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Degré	Importance	
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Fort	Moyenne	
Conclusion	L'importance de l'impact sur le sol est moyenne car la quantité des eaux usées en provenance des ateliers, des dortoirs et du logement du corps administratif du LTA est importante et l faiblesses caractérisent les systèmes de gestion des déchets solides et liquides notamment dans les établissements publics au Bénin d'autre part.				
	 Sensibiliser les élèves et personnel enseignant sur l'hygiène et gestion des déchets solides et liquides au sein du LTA; 				
Mesures d'atténuation de	 Disposer des po 	oubelles et des bacs à	à ordures pour la co	llecte des déchets ;	
l'impact		trats pour l'enlèveme iques avec une struct		a vidange régulière	

☐ Epuisement de la nappe phréatique

L'utilisation des installations sanitaires par des centaines de lycéens internés ainsi que les membres des ménages respectifs des responsables du LTA (Proviseur, Censeur, Surveillant, Comptable) exigera une quantité importante d'eau souterraine. Cela aura un impact sur la quantité d'eau d'approvisionnement des dortoirs. Un volume important d'eau sera utilisé au niveau des logements par les lycéens et responsables et au niveau des sanitaires destinés à tous les usagers du LTA.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	ateliers de pratiq	et entretien des in ue en des bâtiments, es		,
Nature de l'impact		Néga	ntif	
Composante affectée		Ear	ı	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Permanente	Locale	Moyenne	Faible
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne			
Mesures d'atténuation de l'impact	de l'eau ;	élèves et le personn diquement les condui eau.	v	· ·

Pollution des eaux souterraines par les rejets liquides

Pendant la phase d'exploitation, les sources potentielles de pollution des eaux sont diverses. Il s'agit des déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des rejets accidentels d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux. A cause de la richesse de la nappe phréatique dans la zone, de tels déversements sont susceptibles de contaminer la nappe, et partant porter atteinte à la santé des populations.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Fonctionnement et entretien des installations sanitaires, scolaires et des ateliers de pratique Travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts et ouvrages connexes Maintenance des équipements électriques et électroménagers 			
Nature de l'impact		Néga	ntif	
Composante affectée		So	l	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Faible	Faible
Conclusion	Globalement, l'impact sur les ressources en eau sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de durée temporaire, son importance sera faible.			
Mesures d'atténuation de	 Prévoir des kits absorbants adéquats pour hydrocarbures à disposer préventivement sous la zone de manipulation (de type couverture étanche) ou la réalisation d'une aire étanche spécifique Doter les camions de kits absorbants adéquats pour hydrocarbures 			
l'impact	 Signer des co structure agréé 	ontrats pour l'enlève		

☐ Pollution du sol et de l'eau par les déchets biomédicaux

Avec la mise en service et le fonctionnement de l'infirmerie du LTA, on assistera à la production des déchets biomédicaux et donc à leur prolifération. Si les mesures de gestion ne suivent, ils pollueront le milieu par leur dangerosité. Il importe donc que des mesures idoines soient prises pour ne pas altérer la qualité des services sanitaires et la santé des lycéens et des populations.

qualite des services sariitan	ee et la cante dec ly	sectio et dec popule	itiono.	
PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources	 Fonctionnement 	et entretien des inst	allations sanitaire	s, scolaires et des
d'impact	ateliers de pratiqu	ie		
Nature de l'impact		Néga	tif	
Composante affectée		Sol et e	eau	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
	Globalement, l'impa	act sur le sol et les	ressources en e	au sera d'intensité
Conclusion	moyenne, d'étendu	e ponctuelle et de	durée permanent	te, son importance
	sera moyenne.			
	 Sensibiliser les usagers et le personnel du LTA sur la bonne gesti déchets biomédicaux Disposer de poubelles appropriées par catégories de déchets médic Poubelles Poubelles par propriées par catégories de déchets médic 			
	Poubelles rouges	r oubelles floiles	i oube	nes jaunes
Mesures d'atténuation de l'impact	- Organes coupés - Poches de sang - Etc Disposer des fo	Déchets ménager (sachets, papiers cartons, plastiques etc.)	s, risques infects, (compresses surines, cotseringues, getc.)	tivités de soins à ieux et assimilés souillés, sondes à on, perfuseurs, gants, cathéters, échets biomédicaux
	liquides - Procéder à l'el	nlèvement des décl	nets biomédicaux	liquides par des

	structures agréées
_	Signer un accord de partenariat avec le centre communal de santé de Ouessè pour l'élimination correcte des DBM par l'incinérateur

Impacts négatifs liés à la construction de la STEP

Le fonctionnement de la STEP aura des impacts sur le milieu biophysique.

■ Pollution des eaux superficielles et souterraines due à la rupture ou cassure accidentelle des conduites de transfert

Pendant la phase d'exploitation, les sources potentielles de pollution des eaux sont diverses. Il s'agit des ici d'une possible rupture ou cassure accidentelle des conduites de transfert déversements des rejets d'eaux usées domestiques. Si cette rupture est produite, il aura fuite/déversements du contenu de la STEP. A cause de la richesse de la nappe phréatique dans la zone, de tels déversements sont susceptibles de contaminer la nappe, et partant porter atteinte à la santé des populations.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	 Fonctionnement ateliers de pratiq 	et entretien des ins ue	stallations sanitaire	s, scolaires et des
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		Sol et	eaux	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
Conclusion	Globalement, l'impact sur les ressources en eau sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de durée temporaire, son importance sera moyenne.			
Mesures d'atténuation de l'impact	Etanchéifier le fInstaller un sy	onduites de transfert of fond de la STEP par u stème automatique of icateurs de la qualité s eaux usées	une membrane géo d'échantillonnage e	synthétique et de mesures des

■ Pollution du sol par les boues de la STEP

Au fonctionnement de la STEP, les boues décantées déposées sur le fond du bassin et des conduits peuvent contenir des germes pathogènes. Le risque sanitaire des boues se présente surtout par les agents pathogènes. Il faut donc y assurer un entretien périodique afin d'éviter que ces boues ne créent d'autres inconvénients sur l'environnement et la santé des lycéens ainsi que des populations.

PHASE D'EXPLOITATION						
Activités sources d'impact	ateliers de pratiq	et entretien des ins jue ien des bâtiments, es				
Nature de l'impact		Négatif				
Composante affectée		So	l			
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance		
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne		
Conclusion	· ·	pact sur les ressourc relle et de durée		* *		

Mesures d'atténuation de	-	Entretenir convenablement les digues et débarrasser de toutes formes de déchets
	—	Désagréger fréquemment l'écume au jet d'eau
l'impact		Evacuer les boues du fond du bassin (lorsqu'elles se forment) vers une décharge appropriée

■ Nuisances olfactives (émanation d'odeurs nauséabondes)

Pendant la phase d'exploitation et par défaut d'entretien de la STEP, les lycéens ainsi que les populations seront exposés aux émanations d'odeurs nauséabondes provenant de la STEP. Il est d'une importance capitale de veiller à un entretien régulier de la STEP afin de ne pas exposer polluer l'atmosphère et exposer les populations à des maladies.

PHASE D'EXPLOITATION					
Activités sources d'impact	 Fonctionnement et entretien des installations sanitaires, scolaires et des ateliers de pratique Travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts et ouvrages connexes 				
Nature de l'impact	Négatif				
Composante affectée	Air				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Temporaire Régionale Moyenne Moyenne				
Conclusion	Globalement, l'impact sur les ressources en eau sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de durée temporaire, son importance sera moyenne.				
Mesures d'atténuation de l'impact	 Veiller à avoir une bonne qualité d'EUE arrivant à la station de pompage Entretien régulièrement la STEP son bon fonctionnement Réaliser les analyses de contrôle et de suivi périodiquement dans un laboratoire qualifié Mettre des plantes herbacées odorantes (citronnelle, etc.) autour de la STEP pour l'atténuation des odeurs Installer deux stations de prélèvement automatique des échantillons réfrigérés dont une pour les eaux usées brutes à l'entrée de la STEP et une pour les eaux usées traitées Assurer un bon fonctionnement de la STEP par un suivi régulier Engager une ONG agréée pour l'évacuation des derniers déchets solides et liquides issus de la STEP 				

Impacts négatifs liés à la construction de la station photovoltaïque

Pollution du sol par les déchets solides (équipements électriques et électroniques, matériels de travail, matériels usés, ...)

La mise en activité de la station photovoltaïque et notamment les travaux d'entretien vont générer des déchets tels que : équipements électriques et électroniques, matériels de travail, matériels usés ou hors d'usage, ... qui sont de potentiels sources de contaminants et de pollution de l'environnement.

PHASE D'EXPLO	OITATION	
Activités s d'imp		 Fonctionnement et entretien des installations sanitaires, scolaires et des ateliers de pratique Maintenance des équipements électriques et électroménagers

Nature de l'impact	Négatif			
Composante affectée		So	l	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Moyenne	Moyenne
Conclusion	Globalement, l'impact sur les ressources en eau sera d'intensité moyenne, d'étendue ponctuelle et de durée temporaire, son importance sera moyenne.			
Mesures d'atténuation de l'impact	 Procéder à l'en agréées 	oubelles spécifiques p lèvement des déchet EEE en lieu sécurisé ées	s solides ménagers	s par des structures

8.4.3.2. Impacts négatifs potentiels sur le milieu humain

■ Transmission des maladies contagieuses et manifestation des cas de VBG/EAS/HS dans la zone du LTA

Le brassage entre lycéens pendant le fonctionnement du LTA occasionnera des risques avérés de de transmission de nombreuses maladies telles que les IST, hépatites, amibiases, ... et des grossesses non désirées (GND). De plus, ce brassage de personnes occasionnera également de grands risques de survenue de VBG, EAS, HS. Le contact entre lycéens et entre ces derniers et le corps enseignant est susceptible d'engendrer des cas de VBG, EAS, HS.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	pratique — Mise en service	des installations sa des dortoirs orts sur l'aire de jeux	anitaires, scolaires	et des ateliers de
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		Milieu h	umain	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne
Conclusion	L'importance de l'i	impact est moyenne divers.	e du fait du brassa	age des personnes
Mesures d'atténuation de l'impact	risques de trans - Faire signer VBG/EAS/HS chargé du fonct - Sensibiliser les désirées; - Réaliser au mo	personnel enseignar smission des IST/VIH un code de bonne à l'ensemble du pe cionnement du LTA; s élèves sur les risc sins une fois par an la seignants du LTA.	et la survenue des e conduite pour ersonnel (enseigna ques et méfaits de	VBG; la prévention des nt et administratif) es grossesses non

Accidents du travail et incendie au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés

A la phase d'exploitation du LTA, des accidents du travail peuvent être enregistrés. Ils regroupent les blessures qui pourraient subvenir lors du démontage de certains accessoires au cours des travaux d'entretien et de maintenance.

Les principales problématiques de sécurité issues des activités des ateliers sont l'aération des locaux pour éviter le dépôt des poussières et les risques de maladies pulmonaires chez les apprenants, l'éclairage des locaux pour assurer un travail confortable et réduire les risques d'accidents, les risques d'incendie par utilisation des équipements électriques dans les dortoirs et d'autres bureaux qui peuvent provoquer des incendies.

Ainsi, les effets potentiels sur la santé et la sécurité au travail des activités des ateliers sont à prendre en compte afin de donner des indications aux architectes pour la conception des locaux qui permette de prévenir ces risques.

PHASE D'EXPLOITATION				
Activités sources d'impact	Mise en service	des dortoirs et ateliers	s spécialisés	
Nature de l'impact		Néga	atif	
Composante affectée		Milieu huma	in/Emploi	
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance
Sans atténuation	Temporaire	Ponctuelle	Forte	Moyenne
Conclusion	L'importance de l'i	impact en phase de i	repli de chantier es	st moyenne.
Mesures d'atténuation de	 Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, etc.) et veiller à leur port effectif Doter l'infirmerie du LTA d'un registre et veiller à son fonctionnement continu pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 			
l'impact	 Installer des extincteurs au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour ; 			
	 Former les lycéens et les responsables du LTA à la manipulation des extincteurs; 			
	Doter le LTA d'	un Plan d'Opération Ir	nterne (POI).	

■ Pollution du sol par des déchets

Les déchets que génèrent les immeubles de bureaux comprennent : papier, carton, ordures ménagères, huiles usagées. Les déchets peuvent également inclure les huiles et des graisses usagées liées au fonctionnement des groupes électrogènes.

PHASE D'EXPLOITATION						
Activités sources d'impact	 Fonctionnement et entretien des installations sanitaires, scolaires et des ateliers de pratique Travaux d'entretien des bâtiments, espaces verts et ouvrages connexes Maintenance des équipements électriques et électroménagers 					
Nature de l'impact	Négatif					
Composante affectée	Milieu humain / Santé					
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Permanente	Ponctuelle	Forte	Moyenne		
Conclusion	L'importance de l'impact est moyenne					
Mesures d'atténuation de l'impact	déchets solides	élèves et personnel e et liquides au sein du oubelles et des bacs	ıLTA;			

	selon leur catégorie ;
-	Signer des contrats pour l'enlèvement de déchets et la vidange régulière des fosses septiques avec une structure agréée.

8.4.4. Impacts négatifs potentiels du sous-projet en phase de démantèlement

La phase de démantèlement et donc de fin du sous-projet, les infrastructures seront soit démantelées ou affectées à d'autres centres d'intérêt. Le nouveau service auquel l'ex LTA sera affecté peut amener à modifier l'architecture en place ou à procéder à démolition partielle des infrastructures. Ces activités vont générer des impacts sur les milieux biophysique et humain.

■ Pollution du sol par les déchets solides de démantèlement

Les travaux de démantèlement seront source de production de déchets solides qui s'ils ne sont pas bien traités vont générer des impacts sur l'environnement.

Phase de DEMANTELEMENT					
Activités sources d'impact	Démantèlement des infrastructures				
Nature de l'impact		Néga	ntif		
Composante affectée	Milieu humain / Santé				
Critères d'évaluation	Durée Etendue Intensité Importance				
Sans atténuation	Permanente Ponctuelle Moyenne Moyenne				
Conclusion	L'importance de l'i	mpact est moyenne.			
	Disposer des poubelles spécifiques pour la récupération des déchets				
Mesures d'atténuation de l'impact	 Procéder à l'enlèvement des déchets solides ménagers par des structures agréées 				
•	 Réaliser un auc 	lit environnemental et	social de démantèl	lement	

Accidents du travail

En phase de démantèlement, des accidents du travail peuvent également survenir. Ils regroupent les blessures qui pourraient subvenir lors du démontage de certains accessoires. En effet, ces derniers sont liés aussi bien à la manutention manuelle que d'autres formes mécaniques ainsi qu'au démontage de certains équipements utilisés lors de la construction des installations des bases vie. Les accidents pourraient provenir de la circulation des véhicules (collision, dérapage) ou de la charge manutentionnée en cas de mauvaise posture.

PHASE DE CONSTRUCTION					
Activités sources d'impact	 Démantèlement des infrastructures 				
Nature de l'impact		Néga	atif		
Composante affectée	Milieu humain/Emploi				
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance	
Sans atténuation	Temporaire Locale Moyenne Moyenne				
Conclusion	L'importance de l'i	mpact en phase de d	démantèlement es	t moyenne.	
Mesures d'atténuation de l'impact	environnement on Doter les ouve	ettre en œuvre ur (PHSSE) riers des Equipeme sque, casque, lunette	nts de Protection	Individuelle (EPI)	

et veiller à leur port effectif
 Doter le chantier de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les
soins d'urgence

■ Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement

En phase de démantèlement, on pourrait s'attendre aux envols de poussières et l'émission de gaz carbonique dus aux mouvements des véhicules. Les émanations de poussières et de gaz d'échappement des engins vont polluer l'air lors de l'acheminement des matériels et équipements de construction. Les principales sources d'impacts associées aux activités de construction sont les particules de poussières et les gaz d'échappement rejetés par les véhicules sollicités. Le rejet dans l'air de gaz d'échappement depuis les moteurs contient principalement du dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), dioxyde de soufre (SO₂) et des particules en suspension (PM). Ces émissions peuvent constituer une source de pollution de l'air si les concentrations journalières des poussières, de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre émises excèdent les valeurs limites prescrites par les normes béninoises. Ainsi, la qualité de l'air sera localement affectée par la poussière issue des activités, ce qui pourrait affecter les populations (maladies respiratoires) se trouvant sous l'influence des vents dominants.

PHASE DE CONSTRUCTION							
Activités sources d'impact	- Démantèlement	des infrastructures					
Nature de l'impact		Néga	ntif				
Composante affectée	Air						
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance					
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne			
Conclusion	L'importance de la	pollution de l'air est	t moyenne.				
Mesures d'atténuation de l'impact	fonctionnement — Arroser les aire — Doter les ouvr poussières et ga	automobile des vé s potentiellement pour iers d'EPI adéquats az d'échappement ons transportant des i	ssiéreuses (cache nez, lunett				

En tout état de cause l'émission de bruit et la pollution sonore devront respecter les normes fixées par le décret n°2022-301 du 25 mai 2022 portant réglementation du bruit en République du Bénin.

■ Pollution sonore

Les activités de démantèlement des infrastructures du LTA engendreront des nuisances sonores. Les engins de chantier (niveleuses, pelles mécaniques, bulldozer, etc.) génèrent de manière occasionnelle un niveau de bruit typiquement de 75 dB(A) à 1 m. Ces nuisances constituent une gêne pour les ouvriers et le voisinage. L'exposition prolongée au bruit pourrait provoguer des troubles auditifs.

PHASE DE CONSTRUCTION	
Activités sources d'impact	- Démantèlement des infrastructures
Nature de l'impact	Négatif

Composante affectée	Milieu humain					
Critères d'évaluation	Durée	Etendue	Intensité	Importance		
Sans atténuation	Temporaire	Locale	Moyenne	Moyenne		
Conclusion	L'importance de l'i	impact est moyenne.				
	 Doter le parc a fonctionnement 	automobile des véh	nicules et engins	en bon état de		
Mesures d'atténuation de l'impact	- Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB)					
	- Doter les ouvriers d'EPI adéquats (bouchons d'oreilles) et veiller à leur port effectif					

Accidents de la circulation routière

Généralement, les véhicules qui vont acheminer les matériaux (gravats, etc.) en phase de démantèlement vont perturber la circulation et la mobilité en général. Il en est de même des risques d'accidents de la circulation ou de collision entre les engins de chantier et des piétons. L'acheminement des matériaux va perturber la circulation au voisinage des agglomérations. La circulation des véhicules poids lourds dans la zone du sous-projet pour l'acheminement des équipements constitue une source de risque d'accident pour les populations locales. Le trafic serait dense en phase des travaux du fait du nombre de véhicules à mobiliser pour l'acheminement des matériaux nécessaires à la construction du Lycée.

PHASE DE CONSTRUCTION							
Activités sources d'impact	- Démantèlement des infrastructures						
Nature de l'impact	Négatif						
Composante affectée	Milieu humain						
Critères d'évaluation	Durée	Durée Etendue Intensité Importance					
Sans atténuation	Temporaire Locale Moyenne Moyenne						
Conclusion	L'importance de l'i	impact est moyenne.					
Mesures d'atténuation de l'impact	fonctionnement	automobile des vé conducteurs de camic	· ·				

8.5. SYNTHESE DES IMPACTS PAR PHASE DU SOUS-PROJET

Le tableau 29 présente la synthèse des impacts positifs et négatifs potentiels identifiés par activités projetées ainsi que les mesures de maximisation et d'atténuation proposées.

Tableau 29 : Synthèse des impacts positifs et négatifs potentiels identifiés

Activités source Ir d'impacts	mpacts positifs (a)	Impacts négatifs (b)	Importance de l'impact	Mesures d'atténuation	Mesures de maximisation		
I. PHASE DE PREPARATION							
1.1. Libération de d'	.1.a.1. Création l'emplois emporaires	1.1.b.1. Perte du couvert végétal (8 149 pieds d'arbres inventoriés) et du		1.1.b.1.1. Indemniser les Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour les pertes d'arbre à valeurs économique et médicinale suivant les principes et procédures édités dans le PAR	1.1.a.1.1. Privilégier la main-d'œuvre locale à compétences égales 1.1.a.1.2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions prévues dans le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) du Projet 1.1.a.1.3. Recruter des ouvriers conformément à la règlementation en matière d'embauche 1.1.a.1.4. Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers 1.1.a.1.5. Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement 1.1.a.1.6. Informer les communautés riveraines du LTA du calendrier de démarrage des grands travaux 1.1.a.1.7. Sensibiliser les populations et surtout les jeunes sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès 1.1.a.1.8. Signer un contrat avec tous les employés du chantier		

1.1.a.2. Disponibilité des produits ligneux pour divers usages	carbone ligneux (10,59 t.éqCO ₂)		1.1.b.1.2. Informer les propriétaires et les occupants du site du démarrage des travaux 1.1.b.1.3. Prendre une autorisation de coupe à l'Inspection Forestière Collines avant l'abattage des arbres 1.1.b.1.4. Procéder en concertation avec l'inspection forestière et la Mairie de Ouessè à un reboisement compensatoire de 24 447 pieds d'arbres (à raison d'un pied abattu pour trois plantés) sur une superficie de 20 ha (à raison d'une moyenne de 1666 plants autochtone et étrangère à l'ha) 1.1.b.1.5. Faire un suivi régulier du périmètre reboisé	1.1.a.2.1. Mettre à la disposition de la mairie de Ouessè les produits issus de l'abattage des arbres pour des besoins communautaires 1.1.a.2.2. Mettre à la disposition des femme les branches et autres résidus des produits ligneux
	1.1.b.2. Perte de cultures d'une superficie de 18,3425 ha	Moyenne	1.1.b.2.1. Indemniser les Personnes Affectées par le Projet (PAP) pour les pertes de cultures suivant les principes et procédures édités dans le PAR 1.1.b.2.2. Permettre aux populations de récolter les cultures en cours avant la libération du site	pour d'éventuels besoins
	1.1.b.3. Perturbation de la faune	Faible	1.1.b.3.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement1.1.b.3.2. Sensibiliser les travailleurs sur la	

				chasse dans la zone des travaux	
				1.1.b.4.1. Doter le chantier de poubelles	
		1.1.b.4. Pollution du		spécifiques pour la pré-collecte des déchets	
			Moyonno	solides	
		sol par des déchets solides de chantier	Moyenne		
		Solides de Chantiel		1.1.b.4.2. Signer un contrat d'enlèvement de	
				déchets avec une structure agréée	
					1.2.a.1.1. Privilégier la main-d'œuvre locale à compétences égales
					1.2.a.1.2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions prévues dans le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) du Projet
					1.2.a.1.3. Recruter des ouvriers conformément à la règlementation en matière d'embauche
	1.2.a.1. Création d'emplois				1.2.a.1.4. Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers
	temporaires				1.2.a.1.5. Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement
1.2. Installation du chantier (aménagement et convoiement des équipements, base technique, locaux et logements de l'entreprise,					1.2.a.1.6. Informer les communautés riveraines du LTA de la date du démarrage des grands travaux 1.2.a.1.7. Sensibiliser les populations et surtout la jeunesse sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès
construction des aires de stockage divers, etc.)					1.1.a.1.8. Signer un contrat avec tous les employés du chantier
		1.2.b.1. Pollution du sol par des déversements	Moyenne	1.2.b.1.1. Disposer des engins en bon état de fonctionnement	
		accidentels		1.2.b.1.2. Doter le chantier des fûts de	

	d'hydrocarbures		rétention adaptés et compatibles aux produits chimiques à manipuler à poser sur des dalles imperméables et veiller à leur élimination réglementaire 1.2.b.1.3. Réaliser les ravitaillements des engins en dehors de zones exposées à des écoulements superficiels 1.2.b.1.4. Disposer d'une plateforme étanche pour la manipulation des hydrocarbures 1.2.b.1.5. Prévoir des kits absorbants adéquats dans la zone de manipulation des hydrocarbures 1.2.b.1.6. Doter les camions de kits absorbants	
1.2.a.2. Développement d'Activités Génératrices de Revenus (AGR)			adéquats pour hydrocarbures 1.2.b.2.1. Doter le chantier de poubelles	1.2.a.2.1. Construire une aire de restauration à la base de chantier pour l'installation des vendeuses de nourritures et divers 1.2.a.2.2. Procéder à une visite médicale avant la sélection des vendeuses 1.2.a.2.3. Organiser les séances de renforcement de capacités aux vendeuses sur la gestion financière
	1.2.b.2. Pollution du sol par des déchets solides de chantier 1.2.b.3. Accidents du	Faible	spécifique pour la pré-collecte des déchets solides 1.2.b.2.2. Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée 1.2.b.3.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan	
	travail et de la circulation	Moyenne	Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE)	

<u> </u>		,	<u>, </u>	
			1.2.b.3.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	
			1.2.b.3.3. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
			1.2.b.3.4. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	
			1.2.b.3.5. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence	
			1.2.b.3.6. Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers	
			1.2.b.3.7. Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du Code de la route	
			1.2.b.3.8. Equiper les engins de chantier de bip de recul	
			1.2.b.3.9. Disposer des signaleurs aux points stratégique	
			1.2.b.3.10. Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier	
	1.2.b.4. Accidents de la circulation	Moyenne	1.2.b.4.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement	

Т		1	1	
			1.2.b.4.2. Sensibiliser les conducteurs de	
			camion sur le respect du code de la route	
	1.2.b.5. Dégradation		1.2.b.5.1. Limiter le dessouchage mécanique	
	du sol par le		aux cas exceptionnels	
	•	Mayrana	מעא כמס פאכפטנוטוווופוס	
	mouvement des	Moyenne	1,0,50 5/11 1 1 1 1 1 1 1 1	
	engins et véhicules		1.2.b.5.2. Réaliser les travaux de libération	
	de chantier		suivant les prescriptions techniques	
			1.2.b.6.1. Doter le parc automobile des	
			véhicules et engins en bon état de	
			fonctionnement	
			IOHOROHIEHR	
			1,01,00	
	1.2.b.6. Pollution de		1.3.b.6.2. Arroser les aires potentiellement	
	l'air par les		poussiéreuses	
		Moyenne		
	poussières et les gaz		1.3.b.6.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats	
	d'échappement		(cache nez, lunettes, etc.) contre les	
			poussières et gaz d'échappement	
			honssieres et das a ecuabbement	
			140104 001 1	
			1.3.b.6.4. Bâcher les camions transportant des	
			matériaux	
			1.2.b.7.1. Installer la base de travaux à un	
			endroit situé à plus de 200 m d'un cours d'eau	
			et des habitations permanentes	
			ot doo habitationo pormanenteo	
			10 h 70 Datas las sisses de humanus et de	
			1.2.b.7.2. Doter les aires de bureaux et de	
			logement des installations sanitaires (latrines,	
	1.2.b.7. Pollution des		fosses septiques, puits perdus, lavabos et	
	eaux de surface et	Moyenne	douches) en fonction du nombre d'employés	
	souterraine	'	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
	000000000000000000000000000000000000000		1.2.b.7.3. Aménager une aire étanche pour	
			l'entretien des véhicules et la manipulation des	
			huiles usagées	
			1.2.b.7.4. Signer un contrat d'enlèvement des	
			huiles usagées avec une structure agréée	
	1.2.b.8. Pollution		1.2.b.8.1. Doter le parc automobile des	
		Faible	· ·	
	sonore autour du		véhicules et engins en bon état de	

chantier		fonctionnement	
		1.2.b.8.2. Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB)	
		1.2.b.8.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (bouchons d'oreilles) et veiller à leur port effectif	
		1.2.b.9.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE)	
		1.2.b.9.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	
		1.2.b.9.3. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
1.2.b.9. Accidents du travail et de la circulation	Moyenne	1.2.b.9.4. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	
		1.2.b.9.5. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence	
		1.2.b.9.6. Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers	
		1.2.b.9.7. Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du Code de la route	

1		1		1
			1.2.b.9.8. Equiper les engins de chantier de bip de recul	
			46 10041	
			1.2.b.9.9. Organiser les sensibilisations portant	
			sur santé sécurité lors des quarts d'heure à	
			l'endroit du personnel de chantier	
			1.2.b.9.10. Réguler des flux de personnes au	
			niveau du chantier par des signaleurs	
			por and an enternal por and angular	
			1.2.b.9.11. Afficher des pictogrammes sur la	
			sécurité sur le chantier	
			1.2.b.10.1. Sensibiliser le personnel, les	
	1.2.b.10. Prévalence		usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et	
	de nouveaux cas		sur les méthodes préventives et de lutte contre	
	d'IST, du VIH/SIDA,	Moyenne	les IST/VIH/SIDA, COVID-19	
	de la COVID-19 et d'autres affections		, ,	
	u autres affections		1.2.b.10.2. Mettre en place un dispositif de	
			distribution de préservatifs	
	1.2.b.11. Restriction		1.2.b.11.1. Informer et sensibiliser les éleveurs	
	des espaces de	Moyenne	avant le démarrage effectif des travaux	
	pâturage	Wioyerine	1.2.b.11.2. Identifier des zones de pâturage et	
	paramage		orienter les bouviers vers ces zones	
			1.2.b.12.1. Sensibiliser les travailleurs	
			(conducteurs d'engins) sur la conduite à tenir	
	1.2.b.12. Destruction	Mayana	par rapport aux découvertes fortuites	
	du patrimoine culturel	Moyenne	1.2.b.12.2. Signaler toute découvertes fortuites	
	Culturei		au chef de chantier qui informera les autorités	
			coutumières et administratives	
	•	II. Ph	ase de construction	
 2.1.a.1. Création				2.1.a.1.1. Privilégier la main-d'œuvre locale à
d'emplois				compétences égales
temporaires				2.1.a.1.2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de
1 -	1	<u> </u>		2.1.a.1.2. Elaborer et mettre en œuvre un plan de

2.1. Gros-œuvres (travaux de génie civil : implantation des bâtiments, béton de propreté; construction de forage plus château d'eau à gros débit et son réseau de distribution; travaux de menuiserie; travaux de fondation; montage des agglos; Aménagement des Voiries et Réseaux Divers (VRD); travaux de coulage des bétons des poteaux et des chainages, travaux de revêtement du sol, badigeonnage et peinture des bâtiments, piquetages pour la		2.1.b.1. Pollution du sol par les déchets solides	Moyenne	2.1.b.1.1. Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets solides 2.1.b.1.2. Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée	recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions prévues dans le Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) du Projet 2.1.a.1.3. Recruter des ouvriers conformément à la règlementation en matière d'embauche 2.1.a.1.4. Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers 2.1.a.1.5. Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement 2.1.a.1.6. Informer les communautés riveraines du LTA de la date du démarrage des grands travaux 2.1.a.1.7. Sensibiliser les populations et surtout la jeunesse sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès 2.1.a.1.8. Signer un contrat avec tous les employés du chantier
matérialisation des emplacements des panneaux solaires, etc.)	2.1.a.2. Accroissement de revenus des AGR des femmes				2.1.a.2.1. Construire une aire de restauration à la base de chantier pour l'installation des vendeuses de nourritures et divers 2.1.a.2.2. Procéder à une visite médicale avant la sélection des vendeuses

				2.1.a.2.3. Organiser les séances de renforcement de capacités aux vendeuses sur la gestion financière
	2.1.b.2. Dégradation du sol	Faible	2.1.b.2.1. Limiter le dessouchage mécanique aux cas exceptionnels2.1.b.2.2. Réaliser les travaux de libération suivant les prescriptions techniques	
2.1.a.3. Red des entrepri locales agres sous-traitar la réalisatio certains traichantier	ises éées de nce pour n de			2.1.a.3.1. Prioriser les entreprises locales/nationales lors du recrutement des soustraitants
	2.1.b.3. Pollution du sol par des déchets solides de chantier	Moyenne	2.1.b.3.1. Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets solides 2.1.b.3.2. Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée	
2.1.a.4. Am des rever entreprener	nus des			2.1.a.4.1. Prioriser les entreprises locales/nationales lors du recrutement des soustraitants 2.1.a.4.2. Engager les entreprises locales pour la fourniture et la livraison des matériaux de construction des infrastructures
	2.1.b.4. Pollution atmosphérique	Moyenne	2.1.b.4.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 2.1.b.4.2. Arroser les pistes potentiellement poussiéreuses 2.1.b.4.3. Sensibiliser les conducteurs pour un	

2.1.b.5. Pollution des eaux de surface et souterraines	Moyenne	déversement en douceur des matériaux, surtout la latérite 2.1.b.4.4. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement 2.1.b.4.5. Couvrir régulièrement de bâches les véhicules dont les chargements seront susceptibles de produire des poussières 2.1.b.5.1. Installer la base de travaux à un endroit situé à plus de 200 m d'un cours d'eau et des habitations permanentes 2.1.b.5.2. Doter les aires de bureaux et de logement des installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre d'employés 2.1.b.5.3. Aménager une aire étanche pour l'entretien des véhicules et la manipulation des huiles usagées	
		2.1.b.5.4. Signer un contrat d'enlèvement des huiles usagées avec une structure agréée	
2.1.b.6. Pollution de l'air par les poussières et les gaz d'échappement	Moyenne	2.1.b.6.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 2.1.b.6.2. Arroser les aires potentiellement poussiéreuses 2.1.b.6.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement 2.1.b.6.4. Bâcher les camions transportant des matériaux	

	2.1.b.7. Perturbation de la faune	Faible	2.1.b.7.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 2.1.b.7.2. Sensibiliser les travailleurs sur la chasse dans la zone des travaux	
	2.1.b.8. Pollution sonore	Moyenne	2.1.b.8.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 2.1.b.8.2. Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB) 2.1.b.8.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (bouchons d'oreilles) et veiller à leur port effectif	
	2.1.b.9. Accidents de la circulation routière	Moyenne	2.1.b.9.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE) 2.1.b.9.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif 2.1.b.9.3. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier 2.1.b.9.4. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 2.1.b.9.5. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence	

-			
		2.1.b.9.6. Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers 2.1.b.9.7. Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du Code de la route	
		2.1.b.9.8. Equiper les engins de chantier de bip de recul	
		2.1.b.9.9. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
		2.1.b.9.10. Réguler des flux de personnes au niveau du chantier par des signaleurs	
		2.1.b.9.11. Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier	
	2.1.b.10. Prévalence de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et	2.1.b.10.1. Sensibiliser le personnel, les usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives et de lutte contre les IST/VIH/SIDA, COVID-19 2.1.b.10.2. Mettre en place un dispositif de distribution de préservatifs	
	d'autres affections	2.1.b.10.3. Arroser les aires poussiéreuses 2.1.b.10.4. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement	
	2.1.b.11. Prévalence des VBG, Moyenne exploitation et abus	2.1.b.11.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de d'intégration social et genre	

 1	1		
sexuels et		2.1.b.11.2. Elaborer et vulgariser un code de	
harcèlement sexuel		bonne conduite	
(EAS/HS)			
		2.1.b.11.3. Organiser des activités de	
		sensibilisation sur le genre (quarts d'heure	
		genre) de manière régulière (une fois par mois	
		au moins) avec des thématiques en lien avec	
		les VBG/EAS-HS et VCE, au profit des	
		travailleurs du sous-projet	
		2.1.b.11.4. Prévoir un mécanisme de gestion	
		des plaintes qui prenne en charge les	
		questions de VBG/ EAS-HS et VCE puis	
		Informer les travailleurs et les riverains sur	
		l'existence de ce mécanisme de gestion des	
		plaintes	
2.1.b.12. Conflits		2.1.b.12.1. Mettre en œuvre le mécanisme de	
avec la population		gestion des plaintes et griefs	
locale du fait du non-	Moyenne	gara ara para ara arg	
respect des us et		2.1.b.12.2 Organiser les sensibilisations du fait	
coutumes locaux		du non-respect des us et coutumes locaux	
ocatamoo locaax		2.1.b.13.1. Elaborer et mettre en œuvre un	
		plan hygiène, sécurité, santé et environnement	
		(PHSSE)	
		(PHSSE)	
		0.4 h 43.0. Determine and a Faurin arranta	
		2.1.b.13.2. Doter les ouvriers des Equipements	
		de Protection Individuelle (EPI) appropriés	
		(masque, casque, lunettes, casque antibruit,	
2.1.b.13. Accidents	Moyenne	bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	
du travail			
		2.1.b.13.3. Organiser les sensibilisations	
		portant sur santé sécurité lors des quarts	
		d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
		2.1.b.13.4. Doter le chantier de boîtes à	
		pharmacie équipées pour des soins	
		préliminaires en cas de blessure ou d'accident	

			2.1.b.13.5. Signer un contrat avec le centre de	
			santé Communal de Ouessè pour les soins	
			d'urgence	
			2.1.b.13.6. Disposer des panneaux de	
			signalisation pour guider les usagers	
			2.2.b.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan	
			hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE)	
			(FROSE)	
			2.2.b.1.2. Doter les ouvriers des Equipements	
			de Protection Individuelle (EPI) appropriés	
			(masque, casque, lunettes, casque antibruit,	
			bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	
			2.2.b.1.3. Doter le chantier, de boîtes à	
	2.2.b.1. Accidents du	Moyenne	pharmacie équipées pour des soins	
	travail	Moyonilo	préliminaires en cas de blessure ou d'accident	
			2.2.b.1.4. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins	
2.2. Construction de la			d'urgence	
STEP				
			2.2.b.1.5. Organiser les sensibilisations portant	
			sur la santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
			i endroit du personnei de chantiei	
			2.2.b.1.6. Afficher des pictogrammes sur la	
			sécurité sur le chantier	
			2.2.b.2.1. Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets	
	2.2.b.2. Pollution du		solides	
	sol par les déchets	Moyenne		
	solides	-	2.2.b.2.2. Signer un contrat d'enlèvement de	
			déchets (commun et dangereux) avec une	
2.3. Construction de la	2.3.b.1. Accidents du	Moyenne	structure agréée 2.3.b.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan	
2.3. Construction de la	2.J.D. I. ACCIDEITS UU	MOYELLIE	2.3.b. 1. 1. Liaborer et mettre en œuvre un plan	

station photovoltaïque (piquetages pour la matérialisation des emplacements des panneaux solaires, montage armements du système solaire photovoltaïque	travai	il		hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE) 2.3.b.1.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif 2.3.b.1.3. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 2.3.b.1.4. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence 2.3.b.1.5. Organiser les sensibilisations portant sur la santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier 2.3.b.1.6. Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier	
	sol p issus chute emba	o.2. Pollution du par les déchets s du montage e de câble, allage, sachets iques, etc.)	Moyenne	2.3.b.2.1. Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets solides 2.3.b.2.2. Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée	
2.4. Contrôle et vérification des travaux exécutés, essais de fonctionnement, tous travaux de remaniement qui devraient être effectués même après l'achèvement des	2.4.b. travai	o.1. Accidents du il	Moyenne	2.4.b.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE) 2.4.b.1.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	

travaux, pour que l'installation réponde à toutes les prescriptions et règlements en vigueur				2.4.b.1.3. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 2.4.b.1.4. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence 2.4.b.1.5. Organiser les sensibilisations portant sur la santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	
				2.4.b.1.6. Afficher des pictogrammes sur la sécurité sur le chantier	
2.5. Entretien des véhicules, engins et groupes électrogènes		2.5.b.1. Pollution du sol par des déchets liquides	Moyenne	2.5.b.1.1. Doter le chantier de poubelles spécifique pour la pré-collecte des déchets solides 2.5.b.1.2. Signer un contrat d'enlèvement de déchets (commun et dangereux) avec une structure agréée	
2.6. Equipement des infrastructures (salles de	2.6.a.1. Recrutement des entreprises agréées de sous- traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier				2.6.a.1.1. Prioriser les entreprises locales/nationales lors du recrutement des soustraitants 2.6.a.1.2. Engager les entreprises locales pour la fourniture et la livraison des matériaux de construction des infrastructures
classe, administration, dortoirs, ateliers, cuisine, laboratoires, etc.)		2.6.b.1. Accidents du travail	Moyenne	2.6.b.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE) 2.6.b.1.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	

	T				
				2.6.b.1.3. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier 2.6.b.1.4. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	
				2.6.b.1.5. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence	
				2.6.b.1.6. Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers 2.7.b.1.1 Elaborer et mettre en œuvre un plan hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE)	
2.7. Repli de chantier				2.7.b.1.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif 2.7.b.1.3. Organiser les sensibilisations portant	
(démantèlement des installations et fermeture du chantier, nettoyage de la base des travaux)		2.7.b.1. Accidents du travail	Moyenne	sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier 2.7.b.1.4. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins	
				préliminaires en cas de blessure ou d'accident 2.7.b.1.5. Signer un contrat avec le centre de santé Communal de Ouessè pour les soins d'urgence	
				2.7.b.1.6. Disposer des panneaux de	

	1	1	T		
				signalisation pour guider les usagers	
				2.7.b.2.1. Doter le chantier de poubelles	
				spécifique pour la pré-collecte des déchets	
		2.7.b.2. Pollution du		solides	
		sol par des déchets	Moyenne	3011000	
		· ·	Moyerine	0.7 0.0 0	
		solides de chantier		2.7.b.2.2. Signer un contrat d'enlèvement de	
				déchets (commun et dangereux) avec une	
				structure agréée	
			III. P	hase d'exploitation	
				·	3.1.a.1.1. Rendre accessible le coût d'accès à
					l'enseignement technique
	3.1.a.1.				1 on ong noment toormique
					21 a 1 2 Développer un programme de hourse
	Augmentation du				3.1.a.1.2. Développer un programme de bourse
	taux d'accès à				d'entré au lycée en priorisant l'approche genre
	l'enseignement				
	technique				3.1.a.1.3. Organiser des séances d'orientation des
					apprenants et des parents d'élèves sur les
					spécialités disponibles au sein du LTA
				3.1.b.1.1. Règlementer la circulation d'engin	
				motorisé autour et au sein du lycée	
				3.1.b.1.2. Afficher des consignes relatives à la	
3.1. Mise en service du				limitation de vitesse afin de réduire le	
LTA				soulèvement de la poussière	
				·	
				3.1.b.1.3. Entretenir régulièrement les couloirs	
				de passage à l'intérieur du LTA	
		3.1.b.1. Pollution	Faible	do passago a fintensar da E174	
		atmosphérique	1 dibio	3.1.b.1.4. Sensibiliser/former les élèves et	
				personnel enseignant sur l'hygiène et gestion	
				des déchets au sein de l'établissement	
				3.1.b.1.5. Signer des contrats pour	
				l'enlèvement de déchets et la vidange régulière	
				des fosses septiques avec une structure	
				agréée	
				Ŭ	

T T				
			3.1.b.1.6. Disposer des poubelles et des bacs	
			à ordures pour la collecte des déchets	
3.1.a.2. Contribution au développement et à l'attractivité de la Commune				3.1.a.2.1. Recruter un personnel permanent pour l'entretien et l'arrosage régulier des espaces verts du LTA
	3.1.b.2. Pollution du sol par les déchets	Moyenne	3.1.b.2.1. Sensibiliser les élèves et personnel enseignant sur l'hygiène et gestion des déchets liquide au sein du LTA 3.1.b.2.2. Disposer des poubelles et des bacs à ordures pour la collecte des déchets	
			3.1.b.2.3. Signer des contrats pour l'enlèvement de déchets et la vidange régulière des fosses septiques avec une structure agréée	
	3.1.b.3. Epuisement de la nappe phréatique	Faible	3.1.b.3.1. Sensibiliser les élèves et le personnel enseignant sur la gestion rationnelle de l'eau 3.1.b.3.2. Inspecter périodiquement les conduits d'eau pour la réparation d'éventuels cas de fuites d'eau	
3.1.a.3. Développement des AGR (services de restauration, d'immobilier, tailleur etc.)				 3.1.a.3.1. Accompagner la viabilisation de la zone du LTA par la mise en place des infrastructures nécessaires 3.1.a.3.2. Sensibiliser les conducteurs de taxis motos et les lycéens sur le code de la route
	3.1.b.4. Pollution des eaux souterraines	Faible	3.1.b.4.1. Prévoir des kits absorbants adéquats pour hydrocarbures à disposer préventivement sous la zone de manipulation (de type couverture étanche) ou la réalisation d'une aire étanche spécifique 3.1.b.4.2. Doter les camions de kits absorbants	

				adéquats pour hydrocarbures	
				adoquate pour riyarosarbaros	
				3.1.b.4.3. Signer des contrats pour l'enlèvement de déchets souillés avec une structure agréée	
				3.1.b.5.1. Sensibiliser le personnel enseignant administratif et les élèves sur les risques de transmission des IST/VIH et la survenue des VBG	
	3.1.b.5. Transmission des maladies contagieuses et manifestation des	Moyenne	3.1.b.5.2. Faire signer un code de bonne conduite pour la prévention des VBG/EAS/HS à l'ensemble du personnel (enseignant et administratif) chargé du fonctionnement du LTA		
		cas de VBG/EAS/HS dans la zone du LTA		3.1.b.5.3. Sensibiliser les élèves sur les risques et méfaits des grossesses non désirées	
				3.1.b.5.4. Réaliser au moins une fois par an la visite médicale aux apprenants et le collège des enseignants du LTA	
	3.1.b.6. Accidents du travail et incendie au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés			3.1.b.6.1. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, etc.) et veiller à leur port effectif	
		Moyenne	3.1.b.6.2. Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident		
			3.1.b.6.3. Installer des extincteurs au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour		

			3.1.b.6.4. Former les lycéens et les responsables du LTA à la manipulation des extincteurs 3.1.b.6.5. Doter le LTA d'un Plan d'Opération Interne (POI)	3.1.a.4.1. Organiser la formation continue de
3.1.a.4. Recrutement de nouveaux enseignants pour l'encadrement des apprenants				renforcement de capacité au profit des enseignants du LTA 3.1.a.4.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants
				3.1.a.5.1. Assurer une formation technique et professionnelle de qualité aux apprenants
3.1.a.5. Réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques par le				3.1.a.5.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants
développement des initiatives privées				3.1.a.5.3. Mettre en place un système de subvention des projets
				3.1.a.5.4. Organiser des compétitions annuelles pour susciter l'entreprenariat
3.1.a.6. Protection des ressources en eau contre le risque de contamination par les eaux usées				3.1.a.6.1. Assurer le bon fonctionnement de la STEP
	3.1.b.7. Incendie au niveau des dortoirs et de la cuisine	Moyenne	3.1.b.7.1. Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	

			3.1.b.7.2. Installer des extincteurs au niveau des dortoirs, ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour/requalification 3.1.b.7.3. Former les lycéens et les responsables du LTA et les cuisiniers à la manipulation des extincteurs 3.1.b.7.4. Doter le LTA d'un Plan d'Opération Interne (POI) 3.1.b.7.5. Sensibiliser les apprenants et le personnel administratif sur le Plan d'Opération Interne (POI) 3.1.b.7.6. Organiser chaque année une séance de formation sur les gestes de premiers secours	
	3.1.b.8. Inaccessibilité des toilettes aux Personnes en Situation de Handicap (PSH)	Moyenne	3.1.b.8.1. Doter les toilettes de rampes pour faciliter l'accès par des chaises roulantes 3.1.b.8.2. Doter les toilettes de portes donnant une ouverture d'au moins 85 cm pour faciliter l'accès par des chaises roulantes 3.1.b.8.3. Donner aux toilettes les dimensions (1,5 x 2,1 m) qui facilitent la mobilité et offre une marge de manœuvre aux PSH 3.1.b.8.4. Poser les cuvettes à une hauteur comprise entre 45 et 50 cm 3.1.b.8.5. Poser de solides et fixes barres d'appui dans les WC, à une hauteur d'environ 70 à 80 cm 3.1.b.9.1. Disposer des conduites de transfert	

م المالية الما		átanahas at résistantes	
eaux superficielles et		étanches et résistantes	
souterraines due à la		04100 51 175 1 5 11 1 0755	
rupture ou cassure		3.1.b.9.2. Etanchéifier le fond de la STEP par	
accidentelle des		une membrane géo synthétique	
conduites de			
transfert		3.1.b.9.3. Installer un système automatique	
		d'échantillonnage et de mesures des	
		paramètres indicateurs de la qualité des EUE,	
		à l'entrée et à la sortie Gérer correctement les	
		eaux usées	
		3.1.b.10.1 Entretenir convenablement les	
		digues et débarrasser de toutes formes de	
		déchets	
3.1.b.10. Pollution du			
	Moyenne	3.1.b.10.2. Désagréger fréquemment l'écume	
la STEP	Moyerine	au jet d'eau	
IA STEP		·	
		3.1.b.10.3 Evacuer les boues du fond du	
		bassin (lorsqu'elles se forment) vers une	
		décharge appropriée	
		3.1.b.11.1 Veiller à avoir une bonne qualité	
		d'EUE arrivant à la station de pompage	
		a = 0 = aa.ita ia otationi ao pompago	
		3.1.b.11.2. Entretien régulièrement la STEP	
		son bon fonctionnement	
		33 23 13 13 13 13	
		3.1.b.11.3. Réaliser les analyses de contrôle et	
3.1.b.11. Nuisances		de suivi périodiquement dans un laboratoire	
olfactives	Moyenne	qualifié	
(émanation d'odeurs	Moyerine	quanno	
nauséabondes)		3.1.b.11.4. Mettre des plantes herbacées	
		odorantes (citronnelle, etc.) autour de la STEP	
		pour l'atténuation des odeurs	
		pour ratteriuation des odeurs	
		3.1.b.11.5. Installer deux stations de	
		prélèvement automatique des échantillons	
		réfrigérés dont une pour les eaux usées brutes	

3.1.a.2. Développement de l'éclairage public et amélioration des conditions sécuritaires	3.1.b.12. Electrocution par contact direct avec les conducteurs sous-tension	Moyenne	à l'entrée de la STEP et une pour les eaux usées traitées 3.1.b.11.6. Assurer un bon fonctionnement de la STEP par un suivi régulier 3.1.b.11.7. Engager une ONG agréée pour l'évacuation des derniers déchets solides et liquides issus de la STEP 3.1.b.12.1. Appliquer le Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE) 3.1.b.12.2. Former et sensibiliser les ouvriers aux risques d'électrocution 3.1.b.12.3. Mettre hors tension les charges électriques pendant la phase de montage du système photovoltaïque 3.1.b.13.1. Sensibiliser les usagers et le personnel du LTA sur la bonne gestion des déchets biomédicaux	3.1.a.2. 1. Assurer une bonne maintenance des installations photovoltaïques
			électriques pendant la phase de montage du système photovoltaïque 3.1.b.13.1. Sensibiliser les usagers et le	
	3.1.b.13. Pollution du sol et de l'eau par les déchets biomédicaux	Moyenne		

T T		I		
3.2. Entretien et maintenance du LTA	3.2.b.1. Accidents de travail liés aux activités d'entretien et de maintenance	Moyenne	3.1.b.13.5. Signer un accord de partenariat avec le centre communal de santé de Ouessè pour l'élimination correcte des DBM par l'incinérateur 3.2.b.1.1. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, etc.) et veiller à leur port effectif 3.2.b.1.2. Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident 3.2.b.1.3. Installer des extincteurs au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour 3.2.b.1.4. Former les lycéens et les responsables du LTA à la manipulation des extincteurs 3.2.b.1.5. Doter le LTA d'un Plan d'Opération Interne (POI)	
	3.2.b.2. Pollution du sol par les déchets solides (équipements électriques et électroniques, matériels de travail,)	Moyenne	 3.2.b.2.1. Disposer des poubelles spécifiques pour la récupération des déchets 3.2.b.2.2. Procéder à l'enlèvement des déchets solides ménagers par des structures agréées 3.2.b.2. 3. Stocker les DEEE en lieu sécurisé et veiller à son enlèvement par des structures agréées 	
	3.2.b.3. Perte d'emploi des employés	Moyenne	3.2.b.3.1. Démobiliser les ouvriers conformément à la règlementation en vigueur	

		IV. Pha	ase de démantèlement	
	4.1.b.1. Pollution du sol par les déchets solides de démantèlement	Movenne	4.1.b.1.1. Disposer des poubelles spécifiques pour la récupération des déchets 4.1.b.1.2. Procéder à l'enlèvement des déchets solides ménagers par des structures agréées 4.1.b.1.3 Réaliser un audit environnemental et social de démantèlement	
4.1. Démantèlement des infrastructures	4.1.b.2. Accidents du travail	Moyenne	4.1.b.2.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan hygiène, sécurité, santé et environnement (PHSSE) 4.1.b.2.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif 4.1.b.2.3. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées pour des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	
	4.1.b.3. Accident de la circulation	Moyenne	 4.1.b.3.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 4.1.b.3.2. Sensibiliser les conducteurs de camion sur le respect du code de la route 	
	4.1.b.4. Pollution atmosphérique	Moyenne	4.1.b.4.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 4.1.b.4.2. Arroser les aires potentiellement poussiéreuses 4.1.b.4.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (cache nez, lunettes, etc.) contre les poussières et gaz d'échappement	

4.1.b.5. Pollution sonore	Moyenne	4.1.b.5.1. Doter le parc automobile des véhicules et engins en bon état de fonctionnement 4.1.b.5.2. Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin pour les travaux de construction (70 dB) 4.1.b.5.3. Doter les ouvriers d'EPI adéquats (bouchons d'oreilles) et veiller à leur port effectif
4.1.b.2. Perte d'emplois	Moyenne	4.1.b.2.1. Démobiliser les ouvriers conformément à la règlementation en vigueur

9. GESTION DES RISQUES ET ACCIDENTS

La gestion de risques a pour objectif, d'une part, d'identifier les situations qui peuvent être à l'origine d'un accident, et, d'autre part, d'analyser les mesures préventives et de protection des accidents associés aux travaux.

L'analyse des risques, vise l'identification des sources de risques internes et externes et la justification des moyens prévus pour en limiter la probabilité et les effets, en proposant des mesures concrètes en vue d'améliorer la sûreté. Elle s'articule ainsi autour du recensement des phénomènes dangereux possibles ou évènements non prévus, de l'évaluation de leurs conséquences, de leur probabilité d'occurrence, de leur cinétique ainsi que de leur prévention et des moyens de secours.

Cette analyse met en exergue les risques inhérents à toutes les phases du projet (phase de préparation, de construction, d'exploitation des installations et de démantèlement). Les mesures proposées permettent efficacement de faire face aux risques.

9.1. ANALYSE GLOBALE DES RISQUES SPECIFIQUES AUX TRAVAUX

Le risque étant défini comme l'éventualité d'un événement futur, susceptible de causer généralement un dommage, une altération. C'est donc la probabilité de l'existence d'une situation dangereuse pouvant conduire à un événement grave, par exemple un accident ou une maladie. En fonction de l'origine des nuisances, de leur nature et de leur lieu d'existence, et, suivant l'activité humaine, on en distingue plusieurs.

9.1.1. Risques de pollution des ressources naturelles

Les activités du projet, à toutes les phases, influent sur le milieu biophysique. Les risques sont énormes et d'origines diverses. Lors des activités, les camions et l'ensemble des engins de chantier qui emprunteront des pistes en latérite et circuleront sur les emprises travaux produiront de la poussière occasionnant une gêne pour les riverains. Les moteurs thermiques des divers engins, dont les camions assurant le transport du matériel, vont générer des rejets atmosphériques de poussières et de Gaz à Effet de Serre (GES).

Le chantier pourrait être à l'origine des sources de contamination des eaux superficielles et souterraines, surtout aux abords des zones marécageuses et une mauvaise gestion des effluents et déchets pourraient conduire à un déversement direct de produits contaminants dans les eaux.

La qualité des sols est susceptible d'être affectée en cas de déversement accidentel sur le sol et d'infiltration à travers le sol de produits ou déchets liquides dangereux. Une mauvaise gestion des effluents sanitaires, des éventuelles eaux de fouille ou de drainage contaminé directement sur le sol peut également être une source de contamination. D'autres risques concernent la perturbation des habitats fauniques et prennent en compte la petite faune (petits mammifères, reptiles, amphibiens, etc.), présente dans les formations marécageuses ou non.

9.1.2. Risques d'émission de bruit et de vibration

Le projet conduit aux nuisances sonores. L'émission de bruit et de vibration constitue un risque couvrant toutes les phases du projet. C'est un risque consécutif à la durée d'exposition à une ambiance sonore élevée ou bruit impulsionnel très élevé pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant

des troubles pour la santé. Le bruit fait aussi partie des principaux dangers liés à l'utilisation des engins et autres outils qui seront mis utilisés sur les chantiers. Les risques liés aux vibrations ont une gravité moyenne et un niveau moyen ou élevé du fait qu'il peut conduire à une situation d'handicap.

9.1.3. Risques liés au manque d'hygiène

Le risque lié au manque d'hygiène est relatif au non-respect des règles d'hygiène élémentaire. Suite à un manque d'hygiène sur la base vie ou le site en général, des risques de maladies professionnelles pourraient survenir au sein du personnel, des ouvriers de chantier et même des populations riveraines. C'est un évènement probable, de gravité moyenne, donc d'un niveau moyen ou élevé. Le risque de propagation de maladies parmi ces cibles découle de :

- manque d'hygiène sur le site ;
- l'absence de toilettes, de douches, de vestiaires, de salle de repos, d'eau potable, des locaux et des équipements non entretenus ;
- manque d'hygiène corporelle ;
- l'absence de nettoyage ou l'utilisation des produits inadaptés pour se laver les mains et des travailleurs s'alimentant ou fumant sur les lieux de travail.

9.1.4. Risques d'incendie et d'explosion

Des mesures conséquentes doivent être prises pendant toutes les phases de vie du projet compte tenu de l'importance ou de la gravité de risques liés aux incendies. Il est important de prendre des précautions nécessaires pour éviter des risques d'incendie et/ou d'explosion qui peuvent provenir des engins et équipements en fonctionnement sur les chantiers, des installations électriques. Les étincelles, les arcs et les échauffements provoqués par les moteurs et les appareillages électriques en fonctionnement peuvent créer une catastrophe. Une fuite de gaz ou de produits dangereux stockés peut être aussi à l'origine d'incendie ou d'explosion.

Dans l'un ou l'autre des cas, la survenue d'un incendie peut causer beaucoup de dommages pour les personnes (asphyxies, blessures, etc.), pour l'environnement (émission de fumées et gaz toxiques : CO₂, CO...) et pour les installations (dégâts matériels) si le danger n'est pas maîtrisé.

Tenant compte des principes de prévention et de précaution, il serait judicieux de prendre au sérieux ce risque afin de mettre en place des dispositifs de sécurité adéquats. L'impact lié à un incendie est d'intensité forte alors par précaution. Il faut alors prendre des dispositions spécifiques pour y veiller.

9.1.5. Risques associés à l'utilisation des véhicules/engins

Les engins et les machines de manutention sont dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés ou bien conduits. Sont concernés comme engins ou machines de manutention, les chariots automoteurs de manutention, les grues à tours, les grues mobiles, les plates-formes élévatrices mobiles de personnel.

Les machines, appareils, appareils portatifs sont nombreux sur les chantiers de construction. Ces équipements font courir des risques aux utilisateurs (coupures, écrasements, projections, électrisation si contact avec pièce nue, brûlure si contact avec surface chaude, fatigue auditive, surdité si machine bruyante, ...).

Minimiser les risques, amène à respecter les règles de conduite et d'utilisation de ces matériels roulants sur les sites en construction et hors des sites.

9.1.6. Réduction de la capacité auditive des travailleurs due aux bruits et vibrations

Le bruit fait partie des principaux dangers liés à l'utilisation des engins et autres outils qui seront mis utilisés sur les chantiers. C'est un risque consécutif à la durée d'exposition à une ambiance sonore élevée ou un bruit impulsionnel très élevé pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé. Les risques liés aux vibrations ont une gravité moyenne et un niveau moyen. Toutefois, en fonction de la source d'émission et de l'organisation de l'environnement immédiat, la capacité auditive change mais reste toujours une nuisance à règlementer de façon particulière.

9.1.7. Risques liés à la manutention manuelle et mécanique

Le risque lié à la manutention manuelle est relatif à la blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutive à des efforts physiques, des écrasements et des chocs. Toute opération de transport ou de soutien d'une charge dont le levage, la pose, la poussée, la traction, le port ou le déplacement exige un effort physique. Elle peut se faire à l'aide d'un outil d'aide non motorisé. Ces risques sont également liés à toute opération de manutention faisant appel à l'utilisation d'appareils de transport ou de levage afin de limiter les efforts physiques nécessaires pour déplacer les charges (équipement motorisé). Ces opérations sont sources de blessures, de chocs, de fractures etc. C'est un évènement probable, grave et donc d'un niveau de risque le plus souvent élevé.

9.1.8. Risques liés à la circulation et au déplacement

Les risques d'accident sont liés au mouvement et à la circulation des engins et d'autres types de véhicules. Trois cas de figure se présentent : **Sur le site**, on note l'absence de plan de circulation, de la voie de circulation étroites, de la vitesse excessive, de faible visibilité lors des manœuvres. **Hors du site**, on note les contraintes de délai, le trajet et les contacts téléphoniques incompatibles au code de la route, les véhicules inadaptés ou mal entretenus, les conditions météorologiques. **Dans les deux cas** (intérieur et extérieur du site), le mauvais état du véhicule (freins, éclairage, pneumatique, etc.) et la formation insuffisante des conducteurs.

Ces risques, lors de l'utilisation des engins de chargement et de déchargement peuvent survenir lors des différents mouvements des engins. A cela, s'ajoutent les risques liés à la méconnaissance ou au non-respect des signalisations et des déviations au cours des travaux. Des risques d'accidents pourraient avoir lieu, tant sur les lieux de travail, que sur les autres voies de la zone d'insertion du projet (zone d'influence indirecte), lors de l'approvisionnement du chantier. Ce risque peut être probable et grave et de niveau moyen ou élevé selon le cas. Des aménagements des locaux et des voies de circulation, l'entretien et le nettoyage des sols et des voies de circulation, le respect des règles de transport et signalisation des dangers doivent donc être une priorité.

9.1.9. Risques liés aux opérations de maintenance des équipements

Ils sont liés à l'entretien des équipements et infrastructures d'accueil du projet. Ils concernent également à la manutention mécanique et sont sources de blessures, de fracture, d'électrisation, d'électrocution, de perte d'audition temporaire ou définitive. Le risque d'accident du travail en fait partie et est lié à la manipulation des machines ou entretien de ces dernières. L'imprudence ou incivisme, la non application

des mesures et des consignes de sécurité et la défaillance des conditions psychiques rendent fatales la vie des ouvriers et du personnel.

9.1.10. Risque de chute et d'effondrement

C'est un risque de blessure causé par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier. Aussi, ce risque est causé par les installations de chantier. C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage de matériaux, ou de l'effondrement de fouille, etc. Les risques de chute sont liés à l'utilisation de dispositifs mobiles (échelle, échafaudage). Le risque de chute constitue un évènement probable, très grave et donc d'un niveau de risque élevé.

Au cours des travaux de construction, le risque d'effondrement de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage peut être enregistré. Ce risque est causé par les installations de chantier. C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage de matériaux, ou de l'effondrement de fouille, etc.

9.1.11. Risques de contraction de la COVID-19 et autres affections

Les relations entre le personnel des entreprises, notamment les ouvriers et la population surtout les femmes peuvent être sources de beaucoup de risque. La présence d'ouvriers pourrait générer des nuisances de promiscuité et être à l'origine du développement de certaines pathologies dont le COVID-19, les MST et le VIH.

Afin d'éviter les épidémies parmi le personnel qui pourraient se transmettre aux communautés locales, les entreprises devront mettre en œuvre un dispositif de prévention, de détection, d'alerte et de lutte contre les maladies contagieuses. Un programme de sensibilisation des employés sur le COVID-19, les MST et sur le VIH/Sida doit être mis en place pour permettre de maitriser l'évolution des comportements liés à la propagation des infections. Les foyers de prolifération de vecteurs doivent être maitrisés et traités au cas par cas.

9.2. SYNTHESE ET ANALYSE DES RISQUES PAR PHASE DU SOUS-PROJET

La synthèse et l'analyse sont faites par phase des travaux. Il s'agit de la phase préparatoire, de la phase de construction, de la phase d'exploitation et celle de démantèlement. A chaque phase du projet, cette analyse prend compte des situations probables de danger, des évènements non souhaitables et l'évaluation du risque.

Les différentes activités identifiées sources de dangers dans le cadre du sous-projet sont présentées dans le tableau 30.

Tableau 30 : Synthèse de l'analyse des risques liés aux activités du sous-projet

						Ris	que i	nitial		Ri	sque f	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
Nettoyage du siteTravauxd'installation du	de construction	Déplacement mal contrôlé de véhicules et engins de chantier ou de leurs organes mobiles (pelle mécanique, chargeuse, camions)	Heurt	Renversement , basculement, heurt d'un ouvrier pouvant occasionner	Mort	3	3	33	 Sensibiliser les conducteurs des véhicules et des engins à éviter les manœuvres potentiellement dangereuses Disposer des signaleurs sur les aires de circulations des véhicules et des engins 	2	2	22	Risque d'accident
		Transport inadapté de matériaux de construction	Renversement	Déversement accidentel de matériaux de construction sur les ouvriers	Blessures Fractures	2	2	22	Bâcher tout chargement de matériaux de construction Interdire la circulation des piétons sur les aires de déchargement des matériaux de construction	1	1	11	
	Phases des travaux (préparation, construction et démantèleme nt)	Piétons et engins qui se partagent le même espace de circulation (absence de plan de circulation)	Heurt	Heurt de piéton par engin	Blessures Fracture Décès	3	3	33	 Mettre en place une signalisation et un plan de circulation Interdire la circulation des piétons sur les aires de circulation des engins 	2	2	22	Risque d'accident

	S:4.ustions					Ris	que i	nitial		Ri	sque 1	final	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		Absence ou inefficacité des protections collectives et individuelles		Vulnérabilité des ouvriers	Blessures Fractures Lésions Perte sensorielle temporaire ou permanente Surdité Mort	3	2	32	 Doter des EPI et EPC de bonne qualité aux ouvriers, Sensibiliser les ouvriers sur le port obligatoire des EPI Veiller au port effectif des EPI par les ouvriers 	1	1	11	
		Durée de travail excessive et accès à l'eau et l'hygiène inadapté			Insolation, déshydratation Maladies cardio- vasculaires, troubles musculosquelettiq ues, maladies infectieuses,	2	3	23	 S'assurer que les travailleurs disposent d'un temps de repos et de récupération suffisant Fournir régulièrement le chantier en eau potable 	1	2	12	Durée de travail excessive
		Présence de poussières lors de la préparation des parcelles	Risque chimique	Inhalation de poussières	Irritation des voies respiratoires Troubles respiratoires	2	3	23	 Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention Arroser le sol en cas de soulèvement de poussières Assurer le suivi médical périodique des salariés Port de masque anti-poussière 	1	2	12	Envol de poussière

						Ris	que i	nitial		Ri	sque f	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		Défaillance mécanique des engins/manque de formation des conducteurs	Accident d'engin	Dérapage d'engin, Chute du cond	Blessures, Décès	3	3	33	 Utiliser des engins certifiés en bon état et adaptés aux travaux Vérifier l'état des engins avant de les conduire Former les conducteurs d'engin Entretenir régulièrement les engins Bien fermer les cabines des engins lors des déplacements 	2	2	22	Accident d'engin
	Phase de préparation	Présence d'animaux venimeux	Risque biologique	Morsure par des animaux venimeux	Décès	3	4	34	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques de morsure par des animaux Fournir aux travailleurs des EPI adaptés (chaussure de sécurité, combinaison) et exiger leur port Prévoir des trousses de secours pour apporter les premiers soins nécessaires en cas de morsure 	2	3	23	Risque de morsure
	Phase de construction	Posture contraignante/ gestes répétitifs	Risque lié aux gestes et postures	TMS	Mal de dos, Douleurs musculaires, Fatigue musculaire, Lombalgie	2	3	23	 Former le personnel sur les gestes et postures à adopter Observer des moments de repos 	1	2	12	Épuisement
	Phase de construction	Matériaux non stabilisés en élévation (outils, éléments préfabriqués)	Heurt	Renversemen t, basculement, heurt	Mort, Blessures, fractures, lésions, Pertes sensorielles temporaires ou permanentes	3	4	34	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques de renversement et de basculement des matériaux non stabilisés en élévation Fournir aux travailleurs des EPI adaptés (chaussure de sécurité, Casque) et exiger leur port Prévoir des trousses de secours pour apporter les premiers soins nécessaires en cas de blessure 	3	2	32	Traumatisme

					_	Ris	sque i	nitial		Ri	sque f	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
	Phase de construction	Instabilité de l'ouvrage construit	Heurt	Effondrement de l'ensemble ou d'une partie de l'ouvrage	fractures, lésions,	1	3	13	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques de renversement et de basculement des matériaux non stabilisés en élévation Fournir aux travailleurs des EPI adaptés (chaussure de sécurité, Casque) et exiger leur port Prévoir des trousses de secours pour apporter les premiers soins nécessaires en cas de blessure 		2	12	Traumatisme
	Phase de construction	Travail en hauteur	Chute	Risque de chute Risque d'accident résultant du contact brutal d'une personne avec le sol ou avec une autre surface suffisamment large et solide.		3	4	34	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques de chute au cours des travaux en hauteur Fournir aux travailleurs des EPI adaptés (chaussure de sécurité, Casque) et exiger leur port Prévoir des trousses de secours pour apporter les premiers soins nécessaires en cas de blessure 		2	22	Traumatisme

					_	Ris	sque i	nitial		Ri	sque	final	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
				Accès au parties hautes									
	nstruction et démantèlement)	Conditions climatiques extrêmes (vent, soleil)	Risque physique	Affections liées aux conditions climatiques (vent, soleil)	Troubles Malaise Maux de tête Fatigue	2	3	23	 Fournir aux travailleurs des combinaisons (manches longues) adaptées aux conditions climatiques Fournir régulièrement de l'eau aux travailleurs et leur recommander de boire fréquemment Aménager des aires de repos Eviter de travailler lorsque les conditions météorologiques sont défavorables (vent fort ou temps ensoleillé) Réduire la durée d'exposition au soleil en prévoyant des moments de repos 	1	2	12	Malaise
	Phases des travaux (préparation, construction et démantèlement)	Emissions de fumées et de gaz de combustion par les engins	Risque chimique	Inhalation de fumées ou de gaz de combustion	Troubles respiratoires, Irritation des voies respiratoires, des yeux, Affections cancéreuses (pour certains combustibles comme le diesel par exemple)	2	3	23	 Installer sur les engins des pots catalytiques Utiliser des carburants moins nocifs pour la santé Couper les moteurs en cas d'arrêt Port de masque adapté 	1	2	12	Présence de fumées et de gaz de combustion

					Dommage	Ris	que i	nitial		Ri	sque 1	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de s risque	Risque initial	(lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		Emission de bruit par les engins	Risque physique	Affections liées au bruit	Pression artérielle élevée Troubles cardiaques Acouphène Surdité Fatigue Gêne	2	3	23	 Utiliser des engins en bon état de fonctionnement Entretenir régulièrement les engins Port de bouchon d'oreille 	1	2	12	Gêne, Stress, Fatigue
		Présence de bruit (véhicules, équipements)	Risque physique	Affections liées au bruit	Pression artérielle élevée Troubles cardiaques Acouphène Surdité Fatigue Gêne	2	3	23	 Couper les moteurs des véhicules et engins en cas d'arrêt Limiter la durée d'exposition au bruit Port de bouchon d'oreille 	1	2	12	Gêne, Stress, Fatigue
Entretien et réparation des véhicules et engins	Phases de préparation, de construction et de démantèlem ent	chimiques	Risque chimique	Inhalation des Contact cutané avec les produits	Troubles respiratoires, Irritation des voies respiratoires Brûlures irritations cutanées Leucémies aigues, myéloblastique et lymphoblastique liés aux produits renfermant du benzène	2	3	23	 Informer les travailleurs sur les risques liés aux produits et les moyens de prévention, Avoir à disposition la FDS des produits, Assurer le suivi médical périodique des salariés exposés, Port d'EPI (masque adapté, gants, lunettes de protection) 	1	2	12	Emanation de

					Dommage	Ris	que ir	itial		Ris	sque f	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial (lésion, atteinte à la santé)		Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		Circulation sur sol glissant ou encombré	Risque de chute	Chute de plain-pied	Blessures Fracture Entorse	2	3	23	 Désencombrer les voies de circulation Marquer les voies de circulation Maintenir le site propre, bien ordonné et non glissant, Port de chaussure de sécurité avec semelle anti-dérapante 	1	2	12	Risque de chute
		Manutention manuelle de charges lourdes	Risque lié à l'activité physique	TMS	Mal de dos Déchirure musculaire Lombalgie	2	3	23	 Limiter les charges à déplacer Former sur les gestes et postures à adopter Observer des moments de repos Former les travailleurs sur les techniques de levage, Eviter le déplacement des charges sur des cycles courts à des rythmes élevés Recourir aux engins pour les manutentions de charges lourdes 	1	2	12	Fatigue
		Posture contraignante (élévation prolongée des bras, position accroupie, flexions et rotations du dos fréquentes) / efforts physiques, gestes répétitifs	Risque lié aux gestes et postures	TMS	Mal de dos Douleurs musculaires Fatigue musculaire Lombalgie	2	3	23	 Former le personnel sur les gestes et postures à adopter Observer des moments de repos 	1	2	12	Fatigue
		Utilisation d'outils vibran ts ou à	Risque physique	TMS	Affections ostéoarticulaires cernant principalement les	2	3	23	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques liés à l'utilisation des outils Former les travailleurs sur la manipulation des outils, Assurer le suivi médical périodique des salariés 	1	2	12	Fatigue musculaire

					_	Ris	que ir	nitial		Ris	sque	final	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		percussion, tels que meules, perceuses visseuses, clés à hoc), ou pour le montage et démontage des pneus, presses hydrauliques pour les roulements, bancs d'essai de freinage, etc.			membres supérieurs et la colonne vertébrale								
		Contact avec les parties chaudes d'équipements (moteur, pot d'échappement)	Risque thermique	Brûlure	Lésions cutanées, Blessures cutanées	2	3	23	 Former les travailleurs sur les risques encourus et les moyens de prévention, Afficher des consignes de sécurité Fournir aux travailleurs des gants adaptés 	1	2	12	Contact avec les parties chaudes des équipements
		Manipulation d'outils coupants	Risque mécanique	Coupure	Blessures, Amputation de doigts	3	3	33	 Sensibiliser les travailleurs sur les risques liés à l'utilisation des outils Former les travailleurs sur l'utilisation des outils, Veiller à ce que les outils soient utilisés que par les personnes formées Fournir aux travailleurs des gants anti-coupure et exiger leur port 	2	2	22	Risque de coupure
		Circulation de véhicules et d'engins sans	Risque d'accident	Collision véhicules/d'en gins, Heurt de		3	3	33	 Mettre en place une signalisation et un plan de circulation Interdire la circulation des piétons sur les aires de 	2	2	22	Risque d'accident

					_	Ris	que i	nitial		Ri	sque 1	inal	
Activité	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		plan de circulation		piéton par véhicules/engi ns					circulation des véhicules et engins				
		Présence de substances inflammables	Risque d'incendie	Incendie	Brûlures Décès	3	4	34	 Respecter les règles de stockage Eloigner source d'énergie des substances inflammables Afficher les consignes de sécurité Mettre en place des moyens de lutte contre l'incendie Former les travailleurs sur les mesures de lutte contre l'incendie 	2	3	23	Risque d'incendie
Stockage d'hydrocarbures	Phases de préparation et de construction	Non-respect des règles de stockage, Présence de source de flamme, de chaleur à proximité des stockages Déversement d'hydrocarbures	Risque d'incendie	Incendie	Brûlures Décès	3	4	34	 Respecter les règles de stockage Afficher les consignes de sécurité Eloigner toute source de flamme, de chaleur aux stockages d'hydrocarbures, Mettre le stockage sous rétention Prévoir des produits absorbants pour les déversements d'hydrocarbures, Mettre en place des moyens de lutte contre l'incendie Former les travailleurs sur les mesures de lutte contre l'incendie 	2	3	23	Risque d'incendie
		Emanation de vapeurs d'hydrocarbures (dont l'essence qui renferme du	Risque chimique	Inhalation émanations	Troubles respiratoires, Irritation des voies respiratoires,	2	3	23	 Informer les travailleurs sur les risques liés aux produits et les moyens de prévention, Avoir à disposition la FDS des produits, Assurer le suivi médical périodique des salariés exposés, Port d'EPI (masque adapté) 	1	2	12	Emanation des produits

	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	_	Risque initial		nitial		Risque final			
Activité					Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
		benzène)			Leucémies aigues, myéloblastique et lymphoblastique liés aux produits renfermant du benzène								
	Phase de démantèleme nt	Gestion des matériaux de démantèlement	Risque physique	Blessures	Risque d'encombrement de nouveaux sites Risque lié aux vols d'objets démontés	3	3	33	 Afficher les consignes de sécurité Doter les EPI et veiller à leur port effectif Doter le chantier de boîte à pharmacie bien équipée pour les premiers soins 	3	2	32	Blessures
Travaux de démantèlement	Phase de démantèleme nt	Mise en état du site	Risque physique	Blessures	 Risque lié à la manutention Mécanique (chocs, blessures, fractures, etc.) Risque lié aux pollutions sonores, atmosphérique Risque lié aux chutes Risque lié à la restructuration de 	3	3	33	 Afficher les consignes de sécurité Mettre en œuvre le PHSSE 	3	2	32	Blessures

	Phases	Situations dangereuses	Famille de risque	Risque initial	Dommage (lésion, atteinte à la santé)	Risque initial		nitial		Risque final			
Activité						Probabilité	Gravité	Niveau	Mesures préventives proposées	Probabilité	Gravité	Niveau	Risque résiduel
					l'écosystème existant								
	Phase de démantèleme nt	Perte d'emplois	Risques psychosociau x	Chômage	 Risque d'aggravation du taux de chômage Risque d'augmentation de personnes vulnérables 	3	3	33	 Sensibiliser les travailleurs sur la gestion des salaires Sensibiliser les travailleurs sur la création d'activité échappatoire 		2	32	Risque de chômage

9.3. PLAN D'URGENCE EN CAS D'ACCIDENT EN PHASE DE CHANTIER

Pour organiser et gérer les activités d'intervention en cas d'urgence, les entreprises en charge des travaux et le projet doivent mettre en œuvre un système de gestion d'incident/accident dont l'objectif principal est l'établissement, le maintien du commandement et la maîtrise de l'incident/accident au niveau des postes d'intervention des ouvriers et du personnel. Les mesures de sécurité doivent tenir compte de tout le système de protection des populations riveraines et le personnel en charge des travaux sur le site et pendant la phase d'exploitation. Le plan d'urgence pour veiller à la maitrise des événements non prévus est présenté par la figure 16.

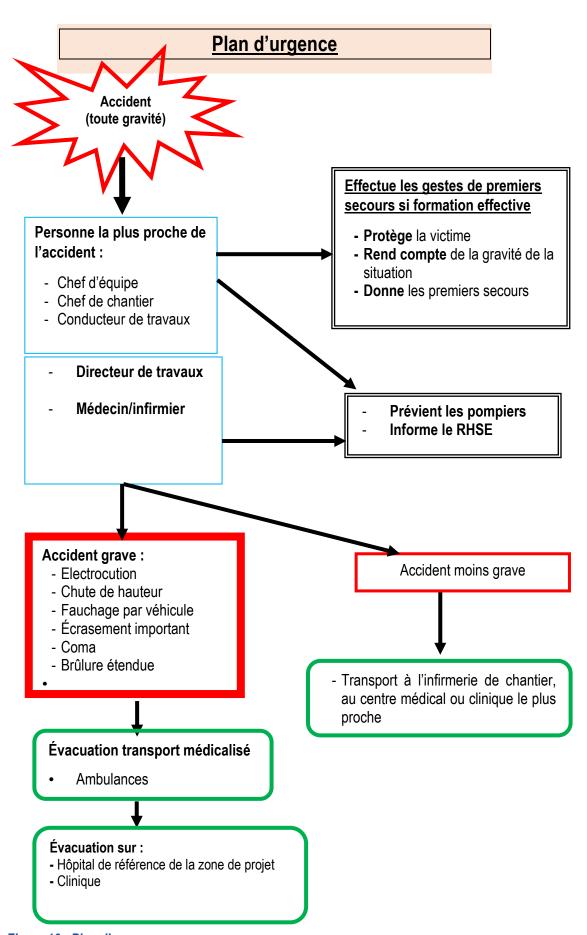


Figure 16: Plan d'urgence

Dans l'opérationnalisation de ce plan, les recommandations suivantes sont nécessaires au niveau des installations.

Il s'agit de :

- annoncer l'état d'urgence par le déclenchement de l'alarme ;
- désactiver les dispositifs de réglementation des accès (lecteur de code à barres);
- donner les consignes de circulation des véhicules et des piétons spécifiques à la situation d'urgence;
- évacuer la zone de danger ;
- disjoncter le compteur d'alimentation si possible ;
- utiliser les extincteurs appropriés pour étouffer l'incendie ;
- prévenir les organismes externes : Sapeurs-pompiers, ambulance, Hôpitaux les plus proches, etc.;
- vérifier si les lieux sont complètement évacués ;
- commencer les opérations de sauvetage ;
- assurer les premiers soins aux victimes.

9.4. MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE SECURITE

Une mesure de maîtrise des risques est un ensemble d'éléments techniques et/ou organisationnels nécessaires et suffisants pour assurer une fonction de sécurité. Elle vise soit à éviter ou à limiter la probabilité d'occurrence d'un événement indésirable, soit à limiter l'intensité des effets d'un phénomène dangereux, soit à limiter les conséquences sur les cibles potentielles. Face à l'ensemble des phénomènes dangereux, le projet, dans la mise en œuvre des mésures de sécurité, devra mettre en place un certain nombre de mesures de maîtrise des risques permettant principalement d'éviter ou limiter les effets y efférents. De même, face aux risques majeurs engendrés à toutes les phases du projet, les responsables du proejt devront mettre en place de nombreuses mesures de prévention et de protection, qui jouent donc le rôle de « barrières » face aux risques.

La mise en œuvre des mésures de sécurité s'inscrit dans la protection des personnes et des biens, des activtés en phase d'exploitation et de la consevation des écosystèmes terrestres et aqautiques. Les mesures ci-après doivent être prises. Il s'agit de :

- doter tous le personnel des Equipements de Protection Individuelle (combinaison de travail, chaussure de sécurité, lunette, gant en caoutchouc, etc.) spécifique à chaque poste et veiller à leur port;
- faire respecter les limitations de vitesse qui sont de : 20 km/h sur le site des chantiers, 35 km/h dans les déviations temporaires ; 80 km/h en rase campagne et 40 km/h dans les agglomérations ;
- établir les consignes de sécurité à faire respecter par les ouvriers et usagers de chantier;
- nettoyer et rendre non glissant en toutes circonstances par des moyens appropriés les échafaudages, les escaliers, les marchepieds, etc ;
- disposer d'un système d'éclairage pour mieux surveiller les installations et équipements et réduire les vols, sabotages et vandalisme ;

- interdire de fumer dans les salles de production et de stockage ;
- collecter et éliminer les aspérités dangereuses telles que clous, vis
- aménager les installations et équipements prévus avec grandes précautions ;
- installer des bouches d'incendie pour assurer les besoins en eau du site en cas d'incendie ;
- placer des extincteurs à eau pulvérisée, extincteurs à poudre, extincteurs à CO2 et des bacs de sable à positionner selon les recommandations des Sapeurs-Pompiers ;
- placer le réservoir d'hydrocarbures dans un lieu aéré ;
- interdire de fumer dans les salles de production et de stockage ;
- organiser périodiquement des séances d'information et sensibiliser le personnel sur les risques d'incendie et les mesures de prévention et dispositifs mis en place pour la prévention et la facilitation des actions synergiques ;
- définir et documenter un plan d'évacuation d'urgence (POI) puis sensibiliser tout le personnel pour assurer sa bonne application ;
- doter l'usine d'une infirmerie bien équipée pour les premiers soins ;
- doter l'usine d'un comité d'Hygiène et de Santé ;
- entretenir et faire visiter et contrôler régulièrement les installations électriques par un organisme agréé ;
- en plus de ces mesures, tout le personnel doit être souscrit à une assurance couvrant les risques d'accident et des maladies professionnelles.

Afin de maîtriser ces risques, des mesures de prévention seront appliquées au niveau des sites d'accueil du projet. Celles-ci sont de type :

- organisationnel, avec la prise en compte de la sécurité au quotidien et en situation d'urgence formalisée par la mise en place d'un système de management de la sécurité;
- ii. **opérationnel**, avec l'intégration de la sécurité à tous les niveaux d'exploitation des installations et la prévention des risques associés aux activités ;
- iii. **technique**, avec des équipements ou instruments permettant de limiter toute dérive susceptible de conduire à un accident conformément à la réglementation en vigueur. Il est à noter que le personnel intervenant doit être formé à l'exploitation des équipements présents sur les sites ainsi qu'à la gestion des situations d'urgence aussi des consignes de sécurité doivent être établies pour chaque opération présentant des risques.

10. CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES DU SOUS-PROJET

Les consultations du public ont pour rôle d'une part, d'informer les populations riveraines sur le sousprojet de construction du LTA de Ouessè et ses impacts potentiels, d'autre part, de recueillir leurs avis et considérations sur le sous-projet ainsi que leurs suggestions afin de les intégrer et de les soumettre au promoteur du sous-projet.

10.1. CONTEXTE DE L'ORGANISATION DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DES PARTIES PRENANTES

Dans le cadre de la réalisation de l'Etude d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) du LTA de Ouessè, une séance de prise de contact a été organisée à l'Arrondissement de Ouessè le mardi 07 mars 2023. Le tableau 31 présente la statistique des participants.

Tableau 31 : Statistique des participants différentes séances de consultation publique

N°	Séances	Sexe des parties prenantes	Effectifs	Proportions (%)			
	Duranu di Arrandia amant	Féminin	7	25,92			
1	Bureau d'Arrondissement de Ouessè	Masculin	20	74,07			
	ue Ouesse	Total 1	27	100			
		Féminin	6	24			
2	CEG2 de Ouessè	Masculin	19	76			
		Total 2	25	100			

Source: Données de terrains, SILICON SARL, mars 2023

Au regard des données statistiques du tableau 31, il ressort qu'un total de vingt-sept personnes (27) dont sept (07) femmes et vingt (20) hommes ont participé activement à la séance organisée au Bureau de l'Arrondissement de Ouessè. A l'opposé, on note la participation de vingt-cinq (25) personnes constituées de six (06) femmes et dix-neuf (19) hommes à la consultation du public organisée au CEG₂ de Ouessè.

10.2. SYNTHESE DES PREOCCUPATIONS SOULEVEES PAR LES PARTIES CONSULTEES

Pour recueillir les avis du public vis-à-vis du sous projet, l'équipe de consultants a présenté l'objectif de la séance qui s'agit :

- d'une part de présenter le sous-projet, la consistance des travaux, les impacts (positif et négatif) probables ;
- d'autre part, recueillir leurs attentes, leurs doléances et leurs préoccupations.

Les points ci-après ont été abordés et discutés avec les acteurs après présentation du sous-projet, de la consistance des travaux, ses impacts (positif et négatif) probables par l'équipe de consultant :

- la perception des parties prenantes relative au sous-projet ;
- les contraintes environnementales et sociales majeures dans la zone cible du sous-projet :
- les impacts positifs et négatifs potentiels du sous-projet sur l'environnement et le social;
- la participation et l'implication des acteurs et des populations ;
- les personnes vulnérables ;

- les préoccupations et craintes vis-à-vis du sous-projet ;
- les suggestions et recommandations à l'endroit des responsables du sous-projet.

La synthèse générale des préoccupations et mesures prises lors des consultations des parties prenantes au Bureau de l'Arrondissement de Ouessè et du CEG₂ de Ouessè est présentée dans le tableau 32 et 33.

Tableau 32 : Synthèse des préoccupations et mesures prises à la consultation publique organisée au Bureau de l'Arrondissement de Ouessè et du CEG₂ de Ouessè

Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations	Suggestions/Mesures qui seront prises en conséquence par le sous-projet
1 ^{er} Intervenant	Je suis la CA de Ouessè je souhaiterais que les entreprises en charge des travaux recrutent la main d'œuvre locale.	Il est prévu le recrutement de la main d'œuvre locale. Toutefois, votre doléance sera transmise à qui de droit pour appréciation	Recruter effectivement la main d'œuvre locale (hommes, jeunes et femmes) à compétence égale.
2º Intervenant	Nous aimerons que notre lycée soit à l'image du lycée Coulibaly de Cotonou. Nous voulons être priorisé dans l'attribution du marché de construction et surtout la main d'œuvre locale si nous rations le premier.	Il est prévu le recrutement de la main d'œuvre locale. Toutefois, votre doléance sera transmise à qui de droit pour appréciation	 Faire de la sous-traitance au besoin avec les entreprises locales Recruter effectivement la main d'œuvre locale (hommes, jeunes et femmes) à compétence égale.
3 e Intervenant	Je suis revendeuse des noix d'acajou devant le domaine concerné et c'est mon activité quotidienne. Quel sort nous est réservé après les aménagements ?	Il est possible que des mesures sociales soient prises par le gouvernement à l'endroit des PAP.	Recenser et dédommager effectivement les PAP tout au moins à la hauteur des pertes subies
4 e Intervenant	J'aimerais savoir si nos enfants feront simultanément la pratique des enseignements en plus de la théorie qui leur sera enseigné ?	Dans les LTA, la pratique prime sur la théorie; les apprenants ont la chance de maitriser tout ce qu'ils apprennent avant leur sortie	-
5 e Intervenant	Je souhaiterais que les personnes exerçant l'agriculture sur le domaine soient intégrées au projet. - Je souhaiterais également que les jeunes et les femmes de nos quartiers soient recruter lors des travaux	Il est prévu le recrutement de la main d'œuvre locale. Toutefois, votre doléance sera transmise à qui de droit pour appréciation	- Recruter effectivement la main d'œuvre locale (hommes, jeunes et femmes) à compétence égale
6 ^e Intervenant	Parmi nos jeunes, nous avons des ferrailleurs, des maçons, etc. je demande que les entreprises en charges des travaux collaborent avec les chefs quartiers afin que nous puissions informer les populations des recrutements. Nous ne cultivons par que la terre nous disposons également d'activité parallèle	Pour la main d'œuvre, cela ne pose aucun problème ; en son temps les entreprises feront le nécessaire afin que la main d'œuvre locale soit privilégiée	 Recruter effectivement la main d'œuvre locale (hommes, jeunes et femmes) à compétence égale Impliquer les élus locaux dans la sensibilisation et le recrutement la main d'œuvre locale

Source : Consultation du public, mars 2023

Tableau 33 : Synthèse des préoccupations et mesures prises à la consultation publique tenue au domicile au Bureau de l'Arrondissement de Ouessè-Centre

Intervenants	Préoccupations exprimées ou craintes des parties prenantes	Réponses données aux préoccupations	Suggestions/Mesures qui seront prises en conséquence par le projet
1 º Intervenant	Je souhaiterais comprendre l'intérêt du projet afin de mieux choisir les voies à suivre après l'examen	Il y aura des moments de sensibilisation et d'orientations qui est prévue afin de donner un grand aperçue du projet.	Sensibiliser les apprenants sur les avantages des LTA et des Ecoles de Métiers
2° Intervenant	Je voudrais savoir s'il y a possibilité d'être recruté dans la fonction publique à l'issue de la formation	Si à la fin de votre formation le gouvernement lance un recrutement et vous vous sentez apte à le faire, étant donné que vous avez déjà acquis des compétences requises, c'est tout à fait normal que le gouvernement vous recrute. Nous tenons à préciser que la finalité ici n'est pas focaliser sur le recrutement mais plutôt sur l'acquisition de compétences pratiques en vue de s'auto-employer.	- Sensibiliser les apprenants sur les avantages des LTA et des Ecoles de Métiers
3 º Intervenant	Je souhaiterais que les promoteurs pensent à la gratuité de la scolarité pour les élèves dont les parents n'ont pas les moyens	Nous ne saurons vous donner une certitude à propos. Juste qu'à l'opérationnel, le gouvernement à travers l'ADET vous tiendra informé des conditions et modalités d'accès au lycée.	Sensibiliser les parents et les apprenants sur les conditions d'accès aux LAT et Ecoles de Métiers
4 º Intervenant	J'aimerais savoir si les promoteurs ont prévu l'organisation ou non d'un test d'entrée au lycée.	Nous ne saurons vous donner une certitude à propos. Juste qu'à l'opérationnel, le gouvernement à travers l'ADET vous tiendra informé des conditions et modalités d'accès au lycée.	Sensibiliser les parents et les apprenants sur les conditions d'accès aux LAT et Ecoles de Métiers
6 º Intervenante	J'aimerais connaitre les différentes filières qui seront étudiées dans le lycée	Tous ce qui sera étudié dans ce lycée tournera autour de l'agriculture à savoir : le maraichage, élevage de volaille, l'aquaculture, élevage d'aulacodes, élevage d'ovins, production et transformation de riz, commercialisation (boutique du lycée) et la mécanisation agricole (entretien et maintenance des équipements et matériels agricoles).	Sensibiliser les parents et les apprenants sur les filières disponibles dans les LTA

Source: Consultation publique, mars 2023

11. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) est un outil d'application concrète, tant au niveau du processus d'évaluation environnementale et sociale qu'au niveau de la gestion de projet de manière générale. Le PDU appliquera les Politiques de sauvegardes environnementale et sociale de la Banque ainsi que les lois nationales qui spécifient les exigences relatives à un système de gestion environnementale et sociale, qui vise particulièrement à s'assurer de la justesse de l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux à atténuer et mitiger, autant que possible, les impacts découlant des travaux de la construction du LTA. Le plan de gestion environnementale et sociale est présenté sous forme d'une matrice, conformément aux directives de l'Agence béninoise pour l'Environnement (ABE). Il précise les rôles et responsabilité des différents acteurs associés à la mise en œuvre du plan sur les éléments physiques, biologiques et socio-économiques.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) présente différentes mesures (de bonification, d'optimisation, de compensation, d'atténuation, etc.) et également différentes dispositions (institutionnelles, de suivi et de surveillance environnementale, etc.) à prendre en compte durant la mise en œuvre du sous-projet.

11.1. OBJECTIFS DU PGES

L'objectif global de ce PGES est de s'assurer que le projet est conforme à la législation béninoise en matière de gestion environnementale et sociale. L'objectif spécifique du présent PGES est de définir et conclure un accord avec le promoteur sur la mise en œuvre des mesures environnementales requises pour prévenir, minimiser, atténuer ou compenser les impacts environnementaux et sociaux négatifs, et pour accroître (ou bonifier) les impacts positifs du projet.

En outre, le PGES fait référence à toute initiative qui peut contribuer à améliorer la performance environnementale ou sociale du projet. Au demeurant, les autres objectifs spécifiques du PGES qui seront pris en considération dans les actions complémentaires et le programme de suivi visent à assurer :

- une bonne communication a été élaborée en direction des populations et des PAP au besoin ;
- la participation des PAP, entre autres, en les consultant, en recueillant leurs avis et en leur donnant le choix des solutions envisagées;
- le suivi effectif du milieu biophysique (dégradation des ressources en sol, en eau, en flore et en faune);
- le suivi du milieu humain sur la base d'indicateurs pertinents.

11.2. MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

11.2.1. Communication avec les parties prenantes du sous-projet

L'acceptabilité des travaux passe par une bonne stratégie de communication avec chacun des acteurs concernés. Les préoccupations des riverains liées au déroulement des opérations sont variées. Elles appellent à la mise en place d'une bonne stratégie de communication pour susciter leur adhésion à la bonne marche des travaux et permettent d'éviter les conflits. Cette communication/sensibilisation peut se traduire par :

des réunions de quartier :

- un journal de chantier pour les réclamations ;
- la responsabilisation des organisations locales dans l'information et le suivi des travaux.

Il s'agira pour les responsables du sous-projet de se rapprocher des autorités locales et coutumières qui peuvent servir d'interface entre les populations et les responsables du sous-projet. Leur consultation et implication peuvent impacter positivement sur le sous-projet.

11.2.2. Choix des sites d'accueil des bases-vies de chantier

Les sites doivent être choisis de façon à ne pas nuire à l'environnement et le plan d'installation de chantier devra tenir compte des aménagements et mesures de protection suivantes. En effet, le site doit être :

- situé à plus de 200 m d'un cours d'eau et des habitations permanentes ;
- localisé à 30 m au moins de la route ;
- choisi afin de limiter le débroussaillage, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres de grande taille (diamètre supérieur à 20 cm) seront préservés et protégés ; etc.

11.2.3. Mode de recrutement du personnel de chantier

Pour une meilleure appropriation du sous-projet par les populations locales, il est recommandé que la priorité de l'embauche soit accordée aux locaux à compétences égales (en ce qui concerne la main-d'œuvre non qualifiée) et que le choix des fournisseurs locaux soit aussi privilégié.

Dans cette perspective, il est important de mettre en place un dispositif de recrutement, incluant les autorités locales. Dans le recrutement du personnel, l'approche du genre doit être prise en compte. En effet, les femmes, les jeunes ne doivent pas être omises (par exemple : porte-drapeau de signalisation, Relais HSE, etc.). Les entreprises adjudicateurs des travaux doivent prendre en compte les mesures éditées dans le PGMO pour le recrutement de la main-d'œuvre.

11.2.4. Indemnisation des Personnes affectées par le Projet (PAP)

Les personnes identifiées (PAP) devront être correctement compensées pour les pertes subies. Le Plan d'Action de Réinstallation (PAR) prévoit également les mécanismes et les fonds nécessaires à l'accompagnement des personnes vulnérables. Ce PAR approuvé par la Banque mondiale doit être mis en œuvre suivant des mesures prescrites avant les travaux.

11.2.5. Protection de l'air

Afin de réduire les émissions de poussières à l'intérieur et à l'extérieur du site du sous-projet, l'entreprise chargée de la réalisation des travaux procédera à des actions d'atténuation des poussières, telles que l'arrosage des routes et des zones en terre battue. Les camions transportant des matériaux fins seront couverts afin de réduire les émissions de poussières. La vitesse des véhicules sera limitée pour réduire l'envol de poussières et les gaz d'échappement.

11.2.6. Mesures de protection des ressources en eau

Au cours des travaux de construction des ouvrages de franchissement, il faudra :

- éviter de poser les déblais sur les lits des cours d'eau ;
- veiller à l'écoulement naturel des eaux à la fin des travaux :

éviter de déposer les déblais sur les fossés de drainage ou autres chemins de ruissellement.

11.2.7. Mesures d'atténuation des restrictions d'accès

Pour atténuer les restrictions d'accès suite à l'ouverture des tranchées, il est préconisé la mise en place de rampes d'accès provisoires au niveau des commerces, maisons et équipements sociaux de base dont l'accès est rendu difficile, pour améliorer les conditions d'utilisation.

11.2.8. Mesures d'atténuation de la perturbation de la circulation et des risques d'accident

Afin de limiter la perturbation de la circulation sur les axes routiers utilisés et prévenir les accidents de circulation, il est préconisé :

- d'annoncer à l'aide des panneaux de signalisation, l'existence d'une zone de travaux sur la voie concernée à une distance minimale de 200 mètres linéaires;
- de mettre en place la signalisation temporaire donnant les indications sur les voies de contournement le cas échéant de la zone des travaux par les usagers;
- d'installer les panneaux de signalisation au niveau des zones de circulation dangereuses (virages écoles, ponts, carrefours, agglomérations, etc.);
- de recruter des agents chargés de diriger la circulation dans les zones de travaux, et plus particulièrement lorsque ceux-ci se déroulent aux points d'intersection de la route avec l'emprise du projet;
- mettre en place des procédures pour exécuter dans un temps très limité les travaux de traversée de la route ;
- informer les riverains et les usagers sur la programmation des travaux sur la voie et sur les mesures à prendre pour faciliter la circulation des personnes et des biens.

11.2.9. Mesures de protection du personnel de chantier

Dès le démarrage des travaux, chaque ouvrier doit être doté des EPI / EPC nécessaires à sa sécurité, en fonction du poste qu'il occupe :

- chaussures de sécurité pour tout le personnel opérant sur chantier ;
- casques pour tout le personnel opérant sur chantier ;
- gants de qualités particulières adaptées aux travaux de fouilles et d'utilisation de pelles et de piques pour tous les ouvriers, avec acquisition de gants;
- cache-nez pour les ouvriers préposés aux travaux de fouilles tous autres travaux où ils sont exposés à la poussière;
- gilets fluorescents pour les ouvriers opérant le long de la route et ceux exposés aux dangers de la route;
- etc.

11.2.10. Mesures de gestion des risques d'accident et des urgences

Au démarrage des travaux, un plan d'intervention en cas de situation accidentelle sur le site devra être présenté au maître d'œuvre. Ce plan d'intervention contiendra, au minimum, un schéma d'intervention et une structure d'alerte, et qu'il est placé dans un endroit facile d'accès et à la vue de tous ses employés. Les employés doivent être sensibilisés à leurs responsabilités en cas de situations accidentelles, à l'importance d'une intervention rapide, de même qu'à l'application du plan

d'intervention. Au regard du caractère des travaux, l'entreprise mettra sur le site une boîte à pharmacie équipée.

11.2.11.Mesures concernant la délimitation des fouilles et zones dangereuse

Chaque entreprise est tenue de ne pas se contenter des signalisations de danger et d'interdiction, mais d'installer aussi une clôture ou au moins des bandes fluorescentes pour empêcher tout accès du public à la zone des travaux, aux aires de prélèvement et de stockage des matériaux et équipements du chantier. Les lieux de stockage des produits dangereux (hydrocarbures, additifs, etc.), doivent être clôturés, contrôlés et leurs accès réservés uniquement à des responsables préalablement désignés. Les stocks de matériaux sur la chaussée et les excavations dangereuses doivent être protégés par des balises ou au moins avec des bandes fluorescentes.

11.2.12.Gestion de la relation entre les employés et les communautés de la zone du sous-projet, en mettant l'accent sur la protection des mineurs et autres personnes vulnérables

L'acceptation et l'intégration sociale des employés déployés à chaque phase du projet (préparatoire, travaux, exploitation) doivent être de mise. A cet effet, il est important que les entreprises des travaux procèdent à la sensibilisation de ces employés et des usagers sur le respect des us et coutumes des populations locales. Le respect des femmes et des personnes de troisième âge ainsi que la noningérence des employés dans les affaires politiques du milieu. L'accent doit être aussi mis sur le respect du droit des enfants et la protection des mineurs.

11.2.13. Dispositif de prévention pour éviter l'emploi des enfants sur les chantiers

En vue d'éviter le recrutement des enfants de moins de quatorze (14) ans sur les chantiers des travaux, l'entreprise devra prendre les mesures suivantes :

- sensibiliser les communautés riveraines sur les risques d'emploi des enfants mineurs sur les chantiers ;
- sensibiliser les élèves et les enseignants des localités riveraines sur les risques de recrutement des mineurs sur les chantiers ;
- vérifier que des personnes à recruter ont présenté des pièces d'identité (carte nationale d'identité, attestation d'identité, extrait de naissance, ...) mentionnant la date de naissance des candidats au recrutement ;
- établir et utiliser un registre des employées, y compris les ouvriers et le personnel administratif.

11.3. CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES D'ORDRE GENERAL APPLICABLES SUR LES CHANTIERS, Y COMPRIS LES QUESTIONS D'HYGIENE, DE SANTE ET DE SECURITE AU TRAVAIL

Les présentes clauses sont destinées à aider le sous-projet de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA), afin qu'il puisse être intégrées dans les documents de prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Ces clauses reflètent les Directives Générales de la Banque Mondiale en matière d'Hygiène, Environnement et Sécurité. Elles seront applicables au sous-projet et doivent également être incluses dans le contrat de travaux. Les entreprises en charge des travaux de

construction du LTA de Ouessè doivent se conformer avec les dispositions et les principes du HSE guideline de la Banque Mondiale.

11.4. PLAN SPECIFIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES RISQUES DE EAS/HS ET DE LA VBG

L'intégration des questions d'égalité des sexes consiste à s'assurer que les besoins et les priorités spécifiques des femmes et des hommes sont identifiés et pleinement pris en considération dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du projet. Le financement de projets d'investissement (FPI) comportant de travaux de génie civil peut aggraver le risque de VBG, en particulier d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) ainsi que de harcèlement sexuel (HS) de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publique et privée, par exemple .

- (i) le risque de traite des femmes aux fins de prostitution ou le risque d'union précoce forcée ;
- (ii) l'augmentation du risque de rapports sexuels entre des ouvriers et des mineurs ;
- (iii) le développement des comportements violents non seulement entre les travailleurs du projet et les personnes vivant dans la zone du projet et à proximité ;
- (iv) la faible emploi des femmes et des filles ;
- (v) le développement du travail des enfants,
- (vi) le risque de non-respect des engagements contractuels des employé.e.s;
- (vii) etc.

Pour gérer correctement les risques de violence basée sur le genre, il est nécessaire de disposer d'un véritable plan d'action qui explique : la manière dont le projet mettra en place les protocoles et mécanismes de lutte contre les risques de violence sexiste et le mode de résolution des cas de violence sexiste éventuel. Ainsi, il est important de tenir compte des femmes et jeunes dans le recrutement de la main d'œuvre surtout de la stricte application du code de bonne conduite VBG.

11.5. Mesures de compensation de la biodiversite et de restauration des ecosystemes

L'installation de la base vie du sous-projet, l'ouverture des emprises des travaux ainsi que d'autres activités relatives au sous-projet vont engendrer la destruction de pieds arbres. Ainsi, 8149 pieds d'arbres seront détruits et procéder à leur remplacement est d'une importance inestimable. Il sera procédé à cet effet, à l'enrichissement du couvert végétal du milieu à travers le reboisement de 24 447 pieds d'arbres, ce qui correspond à un arbre détruit pour trois (03) plantés. Une espèce exogène sera conjointement ciblée par les autorités compétentes pour le reboisement en raison des conditions bioclimatiques qui sont favorables à sa production et également son importance socioéconomique. Ce programme de reboisement va démarrer six (06) mois avant la fin des travaux ; ce qui va permettre d'assurer le suivi post-plantation avant que le sous-projet n'entre en phase d'exploitation. La répartition des différentes activités à mener et les coûts sont décrits par le tableau 34.

Tableau 34 : Coût du programme de reboisement

Activités	Acteurs	Coût (FCFA)	Quantité	Coût (FCFA)
Achat des plants		300	24 447	7 334 100
Transport des plants		100	24 447	2 444 700
Opération de piquetage pour le respect de l'inter-plant et l'interpellant à l'hectare	ONG	100	24 447	2 444 700
Trouaison		100	24 447	2 444 700
Opération de mise en terre des plants		100	24 447	2 444 700
Total				17 112 900

Source: Mission d'élaboration de l'EIES, mars 2023

Culture.

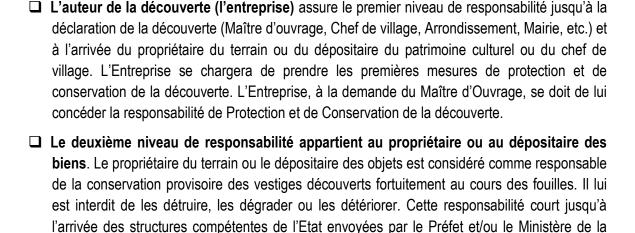
Les plants mis en terre sont entretenus et suivis mensuellement pour assurer une bonne croissance. Ainsi, un forfait de 200 000 FCFA est prévu pour une durée de 36 mois soit trois (03) ans.

11.6. MECANISME DE GESTION DES DECOUVERTES FORTUITES DES VESTIGES DE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE ET CULTUREL, LE CAS ECHEANT

L'Entrepreneur adjudicataire des travaux doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour la préservation des objets archéologiques en cas de découvertes fortuites. Pour cela, elle devra s'assurer au préalable de leur typologie et de leur implantation avant le démarrage des travaux.

Les travaux doivent être suspendus à l'intérieur du périmètre de protection jusqu'à ce que l'organisme national responsable des sites historiques et archéologiques ait donné l'autorisation de les poursuivre.

En cas de découverte fortuite, les responsabilités dans la conservation et la protection du bien culturel se situent à trois (03) niveaux.



Le	troisième	niveau	de	responsabilité	est	l'apanage	de	l'Etat	et	de	ses	services
COI	mpétents.	Les déce	ouver	tes archéologiq	ues	et précieuse	es a	opartie	nnen	t ex	clusi	vement à
ľÉt	at. Les ser	vices con	npéte	nts apprécient l'	intéré	et archéologi	ique,	culture	el ou	éco	nomi	ique de la
déd	couverte. D	e leur ap _l	précia	ation dépend la s	suite	des disposit	ions	à pren	dre.			

En cas de découverte fortuite, des dispositions appropriées pour éviter que les ouvriers ou des personnes externes au chantier puissent enlever ou détériorer la découverte, seront systématiquement mises en œuvre par l'entreprise sous la responsabilité **du répondant en sauvegarde environnementale et sociale**. Ces dispositions se déclinent en huit (8) étapes suivantes :

- Arrêt immédiat des travaux dans la zone concernée ;
- Balisage de la zone de découverte (balisage rigide ou Clôture de protection);
- Prises de vue de la découverte ;
- Protection de la zone de découverte (maintenue en l'état ; préservée des intempéries préservées des dégâts et destructions);
- Délimitation d'un périmètre de sécurité (ruban et piquets de balisage);
- Géoréférencement de la zone de découverte ;
- Surveillance du périmètre de sécurité (une personne sera dédiée pour la surveillance);
- Rendre accessible la zone de la découverte (création d'une voie d'accès);
- Déclaration immédiate de la découverte.

Ces dispositions seront communiquées à tous les travailleurs au début du chantier (Accueil sécurité) et aux nouveaux intervenants. Elles feront également l'objet des minutes (15 mn) sécurité ou et ¼ d'heure sécurité sur le chantier de construction du LTA.

11.7. MESURES DE PREVENTION ET GESTION DES RISQUES

11.7.1. Mesures de prévention et gestion des risques d'accident

En raison de l'importance des risques associés aux travaux, il conviendra pour les entreprises, de disposer d'un PGESC et d'autres documents nécessaires à la protection environnementale et sociale.

11.7.2. Mesures de réduction des risques professionnels

Pour la prévention des risques professionnels, il faudra agir sur les techniques, les modes opératoires, les matériels et équipements qui font partie des fondamentaux d'une démarche de prévention des risques en matière de santé et sécurité au travail. Parmi les choix technologiques et modes opératoires dont les avantages tant sur le plan environnemental que sur la santé et la sécurité du personnel dans les travaux ont été démontrés figurent :

- une bonne organisation du travail ;
- l'adaptation des postes de travail pour réduire l'exposition aux produits irritants;
- l'utilisation d'engins mécanisés ergonomiques pour limiter les manutentions manuelles et les postures contraignantes;
- le choix adéquat des équipements de protection individuelle (EPI) (vêtements ininflammables, gangs à manchette, bottes et chaussures de sécurité, masques respiratoires, gilet de signalisation à haute visibilité, casques de chantier, protections auditives anti-bruit, etc.).

Les mesures d'atténuation liées au risque d'accident du travail visent à :

- dispenser les règles de sécurité aux travailleurs du chantier ;
- équiper les travailleurs de tenues de sécurité (casques, gangs, bottes, etc.) ;

- faire respecter le port des tenues de sécurité ;
- afficher les règles de sécurité sur un panneau à l'entrée du chantier ;
- faire des séances régulières de rappel des règles de sécurité.

11.8. PROGRAMME DE SURVEILLANCE ET DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Le programme de surveillance environnementale et sociale est primordial pour s'assurer que le cahier des charges de l'entrepreneur contiendra toutes les obligations contractuelles. Cette étape permettra d'éviter toute ambiguïté quant aux mesures qui devront être appliquées durant les travaux.

11.8.1. Cadre organisationnel et arrangement institutionnel de mise en œuvre du PGES

Le cadre institutionnel de mise en œuvre du sous-projet comprend essentiellement :

11.8.1.1. Rôle du Maître d'Ouvrage

Le Maître d'Ouvrage (MO) est chargée de veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales décrites dans le présent rapport, en les prenant en compte dans le contrat de marché de travaux de l'Entreprise. Elle veillera à l'exécution du plan de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales et s'attellera à la surveillance environnementale. Il transmettra mensuellement et trimestriellement à l'ABE, les rapports de surveillance.

Par ailleurs, le MO a la responsabilité de faire appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales. Il veillera à ce que l'entreprise établisse, avant le démarrage des travaux préparatoire, un PGES/Chantier qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le PGES. Ce plan sera approuvé par la Mission de Contrôle et l'ABE après vérification de sa conformité au PGES.

11.8.1.2. Rôle de l'Entreprise en charge des travaux de construction

L'Entreprise a la responsabilité d'appliquer effectivement et efficacement les prescriptions environnementales et sociales. Elle établira avant le démarrage des travaux préparatoire, un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) chantier qui lui permettra d'exécuter de façon concrète les mesures préconisées dans le PGES. Ce PGES chantier sera validé par la Mission de Contrôle puis approuvé par ADET avant le démarrage des travaux.

Pour être plus opérationnelle, il est recommandé à l'Entreprise de disposer en son sein d'un Responsable Hygiène Sécurité Environnement (HSE) qui aura la responsabilité de veiller au respect des clauses environnementales et sociales, d'intégrer la surveillance environnementale et sociale dans le journal de chantier, et de servir de répondant à l'expert environnementaliste du Bureau de Contrôle sur les questions environnementales et sociales. Toutefois, le Directeur des travaux de l'entreprise est responsable de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du PGES pour les travaux. Il devra produire mensuellement un rapport spécifique pour rendre compte de la mise en œuvre du PGES.

11.8.1.3. Mission de contrôle

En plus du contrôle traditionnel des travaux, la mission de Contrôle recrutée par le Maître d'Ouvrage sera, quant à elle chargée de contrôler sur le chantier le respect de l'application des mesures

environnementales et sociales. Il est responsable au même titre que l'Entreprise de la qualité de l'environnement dans les zones d'influence du sous-projet.

Les dégâts ou dommages environnementaux et sociaux engagent la responsabilité commune de l'Entrepreneur et du Bureau de Contrôle. Pour bien mener cette activité de surveillance environnementale et sociale, la mission de contrôle aura en son sein un Expert environnementaliste. Sous la responsabilité du chef de mission du directeur des travaux, ce dernier veillera à la mise œuvre effective du PGES chantier et ce, en concertation avec les services techniques locaux et les autorités locales des différentes Communes de la zone du sous-projet.

La Mission de Contrôle produira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures consignées dans le cahier des charges environnementales et sociales. Ledit rapport devra indiquer tout problème d'ordre environnemental et social survenu durant la période de surveillance, les conditions environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires de réalisation des travaux, la nature des activités mises en œuvre et leur implication environnementale et sociale, les non-conformités identifiés, les remarques particulières, et recommandations etc. Ledit rapport devra être transmis à l'ADET chaque 5 du mois échu.

L'ingénieur Conseil ou Mission de contrôle veillera à la mise en œuvre correcte des mesures du PGES par l'Entreprise en charge des travaux. Ils valident le PGES Chantier de l'entreprise, élabore un plan de surveillance en début de mission, le révise au besoin et l'exécute sur le terrain. Les experts en sauvegarde environnementale et sociale de la MDC élaborent un rapport mensuel de surveillance environnementale et sociale qu'ils soumettront à l'ADET pour revue et approbation

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- des rapports périodiques mensuels de mise en œuvre du PGES, produits par les environnementalistes de l'Entreprise adjudicataire des travaux ;
- des rapports périodiques (mensuels) de surveillance et contrôle produits par la MdC;
- des rapports périodiques de suivi de l'ABE, sur la conformité du sous-projet ;
- des rapports trimestriels circonstanciés de supervision de la mise en œuvre du PGES produit par l'UCP et transmis à la Banque mondiale.

L'ADET, notamment les spécialistes en sauvegarde sur la base des directives du présent rapport, élaborent un plan de suivi qui portera sur les impacts les plus préoccupants du projet, dans le but de mettre en exergue les impacts réels sur une composante environnementale et sociale et de valider les appréhensions exposées dans l'étude d'impact. Ce comité travaillera en étroite collaboration avec la Mission de Contrôle qui assure la surveillance et le suivi quotidiens et qui, contractuellement a le pouvoir de contraindre l'Entreprise à corriger les défaillances relevées. Par ailleurs, l'ADET à travers ses spécialistes en sauvegardes veilleront à l'inscription des clauses environnementales et sociales dans les DAO, les coûts des PGES dans les DQE et les marchés des travaux, etc.

Les spécialistes en sauvegardes de l'ADET contrôlent l'effectivité et l'efficacité des mesures du PGES en s'assurant de l'intégration des mesures environnementales et sociales dans la conception du sousprojet, de la prise des clauses environnementales et sociales dans le DAO, de la validation du PGES Chantier par la mission de contrôle et de son application. Ils veillent au rapportage périodique de la gestion environnementale et à la mise en œuvre des mesures correctives retenues à l'issue des

différentes missions de suivi interne/externe et de supervision environnementale et sociale de la Banque mondiale.

11.8.1.4. Suivis effectués par l'ABE

L'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE) est en charge du processus d'approbation de l'étude d'impact des activités du sous-projet. Elle effectue, à ce titre, le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale, y compris les aspects de réinstallation. Toutefois, les différents rapports devront être régulièrement transmis au maître d'ouvrage et au Ministère du Cadre de Vie et de Développement Durable. Ce dernier prendra des dispositions nécessaires pour publier l'information.

11.8.1.5. Rôles et responsabilités de la Commune de Ouessè

Les populations et communautés locales du milieu récepteur du projet seront étroitement associées à la conduite de la surveillance et du suivi environnemental et social. Ceci leur permettra d'engager avec l'équipe du projet des discussions sur les impacts des activités et sur d'éventuels réajustements. ADET mènera une campagne soutenue de communication, consultation et sensibilisation.

En phase préparatoire, des rencontres avec les populations devront être programmées : le but serait de mettre toutes les populations au même niveau d'information, de s'enquérir de leur niveau de connaissance de leur terroir, d'obtenir leurs points de vue relatifs aux impacts potentiels du projet, de recueillir leurs préoccupations et attentes, relever les points noirs et dégager des pistes de renforcement des capacités.

Pendant la phase de construction, le processus de consultation des populations se poursuivra et prendra appui sur le PGES. Il sera axé sur trois (03) objectifs principaux :

- la mise en exergue des impacts identifiés tout en expliquant dans le détail, les mesures préconisées pour leur atténuation ou leur bonification;
- l'implication totale de la population dans la réalisation du sous-projet tout en s'appropriant la mise en œuvre du PGES ;
- la prise en charge par les populations locales des travaux de construction des postes. Il suivra le plan d'action préconisé par le PGES et sera conçu les trois grandes étapes : (i) une étape préparatoire préalable au chantier où la communication sociale rapprochée sera mise à profit ; (ii) une étape d'établissement de déroulement des travaux et (iii) une étape de clôture des travaux et de planification participative de la phase d'exploitation.

11.8.1.6. Autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre des PGES

Les Directions Départementales des Ministères impliqués dans la mise en œuvre du sous-projet sont :

- la DDCVT Zou/Collines : elle interviendra dans le suivi des activités du PGES et s'assurera de de la non-dégradation des composantes de l'environnement (eau, air, faunes, flore, milieu humain, etc.) liées aux activités de ce sous-projet ;
- la Direction Départementale de l'Enseignement Secondaire, Technique et Formation Professionnelle (DDESTFP) des Collines assurera le suivi de la mise en œuvre, le contrôle et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Enseignement Technique, de l'Apprentissage et de la qualification professionnelle;

- Direction Départementale du Travail et de la Fonction Publique (DDTFP) des Collines : elle interviendra dans le suivi des conditions de travail et les activités relatives à la sécurité au travail lors des travaux ;
- Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS): Dans le cadre de ce sous-projet, toute entreprise recrutée pour l'exécution des différents travaux devra déclarer ses employés à la CNSS. Ainsi, la CNSS interviendra en qualité de police d'assurance pour des cas d'accident de travail et maladie professionnelle pour la couverture sociale des employés;
- Inspection Forestière (IF) Collines : Elle va accompagner le sous-projet dans da mise en œuvre de toutes les activités de reboisement et de protection des écosystèmes telles qu'inscrites dans le plan de gestion environnementale du sous-projet ;
- Direction Générale des Mines (DG-Mines) et l'Office Béninois de Recherches Géologiques et Minières (OBRGM): Elles interviendront dans les processus d'obtention des autorisations d'ouverture des carrières à exploiter pour les travaux de rechargement et des pistes.
- les ONG : En plus de la mobilisation sociale, elles participeront à prévention des VBG/EAS/HS et VCE.

11.8.1.7. Dispositif de rapportage

La Mission de Contrôle produira mensuellement un rapport faisant état de ses activités et la mise en œuvre des mesures consignées dans le cahier des charges environnementales et sociales. Ledit rapport devra indiquer tout problème d'ordre environnemental et social survenu durant la période de surveillance.

Les conditions environnementales, sociales, sanitaires et sécuritaires de réalisation des travaux, la nature des activités mises en œuvre et leur implication environnementale et sociale, les non-conformités identifiés, les remarques particulières, et recommandations etc. Ledit rapport devra être transmis à l'ADET chaque 5 du mois échu.

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- des rapports périodiques mensuels de mise en œuvre du PGES, produits par les environnementalistes de l'entreprise adjudicataire des travaux ;
- des rapports périodiques (mensuels) de surveillance et contrôle produits par la MdC ;
- des rapports périodiques de suivi de l'ABE, sur la conformité du sous-projet :
- des rapports circonstanciés de supervision de la mise en œuvre du PGES produit par l'ADET et transmis à la Banque mondiale.

Par ailleurs, indépendamment de ces rapports périodiques, tous les incidents et accidents, y compris liés aux VBG, EAS/HS/ VCE et doivent être immédiatement signés à l'ADET pour des dispositions convenables à prendre.

11.8.2. Programme de suivi environnemental

Le suivi environnemental est un outil très important de l'accompagnement environnemental des activités du projet. Il aura pour but de mesurer les impacts réels générés par les travaux d'exploitation de la

carrière et d'évaluer la performance des mesures environnementales proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue ou périodique du projet.

En phase des travaux et d'exploitation du LTA, il s'intéressera à l'évolution des caractéristiques sensibles de certains récepteurs d'impacts affectés par les activités du sous-projet. Le suivi environnemental est assuré par l'ABE, en collaboration avec les autres acteurs dont l'ADET, la DDCVT Zou-Collines et la commune de Ouessè.

Ainsi, il s'agira entre autres de la dégradation des sols ; la destruction/reboisement des espèces floristiques ; la santé et sécurité des travailleurs sur le chantier et celle des populations riveraines et l'entretien des infrastructures construites. Le tableau 35 présente de façon détaillée les éléments de suivi environnemental et social.

Tableau 35 : Programme de suivi environnemental et social des travaux de construction et d'exploitation du LTA

Récepteur d'impact	Eléments de surveillance	Indicateurs	Période/Fréquence	Période de suivi	Responsable de suivi	Moyens de vérification
	Qualité de l'air ambiant	Concentration de poussièresParticules en suspension	Une (1) fois/semestre pendant l'exploitation sur une année	Pendant les travaux	- ABE - DDCVT Collines	Rapport des missions de suivi
ique	Qualité des eaux de surface	Nombre de paramètres ayant sensiblement évolué	Une (1) fois/semestre pendant l'exploitation sur une année	Pendant les travaux	- ABE - DDCVT Collines	Rapport de suivi du service qualité des eaux
Milieu biophysique	Végétation (plants reboisés)	Taux de réussite des espèces reboisés	Une (1) fois/semestre pendant l'exploitation sur deux (2) années	Avant, pendant et après les travaux	- ABE - DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Rapport de visite des sites
	Gestion des déchets et des effluents liquides	 Quantité de déchets enlevée et éliminée Quantité par type de déchets Quantité par type d'effluents liquide 	Chaque trimestre pendant l'exploitation	Pendant et après les travaux	- ABE - DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Rapport sur la gestion des déchets et des effluents liquides
	Cohésion sociale et acceptabilité du projet	 Nombre de comité de gestion des plaintes opérationnel Nombre de plaintes reçues Nombre de plainte résolues 	Une (1) fois/mois pendant les travaux et pendant l'exploitation sur une année	Pendant et après les travaux	- ABE - DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Rapport de suivi
Milieu humain	Propagation de la COVID-19	Nombre de personnes testées positives à la COVID-19 Nombre de personnes vaccinées	Une (1) fois/mois pendant l'exploitation	Pendant et après les travaux	- ABE - DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Résultat des tests du personnel
	Survenu des GND, VBG, EAS et HS	Nombre de cas de GND enregistrés Nombre de cas de VBG	 Une (1) fois/mois pendant la construction Chaque trimestre pendant l'exploitation 	Pendant et après les travaux	- ABE - DDCVT Collines - Mairie de Ouessè - Centre de promotion	Statistique de l'Action social

Récepteur d'impact	Eléments de surveillance	Indicateurs	Période/Fréquence	Période de suivi	Responsable de suivi	Moyens de vérification
					sociale de Ouessè	
	Accessibilité au LTA	 Taux de scolarisation des garçons et des filles Nombre de 	Une (1) fois/an pendant l'exploitation du LTA	Pendant la phase d'exploitation	- DDESTFP des Collines - Mairie de Ouessè	Rapport de suivi Statistiques scolaires
	Taux d'employabilité des diplômés du LTA	 Nombre de jeunes diplômés ayant initié un projet professionnel Nombre de diplômé ayant bénéficié d'une insertion professionnelle 	Une (1) fois/an pendant l'exploitation du LTA après les trois premières années de mise en service	Pendant la phase d'exploitation	- DDESTFP des Collines - Mairie de Ouessè	Rapport de suivi
		Appuis à l'organi	sation du suivi E&S er	n phase travaux		
Structures				Quantité	- Coût Unitaire (FCFA)	Total (FCFA)
ABE (suivi s	semestriel)			03	- 1 000 000	3 000 000
DDCVT (suivi semestriel)				03	- 500 000	1 500 000
Mairie (suiv	Mairie (suivi trimestriel)			06	- 500 000	3 000 000
Total				-	-	7 500 000

Source : Travaux de terrain et résultats d'analyse, mars 2023

Le coût d'appui au suivi E&S est estimé à sept millions cinq cent mille (7 500 000) francs CFA.

11.8.3. Programme de surveillance environnementale et sociale

La surveillance environnementale est l'ensemble des moyens et mécanismes mis en place en vue de s'assurer, pendant l'exécution des travaux autorisés, du respect des mesures environnementales déterminées au préalable, généralement lors d'une étude environnementale.

La surveillance environnementale, assurée par la Mission de Contrôle et l'Entreprise des travaux, consiste à :

- vérifier l'intégration, dans les plans et devis et le cahier des charges, de l'ensemble des mesures de gestion proposées dans le PGES, les clauses particulières d'environnement et les obligations en matière d'environnement et de social qui découleront de l'obtention du permis environnemental;
- s'assurer du respect de l'ensemble des mesures de gestion, des clauses particulières d'environnement et des engagements pris par le promoteur dans le cadre du sous-projet et de proposer, le cas échéant, toute mesure corrective;
- veiller au respect des lois, des règlements et de toute autre considération environnementale et sociale durant les travaux.

Le tableau 36 présent le programme de surveillance environnementale et sociale.

Tableau 36 : Programme de surveillance environnementale et sociale

Récepteurs d'impacts	Eléments de surveillance	Indicateurs	Période	Fréquence	Responsable	Coût (F CFA)
Sols	Dégradation de la qualité des sols	 Erosion/ravinement Pollution/dégradation Taux de matière organique Baisse de la fertilité 	Pendant la phase des travaux et d'exploitation	 Mensuelle en phase de travaux Annuelle en phase d'exploitation 	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux Administration du Lycée 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
Air	Qualité de l'air ambiant	Concentration de poussières	Pendant les travaux	Une (01) fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
Eau	Qualité des eaux	Situation des paramètres physico- chimiques et bactériologiques	Pendant la phase des travaux et d'exploitation	Une (01) fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux Administration du Lycée (en phase d'exploitation) 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise
	Gestion des déchets et des effluents liquides	 Quantité de déchets enlevée et éliminée Quantité par type de déchets Quantité par type d'effluents liquide 	Pendant les travaux	Une (01) fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux Mairie 	des travaux

Récepteurs d'impacts	Eléments de surveillance	Indicateurs	Période	Fréquence	Responsable	Coût (F CFA)
Végétation	Plantations d'arbres	 Nombre d'espèces floristiques plantées Nombre de sites reboisés et leurs superficies État sanitaire des espèces 	Pendant les travaux	Une (01) fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
	Cohésion sociale et acceptabilité du projet	 Nombre de comité de gestion des plaintes opérationnel ; Nombre de plaintes reçu; Nombre de plaintes résolus 	Pendant les travaux	Chaque mois	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux Mairie 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
Social	 Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers 	Nbre de séances de sensibilisation sur les IST VIH/SIDA organisées	Pendant les travaux	1 fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
	Ambiance sonore	Nombre de dB continu	Pendant les travaux	Une (01) fois par trimestre	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	
Sécurité des ouvriers et des riverains		 Disponibilité et port des équipements Nombre d'ouvriers portant d'équipement de protection Nombre de cas de blessures enregistrées 	Pendant les phases de construction et d'exploitation	Journalière	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux
	Accident du travail	 Nombre d'accident du travail enregistrés par catégorie (avec ou sans arrestation du travail 	Pendant la phase de construction et d'exploitation	Hebdomadaire	Mission de contrôleEntreprise adjudicataire des travaux	
Emploi et conditions de travail		Part de la main- d'œuvre locale recrutée	Pendant les travaux	Hebdomadaire	Mission de contrôleEntreprise adjudicataire des travaux	Intégrés dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux

Récepteurs d'impacts	Eléments de surveillance	Indicateurs	Période	Fréquence	Responsable	Coût (F CFA)
	Traitement salarial	 Disponibilité de fiche de paie Nombre de plaintes enregistrées 	Pendant les travaux	Hebdomadaire	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	
	Travail de mineures	 Disponibilité de registres comportant les données socio- démographiques des travailleurs Absence de mineur au niveau des chantiers 	Pendant les travaux	Hebdomadaire	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	
	Contrat de	Disponibilité de contrat de travail signé par les ouvriers	Pendant les travaux	Hebdomadaire	 Mission de contrôle Entreprise adjudicataire des travaux 	
		Coût total esti	mé (FCFA)			15 900 000

Source : Résultat d'analyse, mars 2023

Le coût total de mise en œuvre du programme de surveillance environnementale et sociale est intégré dans les contrats/marchés de la MdC et/ou de l'Entreprise des travaux.

11.9. COUT DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU LTA DE OUESSE

Les coûts de mise en œuvre des mesures proposées pour les impacts potentiels d'importance moyenne sont présentés dans les tableaux 37, 38 et 39.

Tableau 37 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales des travaux de construction du LTA de Ouessè

Activités	Indicatorus	Faháanaian	Responsables		Coût de mise en
Activites	Indicateurs	Echéancier	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
1.1.a.1.1.; 1.2.a.1.1.; 2.1.a.1.1. Privilégier la main-d'œuvre locale à compétences égales.	 Nombre de main-d'œuvre locale recrutée Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phases préparatoire et de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
1.1.a.1.2.; 1.2.a.1.2.; 2.1.a.1.2.; 2.1.b.12.1.; 2.1.b.13.2.; 2.1.b.15.4. Elaborer et mettre en œuvre un plan de recrutement de la main d'œuvre sur la base des dispositions prévues dans le Plan de Gestion de la main d'œuvre (PGMO) du Projet	 Disponibilité d'un plan de recrutement de la main d'œuvre Nombre de plaintes liées au recrutement de la main-d'œuvre enregistrées et traitées 	Phases préparatoire et de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
1.1.a.1.3. ; 1.2.a.1.3. ; 2.1.a.1.3. Recruter des ouvriers conformément à la règlementation en matière d'embauche	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Toutes les phases des travaux	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
1.1.a.1.4.; 1.2.a.1.4.; 2.1.a.1.4. Respecter la loi sur l'embauche dans le traitement salarial des ouvriers	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phases préparatoire et de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
1.1.a.1.5.; 1.2.a.1.5.; 2.1.a.1.5.; 2.1.b.13.1.; 2.1.b.15.1. Installer un comité local de gestion des plaintes et griefs et veiller à son fonctionnement	 Existence d'un PV d'installation du comité Nombre de CR des activités et disponibilité de rapports d'activités du comité local 	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
1.1.a.1.6.; 1.2.a.1.6.; 2.1.a.1.6. Informer les populations riveraines du LTA de la date du démarrage des grands travaux	 Nombre de séances organisées Existence des Procès-Verbaux (PV) de séances de sensibilisation 	Phase préparatoire	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	500 000
1.1.a.1.7.; 1.2.a.1.7.; 2.1.a.1.7.; 2.1.b.15.3. Sensibiliser les populations sur le démarrage des travaux et sur les opportunités d'emplois disponibles et les conditions d'accès	 Nombre de séances organisées Existence des procès-Verbaux (PV) de séances organisées 	Phase préparatoire	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	500 000
1.1.a.1.8.; 1.2.a.1.8.; 2.1.a.1.8. Signer un contrat avec tous les employés du chantier conformément à la réglementation en vigueur	 Existence de contrat de travail Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase préparatoire et construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux -
1.1.a.2.1. Mettre à la disposition de la mairie de Ouessè les produits issus de l'abattage des arbres pour les besoins	- Existence des bordereaux de transmission	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	PM

Activités	Indicateurs	Echéancier	Re	esponsables	Coût de mise en
Activites	iliulcateurs	Loneanciei	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
communautaires					
1.1.a.2.1.; 2.1.a.2.1.; 2.1.a.2.4. Construire une aire de restauration sur le chantier pour l'installation des vendeuses de nourritures et divers	- Existence d'une une aire de restauration sur le chantier	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
1.2.a.2.2.; 2.1.a.2.2. Exiger une visite médicale avant la sélection des vendeuses	Existence de certificat de visite médicale	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesMairie de Ouessè	-
1.2.a.2.3.; 2.1.a.2.3. Organiser des séances de renforcement de capacités aux vendeuses sur la gestion financière	 Nombre de séances de renforcement des capacités organisées Disponibilité de Procès-Verbal (PV) de sensibilisation 	Phases préparatoire et de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	800 000
2.1.a.3.1.; 2.1.a.4.1.; 2.5.a.1.1.; 2.6.a.1.1.; 2.7.a.1.1. Prioriser les entreprises locales/nationales lors du recrutement des sous-traitants	Nombre d'entreprises locales et/nationales agréées recrutéesNombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
2.1.a.4.2.; 2.5.a.1.2.; 2.6.a.1.2.; 2.7.a.1.2. Engager les entreprises locales pour la fourniture et la livraison des matériaux de construction des infrastructures	 Nombre d'entreprises locales recrutées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTFP CollinesMairie de Ouessè	РМ
3.1.a.1.1.; 3.1.a.2.2. Signer un contrat d'entretien périodique des infrastructures et équipements avec une structure agréée	 Existence de contrat d'entretien Existence de registre de passage d'entretien 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	PM
3.1.a.2.3. Recruter un personnel permanent pour l'entretien et l'arrosage régulier des espaces verts du LTA	 Existence de contrat d'entretien Existence de registre de présence Disponibilité d'un personnel d'entretien des espaces verts Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDESFTP CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.a.4.2. Sensibiliser les conducteurs de taxis motos et les lycéens sur le code de la route	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesMairie de OuessèCNSR (Annexe Dassa-Zoumè)	500 000

Activités	Indicateurs	Echéancier	Re	esponsables	Coût de mise en
Activites	mulcateurs	Loneanoiei	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
3.1.a.1.1. Rendre accessible le coût d'inscription au LTA	 Evolution des effectifs des apprenants au niveau du LTA Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	PM
3.1.a.8.1. Assurer une formation technique et professionnelle de qualité aux apprenants	 Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre d'enseignant disponible Taux de réussite aux examens 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	PM
1.1.b.1.1.; 1.3.b.13.1. Indemniser les Personnes Affectées par le Projet (PAP)	 Disponibilité du rapport de mise en œuvre du PAR Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDASM Collines - Mairie de Ouessè	205 604 835
1.1.b.1.2. Informer les propriétaires et les occupants du site du démarrage des travaux	 Existence des Procès-Verbaux (PV) de séances organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de séances organisées 	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	500 000
1.1.b.1.3. Permettre aux populations de récolter les cultures en cours avant la libération du site	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	PM
1.1.b.1.4. Procéder en concertation avec l'Inspection Forestière et la Mairie de Ouessè à un reboisement compensatoire de 24 447 pieds d'arbres (à raison d'un pied abattu pour trois plantés) sur une superficie de 20 ha (à raison d'une moyenne de 1666 plants autochtones et allochtones à l'ha)	 Existence de PV de séance de concertation avec l'IF Collines Superficie totale reboisée Nombre et types d'espèces plantées 	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - IF Collines - Mairie de Ouessè	17 112 900
1.1.b.1.5. Faire un suivi régulier du périmètre reboisé	Taux de survie des plants mis en terreNombre de missions effectuées par an	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - IF Collines - Mairie de Ouessè	7 200 000
1.1.b.3.1.; 1.2.b.1.1.; 1.2.b.4.1.; 1.2.b.6.1.; 1.2.b.8.1.; 2.1.b.4.1.; 2.1.b.6.1.; 2.1.b.7.1.; 2.1.b.8.1.; 4.1.b.3.1. Doter le parc automobile de véhicules et engins en bon état de fonctionnement	 Nombre de cas de non-conformités enregistrés Nombre de plaintes enregistrées 	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - CNSR (Annexe Dassa-Zoumé) - Mairie de Ouessè	A la charge de l'entreprise
1.1.b.3.2. Sensibiliser les travailleurs sur la chasse dans la zone des travaux	Nombre de plaintes enregistréesExistence de PV de séance	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDAEP Collines	500 000

Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsables		Coût de mise en	
Activites	mulcateurs	Echeancier	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)	
	- Nombre séances organisées			- Mairie de Ouessè		
1.1.b.4.1.; 1.2.b.2.1.; 2.1.b.1.1.; 2.1.b.3.1.; 2.3.b.1.1.; 2.8.b.2.1.; 4.1.b.1.1. Doter le chantier de poubelles spécifiques pour la pré-collecte des déchets solides	 Existence d'un contrat d'enlèvement de déchet Disponibilité de poubelles spécifiques Disponibilité de bordereau d'enlèvement de déchets 	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDS Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.1.1. Doter le chantier des fûts de rétention adaptés et compatibles aux produits chimiques à manipuler à poser sur des dalles imperméables et veiller à leur élimination effective	 Disponibilité des fûts étanches Disponibilité de bordereau d'enlèvement des huiles usagées 	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.1.4. Disposer d'une plateforme étanche pour la manipulation des hydrocarbures	Existence de plateforme étanche pour la manipulation des hydrocarbures	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.1.5. Prévoir des kits absorbants adéquats dans la zone de manipulation des hydrocarbures	Disponibilité des kits absorbants adéquats pour les hydrocarbures	Phase des travaux	ADET Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.1.6. Doter les camions de kits absorbants adéquats pour hydrocarbures	Présence de kits absorbants adéquats pour hydrocarbures dans les camions	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.3.1.; 1.2.b.9.1.; 2.1.b.9.1.; 2.1.b.16.1.; 2.5.b.1.1.; 2.8.b.1.1. Elaborer et mettre en œuvre un Plan Hygiène, Sécurité, Santé et Environnement (PHSSE)	 Disponibilité d'un PHSSE chantier Existence d'un rapport de mise en œuvre du PHSSE 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesGNSP CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux	
1.2.b.3.2.; 1.2.b.9.2.; 2.1.b.9.2.; 2.1.b.16.2.; 2.5.b.1.2.; 2.8.b.1.2.; 3.1.b.6.1.; 4.1.b.2.2. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, gants, etc.) et veiller à leur port effectif	 Disponibilité des EPI Port effectif des EPI Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesGNSP CollinesMairie de Ouessè	A la charge de l'entreprise	
1.2.b.3.3.; 1.2.b.9.3.; 2.1.b.9.3.; 2.1.b.9.9.; 2.1.b.16.3.; 2.5.b.1.3.; 2.8.b.1.3. Organiser les sensibilisations portant sur santé sécurité lors des quarts d'heure à l'endroit du personnel de chantier	 Nombre de séances de ¼ heure sécurité réalisée par semaine Disponibilité de PV de sensibilisation 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesGNSP CollinesMairie de Ouessè	A la charge du service HSE	
1.2.b.3.4.; 1.2.b.9.4.; 2.1.b.9.4.; 2.5.b.1.4.; 2.8.b.1.4.; 4.1.b.2.3. Doter le chantier, de boîtes à pharmacie équipées	Existence de boîte à pharmacie équipéesNombre de plaintes enregistrées et traitées	Phases de préparation,	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDS Collines	1 000 000	

Activités	Indicateurs	Echéancier		esponsables	Coût de mise en
			Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
et fonctionnel pour des soins préliminaires en cas de	- Nombre de cas traités	construction et de		- GNSP Collines	
blessure ou d'accident		démantèlement		- Mairie de Ouessè	
1.2.b.3.5. Signer un contrat avec le centre de santé communal de Ouessè pour les soins d'urgence	 Existence d'un contrat signé entre l'Entreprise et le centre de santé Communal de Ouessè Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de cas enregistrés 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesMairie de Ouessè	PM
1.2.b.3.6. ; 1.2.b.11.6. ; 2.1.b.9.5. Disposer des panneaux de signalisation pour guider les usagers	Présence de panneaux de signalisation dans endroits sensibles	Phase de préparatoire et de construction	- ADET - Entreprise	 DDCVT Collines CNSR (Annexe Dassa-Zoumé) Mairie de Ouessè 	Intégré dans le PHSSE
1.1.b.3.7.; 1.2.b.2.2.; 1.3.b.11.8.; 2.1.b.9.2.; 2.2.b.2.2.; 4.1.b.3.2. Sensibiliser les conducteurs de véhicules/camions sur le respect du code de la route		Phases de préparation, construction et de démantèlement	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - CNSR (Annexe Dassa-Zoumé) - Mairie de Ouessè	A la charge du service HSE
1.1.b.3.8.; 1.3.b.11.9. Equiper les engins de chantier de bip de recul	 - Présence de bip de recul sur les engins - Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesCNSR (Annexe Dassa-Zoumé)Mairie de Ouessè	PM
1.1.b.3.11. ; 1.3.b.11.12. ; 2.1.b.9.3. Disposer des signaleurs aux points stratégiques	Présence de signaleurs (porteur de drapeau de signalisation) aux points stratégiques	Phase de préparation et de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesGNSPMairie de Ouessè	A la charge du service HSE
1.1.b.3.12.; 1.3.b.12.6.; 1.3.b.11.13.; 2.1.b.10.6.; 2.1.b.16.6.; 2.2.b.1.6.; 2.3.b.2.6.; 2.4.b.1.6.; 2.5.b.1.6.; 2.6.b.1.6.; 2.7.b.1.6.; 2.8.b.1.6. Afficher des pictogrammes de sécurité sur le chantier	Existence de pictogrammes de sécurité sur le chantier	Toutes les phases	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesGNSP CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût du PHSSE
1.3.b.8.2.; 2.1.b.4.2.; 2.1.b.6.2.; 2.1.b.11.1.; 4.1.b.4.2. Arroser les aires potentiellement poussiéreuses (les voies d'accès, etc.)	 Nombre d'opération d'arrosage effectué par jour (deux fois par jours) Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phases de préparation, construction et de	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux

Activités	Indicateurs	Echéancier		esponsables	Coût de mise en
		démantèlement	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
1.3.b.8.4.; 2.1.b.6.4.; 2.1.b.4.5. Bâcher les camions transportant des matériaux	 Nombre de camions journalièrement bâchés/non bâchés Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de préparation et de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
1.3.b.9.4. Enlever des huiles usagées avec une structure agréée	 Disponibilité de bordereau d'enlèvement des huiles usagées Disponibilité d'un contrat d'enlèvement des huiles usagées 	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
2.1.b.8.2. ; 4.1.b.5.2. Respecter les normes relatives au bruit (horaires de travail) en vigueur au Bénin	Nombre de décibels moyens émis au cours des travauxNombre de plaintes enregistrées et traitées	Phases de construction et de démantèlement	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	A la charge de l'entreprise
1.3.b.12.1.; 2.1.b.10.1. Sensibiliser le personnel, les usagers et les riverains (jeunes, femmes et autres) du chantier sur les bonnes pratiques et sur les méthodes préventives et de lutte contre les IST/VIH/SIDA, COVID-19 et autres affections	Nombre de séances tenuesNombre de PV de séances disponible	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDS Collines - Mairie de Ouessè	4 000 000
1.3.b.12.3. ; 2.1.b.10.3. Mettre en place un dispositif de distribution de préservatifs	- Nombre de préservatifs distribués par mois aux ouvriers	Phase des travaux	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDS Collines - Mairie de Ouessè	
1.3.b.15.1. Sensibiliser les travailleurs (conducteurs d'engins) sur la conduite à tenir par rapport aux découvertes fortuites	 Nombre de séances tenues Existence des PV de séances de sensibilisation organisées 	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDTCA Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
1.3.b.15.2. Signaler toute découvertes fortuites au chef de chantier qui informera les autorités coutumières et administratives	Rapport de constatNombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de préparation	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDTCA CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
2.1.b.4.3. Sensibiliser les conducteurs pour un déversement en douceur des matériaux, surtout la latérite	- Existence des PV de séances de sensibilisation organisées	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	A la charge du service HSE
2.1.b.5.4. Aménager une surface étanche et disposer du matériel absorbant préventivement sous la zone de manipulation (de type couverture étanche) ou la réalisation d'une aire étanche spécifique	Disponibilité de kits absorbant d'huileExistence d'une aire étanche	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux

Activités	Indicateurs	Echéancier	Re Surveillance	sponsables Suivi	Coût de mise en œuvre (FCFA)
2.1.b.8.3. Contrôler le niveau de bruit des engins utilisés	Disponibilité des résultats des contrôles Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	A la charge du service HSE
2.1.b.12.3. 2.1.b.12.1. Elaborer et mettre en œuvre un plan de d'intégration social et genre	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDASM CollinesMairie de Ouessè	1 000 000
2.1.b.12.5. Organiser des activités de sensibilisation sur VBG/EAS-HS et VCE	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DASM Collines - Mairie de Ouessè	200 000
2.1.b.12.7. Elaborer un mécanisme de gestion des plaintes qui prenne en charge les questions de VBG/ EAS-HS et VCE puis Informer les travailleurs et les riverains sur l'existence du mécanisme de gestion des plaintes	- Rapport de vulgarisation du MGP - Existence du MGP	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DASM Collines - Mairie de Ouessè	1 000 000
2.1.b.12.4. Elaborer et vulgariser un code de bonne conduite	 Existence d'un code de bonne conduite Intégration du code de bonne conduite dans le PGES-C Nombre d'ouvrier ayant reçu le code de bonne conduite Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDTP -Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
2.1.b.13.1. Mettre en œuvre le mécanisme de gestion des plaintes et griefs	 Existence des registres de plaintes et matériels connexes au niveau de chaque CLGP Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDASM Collines - Mairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux
2.1.b.13.2 Organiser les sensibilisations du fait du non- respect des us et coutumes locaux	 Nombre de plaintes enregistrées et traitées Nombre de séance de sensibilisation Nombre de PV 	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - DDTCA Collines - Mairie de Ouessè	500 000
2.8.b.2.2. Payer les rémunérations et arriérées éventuelles aux ouvriers et autres prestataires dans le strict respect des prescriptions du code du travail au Bénin	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de construction	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - Mairie de Ouessè	A la charge de l'entreprise
3.1.b.1.2. Règlementer la circulation d'engin motorisé autour et au sein du lycée	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	- ADET - Entreprise	- DDCVT Collines - CNSR	PM

Activités	Indicateurs	Echéancier	Re	esponsables	Coût de mise en
Activites	mulcateurs	Echeancier	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
				- Mairie de Ouessè	
3.1.b.1.4. Sensibiliser/former les élèves et personnel enseignant sur l'hygiène et gestion des déchets au sein de l'établissement	Nombre de séances organiséesDisponibilité de PV de séances	Phase d'exploitation	- ADET - Entreprise	DDCVT CollinesDDS CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.b.2.1.; 3.1.b.7.1.; 3.2.b.2.1.; 3.4.b.2.1. Sensibiliser les élèves et personnel enseignant sur l'hygiène et gestion des déchets liquide au sein du LTA	- Existence des PV de séances de sensibilisation organisées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	PM
3.1.b.2.3. 3.1.b.7.3.; 3.2.b.2.3.; 3.4.b.2.3. Enlever les déchets et la vidange régulière des fosses septiques avec une structure agréée	 Existence des contrats d'enlèvement des déchets et de vidange de fosses Disponibilité de bordereau d'enlèvement de déchets et de vidange de fosses 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	PM
3.1.b.5.1. Sensibiliser le personnel enseignant administratif et les élèves sur les risques de transmission des IST/VIH et la survenue des VBG	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées Existence de boites a suggestion 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	PM
3.1.b.5.2. Faire signer un code de bonne conduite pour la prévention des VBG/EAS/HS à l'ensemble du personnel (enseignant et administratif) chargé du fonctionnement du LTA	 Existence de code de bonne conduite signé par le personnel Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDS CollinesDDASM CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.b.5.3. Sensibiliser les élèves sur les risques et méfaits des grossesses non désirées	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDS CollinesDDASM CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.b.5.4. Réaliser au moins une fois par an la visite médicale aux apprenants et le collège des enseignants du LTA	Disponibilité des résultats des visites médicales réalisées	Phase d'exploitation	MESTFP	DDS CollinesDDASM CollinesDDESTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.b.6.2.; 3.2.b.1.1.; 3.3.b.1.2.; 3.4.b.1.2. Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure	Nombre de cas traités Nombre de plaintes enregistrées et traitée	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines - DDESTFP Collines	PM

Activités	Indicateurs	Echéancier	Re	esponsables	Coût de mise en
Activites	indicatedis	Echeancier	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
ou d'accident				- Mairie de Ouessè	
3.1.b.6.3.; 3.2.b.1.2.; 3.4.b.1.3. Installer des extincteurs au	Friedrand de cathedres à des cadaits			- DDCVT Collines	
niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder	Existence des extincteurs à des endroits stratégiques du LTA	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP	PM
périodiquement à leur mise à jour	Strategiques du LTA			- Mairie de Ouessè	
3.1.b.6.4.; 3.2.b.1.3.; 3.4.b.1.4. Former les lycéens et les				- DDCVT Collines	
responsables du LTA à la manipulation des extincteurs	Existence des PV de séances de formation	Phase d'exploitation	MESTFP	- Mairie de Ouessè	PM
responsables du E174 à la mampulation des extincteurs				- GNSP	
				- DDCVT Collines	
$3.1.b.6.5.\ ; 3.2.b.1.4.\ ; 3.3.b.1.4\ ; 3.4.b.1.5.$ Doter le LTA d'un	Existence d'un POI au niveau du LTA	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP	3 000 000
Plan d'Opération Interne (POI)	Existence d un POI au niveau du LTA	Phase d exploitation	MESTEP	- Mairie de Ouessè	3 000 000
				- GNSP	
	- Nombre de séances tenues	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	
3.1.b.13.1. Sensibiliser les usagers et le personnel du LTA	- Disponibilité de PV de séances de			- DDESTFP Collines	PM
sur la bonne gestion des déchets biomédicaux	sensibilisation organisées - Nombre de plaintes enregistrées et			- Mairie de Ouessè	
	traitées				
0.41.40.0 Di		Phase d'exploitation	n MESTFP	- DDS Collines	
3.1.b.13.2. Disposer de poubelles appropriées par catégories de déchets médicaux	The second because the second by			- DDESTFP Collines	1 000 000
de decriets medicaux	catégories de déchets médicaux			- Mairie de Ouessè	
2.4 h 42.2 Diamana das faces átemphos do más más destina	Disponibilité de fosses étanches de			- DDS Collines	
3.1.b.13.3. Disposer des fosses étanches de récupération des déchets biomédicaux liquides	récupération des déchets biomédicaux	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP Collines	PM
des decriets bioffiedicaux liquides	liquides			- Mairie de Ouessè	
	- Existence des contrats d'enlèvement des			- DDS Collines	
3.1.b.13.4. Procéder à l'enlèvement des déchets		Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP Collines	PM
biomédicaux liquides par des structures agréées	Disponibilité de bordereau d'enlèvement de déchets et de vidange de fosses	Τ	Zorrr	- Mairie de Ouessè	
3.1.b.13.5. Signer un accord de partenariat avec le centre communal de santé de Ouessè pour l'élimination correcte	- Existence d'un accord de partenariat entre			- DDS Collines	
	le LTA et le centre de santé Communal de Ouessè	Phase d'exploitation	n MESTFP	- DDESTFP Collines	PM
des DBM par l'incinérateur	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées	·		- Mairie de Ouessè	
	- Nombre de plaintes enregistrees et traitées				

Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsables		Coût de mise en
Activites	mulcateurs	Echediciei	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
	- Nombre de séances tenues			- DDCVT Collines	
3.2.b.1.5. Sensibiliser les apprenants et le personnel	- Disponibilité de PV de séances de	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP	PM
administratif sur le Plan d'Opération Interne (POI)	sensibilisation organisées	1 Hase a exploitation	MEGITT	- Mairie de Ouessè	1 141
	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées			- GNSP	
3.2.b.1.6. Organiser chaque année une séance de formation	Existence des PV de séances de			- DDCVT Collines	
sur les gestes de premiers secours	Existence des PV de séances de sensibilisation organisées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDESTFP	PM
	Consistance of Garmoocc			- Mairie de Ouessè	
27621 . 27641 . 27642 . 27642 . 27644 .	- Existence de toilettes sexospécifiques	Dhaga d'avalaitation	MESTFP	- DDCVT Collines	
3.2.b.3.1.; 3.2.b.4.1.; 3.2.b.4.2.; 3.2.b.4.3.; 3.2.b.4.4.; 3.2.b.4.5. Doter le LTA de toilettes séparées	F F			- DDESTFP	PM
(homme/femme/PSH)	- Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	WILSTIF	- Mairie de Ouessè	
4.1.b.2.1. Démobiliser les ouvriers conformément à la		Discount		- DDCVT Collines	
règlementation en vigueur	Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase de démantèlement	MESTFP	- DDTFP Collines	PM
Togic montation on viguous		domantoloment		- Mairie de Ouessè	
4.1.b.1.3 Réaliser un audit environnemental et social de	Eviatorea de repoete d'audit	Phase de		- DDCVT Collines	
démantèlement	Existence de rapports d'audit environnemental et social de démantèlement	démantèlement	MESTEP	- DDTP Collines	PM
	Sittle Si	domantoiomont		- Mairie de Ouessè	
	Total				242 917 735

CNSR : Centre National de Sécurité Routière

DDASM : Direction Départementale des Affaires Sociales et de Microfinance

DDCVDD : Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

DDTCA : Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts

GNSP: Groupement National de Sapeurs-Pompiers

MESTFP : Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Formation Professionnelle

Tableau 38 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales spécifiques à la construction de la STEP

Activités	Indicateurs	Echéancier		esponsables	Coût de mise en			
•			Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)			
Mesures spécifiques à la Station d'Epuration des eaux usées (STEP)								
3.1.b.9.1. Disposer des conduites de transfert étanches et				- DDCVT Collines				
résistantes	Existence de conduites étanches	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	PM			
				- Mairie de Ouessè				
3.1.b.9.2. Etanchéifier le fond de la STEP par une membrane				- DDCVT Collines				
géo synthétique	Existence d'une membrane géosynthétique	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	PM			
· · ·				- Mairie de Ouessè				
3.1.b.9.3. Installer un système automatique d'échantillonnage	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		- DDCVT Collines					
et de mesures des paramètres indicateurs de la qualité des	Disponibilité d'un système automatique	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	PM			
EUE, à l'entrée et à la sortie Gérer correctement les eaux usées	d'échantillonnage et de mesures	·		- Mairie de Ouessè				
3.1.b.10.1 Entretenir convenablement les diques et	- Existence d'un contrat d'entretien - Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines	PM			
3.1.b.10.1 Entretenir convenablement les digues et débarrasser de toutes formes de déchets				- DDS Collines s				
deballación de louice formes de desnote				- Mairie de Ouessè				
	0 1 1 1 1 1 1	Phase d'exploitation	n MESTFP	- DDCVT Collines				
3.1.b.10.2. Désagréger fréquemment l'écume au jet d'eau	Contrat d'entretien Bordereaux des activités exécutées			- DDS Collines	PM			
	Bordereaux des activites executees			- Mairie de Ouessè				
3.1.b.10.3 Evacuer les boues du fond du bassin (lorsqu'elles	Evietence d'une décheure en montée			- DDCVT Collines				
se forment) vers une décharge appropriée	Existence d'une décharge appropriée Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	PM			
so formerly vers and decital go appropried	Nombre de plaintes enregistrees et traitées			- Mairie de Ouessè				
3.1.b.11.1 Veiller à avoir une bonne qualité d'EUE arrivant à la	Disponibilité des données sur la qualité de			- DDCVT Collines				
station de pompage	ľEÚE	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines	PM			
otation do pompago	Nombre de plaintes enregistrées et traitées			- Mairie de Ouessè				
2.1 h 11.2 Entration réquilièrement la CTED con her				- DDCVT Collines				
3.1.b.11.2. Entretien régulièrement la STEP son bon fonctionnement	Existence d'un contrat d'entretien	Phase d'exploitation	'exploitation MESTFP	- DDS Collines	PM			
IOHOLIOHIEHU				- Mairie de Ouessè				
3.1.b.11.3. Réaliser les analyses de contrôle et de suivi périodiquement dans un laboratoire qualifié	Existence de protocole d'accord ou de contrat avec un laboratoire	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDS Collines	PM			

Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsables		Coût de mise en
Activites	iliuicateurs	Echediciei	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
				- Mairie de Ouessè	
3.1.b.11.4. Mettre des plantes herbacées odorantes (citronnelle, etc.) autour de la STEP pour l'atténuation des odeurs	Existence d'une plantation de plantes odorantes autour de la STEP Nombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDS CollinesMairie de Ouessè	100 000
3.1.b.11.5. Installer deux (02) stations de prélèvement automatique des échantillons réfrigérés dont une pour les eaux usées brutes à l'entrée de la STEP et une pour les eaux usées traitées	Disponibilité de deux stations de prélèvement automatique des échantillons	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDS Collines - DDESTFP Collines - Mairie de Ouessè	Intégré au coût des travaux
3.1.b.11.6. Assurer un bon fonctionnement de la STEP par un suivi régulier	 Existence d'un contrat d'entretien Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDS CollinesDDESTFP CollinesMairie de Ouessè	PM
3.1.b.11.7. Engager une ONG agréée pour l'évacuation des derniers déchets solides et liquides issus de la STEP	Existence d'un contrat pour le ramassage des déchets solides et liquides issus de la STEP	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDS CollinesMairie de Ouessè	PM
	TOTAL				100 000

CNSR: Centre National de Sécurité Routière

DDASM : Direction Départementale des Affaires Sociales et de Microfinance

DDCVDD : Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

DDTCA : Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts

GNSP: Groupement National de Sapeurs-Pompiers

MESTFP: Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Formation Professionnelle

Tableau 39 : Coût de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales spécifiques à l'installation de la station photovoltaïque

Activités	Indicateurs	Echéancier		esponsables	Coût de mise en			
,			Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)			
Mesures spécifiques à la station photovoltaïque								
2.3.b.1.1. Appliquer le Plan d'Hygiène Sécurité Santé et Environnement (PHSSE)	- Existence d'un rapport de mise en œuvre du PHSSE	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDTP CollinesMairie de Ouessè	Intégré dans le coût des travaux			
2.3.b.2.1. Former et sensibiliser les ouvriers aux risques d'électrocution	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	DDCVT CollinesDDTP CollinesMairie de Ouessè	2 000 0000			
2.3.b.2.2. Mettre hors tension les charges électriques pendant la phase de montage du système photovoltaïque	Existence de fiches techniques	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	PM			
3.1.b.6.1. Doter les ouvriers des Equipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés (masque, casque, lunettes, casque antibruit, bottes, etc.) et veiller à leur port effectif	Disponibilité des EPIPort effectif des EPINombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	2 000 0000			
3.1.b.6.2. Veiller au fonctionnement continu de l'infirmerie du LTA pour l'administration des soins préliminaires en cas de blessure ou d'accident	Disponibilité de l'infirmerie Nombre de cas d'accidents traités	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	PM			
3.1.b.6.3. Installer des extincteurs au niveau des dortoirs et ateliers spécialisés et procéder périodiquement à leur mise à jour	Disponibilité d'extincteurs PV de requalification	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	PM			
3.1.b.6.4. Former les lycéens et les responsables du LTA à la manipulation des extincteurs	 Existence des PV de séances de sensibilisation organisées Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	2 000 000			
3.1.b.6.5. Doter le LTA d'un Plan d'Opération Interne (POI)	Existence d'un POINombre de plaintes enregistrées et traitées	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines - Mairie de Ouessè	3 000 000			
4.2.b.1.1. Disposer des poubelles spécifiques pour la récupération des déchets	 Existence de poubelles spécifiques Nombre de plaintes enregistrées et traitées 	Phase d'exploitation	MESTFP	- DDCVT Collines - DDTP Collines	3 750 000			

Activités	Indicateurs	Echéancier	Responsables		Coût de mise en
Activites	iliuicateurs	Echediciei	Surveillance	Suivi	œuvre (FCFA)
				- Mairie de Ouessè	
4.2.b.1.2. Procéder à l'enlèvement des déchets solides	Existence de contrat d'enlèvement des	Phase d'exploitation		- DDCVT Collines	Inclure dans le
ménagers par des structures agréées	dechets		MESTFP	- DDTP Collines	contrat avec la structure
monagoro par ado diradiareo agreceo	Nombre de plaintes enregistrées et traitées			- Mairie de Ouessè	
4.2.b.1.3 Stocker les DEEE en lieu sécurisé et veiller à son	Existence d'un lieu sécurisé pour le stockage des DEEE	Phase d'exploitation		- DDCVT Collines	
enlèvement par des structures agréées			MESTFP	- DDTP Collines	PM
Chievement par des structures agreces	UCS DEEE			- Mairie de Ouessè	
TOTAL					12 750 000

CNSR: Centre National de Sécurité Routière

DDASM : Direction Départementale des Affaires Sociales et de Microfinance

DDCVDD : Direction Départementale du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

DDTCA : Direction Départementale du Tourisme, de la Culture et des Arts

GNSP: Groupement National de Sapeurs-Pompiers

MESTFP: Ministère de l'Enseignement Secondaire, Technique et Formation Professionnelle

Le coût global des PGES est estimé à deux cent cinquante-cinq millions sept cent soixante-sept mille sept cent trente-cinq (255 767 735) francs CFA.

12. MECANISME DE GESTION DES PLAINTES ET DE REGLEMENT DES GRIEFS

Plusieurs types de plaintes, réclamations ou doléances sont susceptibles de surgir dans le cadre de la mise en œuvre du sous-projet des travaux de construction du lycée technique agricole de la Commune de Ouessè aussi bien à la phase de chantier que lors de l'exploitation des infrastructures, sur le site ou étendus hors du site, de courte durée ou moyenne durée. C'est un système qui décrit les types de plaintes ainsi que leur procédure de gestion, visant à prévenir et résoudre les tensions et conflits éventuels entre les parties prenantes (porteurs du projet, communautés locales, etc.) afin de parvenir aux résultats escomptés.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet FP2E, l'ADET a élaboré un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) dont le manuel est publié et accessible via le lien https://adet.bj/documents/documents-fp2e/. Les organes de ce MGP sont déjà installés et rendus fonctionnels.

PLAN D'ACTION GENRE ET INCLUSION SOCIALE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SOUS-PROJET

La politique d'égalité genre et inclusion sociale représente une stratégie qui offre une égalité à tous, quels que soient le sexe, l'ethnie, la position sociale, les niveaux de richesse, la religion et autres paramètres de discrimination de chances pour participation effective lors de la mise en œuvre du sous projet de construction du LTA, au suivi-évaluation, ainsi que l'accès aux bénéfices des différentes activités du sous-projet.

12.1. INTEGRATION DE LA DIMENSION GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LE SOUS-PROJET

L'intégration des questions d'égalité des sexes consiste à s'assurer que les besoins et les priorités spécifiques des femmes et des hommes sont identifiés et pleinement pris en considération dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des activités du sous-projet. Les projets d'investissement comportant des travaux de génie civil peuvent aggraver le risque de VBG, en particulier d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) ainsi que de harcèlement sexuel (HS) et de violence contre les enfants (VCE) de différentes manières par un éventail d'auteurs dans les sphères publique et privée.

12.2. DIMENSION GENRE ET INCLUSION SOCIALE SUR LE LIEU DU TRAVAIL

Pour une meilleure prise en compte du genre et de l'inclusion sociale dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du présent sous-projet il faudra prendre en compte les mesures suivantes :

Phases préparatoire/ construction/réhabilitation

- proscrire toutes formes de discrimination (basée sur le sexe, l'ethnie, l'état matrimonial, la grossesse, le handicap, le statut/ position social(e), le niveau de richesse, la religion et divers niveaux vulnérabilité ou paramètres de discrimination) dans les processus de recrutement, de promotion et de formation du personnel;
- garantir la sécurité de tout le personnel, dans l'environnement professionnel;
- développer des mesures spécifiques d'accès à l'EFTP aux personnes handicapées (rampes d'escalier, outils/équipements braille, toilettes adaptées, etc.) et/ou adapter les installations aux personnes souffrant de divers handicaps;

- développer et promouvoir l'accès à l'information sur les opportunités d'emploi (affichage des avis de recrutement dans des endroits fréquentés par des femmes, jeunes et autres groupes vulnérables ; communication des avis de recrutement en français facile et langue locale pour la main d'œuvre locale...);
- renforcer/former et sensibiliser les managers sur la non-discrimination et l'équité dans le recrutement et la gestion du personnel;
- prévoir et faire respecter des toilettes et vestiaires séparés hommes-femmes, selon les catégories de bénéficiaires (apprenants, encadreurs, commerçants, etc., selon le sexe);
- faciliter le déplacement de tous les riverains des chantiers, en toute sécurité ;
- faire connaitre, comprendre, signer et mettre en œuvre le code de bonne conduite des entreprises par tout le personnel;

Phase d'exploitation

- proscrire toutes formes de discrimination (basée sur le sexe, l'ethnie, l'état matrimonial, la grossesse, le handicap, le statut/ position social(e), le niveau de richesse, la religion et divers niveaux vulnérabilité ou paramètres de discrimination) dans les processus de sélection, de formation et de traitement des bénéficiaires (apprenants, enseignants, responsables, etc.) du centre de formation;
- garantir la sécurité de tout le personnel et de tous les apprenants, dans l'environnement de formation :
- garantir l'accès à tous les usagers du centre de formation, en dépit de tout handicape moteur ;
- mettre en place une politique de recrutement permettant aux personnes marginalisées ou de classes sociales peu élevée de s'inscrire;

Mesures transversales

- strictement interdire sur tous les lieux de travail, les propos et attitudes discriminatoires, le langage sexuel, psychologique ou raciste, les images sexuelles, le harcèlement sexuel ; tout en imposant des mesures disciplinaires comme un palliatif;
- sensibiliser régulièrement les parties prenantes du sous-projet sur la Violence Basée sur le Genre (VBG);
- faire internaliser par tout le personnel son droit d'interpeller directement un harceleur, si la conduite de ce dernier devient importune et qu'il faille y mettre fin, en dépit du rang qu'il/elle occupe;
- assurer l'assainissement et l'hygiène des sites du sous-projet à travers les mesures que sont :

12.3. PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DU SOUS-PROJET

Les préoccupations des femmes, hommes, groupes ethniques/sociaux/religieux de tout genre ont été prises en compte pendant la phase de conception, à travers les séances d'information, de consultation individuelle et des divers groupes sociaux concernés. Ces différentes séances d'information et de consultation ont été l'occasion de prendre connaissance des préoccupations, avis et recommandations des populations, puis de les intégrer à la prise de décisions, en vue d'aligner les activités du sousprojets à leurs aspirations.

A la phase de mise en œuvre, l'approche de la consultation, information, sensibilisation sera maintenue, de sorte que toutes les parties prenantes participent à la mise en œuvre et au suivi-évaluation des actions des sous-projets, en vue de veiller à la convenance des actions entreprises ainsi qu'à l'inclusivité des transformations enregistrées.

12.4. QUESTION DU GENRE ET LE VIH/SIDA, COVID-19

Le VIH/SIDA et le COVID-19 ne sont pas essentiellement une question de genre dans la mesure où la discrimination peut affecter négativement les hommes et les femmes à la fois et au même titre. Mais selon les statistiques nationales, les femmes occupent une proportion élevée du nombre de personnes infectées et affectées par le VIH/SIDA et le COVID-19. Elles sont aussi, les premières à s'occuper des victimes de ses virus. Les responsables d'exécution des sous-projets doivent, de ce fait, prioriser cette couche sociale en recourant à une stratégie de communication appropriée pour sensibiliser la population des différentes communes d'accueil du projet, sur les mesures de réduction de l'incidence des infections opportunistes.

Lors de la réalisation de la sensibilisation des parties prenantes, l'UGP doit veiller à la représentativité des sensibilités composant chaque partie prenante.

12.5. GENRE DANS LE CONTEXTE DU SUIVI-EVALUATION

L'intégration du genre dans le suivi et évaluation du projet constitue une composante centrale qui démontrera l'effectivité de la dimension genre en rapport avec le système de suivi pour enregistrer, analyser et documenter les intrants, les extrants, le processus et les indicateurs d'impact.

La collecte et l'analyse des données seront réalisées et désagrégées par couches sociales. Il est possible d'évaluer les impacts positifs et négatifs du sous-projet en prenant en compte les femmes et les hommes, les jeunes et les vieux, les riches et les pauvres, avant de prendre des décisions éclairées sur la future programmation.

12.6. PRISE EN CHARGE DES PERSONNES VULNERABLES

La vulnérabilité de la personne est un concept au cœur de l'arsenal législatif contemporain. Les situations de précarité sont nombreuses et multifactorielles. Elle est donc prise en compte par le Code pénal, s'agissant des victimes d'infraction si cette dernière est commise « sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique, ou à un état de grossesse », est apparente ou connue de son auteur. Dès lors, l'auteur d'une infraction pénale sur la personne vulnérable sera condamné plus lourdement, puisque l'état de vulnérabilité de la victime de l'infraction constitue une circonstance aggravante.

13. SYNTHESE DES COUTS DE MISE EN ŒUVRE DU PGES DU LTA

Le tableau 40 présente le récapitulatif du coût des mesures environnementales et sociales.

Tableau 40 : Synthèse des coûts de mise en œuvre des PGES du LTA

Mesures environnementales et sociales	Echéance	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)	
1. Mise en œuvre des mesures envi	ronnementales	et sociales	ı	T		
1.1 Recrutement d'un Spécialiste en Environnement avec des expériences approuvées en QHSE ou HSE et d'un sociologue de chantier au sein de l'Entreprise Adjudicataire des travaux	Démarrage des travaux	Mois	18	-	Intégré dans le coût des travaux	
1.2 Elaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale Chantier (PGES-C)	Phase préparatoire	U	01		Intégré dans le DQE	
1.3 Gestion des découvertes fortuites	Travaux	Provision	-	-	Coût intégré dans le DQE	
1.4 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des travaux de construction du LTA		-	-	-	242 917 735	
1.5 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des travaux de construction de la STEP	-	-	-	-	100 000	
1.6 Mise en œuvre des mesures d'atténuation et de bonification des travaux d'installation de la station photovoltaïque	-	-	-	-	12 750 000	
Sous-total 1					255 767 735	
2. Surveillance et suivi environneme	ental et social					
2.1. Surveillance environnementale et sociale	Travaux et exploitation	Provision (analyses laboratoires qualité eau, air, sol, missions spécifiques)	FF	00	00	
2.2. Suivi environnemental et social			FF	7 500 000	7 500 000 7 500 000	
Sous-total 2						
3. Renforcement des capacités 3.1 Séances de formation						
(secourisme, équipier de première intervention santé sécurité au travail, suivi et surveillance environnemental)	Démarrage des travaux	Provision (Atelier)	-	-	9 000 000	
Sous-total 3					9 000 000	
4. Autres coûts relatifs aux mesures	s d'atténuation					
4.1 Mise en œuvre du plan d'action	Phases de	Provision	01		Intégré au	

Mesures environnementales et sociales	Echéance	Unité	Quantité	Coût Unitaire (F CFA)	Montant total (F CFA)		
EAS/HS	EAS/HS préparation et d'exécution des travaux						
4.2 Appui institutionnel	15 000 000						
Sous-total 4	15 000 000						
Total	287 267 735						
Coût indirect (5%)	14 363 386						
Total provisoire des PGES (F CFA)	301 631 121						

Le coût total de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales est estimé à trois cent un millions six cent trente-et-un mille cent vingt-et-un (301 631 121) francs CFA.

CONCLUSION

Le présent rapport d'étude fait l'évaluation environnementale et sociale du sous-projet de construction du LTA dans la Commune de Ouessè. Une méthode d'approche dynamique et participative a été privilégiée de manière à impliquer fortement les différentes parties prenantes.

L'identification et l'analyse des impacts sur les milieux biophysiques et humains indique que le sousprojet de construction du LTA va entraîner, durant les travaux (préparation et construction) et à la phase d'exploitation, des impacts aussi bien positifs que négatifs. Au titre des impacts négatifs potentiels, les plus importants sont notamment l'altération de la qualité l'air par les poussières et les gaz d'échappement, la destruction du couvert végétal (7 383 pieds d'arbres inventoriés), la pollution du sol par des déversements accidentels d'hydrocarbures, la perte du potentiel du stock de carbone ligneux (10,59 t.éqCO₂). Les principaux impacts négatifs sur le milieu humain affecteront le foncier, la santé et sécurité, l'emploi, la médecine traditionnelle, le social, etc. En effet, il s'agira entre autres de la Transmission des maladies contagieuses et manifestation des cas de VBG/EAS/HS dans la zone du LTA, Apparition de nouveaux cas d'IST, du VIH/SIDA, de la COVID-19 et d'autres affections, accidents du travail et de la circulation, Disparité entre les sexes, exploitation et abus sexuels et harcèlement sexuel (EAS/HS), conflits liés au non-recrutement de la main d'œuvre locale, etc.

Quant aux impacts positifs, ils se résument principalement à l'augmentation des revenus des activités génératrices de revenus (AGR) par l'offre d'emplois et de contrat de sous-traitance aux entreprises locales, le développement des services de restauration et d'immobilier autour du LTA, l'augmentation du taux d'accès à l'enseignement technique, l'éducation et la formation des enfants de la zone d'influence, la réduction du taux de diplômés sans emploi issus des lycées techniques par le développement des initiatives privées, etc.

L'analyse des impacts révèle que la plupart (80%) des impacts négatifs sont d'une importance moyenne sur les composantes environnementales et sociales. Ces impacts nécessitent la prise de mesures adéquates en vue de les annihiler. Dans l'ensemble, les mesures d'atténuation proposées visent principalement à :

- améliorer les conditions de vie et d'existence des personnes affectées par le sous-projet (PAP);
- maîtriser la pollution de l'air, des eaux de surface et souterraines ainsi que des sols ;
- préserver et améliorer les ressources végétales sur le site d'accueil du LTA;
- préserver la santé des travailleurs et des riverains contre les maladies respiratoires ainsi que les risques d'accident du travail et de la circulation ;
- préserver la santé sexuelle des employés et des riverains ;
- réaliser des reboisements compensatoires pour renforcer le couvert végétal ;
- etc.

Les impacts positifs sont, quant à eux, assez élevés, particulièrement sur les plans social, économique et éducatif, et des mesures de bonification ont été proposées. Ces mesures visent, entre autres, sur le volet formation professionnelle, à :

- rendre accessible le coût d'accès à l'enseignement technique ;
- développer un programme de bourse d'entrée au lycée ;

- organiser i) des séances d'orientation des apprenants et des parents d'élèves sur les spécialités disponibles au sein du LTA, ii) des formations continuent de renforcement de capacité au profit des enseignants du LTA;
- élaborer et mettre en œuvre un programme de bourse de formation de recyclage aux enseignants du LTA et par spécialité pour un meilleur encadrement des apprenants ;
- organiser des compétitions annuelles pour récompenser les entrepreneurs les plus méritants.

Le PGES élaboré présente de façon détaillée les différentes mesures d'atténuation et de bonification, ainsi que tous les mécanismes de mise en œuvre s'élève à *trois cent un millions six cent trente-et-un mille cent vingt-et-un (301 631 121) francs CFA*.

BIBLIOGRAPHIE

- 1. ABE (1998): Loi cadre sur l'environnement au Bénin, Cotonou.
- 2. ABE (1999) : Loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, 66 p.
- 3. ABE (2001): Décret N° 2001-235 du 12 juillet 2001 portant organisation de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement.
- 4. ABE (2003) : Evaluation environnementale stratégique du domaine d'exploitation du sable hors plage. Rapport provisoire.
- 5. ABE, 2003. Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets d'électrification. Agence Béninoise pour l'Environnement, 29 pages.
- 6. ACEE (1999): Guide pratique d'évaluation des effets cumulatifs. Hull.
- 7. ADAM K. S. et BOKO M. (1993): Le Bénin EDICEF, Paris, 96 p.
- 8. ADAM S. K. IGUE J. (1981) : Répartition et composition par âge de la population du nord-Bénin. FAD, Cotonou, 120 p.
- 9. AFDB (2003): Integrated Environmental and Social Impact Assessment Guidelines, African
- 10. AGASSOUNON L. C. (2002) : Evolution pédosédimentaire du géosystème margino-littoral de l'Ouémé-Sô au cours de l'holocène (Bénin-Afrique de l'Ouest). Thèse de Doctorat en sciences de la Terre et de l'Environnement, 425 p.
- 11. Ahadzi-Nonou K. et *al.*, 2003. Avant-projet de loi-cadre sur la protection l'environnement au Togo., Avril 2003, 45p.
- 12. Akoègninou al: Diversité et floristique et caractérisation structurale de la réserve forestière de Ouoghi soudanoen zone guinéenne (Centre-Bénin), 24 P.
- 13. Atchadé, 2007, Impacts des Perturbations Climatiques sur le Secteur Agricole à l'Echelle du Département des Collines (Bénin, Afrique de l'Ouest)
- 14. Bahuchet S., loveva-Baillon K. (1999) : De la forêt au marché : le commerce de gibier au sud Cameroun. Dans Bahuchet S., Bley D., Pagézy H., Vernazza-Licht N. (éds). L'homme et la forêt tropicale, Ed. Du Bergier, Travaux de la Société d'Ecologie Humaine/APFT : 533-580.
- 15. Banque mondiale (1991): Environmental Assessment Sourcebook, Volumes I, «Policies, Procedures and Cross-Ssectoral Issues» et Volume II, «Sectoral Guidelines», rapports techniques nos 139 et 140, Département de l'Environnement, Washington, D.C.
- 16. Banque Mondiale, 1992 : Culture et développement en Afrique. Actes de la conférence internationale, Washington, 12p.
- 17. Banque Mondiale, 1996. Vers un développement durable du point de vue de l'environnement en Afrique Centre Ouest, Div-Agic et env. Dép afrique, 111p.
- 18. Banque mondiale, 1999, 1. OP/BP 4.01 "Environmental Assessment", janvier 1999.
- 19. Banque mondiale, 1999, 2. OP/BP 4.11 "Cultural Property", août 1999.
- 20. Banque mondiale, 2001, 1. OP/BP 4.04 "Natural Habitats", juin 2001.
- 21. Banque mondiale, 2001, 2. OP/BP 4.12 "Involuntary Resettlement", décembre 2001.
- 22. Bavi A., 1996. Les migrations fon en pays Adja : Cas des Sous-Communes de Klouékanmey et de Lalo. UNB/FLASH, Mémoire de maîtrise de géographie.101p

- 23. Biaou G., 1995. Analyse de l'impact de la dévaluation du franc CFA sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin : proposition d'actions et systèmes de productions. FAO, Cotonou, 77p.
- 24. Biaou G., 1995. Perspectives du développement rural au Bénin dans les 15 années à venir. Enquête auprès des institutions de développement rural, In Institutions et technologies pour le développement en Afrique de l'Ouest, n°4, pp 45-57.
- 25. Brabant P, et al. Togo, 1996. Etat de dégradation des terres résultant des activités humaines. Notice explicative de la carte des indices de dégradation. Paris : Orstom éditions.
- 26. Brunel JF, Hiekpo P, Scholz H. 1984. Flore analytique du Togo. Eschborn : Phanérogames ; 751p.
- 27. CHABI B. I. H., 2015 : Effets socio-économiques et environnementaux de la culture de l'igname dans la Commune de Ouessè, Mémoire de Maîtrise de Géographie, UAC, FLASH, DGAT, 116 p
- 28. CHABI B. I. H., 2015 : Gestion des risques en agriculture dans la Commune de Ouessè, Mémoire de Master, UAC, FLASH, MIRD, 122 p.
- 29. Flick, 1992, Représentation sociale et théorique. PP 12-35.
- 30. GIEC (2007) : Changements climatiques : Impacts, Adaptation et Vulnérabilité, Résumé à l'intention des décideurs, GIEC Cambridge, 22 p.
- 31. Hadéou (2009) : Valorisation des bas-fonds dans l'arrondissement de Offè (commune de Savè).
- 32. https://www.ilo.org/public/french/bureau/gender/newsite2002/about/defin.htm, consulté le 04 mars 2023 à partir de 09 h 57
- 33. Léopold *et al (1971*
- 34. Plan d'intégration sociale et genre, MCA Bénin II, 98 p.
- 35. Plan d'Intégration Sociale et Genre. MCA Bénin II, 2018, 41 p.
- 36. Plan en Faveur des groupes vulnérables : Cadre de participation des groupes vulnérables dans le projet de gestion environnementale du bassin du lac victoria, MEEATU, mai 2011, 12 P.
- 37. THOMAS O. (1983): Parakou et sa région. Essai de cartographie thématique sur l'occupation de l'organisation de l'espace dans le Borgou sud. Thèse du 3^{éme} Cycle Université Paris VII, 182 p.
- 38. UNEP, (1994) : Convention sur la diversité biologique. 34 p. Imprimé en Suisse.
- 39. VOLKOFF B. (1963) : Etude des sols de la région littorale du Dahomey. Notice explicative de la carte pédologique au 1/20000. Feuille Savè Pira, ORSTOM, Cotonou, 21 p.
- 40. VOLKOFF, B. (1976) : Carte pédologique de reconnaissance de la République Populaire du Bénin. ORSTOM, Paris, Inédit.

ANNEXES





PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	Esas arom to ibrealt:
Début de la séance	: Ubh
Fin de la séance	:18/180
Commune	Quepoe
Arrondissement	: Quesse-Centre
Village/quartier	: Adougny - Agah
Groupe cible	: EPEDODO
Lieu	: CEGO Quesse-Contra
Langue de travail	: Français.
ODA Martin	consultant: DABA Maurosiliona, AKOHOLENDO Sonia le Lucrèce et TABAYO Hassiball

A. RESUME DES PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE

L'an	deux	mil	vingt-trois	et	le
.Mardi	F.O.	~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~	s'c	st tenue la séan	ce de
consultation du	public	an CEGR	DUESSE-C	CENTRE	

Le représentant du chef de mission a remercié les participants de leur présence. Après les civilités d'usage, il a présenté les objectifs de la séance qui sont de présenter le projet à travers ses objectifs et ses activités et ses impacts potentiels et de recueillir les avis et suggestions des personnes présentes.

Le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption en décembre 2019 de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SNEFTP). La SNEFTP, à termes doit permettre de développer et de protéger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de formation caractérisée par l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché du travail et la faible participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation technique et professionnelle.

Le Gouvernement du Bénin à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a initié un programme de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de construction de sept (07) Écoles de Métiers (EM) et a reçu le soutien financier PTF.

Le Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (PFPEEB), financé par la Banque mondiale, soutiendra la modernisation des installations et la mise en place de nouvelles infrastructures, des institutions de formation afin d'augmenter les capacités d'accueil des LTA. Les résultats du screening environnemental et social des sites devant accueillir les infrastructures des trente (30) LTA et leurs unités économiques à vocation pédagogique (UEVP) et des sites des Ecoles des Métiers, il est recommandé la réalisation d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR).





B. QUESTIONS ET DEBATS

1er interpengent (DEHA I DOOC): Doub
remercians le Gousemement et le
Semercio les autorités de l'ADET. Quelles
Every graphologs
Réponse ples consultants: Mexic pour cette
question le genocemement vioe à gomes
Las eleves dams divers demaines via consismes
afin qu'ils développent de compétances
proteques que leur permer l'ant de pauto.
employer à la lin de leur comation en
control astrocyporation as my artists.
2 seame interpendent (TCHOKPONHOUE Solem)
Texa au soupernement tour colle intitaline
more ar mense subment tone confinition
Si on Smit d'étudios dans ce facés.
Lesans wond recompos anjamaje afromsent game
po Sourcition Ampridue &
Reparte des compultants. De mas seuss 22
a purious office d'emplor au Bestim donc
San San Company of the Company of th
pl a la Cin de sotre formation le gousemement
James un recrustement of our our sontes a ste à
le carre, et ourit donné que vous aces de la acquis
Tomosh the between a dedupor as mother della della
agrand about study grante more tomore
a precioer que la simalité pir m'est pas socation
moisings of leng totula asom smemoring of length
de competence pratique en aue de Banto.
Langua Sama,
3º Imtervement (BONI) Tudicail) to se que
ce pera l'agriculture peule qui pera étudies!
domo ce Quelo?
No. 1961





Répense des consultants Merci pour cette belle
an no stilpmore mist is siden, notice up
parer avec cartitude
Le Intervenant (SAULABOGO Hazum): De removie Détat et Déquipe des compultants revolveur deplacement Desmerais pouvoit la montant de la combidian
Me panse des computants. De me seurai la dise
Surest ce qu'un lipée technique?
Repense des consultants. C'est unficée qui
en pein d'un locé de l'hique pe trouvent
the pites d'esperimentation des commaissames théatlaires reques au cours du sont appelés dans le cadro de ce projet des Unilés
temamiques à vocation Pédagogiques (UEVP)
Giame Intervenant (KANGO François): Est ce
Plepompe dos compultanto: C'est un luce technique assicole en l'assicultore sora
étudide de Jagon moderno et technique.
Jame Intorcemant (AHOUETCHE Surelia) - Quelle para Ja durde ple Ja Sarmatian
Resonande das Computante. Mome avant
la luride en centre qui bridat pond dinas





certainement des informations (cées à cela
8 Intervenant (HircHELLE logman) - Je
remercie les autrités édurations qui ent penses a cotte initiative pour mous les élèces. Hais
los éléves que la scolorité sorait scalute pour
Los elepes don penteur commences ce laces
Répanse des compulsants, Mous me paurons
Des conditions of modelide a cross Juste of a construction of the conditions of modelide of occasion of the conditions of modelide of occasion of the conditions of the condit
thousen I son thomas and TECK I around
and the resonance of the control of
Stame interconant: (TOCLONDO CTODO): Quello
sont les modalités de povement de la
Répense des Consultants: On me pauxa
Day Ce dillo touto suite mais au mamont
depordum cons que les toute ces informations le des pur medatites de parement de la contention





C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS
Autormo do la consultation du public, il est à
retemir que las bemé sicialies accueillem?
Sandrablement le fréget en expergent pa muse
en ouvre dans la meileur délais Lémei.
Les principales intersentions mi parté pur des
problempations and sant en realité des dellamons
La punthèse debientarionitions se présente
Committee pub.
- Wimteret du projet,
la possibilité alletre recruite dans la
Conction sublique à l'ione de la samation.
la duride de la sermation.
- I milicée purement technique ou agricole;
los porodalités de parement de la
Contribution;
- la exatule de la scolante pour la
Eléves dant las parante mante as las monero
la date du debut destracana de
Construction
Josép avoir rappele las principaix points
abordes que cours de la pédrice l'équipe
des consultants a semiencie les positicipants
four low, die frontbulle et tour mobilitation
et a estorte la population à travers les
positicipante à Cadriler la mise en seure
des activitàs du Casal.





Ont signé :

CENSEUR/CEG2 OVESSE	Enseignant
Censeur Ildevert y TOHOU	Mathieu . H. GNIMAVO
59/ceg2-Ourse	Enseignant -
Le Survaillant Par Général P. S. Mouraus AHO VANDIN DV	Honoré KoSSI.
Sinectern/CEG 2: Overse	Représentante du consultant
DIRECTER IN TO STATE YAO	Moussilima DABA
Délégué des élècho du CER	
CHIGNOH Somas	
	1.0





Mission de réalisation des Études d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des sites des travaux de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de leurs Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP) et de sept (07) Ecoles de Métiers (EM).

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULATION DU PUBLIC

Arrondissement CDESSE Lleu : CEG. 21 JONESSE	Commune	4	OUESSE	Date	.13	571031-2023
Village : DNE SS F. MAKOKO Durée :	Arrondissement	8	ODESSE		11	CEG. 2 JOHESSE
	Village	91	OWESSE/LAKOKO	Durée		management and a second

	NOW ET PRENOUS	SE	XE	PROFESSION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
0	NOM ET PRENOMS	M	F	FROI Casson		(0.758)(0.758)	
	TOHOU To Aldevert	X		Enseignant	OUEDE	95613350	1
	AHOUAMATINOU S. MORING	×		Enseignant	OUESSE	25038471	1
4	VAO Koung	2		Enverteant	OUGHE	35013631	YEAR
	CHICKING SOMEO	×		F. lè Cle		54200727	18000
	GNIMAVOH . Nather	X		Freignant	OUESSE	6738-67-25	-
Š	KOSST Honore	X		Enseignant	DUESSE	95-58-41-45	1
2	TALE DIFID donne	X		Cleve	OUESSE		Janua
-	SELONHAN Sylviane	Sam	X	elèue	OUESSE		34879
t	IBLOON / MILO	X	V. 200	Eusecomant	OUESSE	95395341	mucuz
5	BABATONDE Dien - clonne	X		ESECK			2700 13.D
4	EDEDTI Panie Rems	1000	X	Elève	CUESSE	× 22.22.00	-car-
1	HOUNTORDER Propalie		X	ECRUS	out sse	68.8656.20	CATE
	EBONON Jean-Jaurès	Y		ECEOC			(3m)

Page 1 sur 5





IL RAA TOOSE 15 TCHONTONAHOUE SOOM X TROVE 15 TCHONTONAHOUE SOOM X TROVE 15 SANDODED KANNON 18 SANDODED KANNON 18 SANDODED KANNON 20 ANDETCHE WOMAN 21 ANTONETCHE WOMAN 22 TOCOMON CONTO 23 SETIEVO LOCADO 24 CANTONI DOUB 25 TOSSOU CLOVE 26 TOSSOU CLOVE 27 TOSSOU CLOVE 28 TOSSOU CLOVE 29 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 22 TOSSOU CLOVE 23 TOSSOU CLOVE 24 TOSSOU CLOVE 25 TOSSOU CLOVE 26 TOSSOU CLOVE 27 TOSSOU CLOVE 28 TOSSOU CLOVE 29 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 22 TOSSOU CLOVE 23 TOSSOU CLOVE 25 TOSSOU CLOVE 27 TOSSOU CLOVE 27 TOSSOU CLOVE 28 TOSSOU CLOVE 29 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 21 TOSSOU CLOVE 22 TOSSOU CLOVE 23 TOSSOU CLOVE 24 TOSSOU CLOVE 25 TOSSOU CLOVE 26 TOSSOU CLOVE 27 TOSSOU CLOVE 28 TOSSOU CLOVE 29 TOSSOU CLOVE 20 TOSSOU CLOV	
15 JCHONDOLHOUE SOLOM X FLORE QUEROS 16 BONI JUDICARE X FLORE QUEROS 18 SANDODOL KARUM X FLORE QUEROS 18 SANDODOL KARUM X FLORE QUEROS 28 ANDOLET CHE DIROSON X FLORE QUEROS 21 ANTICHEME LOGRADAN X FLORE QUEROS 23 ANTICHEME LOGRADAN X FLORE QUEROS 23 SETIEVO CONTO X FLORE QUEROS 23 SETIEVO CONTO X FLORE QUEROS 24 ANTICHEME LOGRADAN X FLORE QUEROS 25 SETIEVO CONTO X FLORE QUEROS	-
16 BONI Judicase X Flave Duene 18 SANDED O KANUM X Flave Duene 18 SALOTON DUBLING X Flave Duene 18 SALOTON DUBLING X Flave 20 APPODET CHE DIRECTO X Flave 21 APPT CHEME LORMAN X Flave DUENE 22 APPT CHEME LORMAN X Flave DUENE 23 SETIEUD DON'N X Flave DUENE 23 SETIEUD DON'N X Flave DUENE 23 SETIEUD DON'N X Flave DUENE 24 CANTON DUBLING X Flave DUENE	
18 SAMADOGO KAJUM X FLAGE DUENE 18 SALOHON DUBLING X FLAGE DUENE 19 KANGO STANGIO X FLAGE DUENE 20 ANDOETCHE DINOM X FLAGE DUENE 21 ANTONIO DONN X FLAGE 22 FACTONOU DONN X FLAGE DUENE 23 FACTONOU DONN X FLAGE DUENE 23 FACTONOU DONN X FLAGE	
18 SALOHON DICHOLOR X Flave Duesse 19 KANGO SELANGUA X FLAVE DUESSE 30 ANDUETCHE DICHOLOR X FLAVE DUESSE 31 ANTICHEME DOWN X FLAVE DUESSE 32 FACIONOU DOWN X FLAVE DUESSE 23 FACIONOU DOWN X FLAVE DUESSE 23 FACIONOU DOWN X FLAVE DUESSE 31 BANTON DOWN X FLAVE DUESSE	- 1
20 AMOUNT CHE DOWNER X FRANCE QUARTE 21 AMTONIO CONTO X FRANCE 23 AMTONIO CONTO X FRANCE 23 SEMEUD CONTO X FRANCE 23 SEMEUD CONTO X FRANCE 23 SEMEUD CONTO X FRANCE 24 CANTONIO CONTO X FRANCE 25 CANTONIO CONTO X FRANCE 26 CANTONIO CONTO X FRANCE	
28 ANDOET CHE DIRECTO X FLOWER CHORES 29 ANTONIO CONTO X FLOWER CHORE 28 FARTO CONTO X FLOWER CHORE 28 ENRYO CONTO X FLOWER CHORE 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 22 CANTONIO CONTO X FLOWER 23 CANTONIO CONTO X FLOWER 24 CANTONIO CONTO X FLOWER 25 CANTONIO CONTO X FLOWER 26 CANTONIO CONTO X FLOWER 27 CANTONIO CONTO X FLOWER 28 CANTONIO CONTO X FLOWER 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 22 CANTONIO CONTO X FLOWER 23 CANTONIO CONTO X FLOWER 24 CANTONIO CONTO X FLOWER 25 CANTONIO CONTO X FLOWER 26 CANTONIO CONTO X FLOWER 27 CANTONIO CONTO X FLOWER 28 CANTONIO CONTO X FLOWER 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 22 CANTONIO CONTO X FLOWER 23 CANTONIO CONTO X FLOWER 24 CANTONIO CONTO X FLOWER 25 CANTONIO CONTO X FLOWER 26 CANTONIO CONTO X FLOWER 27 CANTONIO CONTO X FLOWER 28 CANTONIO CONTO X FLOWER 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 22 CANTONIO CONTO X FLOWER 23 CANTONIO CONTO X FLOWER 24 CANTONIO CONTO X FLOWER 25 CANTONIO CONTO X FLOWER 26 CANTONIO CONTO X FLOWER 27 CANTONIO CONTO X FLOWER 28 CANTONIO CONTO X FLOWER 29 CANTONIO CONTO X FLOWER 20 CANTONIO CONTO X FLOWER 21 CANTONIO CONTO X FLOWER 22 CANTONIO CONTO X FLOWER 23 CANTONIO CONTO X FLOWER 24 CANTONIO CONTO X FLOWER 25 CANTONIO	
21 ANTONEME COMMON X ELEVE QUESTO 22 TOCIONOU CONVY X ELEVE QUESTO 23 SENEUO COMMON X ELEVE QUESTO 21 CARTON DOUBE X ELEVE QUESTO 21 CARTON DOUBE X ELEVE QUESTO	
23 CHENO LOSTO X FLORE QUETOS	
23 SETTENO LOSSIO X FLANCE QUERRE	
31 BARTOI DOUGE X ELENO QUESC	
STOSSOU CIEDO X FLEDO CLEDE	
25 TOSSOU CLEVIO. X FRETTE QUESSE	
	_

Page 2 sur 5





PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: Mardi 07 mars 2023
Début de la séance	12 h
Fin de la séance	: 13 h 30
Commune	· Dulase .
Arrondissement	: Dudge centre
Village/quartier	: ADOUGOU- AGAH
Groupe cible	: Progeneus
Lieu	: Bureau d'avrondissement de Ouéssé
	: Farançais, M.L. E
ODA Martin	e Lucrèce et TABAYO Hassiball
A. RESUME DES F	PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE
	07 moin 2 s'est tenue la séance de
consultation du publi	c. au loureau d'arrandissement de Ouévec
civilités d'usage, il a	hef de mission a remercié les participants de leur présence. Après les a présenté les objectifs de la séance qui sont de présenter le projet à et ses activités et ses impacts potentiels et de recueillir les avis et onnes présentes.
en décembre 2019 Techniques et Prof développer et de prot formation caractérisé	é dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation l'essionnels (SNEFTP). La SNEFTP, à termes doit permettre de téger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de se par l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché le participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation onnelle.
Technique (ADET)	du Bénin à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement a initié un programme de construction/réhabilitation de trente (30) Agricoles (LTA) et de construction de sept (07) Écoles de Métiers (EM) nancier PTF.
(PFPEEB), financé p la mise en place de r les capacités d'accue sites devant accueilli vocation pédagogiqu	ation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin par la Banque mondiale, soutiendra la modernisation des installations et nouvelles infrastructures, des institutions de formation afin d'augmenter eil des LTA. Les résultats du screening environnemental et social des ir les infrastructures des trente (30) LTA et leurs unités économiques à me (UEVP) et des sites des Ecoles des Métiers, il est recommandé la d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies et des Plans lation (PAR).





B. QUESTIONS ET DEBATS

B. QUESTIONS ET BEBATS
1 intorvenant (KOSSI Honoré)" nous remur-
cians le Goussernement et se remercie les
autorités du projet ADET . Ce que se vous
autorités du projet ADET. Ce que je vous comprendre obt-le qu'on est eux que jusqu'ai la rontrée?
Da Santrée ?
A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
Réponse des consultants: En bref, nous ne
commer pas encore en mesure de prédire
guand sont exactement de matres les travaux
Le démarraje des travaux serait à la suite
de l'antarisation du ministère de l'enseigne-
de Lantaris atron di marvollere di A entragri
ment. C'est un processus plus ou mains bent.
Nous wondrons que la population garde grand
espoir . Elle dera infarmée à coup out du démaisage des travair.
Elemanage des Barains.
0.5 = 1.0 = 2.0 = 3
2° Intervenant (NOUDOHOUNS) Tinflino):
Mais je suggeste qu'avant de lances ce projet, que toutes les dispositions soient prises.
Mais je andgiste qui avant de lances ce projet,
que Houtes les didpositions soient prises!
Raponse dos consultants : Hous your remarcios
vacal mait me auon , noither atter arter mucy
compte et remontarons cette belle rug.
gestibn à qui de droit.
3ª intervenant (IBIDDM Louis) & Jappneure
et j'accepte avec joie cette initiative for
collection and a thair est-ce are nous les
area starte arous serons reche to pour
Lis penses des cours loos de la mis en
osuhoro du yrose.

Répanse des consultants, monce pour cette





belle question, mais à titre in formatif
on no sausa confirmer avec contitude.
Mais c'est sur que la zouvernement pandra
des dispersitions dans ce sens.
4º interconant (GUEDEGBE Rodrigue): 2
remercie l'état sour cette merroi l'euro idée
loin de nous soud des formations dans
ce sens. Mais est-ce nos enfants benefi
cieront ils des bourses ou de mi bourses
toujours dans le sens de soulager les
partente?
Démans des consultant : : a ne course le
any nutraged tramon us aron skip
Réponse des consultant : je ne sourai le diste mais au moment oppositus une infarmation para diffusée dans ce seus.
S intervenant : Ou'est se qu'un lyces
5° intervenant: Ou'est-se qu'un lycée technique?
Péponse des consultants: En biref, c'est un lycée qui prépare en une fronmation probessionnelle
and Lessian y elle





C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS
Au terme de la consultation publique, il
est a retenir que les baro ficilities
accusillent folcorablement le projet en
asperant sa mise en seuvre tous los
met Pleurs de Peris . Ainsi, les principales
interventions out parté que des prése-
cupations qui sont! en sentito des
doleances of La aynthese des interventions
se présenta commo mit:
Est-ce que nos en fants banéficieront
ils des bourses ou derni bourses toujours
dans la sens de soulager les parents;
- Ce que for voux comprendre est-ce
qu'on est strague jusqu'à la renfreé
prochaine le lycel dera disposible,
les professeurs nous merons recruter
pour dispenser des cours lors de la mise
Conservation of the conser
en oeudre du lycée; - le suggére qui avant de lancer co projet que toutes les dispositions soient
phines
Aprile audin Trappalé les principaux point
abordés ou sours de la séance, l'équipe de
consultants a semescie les poorticipants pour
leur dissonibilité et leur majoitisention.
Pour livir, l'équipe de consultants a
Pour finir, l'équipe de conoultant a exhante la population à travers les
participants sour low a facilitar la
mise en oculere des activités du projet.
Blabalement leurs attentes ont ste
composes selas leurs propos.
-1 <u>L</u>





Ont signé :

C.A/OULINE OTEKPO Gica give ALE CHIEF OTEKPO Epse ZOUNTANGEN	GNIMAVO Amani Ammuning 69882194 Ammuning GNIMAVO Amond GNIMAVO





PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

Date	: Mardi 07 mars 2023
Début de la séance	
Fin de la séance	:13-30
Commune	: Ouissi
Arrondissement	: Quisti. Centre
Village/quartier	: Adougou - Agah : PAP
Groupe cible	: PAP (
Lieu	: Bureau d'arrondissement de Ouisse
Langue de travail	: François, Mahi, Fon
	in Français, Mahi, Fon consultant: DABA MOUDSIlima, AKOHOUENDO DA Martine Lucrèce et TABAYO HASIBON
A. RESUME DES	PRESENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA SEANCE
	ux mil vingt-trois et le DA mars 2003 s'est tenue la séance de lic pur burgant d'appart de Caise
travers ses objectifs suggestions des pers	
en décembre 2019 Techniques et Pro développer et de pro formation caractéris	gé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation fessionnels (SNEFTP). La SNEFTP, à termes doit permettre de préger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de ce par l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché ple participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation ionnelle.
Technique (ADET)	du Bénin à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement a initié un programme de construction/réhabilitation de trente (30) Agricoles (LTA) et de construction de sept (07) Écoles de Métiers (EM) inancier PTF.
(PFPEEB), financé la mise en place de les capacités d'accu sites devant accueill vocation pédagogiq	nation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin par la Banque mondjale, soutiendra la modernisation des installations et nouvelles infrastructures, des institutions de formation afin d'augmenter eil des LTA. Les résultats du screening environnemental et social des lir les infrastructures des trente (30) LTA et leurs unités économiques à ue (UEVP) et des sites des Ecoles des Métiers, il est recommandé la d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies et des Plans llation (PAR).





B. QUESTIONS ET DEBATS

Ter intervenant (AKANNI Edmond). Nous remercions
le Gouvernement et le remercie les autorités de
projet ADET. Ce que je veux comprendre est que nous serons dédommagés en même temps ou se
sera après.
Réponse des consultants : Merci infiniment pour votre intervention Mais nous ne sourons prédère
quand est-ce que les autorités ont parvu vous
dédommages. Mais nous remouterons la question à qui de doit.
Tarapanyananananananananananananananananana
2 Intervenant (EZIN [y/vain): Mesci au
gouvernement pour lette intistère C'est une
est-ce que ce pra de l'argent on la parcelle
que mus prendous en dedommagement?
Ripmse des consultants: Mosci Montreur pour votre
interscention et mons le remorterons pupils ples
autritic afin on ih prennent des dispositions,
J 1 1 - 1 - 1
3º intermont (ASSOGRA Leonard) i je ne ponerci
prendre la parole sous remercier les pobmoteurs.
paris sera donni or celui d'im particulier? Can
je popozeai que le Gouvernement pense à
Inoha donner un de les plonaines latin d'évits
Les conflits exitre nois, Reponse des consultants : Merci par votre
Repossed des consultants! Merci pour votre
solocupation) concernant le dédommagement nous
one salvous dire mels out les mesures on les
plippositions pires par les paremoteurs Mais mous
tiendrons confete de vos propositions
4 intervenout (YAYI Salome): Concernout la





realisation du posit, il suis très peu contrit; mous aura demont not terre. Co Cont. it et scolarise mos edants proce des la ciltants Nous ponions from admirer one cette préoccupation sera remisse e ADET et l'des dissortion ples posicules en le nous donner des bons l'argent Me prous greffinait porte des consultants : Voi dollances seront





remontées à qui de durit et servit posses en compte par les autorités.
8 intersenant (F71N Fr
Merci pour cette sionce C'est bien mois avois accepte le profet et d'ailleurs c'est une très
de monte pour aller à l'école; que le gonverneure y perse.
V
Dipone des consultants: C'est sûn que le programme de construction et de réhabilitation plan plaction.
and and the contraction of the c
$\\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ \\ $
0.099000000000000000000000000000000000





C. SYNTHESE DES POINTS SOULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS
Au terme de la consultation du public, il est à rétexir que les bénéficiaires accueillent
est à retexir que les bénéficiaires accueillent
Lavorablement le projet en expergut sa mise en
Jeune dans les meilleurs Idèlais. Ainsi, les
principales interventions out pate sur des
placeupation qui part en de alite des
doleances . La synthèse des interventions se
princite comme Vouit:
le dédommagement sera est elle fait
avout on après les travaire plans sur but
plan)
- dédommagen les PAP proces des domaines
Aviente comme pruit: le dédommagement sera et elle fait avant en après les travaire plans sur hes plai ; Ledommagen les PAP avec ples domaines en retour et don de l'argent; trouver la meilleure l'manière ple
trouver la meilleure V manière ple
de dominager les l'Al Lafin d'éviter les conflits;
De la page un compre l'oles biens sur
chaquel comoune for the on pu
Elal de di la di l
La Sory Lun Blan He cu almmagamona
didonmager les PAP afin d'évriter les conflits ; La pare en empte des biens sur l'enflits ; chaque domaine des PAP los plu d'édommagement ; Elaborer un plan de didommagement ; pré-étable avrec les PAP ; - Prèvoir la cihabilitation de la soute d'accès ; au cité
on the
Ames avoir sakroli la mineraux points
Après avoir rappeli les principaux points abordes qui couls de la pigned, l'équipe
de consultants a remercie les participants
pour leur disposibilité et leur mobilisation. Pour finir, l'équipe de consultants a exhati la population à travers les participants à paciliter la mêse en reune des activités du Joseph Globaliment, leurs patentes art eté comblées sels leurs propos
Pour Linin, l'émipe de consultaits a
exhate la population à travers les participants
à faciliter la mêse en devne des activités
did Insiet alshalement, lever pattentes out
ete com bles selve leura propos
1.1
2





Ont signé:

C.A./Quesse	Secrétaire comité PAP
OTEKPO Cica epse	
Le Cher THE	Lugar
Armidissement &	96-90-86-94
PORT DE SERVE BOOK BOOK BOOK BOOK	200
Rép./ RDLP	CV. Adolyon-Agan
ATCHASE yamonde	1 1
- yaccoren.	Ammunia 2 1 001
	6988 294x (Adores) \$
95303024	Amoni GNIMAVO
Apprésentant du SE	Preprepariount des Jeumes
ADOUHOUN Phrostophe	SOSSA EZim V. Suslim
	-2-
Tel: 9564.83.62.	96373162
Chef bivison AE KARIMOU Adjibola Wassiat	Reprépentante du Consultain
Semon Kr	The state of the s
Th 36 2426 41	A & A C Donosticonom
President Comité PAP	
AKINNI Y. Edmond	
auf	
Tel: 95 35.49.03	





Mission de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des sites des travaux de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de leurs Unités Economiques à Vocation Pédagoglque (UEVP) et de sept (07) Ecoles de Métiers (EM).

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULATION DU PUBLIC / PA P

Commune	DUESSE	Date	4	0410212023
Arrondissement	= 00esse	Lieu	13	Bureau de l'animount ment ouest une
Village	: Albug.ou.a.ga	Durée	64	(411-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-11-1

Nº	NOW ET PRENOWS	SEXE		PROFESSION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
14		M	€E.	PROFESSION	PROYENAMEE	CONTACTO	EMMINOEMENT
77	Spago Harcelin	X		catturatour	LORORD	95044921	1
30	AKPOVI Hanseline	947	X	cultivateur	AMOG00	60074351	- Aller
0,3	TOLORIN BOURTO	X		cultivateu	GBATETTE.	95803038	grand
100	GOWA DEKDUHOUE	200	×	cultivateur	Abougiou		Olas
25	ASSOCIBA Leonard	X	-20	pullivateur	Aboug ou	94914672	JAG4
	HOUE GNIHOUE SURIAM ELLO	2		rullendeur	BHILL	95132379	Que
	SUSSA FROM VIGINOUN ROOM AWART		17	MECCANICLE	SLEME CONTO	963737 62	500
30	AKINNI GBOXSA	X		cultitateur			0
19	DANDONOUCIBO GBODD Wardin	×		curtivaleur	SLAUBBLE CENTRE	64842340	EIVI
	GNITCHESE KOUNDICHI	333	X	cultivatan	ADDUG-00	63693861	min
14	LAWANI GOKONBULL	X	1100	Boucherit	Zonan	27468146	Physical L. 4.
12	HANFOLT DEGLA EUROGE	X		informula.	July Con	350144 24	oppy
15	GBETO GREATURE DANC		N.	Haintsmanos.	ALBUGDU	96908694	244

Page 1 sur 5





4 AKINNI Y Edmond	×		Culturalein	eriense contr	95554903	tub
SAKINNI HELONIA		×	cultivalous	BOKPLEKE		60
LANGO DELLA HONDUYUL		X	RECIENCIEUSE	Eloilo	51627204	en
F MALLY Soloniz,	1 2	×	Milleur	BODT	84358549 64719384 35088365	1
X OWEVI EVASUNG HOMAN	X		enter mour	GBETTE	64729384	-55°
9 HOUE HAN OU PRICEDORS	X		en platen	4000 gous	95 099965	Carlotte.
O BOKO AMERIKA LACO			Agent de la regen	s Landron	96539748	- July
1 HOUNTON ASI AUGUSTUR	×		decontion	ANDUGOU	60777320	Tob.
2 FLEH Benoil	X		cultublem	arrows contra	95382366	BEAU.
3 BOVING DOSSELL EXPERIE	X	×	authoralen	ADDUGTU	60+77320	2002
4 A KPO Brite	×	1114	Eludian	ANTINGTU	94551811	2000
5 AZAGNON Francette	3	×	accuraten	GBAISTIE	244868 32	M
6 AGBAKIN Andre	X		CILL DEPUBLIC	CONT DE	94044625	3,500
TBOKD K Augusta	X	-				-
& Nouker spake	707	X	Cultivation		20001334	100
2 CHABI Paul	X		CPZIICETTO	HISTORICA		1997
			_			
	T.					
		7				

Page 2 sur 5





PROCES-VERBAL DE CONSULTATION DU PUBLIC

	: Mardi 04 n	DEAD 210.		
Date	10.00 PM	1109W WES		
Début de la séance	: 77/p			
Fin de la séance	: C15h 45			
Commune	Duesse	1		
Arrondissement	Quesse-Co			
Village/quartier	: Adondon-	Agah		
Groupe cible	: TOBULATIO	no		2000000
Lieu	Busican do	arrandisse	mont 9	e Que
Langue de travail	: Heuncais.	Mahi, Som	200	
	Consultant: DABA ME LUCTECE PRESENTATIONS ET OB			T NEH DO
L'an de	eux mil	vingt-trois	et	le
mardi o	eux mil I mars dic au bureau	s'es	st tenue la séanc	e de
consultation du pub	lic au bureau	dornendissem	entale.O	ulbse
civilités d'usage, il	chef de mission a remercié la présenté les objectifs de fs et ses activités et ses in sonnes présentes.	la séance qui sont d	e présenter le 1	projet à
en décembre 2019 Techniques et Pro- développer et de pro- formation caractérie	gé dans un processus de réf 9 de la Stratégie Nationa ofessionnels (SNEFTP). I otéger le capital humain du sée par l'inadéquation entre ble participation du privé o sionnelle.	le de l'Enseignement La SNEFTP, à terminants, inhibé par l'envir les profils de sortie et	t et de la For es doit perme ronnement de l' les besoins du	rmation ettre de offre de marché
Technique (ADET	du Bénin à travers l'Age) a initié un programme (Agricoles (LTA) et de con- financier PTF.	de construction/réhabi	litation de trer	nte (30)
(PFPEB), financé la mise en place de les capacités d'acc sites devant accuei vocation pédagogie	mation Professionnelle et e par la Banque mondiale, se e nouvelles infrastructures, queil des LTA. Les résultats illir les infrastructures des tr que (UEVP) et des sites de es d'Impact Environnementa allation (PAR).	outiendra la modernisa des institutions de form du screening enviror rente (30) LTA et leur es Ecoles des Métiers	tion des installa nation afin d'au nomental et so s unités éconon , il est recomm	ations et gmenter ocial des niques à nandé la





B. QUESTIONS ET DEBATS

-,
Leve Intervenant BOKO Amousery you) Se
gemercie le genremement et les autribés
Educations gold and somes a collectimitation
Fot co que les entreprises en charge des
travaux recrute la main d'oeuvre Decate.
The state of the s
Reparse des Consultanto: Lous avans
Energe le récontement de la main d'anne
Seale Toute dis votre descence pero
Transmise à qui de droit pour appréciation
nagan nga mananan na
Diame Interpending: (ACASSONNIDN Henria):
De conhanterais que motre fuces sat a
O image du lucée Coulibal y de Cotonou.
Mous Soulans stre success dams I attribution
du marché de Construction et surtout
de la main d'oeure Cocalo
Réponse des compultants: Dotre detéance
perla transmore à qui de droit pour
destréctation
Buch and experior pour mous fee
givet but toberoo how brown kee
generadeuses d'acajou desant le
demaine après et pours des amanagements
Reponse des consultants. IP est possible
que dos mesuses presates prient pubes.
upar le gouvernement à l'androit des PAP
Transmitextoaman) (AKINNI Gbodsa) Zaimerais
Dalsovi a contact and to the contact and men
la pratique des conserpcionemis en sus de





la théria qui lour pera emperamé?
Papembe des consultants : Dans les LTA, la pratique prime sur la thécrie. Les apprenants ent la chance de maitre
sour de qu'ils apprenment avant lour
5000 imtercement: HOUEGNIHOUE Sylvain Esin): Es ce que los personnes exercent (Sexiculture pur le demaine perent
Le foisaiterais que les jourses et les Sernmes de mes alles les potont les cuites les des Haraux
La panse des interconants: 2 est presu la recrutement de la main d'osurée locale. Toutelain sobre doléance pers Lucanomise d'au de droit pour appréntié
Lawrencement (LAMANI Jaconbou) Lawring and Les Controlleurs, mous anome des Corrections des Controlleurs des conservants and Les controlleurs des conservants and Les controlleurs des des des des des des des des des de
populations des recrutements
Repanse des leurs famile. Lour la mour d'en son temps les entreprises lerant le mercrante alm que la main d'enuire
Aprove pour burghedres





L'emplercement (stribuktu poplimaire): Complimeter de fice débuterent?
Repunse des consultants. Neus me saurems le dike en a torment fin ce qui meus concerne mêtre rappert d'étude. Loit laire phiet de validation à la lance Beninsière seur Finistremmement de la lacture de la Consernité de descrirer la Certificat de Consernité finistremmementale (CE) qui os un élément impersant dans le dosser de reculoment de l'ambre puise en charge des travaix.
sente west (Sould Desson Expedite): Quellas frant for differentes Sicoso que resonantes dinales arma estados.
Repense des compultants Teus ce aux sera étudie dans ce vide tournera autour de l'aquiculture à pavoir le maraichage devolaille l'aquaculture en et l'amprermation de montre et l'amprermation et malaide année l'année de l'apprende de montre de maraire de l'amprermation et malaide acquire de l'apprende de l'apprende de malaide acquire de l'apprende de malaide acquire de l'apprende de malaide acquire de l'apprende de l'ap

3





C. SYNTHESE DES POINTS SQULEVES, DECISIONS PRISES ET PROPOSITIONS
Du terme de la renoultation du public,
il est a retemir que las bemeliciaires
acrueillent Rawarabloment la projet en
espetiant por mise en seucre dans los
moitteurs de law Limbi les principales
interventions int perbe such deb préochupation
qui point poi freatité des detéantes. la
eliminose dos uniteriores se presente
comme puit >
Le demasorage des travaux
- Domptoyabilité des jeunes et
Semmes de la Porglité de la main
- la diopporte lite de la main
el comore l'orgre
assistate assists astronogists gold
dams le lucele
Be Exutement de la main d'oeure
- YO1079
N = 1 = 0 = 0 2 0 = 1 N = 1
Aprés apoit gappelé les principans
Dequese des consultants à remercie
Le participante seus le penincité
el leur mebilibation et a existe la
atmospher as areas a farticipante
de martita de mon am nouvem ded
a Cacilité la more en deutre des
a chiertes du projet
à Sacilité la mise en deutre des
a chierte la mise en semire des
a chrité la mise en deutre des
a Pacitité la mise en cempre des
a Pacitité la mise en deutre des
a chiste du projet





Ont signé :

C.A. Ouesse OTEKPO Cica epse	CV. Adayou - Agah GNIMAVO Amami
La Cher Chronolissement	-69882194 (2000) X
Reprehendante des Gernnes	RONDS SENTENTE du consultante
'LY	SILICON BARL
AKPOVI Riga celine	Maussilima DABA
37	
78	18





Mission de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) et des Plans d'Action de Rétrocalitation (PAR) des sites des travaux de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de leurs Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP) et de sept (07) Ecoles de Métiers (EM).

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULATION DU PUBLIC/ Cadre institutionne

Commune OUESSE Date 157.0.31.20.213 Date 157.0.31.20.213 Durectly distributed the Course of Cour

38	703234 570 300 544 500	SE	XE	PROFESSION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
N° 01 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25	NOMET PRENOMS ATCHASE Jamon de ADOMICUN Emistrate ARIMOU AND tota mountelle ARIMOU AND TOTAL ABETO G. Sulling WOUNTENDIS Augustine HOUSEMHOUS EXELUTION AND AND AUGUST AND AND AUGUST OTE KPO FACA	M. X.	F X	The second second	Guessi Orussi Orussi Edense Masse Masse Adongsi Estla	25373-24 35373-24 35648667 36241641 96756995 9637-3662 9637-3662 9532-50-84 9532-346-53	EMARGEMENT STATES

Page 1 sur 5





Mission de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des sites des travaux de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de leurs Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP) et de sept (07) Ecoles de Métiers (EM).

LISTE DE PRESENCE A LA CONSULATION DU PUBLIC Populatione

Commune	48	OUESSE	Date	1	07 Flans 2025
Arrandissement	- 1	QUESSE	Lieu		Bulleau de Carmondusellon ouesse celha
Village	1. 1	ANDUGIOU AGA	Durée	4	internet and the control of the cont

N° NOW ET PRENOMS		SEXE		PROFESSION	PROVENANCE	CONTACTS	EMARGEMENT
Nº NOM ET PRENOMS	M	F		The state of the s	a PENDONO D	~ W/	
1 7	OLDRIN Basice	X		cultivaleur	GRAJETTE	20 X O O O SX	0,
10	09800 Harcelin	X	100	cultilatour		95044941	A-1
2 14	KDOVI Hancelline		X	culturalour	ADDUGU	94345812	40
16	AWA NEKOUHOUE	-	X	culturion	ApouGou	91,911,672	1 101
A	950GBA Joonand	X	1000		ALWEDU	2000	034
	DUEGNIHOUE SKIBLIN EZUN	X	-	Culturia	BOATI		- to
- 6	5055A Each Jugmanzon walk	X	0	meganicien		3037 37200	0
SA	KINNI GEORGA	X	-	culturien	Contra of f	64942340	1
1	ANDONOLIGEO GEODÍA JOSE COM	DK	1000	cultivaters	The second secon	63693961	*Decoral
0 3	NITCHEDE KOUDOICHI		X	cultivatem		37462146	- V.
1	AWANI Wakowbory	X		Boucken		95011481	chest an
2/	HADEOU DESIGNEUROSE	K		Intismor	ASBATETTE	0/3/15/66	18 p

Page 1 sur 5





	174		W. F	· Lucion	96-30-86-34	
GRETO G. Paul	V		Hantersocur	Robertyon	0573 100	ent-
Attival Y. Edmond	X	_	CHARLESON	DOLEDON CENT	25 55 49 03	White:
ADOUHOUN Christophe	X .		C/SA-Trans	Chicano Conte	5464 86 6 Z	-
FATCHASE Yamonde	x		P. P. P. B. G. P.	mane Own	- 95 3050 24	40
AKINNI KELONIE		X	cuttivaleur	TEOSPE ILE	51627204	St DU
BOK & DEVI HONDUKE		X	nevendence	Colto	a arve ca	*
MAU Salome		X	lauxeus	60011	94958544	00
HURSEHANDU KURLEPRO	X	-	cucucaton	P. D. Carrier	64729384	5.0
OVEVI ELOSUNO HENORAL	X	-	emiliatori	1 Okovi A	86538743	-
BOK n Amounou yaso	X		Agent de la moir	-MADIS O	000330745	roby
ALHONOU Nicolas	10	20	Cultivateur	Charles	050114 81	100010-
KARIMON Advisor Warkell	×	X	CIDAE .	a Part of Part	95935084	ED
SOVIDE DO SSOU EXPENSE			electurion sullan	The production	9593508U 86777580	- who
BOVIDE BOSSEL EXPENSE	×		Carronen	A CONCENCE	25632763	TO A STATE OF
DABA Maussitima		X	Consultante	11110	20,000,000	
A STATE OF THE STA	_					
		-				
	-					
	_					
	_					
	_					
	-					
	-					
100						
	-					

Page 2 sur 5





Mission de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social Approfondie (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des sites des travaux de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de leurs Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP) et de sept (07) Ecoles de Métiers (EM)

		LISTE DES AUTORITES ET PERSONNES RESSOURCES RERCONTREES
COMMUNE	1	OUESSE J

Nou	DU ET DRENOUS	58	XE	QUALITE	DATE	CONTACTS	EMARGEMENT
ADOUTE A CLASS WORA A CHANNELLE OF HE NAME ABETCON ACCESS	Ge Poul	X	×	Provident Outon Provident Outon Provident Outon December Cassed Department Palle CA GRANNIN	06-103-1093 06-103-123 06-103-123 06-103-123 06-103-123 06-103-123 06-103-123	976 58276 95-81-16-53 95-95 (19169 8691/36/96	-

Page 1 sur 2

Annexe 2: Termes de reference de la mission

1. Contexte du projet

Le Bénin s'est engagé dans un processus de réforme de son système éducatif avec l'adoption en décembre 2019 de la Stratégie Nationale de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (SNEFTP). La SNEFTP devrait à termes permettre de développer et de protéger le capital humain du pays, inhibé par l'environnement de l'offre de formation caractérisée par : l'inadaptation des profils d'entrée aux compétences techniques et professionnelles à acquérir, la baisse des effectifs d'apprenants à l'Enseignement et Formation Technique et Professionnelle (EFTP) dans le public ; l'inadéquation entre les profils de sortie et les besoins du marché du travail et la faible participation du privé dans la gouvernance de l'offre de formation technique et professionnelle.

Une table ronde de mobilisation des partenaires autour de la mise en oeuvre de la stratégie s'est déroulée à Cotonou, en février 2020 et les partenaires se sont engagés à accompagner le Bénin pour l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Dans le cadre de la concrétisation de ces engagements, le Gouvernement du Bénin à travers l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) a initié un programme de construction/réhabilitation de trente (30) Lycées Techniques Agricoles (LTA) et de construction de sept (07) Écoles de Métiers (EM) et a reçu le soutien financier de la Banque mondiale et de plusieurs autres partenaires techniques et financiers tels que l'Agence Française de Développement (AFD) et de la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KM; en français Établissement de crédit pour la reconstruction).

Dans ce registre, le Projet de Formation Professionnelle et d'Entrepreneuriat pour l'Emploi au Bénin (FP2E), financé par la Banque mondiale, soutiendra la modernisation des installations et la mise en place de nouvelles infrastructures des institutions de formation afin d'augmenter les capacités d'accueil de l'EFTP. Il impactera également la qualité de la formation des formateurs, le développement de curricula adaptés aux besoins des entreprises et de soutien à l'entrepreneuriat pour les bénéficiaires.

Le Projet d'appui à la Formation Agricole Rurale (ProFAR), financé par l'Agence Française de Développement (AFD) quant à lui, contribuera à l'extension des opportunités d'accès des jeunes béninois à un travail décent dans le domaine agricole et rural.

Le budget national, à travers le PC6LTA, prendra aussi en compte la construction, la réhabilitation et l'équipement de six (06) Lycées Techniques Agricoles et de leur Unités Economiques à Vocation Pédagogique (UEVP).

Les réalisations de cette nature exigent une procédure d'évaluation environnementale et sociale conformément à la législation béninoise et le cadre environnemental et social de la Banque mondiale. Ainsi, à la suite des résultats du screening environnemental et social des sites devant accueillir les infrastructures des trente (30) LTA et leurs unités économiques à vocation pédagogique (UEVP) et des sites des Ecoles des Métiers, il est recommandé la réalisation : d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondies + Plans d'Action de Réinstallation (PAR) sur vingt-sept (27) sites devant accueillir les Lycées Techniques Agricoles et leurs IJEVP ; d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie uniquement sur trois (03) sites ; d'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie assortie de Plan d'Action de Réinstallation (PAR) sur un

(01) site d'Ecole des Métiers (EM) et d'Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) simplifiées sur deux (02) sites devant accueillir six (06) Ecoles des Métiers.

Ces recommandations sont la résultante des constats de terrain, des analyses fondées sur le guide général de réalisation d'une EIE (ABE, 2001), les dispositions de la Loi 98-030 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin et son Décret d'application n ° 2017-332 du 06 juillet 2017 portant organisation de la procédure de l'Evaluation Environnementale (EE) et sur le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale.

Il est donc prévu à cet effet, le recrutement de Consultants pour la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) et des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des trente (30) Lycées Techniques Agricoles et de leurs unités économiques à vocation pédagogique et des sept (07) Ecoles de Métiers. Ces études permettront de prendre des mesures pour que ces sous-projets soient des facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations en garantissant la protection de l'environnement physique et social et ceci dans le respect des différentes dispositions du Cadre de Gestion Environnemental et Social (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du FP2E.

Le présent document tient lieu de termes de référence et décrit les prestations attendues des Consultants dans le cadre de la mission.

Contexte et justification de la mission

La prise en compte de l'environnement et des populations dans le cadre des projets de développement qu'elle finance, constitue pour la Banque mondiale l'un des principes cardinaux. À cet effet, des règles spécifiques ont été élaborées, définissant les dispositions et pratiques à respecter pour la conduite des projets afin qu'ils soient véritablement des facteurs d'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations.

Selon les instruments de sauvegarde élaborés en phase de préparation notamment le CGES, le présent projet est classé à risque environnemental et Social « Modéré »suivant le cadre environnemental et social de la Banque mondiale. Pour le cas d'espèce, huit (08) normes sur les dix (10) normes environnementales et sociales de la Banque mondiale sont déclenchées à savoir NESI; NES2; NES3; NES4; NES5 • NES6; NES7; NES8 et NESIO.

Conformément aux dispositions du Cadre environnemental et social de la Banque mondiale et aux dispositions nationales en matière de gestion environnementale et sociale, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) ont été élaborés à la phase de préparation du projet FP2E. Ces documents cadre notamment le CGES et le CPRP constituent les documents de base référentielle de l'évaluation environnementale et sociale des sous-projets.

Dans le cadre du respect des différentes dispositions contenues dans ces deux documents cadres (CGES et CPRP) du projet et conformément aux résultats du screening environnemental et social des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) avec l'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR), le cas échéant seront réalisées.

À cet effet, l'ADET compte recruter sept (07) Consultants pour les « missions de réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES) approfondie/simplifiée assortie ou non de Plan d'Action de Réinstallation (PAR) «des sous-projets de construction/réhabilitation de Lycées Techniques Agricoles (LTA) avec les unités économiques à vocation pédagogique (UEVP) associées et des sous-projets de construction des Ecoles de Métiers (EM).

Objectifs de la mission

L'objectif de ces études est de :

- réaliser une Etude d'Impact Environnemental et Social approfondie/simplifiée pour chaque Lycée Technique Agricole et son unité économique à vocation pédagogique associée et chacun des sites prévus pour accueillir les EM;
- réaliser un Plan d'Action de Réinstallation (PAR) pour chaque Lycée Technique Agricole et son unité économique à vocation pédagogique associée et chacun des sites prévus pour accueillir les EM ;

De façon spécifique, il s'agira pour la mission EIES de :

présenter le sous-projet à travers ses activités de façon à permettre l'identification exhaustive des principaux impacts potentiels et par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;

analyser le cadre juridique et institutionnel national et international de mise en oeuvre du sous-projet et plus particulièrement le CES de la Banque mondiale;

présenter l'état initial des sites d'accueil des infrastructures et en ressortir les contraintes environnementales et sociales potentielles en présence;

Identifier et décrire les écosystèmes en présence et décrire les différents usages en fonction des dispositions de la NES 6 ;

déterminer les principaux enjeux environnementaux et socio-économiques potentiels liés aux travaux d'aménagement projetés avec un accent particulier sur les zones d'accueil ciblées;

faire l'analyse des variantes de conception du sous projet et préciser les raisons du choix de la variante retenue par une analyse croisée des facteurs environnementaux, sociaux et économiques ;

identifier les impacts environnementaux et sociaux potentiels relatifs aux opérations de construction et d'exploitation des infrastructures y compris l'analyse des services écosystémiques affectés et les impacts cumulatifs •

évaluer l'importance des impacts environnementaux et sociaux potentiels identifiés •

édicter les mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels, de maximisation des impacts positifs potentiels, de prévention et de gestion des risques potentiels y afférents ;

élaborer le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) assorti des coûts et de responsabilité de mise en oeuvre des différentes mesures stipulées

élaborer un programme de surveillance et de suivi environnemental pour la mise en oeuvre du PGES.

De façon spécifique, il s'agira pour la mission de PAR de :

décrire de manière détaillée les activités du sous-projet, notamment celles qui induisent la réinstallation .

identifier et décrire les activités ou mesures de minimisation de la réinstallation.

évaluer les impacts sociaux négatifs potentiels associés aux différentes options de conception du sous projet et justifier l'option choisie qui requiert le minimum de réinstallation •

identifier les impacts sociaux potentiels du sous-projet en termes d'acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire.

identifier les personnes ou les groupes sociaux les plus affectés par chacun des impacts potentiels, préciser l'importance des impacts par genre des personnes affectées •

énumérer des critères d'éligibilité et droit des Personnes Affectées par le sous-projet (PAP) conformément aux orientations du CPRP;

présenter le cadre juridique et institutionnel du sous-projet y compris celui en rapport avec la réinstallation involontaire ;

identifier l'ensemble des personnes affectées par le sous-projet •

faire le recensement des personnes affectées et l'inventaire exhaustif des biens affectés par les travaux :

procéder aux études socioéconomiques des PAP, étudier tes activités de production, établir le profil socioéconomique de base des PAP, établir les indicateurs socioéconomiques des personnes affectées, fournir les rendements des activités productives et donner les revenus moyens mensuels ou annuels des PAP.

convenir des mesures de mitigation des incidences négatives potentielles subies ainsi que des mesures additionnelles d'assistance nécessaires en faveur des PAP et des personnes vulnérables ;

élaborer une base de données du Système d'Information Géographique (SIG) des personnes et biens affectés par le sous - projet ;

évaluer les valeurs des pertes et déterminer les compensations en fonction des impacts identifiés, afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit affectée de façon disproportionnée par les travaux ;

élaborer une stratégie d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables parmi les populations à déplacer, suivie d'estimation de coûts associés ;

évaluer les capacités des acteurs institutionnels de mise en oeuvre du processus de réinstallation et un plan de renforcement de capacités approprié, si nécessaire ;

mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) et de réclamations durant la mission et aussi à la phase de mise en oeuvre du processus de réinstallation ;

les dispositions et modalités de conduite et les résultats du processus de consultation des parties prenantes dont les PAP :

préciser le chronogramme de mise en œuvre du PAR, le cadre du suivi évaluation assorti d'indicateurs objectivement vérifiables sur l'évaluation de la qualité de la réinstallation, le budget estimatif et les sources de financement du processus de réinstallation ;

proposer un plan de restauration des moyens de subsistance des populations affectées assorti d'un budget, un chronogramme et des responsabilités de mise en œuvre ;

Résultats attendus

À l'issue de la mission, les Consultants devront finaliser et faire valider par l'ADET en collaboration avec l'ABE et soumettre à l'avis de la Banque les rapports d'EIES assortis ou non de PAR pour chacun des sites constituant leur lot, suivant l'allotissement présenté au tableau 2 avec le contenu ci-après :

Pour le rapport EIES ;

- une description détaillée du site, en l'occurrence, sa localisation, les caractéristiques, les produits et équipements à utiliser ;
- une présentation du sous-projet à travers ses activités permettant une identification exhaustive des impacts environnementaux et sociaux et par phase avec un accent sur les produits et équipements à utiliser ;
- une analyse du cadre juridique et institutionnel national et international de mise en œuvre du sousprojet;
- une présentation de l'état initial des sites d'accueil des infrastructures et en ressortir les contraintes environnementales et sociales en présence ;
- une identification et description des écosystèmes en présence et des différents usages en fonction des dispositions de la norme environnementale et sociale 6 de la Banque mondiale ;
- une détermination des principaux enjeux environnementaux et socioéconomiques liés aux travaux d'aménagement projetés avec un accent particulier sur les zones d'accueil ciblées ;
- une présentation de l'analyse des variantes et avec précision des raisons du choix de la variante retenue ;
- une présentation des impacts environnementaux relatifs aux opérations de construction et d'exploitation des infrastructures y compris l'analyse des services écosystémiques affectés et les impacts cumulatifs
- une évaluation de l'importance des impacts environnementaux et sociaux identifiés •
- une proposition des mesures d'atténuation des impacts négatifs, de maximisation des impacts positifs, de prévention et de gestion des risques y afférents ;
- l'évaluation de la vulnérabilité du sous-projet aux changements climatiques ;
- un bilan carbone des différentes interventions à faire sur chacun des sites ;
- l'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale des impacts assorti des coûts de mise en œuvre des mesures proposées;

les annexes (TDRS de mission, PV de consultation, liste des personnes rencontrées, code de conduite EHS, Code de conduite relatif aux VBG, etc.).

> Pour le rapport PAR;

Sur la base des informations recueillies durant l'étude socio-économique détaillée (au besoin le Consultant mènera d'autres investigations approfondies), le recensement de populations et l'inventaire des biens, l'évaluation des impacts potentiels et la détermination des coûts et mesures de compensation, la consultation avec les parties prenantes sur les mesures et les accords de compensation, etc., les Consultants présenteront le rapport du PAR sur la base des éléments suivants, sans être exhaustif :

- une description détaillée du site, en l'occurrence, sa localisation, les caractéristiques, les produits et équipements à utiliser ;
- une identification des impacts sociaux probants du sous-projet en termes d'acquisition de terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire ;
- une énumération des critères d'éligibilité et droit des Personnes Affectées par le Projet (PAP) conformément aux orientations du CPRP ;
- une présentation du cadre juridique et institutionnel du sous-projet y compris celui en rapport avec la réinstallation involontaire ;
- le recensement des personnes affectées et l'inventaire exhaustif des biens affectés par les travaux ;
- les mesures de mitigation des incidences négatives potentielles subies ainsi que des mesures additionnelles d'assistance nécessaires en faveur des PAP et des personnes vulnérables ;
- les compensations en fonction des impacts identifiés, afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit affectée de façon disproportionnée par les travaux ;
- une stratégie d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables parmi les populations à déplacer, suivie d'estimation de coûts associés;
- les capacités des acteurs institutionnels de mise en œuvre du processus de réinstallation et un plan de renforcement approprié, si nécessaire ;
- les dispositions et modalités de conduite et les résultats du processus de consultation des parties prenantes dont les PAP;
- le chronogramme de mise en œuvre des PAR, le cadre du suivi-évaluation assorti d'indicateurs objectivement vérifiables sur l'évaluation de la qualité de la réinstallation, le budget estimatif et les sources de financement du processus de réinstallation ;
- un plan de restauration des moyens de subsistance des populations affectées assorti d'un budget, un chronogramme et des responsabilités de mise en œuvre .
- les annexes (TDRS de mission, Base des données sous format Excel/Fiches individuelles de compensations convenues (photo de la PAP, son identité complète, contact, les pertes subies, les mesures de compensation et d'appui, les montants correspondants, etc.), PV de consultation

publique accompagnés des listes de présence signées, Accords de compensation signés par chaque PAP, Fiche de réclamations et un résumé du dispositif de recueil et de traitement des réclamations, liste des personnes rencontrées, etc.)

Les Consultants devront produire les rapports provisoires et définitifs (après intégration des observations du processus d'examen (UCP, Bailleurs) et de validation à l'ABE d'EIES et de PAR pour chaque commune constituant leur lot en douze (12) exemplaires papier et trois (03) exemplaires numérique sur clé USB en format Word modifiable et PDF.

Brève description des travaux prévus et allotissement de la mission

La présente mission concerne trente-et-un (31) communes dont la seule Commune d'Abomey-Calavi compte trois (03) sites couvrant sept (07) Ecoles de Métiers. Les trente (30) autres Communes disposent chacune d'au moins deux (02) sites dont un (1) est dédié au bloc pédagogique et à l'hébergement. Le reste des domaines est réservé à l'Unité Economique à Vocation Pédagogique associée au LTA.

Les travaux de construction des Ecoles de Métiers s'étendent sur trois (03) sites à savoir : (i) l'emplacement actuel de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) qui devra abriter cinq (05) Ecoles de Métiers (EM de Menuiserie, Bois, Aluminium ; EM du Numérique ; EM de l'Eau et de l'Assainissement ; EM de l'Automobile et des Equipements Industriels ; EM des Bâtiments et Travaux Publics) ; (ii) l'emplacement actuel du Centre de Formation Professionnelle et de Perfectionnement (CFPP) de la Communauté Electrique du Bénin (CEB) qui abritera l'EM de l'Energie et du Développement Durable ; (iii) Togbin qui abritera l'EM du Tourisme de l'Hôtellerie et de la Restauration.

Les sites dédiés au Bloc pédagogique des LTA occupent au moins 50 ha de superficie et celui dédié à l'Unité Économique à Vocation Pédagogique a une superficie de 1 000 ha en un seul tenant ou séparés.

Les lycées de neuf (09) communes (Banikoara, Djougou, Savalou, Allada, Tchaourou, Comè, Natitingou, Bembéréké et Klouékanmè) seront réhabilités et ceux de vingt-et un (21) autres communes (Malanville, Adjohoun, Athiémé, Kpomassè, Bassilla, Djidja, Zagnanado, Zogbodomey, Adja- Ouère, Ouessè, Zè, Matéri, Kérou, Kouandé, Ségbanan, Nikki, Aplahoué, Dogbo, Kétou, Sakété et Avrankou) sont à construire. Les lycées à réhabiliter/construire seront composés de différentes entités organisées en blocs fonctionnels selon les secteurs spécialisés, les besoins généraux et spécifiques. Il s'agit par exemple des entités suivantes : Atelier / Bloc de formation, Zone de production animale + magasin, Bloc administratif, Salles spécialisées, Incubateurs, Infirmerie, Dortoir pour 100 places (2 lits superposés), Salle de cours (modules de 6 classes), Salle de Technologie + labos (NTA), Restauration/ cuisine pour 100 places, Logement pour le personnel d'encadrement.

Les unités économiques à aménager comporteront des unités spécifiques en fonction des particularités de chaque site et des conditions agro-climatologiques de la zone d'implantation. A titre indicatif, pour le lycée de Comè, il est prévu une :

Unité de production de culture maraichères,

Unité d'élevage de volaille,

Unité aquacole,

Unité d'élevage d'aulacodes,

Unité d'élevage d'ovins,

Unité de production de riz,

Unité de transformation de riz,

Unité de commercialisation (boutique du lycée),

Section mécanique agricole (entretien et maintenance des équipements et matériels agricoles).

Les détails des formations retenues par LTA et par EM sont présentés respectivement aux Tableau 3 et 4 (en annexe des TDRs).

Vu qu'il s'agit globalement des travaux de génie civil, il est impérieux de prendre des mesures idoines pour préserver au mieux l'environnement physique et humain des lieux d'intervention, avant, pendant et après les travaux.

Un allotissement de la mission est fait en sept (07) lots et présenté ainsi qu'il suit :

Lot 1 (06 EIES approfondie + 06 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Djougou, Tchaourou, Savalou, Adjohoun, Athiémé, Kpomassè ;

Lot 2 (05 EIES approfondie + 05 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Bassila, Ouessè, Djidja, Zogbodomey et Klouékanmè ;

Lot 3 (05 EIES approfondie + 05 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Zagnanado, Adja-Ouèrè, Zè, Allada et Comè .

Lot 4 (02 EIES simplifiée et 01 EIES approfondie + 01 PAR) : composé des sites prévus pour abriter les sept (07) Ecoles de Métiers dans la commune d'Abomey-Calavi ;

Lot 5 (04 EIES approfondie + 03 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Malanville, Banikoara, Kouandé et Kérou ;

Lot 6 (05 EIES approfondie + 03 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Bembéréké (Ina), Ségbanan, Natitingou, Matéri, Nikki ;

Lot 7 (05 EIES approfondie + 05 PAR) : composé des Lycées Techniques Agricoles situés dans les Communes de Dogbo, Aplahoué, Kétou, Sakété, Avrankou.

6. Méthodologie

Les Consultants devront adopter une approche méthodologique claire et participative pour atteindre les objectifs qui leur sont assignés dans le cadre de la présente mission. La méthodologie préconisée est axée sur :

✓ la revue des documents de référence du projet. Le Consultant recevra tous les documents nécessaires du projet. Les dits documents comprendront, sans limitation, les éléments suivants :

Le document d'évaluation du projet (Project Appraisal Document) disponible sur le site https : / /documents. banauemondiale.or2/curated/fr/828101641923162341 / Benin-Vocational-Education-and-EntreoreneurshiD-for-Jobs-Proiect ;

La stratégie nationale de l'enseignement et la formation technique et professionnelle ; le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) du projet ;

le Cadre Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du projet ;

le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP) du projet

le Plan de Gestion de la Main d'Œuvre (PGMO) du projet ;

le rapport de screening environnemental et social et tout autre document nécessaire à la réalisation de la mission

v/ le cadrage de la mission avec les acteurs institutionnels du projet : Le Consultant rencontrera les acteurs institutionnels 10 jours après la signature de l'Ordre de Service. Il présentera au cours de cette séance, sa méthodologie de travail et le calendrier d'exécution de la mission. Il recueillera et intègrera les commentaires du commanditaire de la mission. Il produira et soumettra au Client un PV de la séance de cadrage, en 01 version papier + 01 version numérique en format Word modifiable

v/ l'élaboration et validation du rapport de démarrage de la mission : le consultant produira un rapport de démarrage qui contiendra une synthèse de la revue documentaire, la synthèse des travaux préliminaires effectué sur chacun des sites, la méthodologie et le calendrier pour la suite de la mission. Il soumettra ce rapport conformément aux dispositions du titre "9. Livrables".

✓ le recrutement et la formation des agents enquêteurs à déployer sur le terrain • . le consultant recrutera une équipe d'au moins dix (10) enquêteurs socio-économiques, culturels et fonciers par commune. Il organisera à leur intention une formation suivie de test sur les outils et les techniques de collecte. Le Consultant veillera aux aptitudes linguistiques des enquêteurs à déployer sur le terrain pour faciliter leur communication avec la population locale. ;

✓ la collecte et l'analyse des données environnementales et sociales : les données environnementales et sociales seront collectées lors des entretiens structurés, semi-structurés, des focus groupes et des consultations publiques. Le Consultant veillera à utiliser une approche participative et inclusive lui permettant de recueillir des données auprès de chaque groupe socio-ethnique en tenant fortement compte des aspects genre. Toutes les données collectées seront traitées a posteriori au bureau du Consultant. Les méthodes ordinaires de la statistique descriptive et d'analyse des données qualitatives seront employées par le Consultant;

v/ le recensement exhaustif des personnes et des biens affectés par le sous-projet : une carte d'occupation actuelle des sites devra être élaborée pour chaque site. La base de données associée à ladite carte précisera entre autres, l'identité complète des occupants, l'identité des propriétaires ou présumés propriétaires et les superficies associées ainsi que les biens affectés et une estimation de leur valeur courante •

v/ la production des rapports contractuels à l'endroit de l'ADET et des autres parties prenantes suivant le chronogramme des livrables définis dans les TDRS : le Consultant produira les rapports exigés par le Client, suivant les dispositions du titre "9. Livrables" des présents termes de référence,

v/ l'animation des ateliers de validation des rapports à l'ADET et à l'ABE : le Chef de mission appuyé par un personnel clé, animera l'atelier de pré-validation à l'ADET et ensuite l'atelier de validation à l'ABE suivant les échéances précisées au sous-titre "10. Durée et Calendrier d'exécution de la mission" .

la prise en compte des observations de l'ADET, de l'ABE et des bailleurs : à chaque étape du processus, le Consultant prendra en compte les observations et les intégrera au rapport à la satisfaction des commanditaires.

Étendue de la mission et principales tâches du Consultant

Pour la réalisation des EIES, les Consultants, sous la coordination de l'ADET à travers les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et Développement Social, devront accomplir les tâches ci-après :

• organiser une séance de cadrage méthodologique avec le commanditaire;

organiser les investigations de terrain en vue d'identifier les Eléments Valorisés de l'Environnement (les composantes environnementales et sociales du site susceptibles d'être affectées de façon grave ou irréversible) pour mieux les décrire ;

- •décrire le cadre juridique, règlementaire et institutionnel de mise en œuvre des sous-projets y compris celui en rapport avec la prévention des violences basées sur le genre, des exploitations et abus sexuels, du harcèlement sexuel, la violence contre les enfants ;
- décrire la méthodologie d'élaboration et de la conduite de l'étude
- conduire efficacement la consultation du public, à travers des entretiens avec toutes les parties prenantes du sous-projet (autorités locales et communales, dignitaires et personnes ressources, populations riveraines, associations de jeunes et de femmes, personnes vulnérables, acteurs du secteur de l'EFTP et les parents d'élèves, etc.) en intégrant l'approche genre pour recueillir leurs opinions sur le sous-projet et assurer leur participation à sa mise en œuvre ; spécifiquement des groupes de discussion avec les femmes, les filles et les autres groupes à risques identifiés seront menés séparément et facilités par

des femmes (pour ce qui est des groupes de discussions des femmes et des filles) • ■ identifier et analyser les variantes du sous-projet ;

décrire les caractéristiques naturelles et socio-économiques de la zone ciblée en tenant compte des aspects de genre afin d'assoir une analyse judicieuse et une évaluation conséquente des impacts potentiels des sous-projets ;

identifier et évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs et positifs, directs et indirects potentiels y compris les facteurs de risques pouvant exposer les populations bénéficiaires aux violences basées sur le genre, aux exploitations et abus sexuels (EAS) ainsi qu'au harcèlement sexuels (HS) et aux violences contre les enfants ; • évaluer la vulnérabilité du sous-projet aux changements climatiques ; • évaluer un bilan carbone des différentes interventions ;

édicter des mesures d'atténuation des impacts négatifs potentiels (y compris celles relatives aux VBG/EAS/HS et VCE) ;

mettre en place un plan de gestion environnementale et sociale (PGES) contenant :

les mesures d'atténuation et /ou de compensation des impacts négatifs ; ...les mesures prises par rapport à la population environnante (voisinage);

les mesures prises pour la gestion des eaux usées et des déchets solides ménagers ;

les mesures à prendre rapport à la circulation des camions et engins de chantiers ; "les mesures de prévention et de lutte contre toutes les formes de pollution ;

- _le plan de gestion des risques (accidents/incidents et urgences) ; _un mécanisme gestion des plaintes.
- le plan d'action genre et de gestion des violences basées sur le genre : des clauses environnement-santé-sécurité (ESS) à insérer dans les dossiers d'appel d'offres.
- -un tableau récapitulatif du plan de gestion environnementale et sociale suivant le canevas en vigueur.
- -proposer un cadre de suivi-évaluation environnemental et social (variables, fréquence des collectes, responsabilités, etc.), de préférence participatif, en spécifiant quelques indicateurs environnementaux et sociaux à suivre ;
- produire le rapport d'étude d'impact environnemental et social conformément au guide général des EIES, rapport qui sera assorti d'un PGES et d'un cahier de clauses environnementales et sociales ;
- •faire valider les rapports d'EIES à l'ABE et obtenir le Certificat de Conformité Environnementale et Sociale (CCES).

Pour la réalisation de PAR, les Consultants, sous la supervision de l'ADET à travers les Spécialistes en Sauvegarde Environnementale et en Développement Social devront accomplir les tâches ci-après :

réaliser l'évaluation sociale pour les sous projet assortie d'un rapport de Plan d' Actions de Réinstallation (PAR) ;

énumérer les critères permettant de déterminer l'éligibilité des Personnes Affectées par le Projet (PAP) à une indemnisation ou autre assistance à la réinstallation y compris les dates butoirs d'admissibilité ;

■présenter le cadre juridique et institutionnel du sous-projet y compris celui en rapport avec la réinstallation involontaire :

réaliser le recensement des personnes affectées et l'inventaire exhaustif des biens affectés par le sousprojet ;

- •identifier les mesures de mitigation des incidences négatives potentielles subies ainsi que des mesures additionnelles d'assistance nécessaires en faveur des PAP et des personnes vulnérables ;
- évaluer les pertes et déterminer les compensations en fonction des impacts identifiés subis, afin de s'assurer qu'aucune personne ne soit affectée de façon disproportionnée par le sous-projet ;

élaborer une stratégie d'assistance pour répondre aux besoins spécifiques des personnes vulnérables parmi les populations déplacées, suivie d'estimation de coûts associés •

■évaluer les capacités des acteurs institutionnels de mise en œuvre du processus de réinstallation et proposer un plan de renforcement approprié, si nécessaire •

ێtablir les méthodes pour la consultation et la participation des PAP, le mécanisme pour la gestion et la résolution des griefs, les dispositions institutionnelles pour l'exécution des plans d'action de réinstallation (PAR) y compris le calendrier et le budget de mise en œuvre, etc. ;

■constituer une base de données du Système d'Information Géographique (SIG) des personnes et biens affectés par le sous-projet ;

produire le rapport de PAR conformément aux dispositions de la législation nationale appuyée par le CES de la Banque, avec les annexes (TDRS de mission, Base des données sous format Excel/Fiches individuelles de compensations convenues (photo de la PAP, son identité complète, contact, les pertes subies, les mesures de compensation et d'appui, les montants correspondants, référence sera faite aux PAP à travers des codes pour respecter la confidentialité concernant les données sensibles à caractère personnel)) ; «faire valider par l'ABE les rapports de PAR.

Profil des Consultants

Les Consultants devront être des Cabinets ou des groupements de cabinets spécialisés dans les évaluations environnementale et sociale qualifiés répondant aux exigences suivantes :

Être spécialisé dans le domaine des évaluations environnementale (CGES, EIES, PAR, CPRP, Audit, etc.); avoir les capacités techniques requises de prise en charge complète de la mission qui leur sera confiée avec cinq (05) expériences avérées dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale des projets et programmes de développement;

avoir réalisé au moins cinq (05) missions d'étude d'impact environnemental et social assorties de PAR de projets de développement dont au moins deux (02) missions d'étude d'impact environnemental et social assorties de PAR de projets de développement financés par la Banque mondiale ou autres PTFs au cours des cinq (05) dernières années.

Les consultants devront mettre en place les moyens en personnel et en matériel distincts, nécessaire à l'accomplissement de la mission. Ils devront mobiliser une équipe pluridisciplinaire par lot. Chaque équipe devra comporter au moins :

Un (01) Expert en gestion de l'environnement, chef de mission [60 H/J], de niveau (BAC+5) minimum et ayant au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des Etudes d'impact Environnemental et social (EIES) et/ou des Plans d'Action de Réinstallation (PAR). Il/elle doit :

- avoir, entre autres, réalisé ou participé à cinq (05) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement dont au moins deux (02) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement financés par la Banque mondiale au cours des dix (10) dernières années (2011 à 2022);
- avoir également réalisé au moins deux (02) missions d'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) des projets financés par les PTFs ;
- avoir réalisé au moins une (01) mission d'évaluation environnementale et sociale (CGES, EIES, etc.) d'un projet financé sur le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale

témoignant de sa connaissance des Normes Environnementales et Sociales et des Directives EHS générales et sectorielles du Groupe de la Banque mondiale ;

Deux (02) Experts juniors en gestion de l'environnement [100 H/JI, de niveau (BAC+5) minimum et ayant au moins cinq (05) ans d'expérience professionnelle dans la réalisation des Etudes d'Impact Environnemental et Social (EIES). Il/elle doit :

avoir, entre autres, réalisé ou participé à trois (03) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement dont au moins deux (02) missions d'élaboration d'EIES de projets de développement financés par la Banque mondiale au cours des dix (10) dernières années (201 1 à 2022); o avoir réalisé au moins une (01) mission d'évaluation environnementale d'un projet sous le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale mis en vigueur depuis 2018 témoignant de sa connaissance des Normes Environnementales et Sociales et des Directives EHS générales et sectorielles du Groupe de la Banque mondiale.

Deux (02) Experts sociologues expérimentés en réinstallation involontaire [120 H/J], de niveau (Bac+5 au moins) dans le domaine des sciences sociales et humaines ou équivalent. Il/elle doit avoir :

o réalisé au moins trois (03) missions d'élaboration des Plans d'Action de Réinstallation (PAR) de projets de développement dont au moins deux

(02) missions d'élaboration de PAR avec un projet financé par la Banque mondiale au cours des cinq (05) dernières années à avoir réalisé au moins une (01) mission d'élaboration de PAR d'un projet sous le Cadre Environnementale et Sociale de la Banque mondiale mis en vigueur depuis 2018 témoignant de sa connaissance des Normes Environnementales et Sociales.

des aptitudes et compétences à élucider les questions juridiques sur l'occupation des terres et les droits des PAP selon leur catégorie.

Un (01) Expert en Système d'Information Géographique (SIG) [45 H/JI, de niveau (BAC+3 au moins) en Géographie, sciences agronomiques, en hydrologie, en biostatistiques ou équivalent et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences générales. Il/elle doit avoir :

réalisé ou participé à trois (03) missions d'évaluations environnementales et sociales dont au moins une (01) Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un (01) Plans d'Action de Réinstallation (PAR); o une expérience avec la collecte de données numériques de terrain à partir de GPS; o une forte expérience dans les logiciels et plates-formes d'applications suivantes: ArcGIS Desktop, ArcView, QGIS et Mapinfo, Excel, Access.

Un (01) Expert juriste, spécialiste des questions foncières ou de la législation rurale [30 H/J], de niveau (BAC+5 au moins) en sciences juridiques, sociologie rurale ou équivalent et ayant au moins cinq (05) ans d'expériences générales. Il/elle doit avoir :

- réalisé ou participé à deux (02) missions de Plans d'Action de Réinstallation (PAR) au cours des cinq (05) dernières années ; o des aptitudes et compétences à élucider des questions juridiques sur l'occupation des terres et des droits des PAP selon leurs catégories.

Au total, il est requis pour chaque lot de la présente mission, un nombre d'experts ne devant pas excéder 355 H/J. Le Consultant s'adjoindra des équipes polyvalentes composées de techniciens SIG,

d'enquêteurs socio-économiques, culturels et fonciers ainsi que toute autre compétence qu'il jugera utile à la réussite de la mission.

NB Chaque Consultant peut postuler à plusieurs lots mais ne pourra être attributaire que d'un seul lot.

Livrables

Tout au long de la mission, les Consultants devront fournir les livrables suivants :

- le rapport de démarrage, cinq (05) jours après la séance de cadrage, en 02 versions papier + 01 clé USB contenant les versions en format Word modifiable et PDF.
- eles rapports provisoires d'EIES et de PAR par commune/site des EM, 35 jours après la séance de cadrage, en versions électronique en format Word modifiable. Ces rapports provisoires feront objet d'un atelier de pré validation au niveau de l'ADET;
- les rapports provisoires amendées d'EIES et de PAR, 45 jours après la séance de cadrage de la mission, en 12 versions papier + 03 clés US contenant les versions en format Word modifiable et PDF. Ces rapports devront être transmis à l'ABE pour l'atelier de validation;
 - les rapports définitifs (validés par l'ABE) d'EIES et de PAR, 60 jours après la séance de cadrage de la mission, en 12 versions papier + 03 clés US contenant les versions en format Word modifiable et PDF.







ANNÉE 2017 N° 5i /074/ CO / SG-SAG / SADE

Portant constatation de la donation d'un domaine à la mairie pour l'implantation du Lycée Agricole de la Commune de Ouessè

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE QUESSE

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

- Vu la décision portant proclamation le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs des élections présidentielles du 20 mars 2016
- Vu la loi n° 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des Communes en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 98-007 du 15 janvier 1999 portant régime financier des Communes en République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin ;
- Vu le décret n° 2016-264 du 06 avril 2016 portant composition du Gouvernement de la République du Bénin ;
- Vu le décret n°2016 417 du 20 juin 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Vu le décret n° 2016-398 du 07 juillet 2016 portant nomination au Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Vu l'arrêté n°4/133/ PDZC- STCCD du 4 août 2015, portant constatation des résultats des élections du Maire et des Adjoints au Maire de la Commune de Ouessè ;
- Vu l'arrêté ministériel n°015/MDGL/DC/SA du 28 mars 2017, portant nomination de Monsieur KOUTON Firmin Aimé, Préfet intérimaire du département des Collines;
- Vu l'acte de donation dudit domaine signé par le Chef du Village de Adougou-Agah le 28 septembre 2015;

ARRETE

<u>Article</u> 1 : Il est attribué à titre gracieux à la mairie de Ouessè, un domaine pour l'implantation du Lycée Agricole de la Commune.

<u>Article</u> 2 : Le domaine ainsi attribué est situé à Adougou-Agah, arrondissement de Ouessè. De forme rectangulaire, le domaine a une superficie de 500.000 m² et est limité :

- ✓ Au Nord par le domaine de Monsieur BOKO Célestin et mesure 556 mètres
- ✓ Au Sud par la qui mène à Kpakitidjiet mesure 556 mètres
- ✓ A l'Est par la rivière XOXOVI WENON et mesure 900 mètres
- ✓ A l'Ouest par le domaine de Monsieur DEDOGNI Emile et mesure 900 mètres

<u>Article</u> 3 : Le domaine ainsi mis à disposition, reste et demeure la propriété de la mairie et peut être repris si le Lycée Agricole n'exécutait pas les activités précisées.

<u>Article</u> 4 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Ouesse, le 20 secontre 2017

Ampliations:

CNI.		
✓	Ministre ESFP	: 01 Jaken
✓	PDC	: 01
✓	Autres Communes	: 05
✓	SG-Mairie	:01
✓	Tous Conseillers communaux	: 19 COMMUNE CE
✓	Lycée Agricole	Dr Ibidon Firmin AKPO
✓	Chefs Services communaux	: 11
✓	Chrono	: 02
✓	Archives	: 02